HISTOIR

DE

L'ÉGLIS

TOME QUINZIEM

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

237

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE,
DÉDIÉE AU ROI,

PAR M. l'Abbé de BERAULT-BERCASTEL,
Chanoine de l'Eglise de Noyon.

TOME QUINZIEME.

DEPUIS la décadence des Fauteurs du grand schisme d'Occident en 1400, *jusqu'à la fin du schisme de Bâle en* 1449.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame Comtesse D'ARTOIS, rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

SOMMAIRES
DU QUINZIEME VOLUME,
En forme de Table.

LIVRE QUARANTE-HUITIEME.

ETAT général de l'Europe, & de ſes principales puiſſances, Page 1. *Voyage de l'Empereur Manuel-Paléologue en Occident* 8. *Bajazet vaincu & fait priſonnier par Tamerlan* 10. *Jubilé ſéculaire* 12. *Flagellans* 14. *Erreurs de Wiclef portées en Boheme & en Allemagne* 18. *Jean Hus* 20. *Evaſion & rétabliſſement de Benoît XIII* 21. *Mort de Boniface IX* 33. *Election d'Innocent VII* 34. *Fruits du zele de Saint Vincent Ferrier* 39. *La Bienheureuſe Colette réforme l'ordre de S. François* 41. *La France veut de nouveau ſe ſouſtraire à l'obédience de Benoît XIII* 43. *Grégoire XII ſuccede à Innocent VII* 48. *Négociation entre Benoît XIII &*

Grégoire XII 51. *Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans* 55. *Benoît XIII s'enfuit en Espagne* 56. *La France prend le parti de la neutralité entre les deux Papes* 57. *Convocation du concile de Pise* 59. *Benoît XIII tient son concile à Perpignan* 61. *Ouverture du concile de Pise* 62. *Ambassadeurs de Robert de Baviere au concile* 64. *L'Italie se soustrait à l'obédience de Grégoire XII* 69. *Ambassadeurs des princes divers au concile de Pise* 71. *Soustraction des deux obédiences, prononcée par le concile* 78. *Arrivée & fuite des légats de Benoît XIII* 80. *Election d'Alexandre V* 82. *Concile de Grégoire XII* 85. *Effets du concile de Pise* 87. *Obédience d'Alexandre V* 89. *Conduite & caractere de ce Pape* 90. *Bulle d'Alexandre contre Wiclef. Jacobel & Jérome de Prague* 93. *Jean XXIII, pape* 96. *Sigismond empereur* 97. *Bataille du Garillan, & ses suites* 99. *Albicus succede à Sbincon, archevêque de Prague. Progrès de Jean Hus* 100. *Bulle de Jean XXIII contre les Wicléfistes & les Hussites* 103. *Grégoire XII, abandonné par le roi Ladislas* 104. *Ladislas s'empare de Rome*

105. *Sa mort* 106. *Henri V ſuccede en Angleterre au roi Henri IV. Révolte des Lollards, punie* 107. *On condamne en France la doctrine du tyrannicide* 109. *Convocation du concile de Conſtance* 111.

LIVRE QUARANTE-NEUVIEME.

ARRIVÉE de Jean XXIII à Conſtance 113. *Arrivée & caractere de l'Empereur Sigiſmond* 117. *Nonces de Grégoire XII & de Benoît XIII* 120. *Le concile ſe détermine pour la voie de ceſſion* 121. *On prend le parti d'opiner par nations* 125. *Gerſon député de l'univerſité de Paris, & ambaſſadeur du roi de France* 129. *Jean XXIII s'engage à la ceſſion* 130. *Il ſe retire furtivement de Conſtance* 133. *Frédéric d'Autriche, mis au ban de l'Empire* 135. *Les cardinaux Pierre d'Ailli & François Zabarelle préſident à la troiſieme ſeſſion* 138. *Décrets importans de la ſeſſion quatrieme* 141. *On appuie ſur les mêmes objets dans la cinquieme* 144. *Députation du concile vers Jean XXIII*

146. *Jean eſt trahi par Frédéric d'Autriche* 148. *Erreurs de Wiclef, condamnées à Conſtance* 150. *Jean XXIII accuſé, pris & renfermé* 152. *Il écrit à l'Empereur* 157. *Sentence de dépoſition, prononcée contre lui dans la douzieme ſeſſion* 159. *Sentimens de la cour de France à ce ſujet* 162. *Soumiſſion de Grégoire XII* 264. *Jean Hus à Conſtance. Sauf-conduit de l'Empereur* 166. *Rétractations de Jean Hus & de Jérome de Prague* 171. *Supplice de Jean Hus* 173. *Variations & ſupplice de Jérome de Prague* 176. *Condamnation du tyrannicide à Conſtance* 178. *L'empereur Sigiſmond va conférer en Aragon avec Benoît XIII* 183. *Capitulation de Narbonne* 188. *Souſtraction d'obédience, prononcée dans le parti de Benoît XIII* 190. *Travaux apoſtoliques & mort de S. Vincent Ferrier* 191. *Triſte ſituation de la France. Mauvais offices de l'Empereur* 192. *Benoît XIII, dépoſé à Conſtance* 196. *Mémoire indécent de Bernard Baptiſé pour la réformation* 197. *Mémoire de Pierre d'Ailli* 198. *Mémoire de Gerſon* 202. *Election de Martin V* 205. *Quelques points de réforme, publiés par le nouveau Pape* 207.

Affaire de Jean de Falkemberg 210. *Déſordres cauſés à Prague par la mort de Jean Hus* 213. *Commencemens de Ziſca* 214. *Bulles de Martin V contre les nouvelles erreurs, & pour la confirmation du concile de Conſtance* 215.

LIVRE CINQUANTIEME.

Séjour de Martin V à Florence, qu'il érige en métropole. Souminiſſion volontaire de Jean XXIII 221. *Sa mort* 223. *Ambaſſade de l'Empereur d'Orient au Pape* 224. *Réception de Martin V à Rome* 226. *Sigiſmond ſuccede à Venceſlas dans le royaume de Boheme* 227. *Commencement des Thaborites. Progrès de Ziſca* 228. *Héréſie des Adamites* 229. *Orébites, & autres fanatiques* 230. *Cruautés & brigandages des Huſſites* 232. *Mort de Ziſca* 235. *Concile de Saltzbourg* 236. *Les Portugais découvrent les Indes Orientales* 238. *Charle VII exclus du trône de France* 239. *Aſſaſſinat du duc de Bourgogne* 242. *Mort de Charle VI. Malheureux état de la France* 243. *Concile*

assemblé à Pavie, puis à Sienne 244. Schisme renouvellé par Alfonse roi d'Aragon. Affaires de Naples 246. Mort de Pierre de Lune, & son caractere 249. Gilles Mugnos, élu en sa place 253. Le roi Alfonse retiré du schisme par le cardinal de Foix 256. Réformes religieuses en Espagne 261. Succès de la Bienheureuse Colette 262. Saint Bernardin de Sienne. Observantins 263. Fondation de l'université de Louvain 267. Division entre les Hussites. Calistins 269. Procope le Rasé, & Procope le Petit 271. Portrait des prêtres Hussites 274. La Pucelle d'Orléans 277. Elle est présentée au Roi 279. Examen de sa mission 280. Délivrance d'Orléans 283. Bataille de Patai 285. Le connétable Artur de Bretagne agit pour Charle VII 286. La Pucelle fait sacrer le Roi à Reims 288. Preuves des exploits de la Pucelle 289. Principes de ces exploits 293. Fin de la Pucelle 297. On réhabilite sa mémoire 303. Institution de l'ordre de la Toison d'or 305. Convocation du concile de Bâle. Mort de Martin V 306. Fâcheux commencemens du pontificat d'Eugene IV 307.

LIVRE CINQUANTE-UNIEME.

FOIBLES commencemens du concile de Bâle 309. Jean Beaupere député par le concile vers le Pape 311. Premiere ſeſſion 313. Le concile ſe continue, malgré la bulle du Pape 315. La France s'intéreſſe en faveur du concile de Bâle 317. Inſtitution de l'univerſité de Caen 320. Sigiſmond favorable au concile 321. Menaces & entrepriſes du concile contre le Pape 322. Nonces envoyés au concile 323. Arrivée des Huſſites à Bâle 327. L'évêque de Coutance eſt envoyé par le concile dans la Boheme 329. Défaite des Huſſites les plus furieux. Les autres ſe réuniſſent aux Catholiques 334. Le Pape fléchit, & ſe réconcilie avec le concile 338. Etat paiſible du concile de Bâle 342. Sainte hoſtie de Dijon 343. Le Pape & le concile s'efforcent à l'envi de gagner les Grecs 346. Le concile fait de bons réglemens de diſcipline 347. Il ſupprime les annates 349. Le Pape Eugene s'enfuit de Rome 350. Activité inquiete du concile de Bâle 354. Réconciliation du

duc Philippe le Bon de Bourgogne avec Charle VII 355. *Le cardinal d'Alleman* 361. *Contradictions & diviſions du concile* 362. *Exhortation de George de Trébizonde à Jean Paléologue* 365. *Entrée de cet Empereur à Veniſe* 367. *Bulle pour la tranſlation du concile de Bâle à Ferrare* 371. *Cenſures reſpectives du Pape & du concile de Bâle* 373. *Ouverture du concile de Ferrare. Ordre des ſéances* 374. *Conférences préliminaires* 377. *Aſſemblée de Bourges, où ſe fait la pragmatique ſanction* 379. *Mort de l'Empereur Sigiſmond. Albert II, duc d'Autriche, lui ſuccede* 382. *Diſputes ſur la proceſſion du S. Eſprit* 386. *Raiſonnemens de l'archevêque de Rhodes* 387. *Réponſes de Beſſarion de Nicée & de Marc d'Epheſe* 389. *Répliques du cardinal Julien & du provincial des Dominicains de Lombardie. Fait de Chariſius* 390. *Le concile eſt transféré de Ferrare à Florence* 394. *Marc d'Epheſe confondu par le provincial des Dominicains* 397. *Beſſarion reconnoît & confeſſe la vérité* 402. *George Scholarius appuie Beſſarion* 404. *Le patriarche de Conſtantinople. L'Empereur & tous les Grecs, excepté*

Marc d'Epheſe, embraſſent l'union 405. *Mort du patriarche de Conſtantinople* 408. *Publication du décret de Florence* 410. *Points d'explication entre les Latins & les Grecs* 414. *Tumulte & derniers excès du concile de Bâle qui dépoſe le Pape* 417. *Il eſt frappé d'anathême par le Pontife* 425. *Décret de Bâle pour l'immaculée Conception. Amédée duc de Savoie* 426. *Il eſt déclaré Pape par le concile de Bâle* 428. *La cour de France & la plupart des ſouverains ont horreur de ce ſchiſme* 429. *Défection des Grecs arrivés chez eux* 432. *Fermeté de leurs plus illuſtres prélats* 433. *Mort de Marc d'Epheſe* 435. *Le livre de l'imitation de Jéſus-Chriſt mis au jour* 436. *Invention de l'imprimerie* 437. *Réunion des Arméniens à l'Egliſe Romaine* 440. *Réunion des Jacobites* 442. *L'Empereur d'Ethiopie & le patriarche Melquite d'Alexandrie écrivent au Pape des lettres de ſoumiſſion* 444. *Amédée, dit Félix V, mécontent de ſon concile* 445. *Négociations du Pape avec les Allemands* 447. *Réflexion ſur les contradictions apparentes entre les décrets des deux conciles* 448.

LIVRE CINQUANTE-DEUXIEME.

DÉCADENCE du concile de Bâle 451. Le roi d'Aragon se réconcilie avec le vrai Pape 455. Mort du pieux cardinal Albergati 459. Division en Pologne 460. Victoires d'Huniade 461. Scanderbeg remonte sur le trône de ses peres 464. Treve d'Amurat avec le roi de Pologne 468. Bataille de Varne 475. Mort du roi Ladislas 478. Mort du cardinal Julien Cesarini 480. Soumission des Eutychiens de Syrie au concile de Latran 482. Casimir IV, roi de Pologne. Mort de l'Empereur Jean Paléologue, remplacé par son frere Constantin 485. Négociations pour l'extirpation du schisme 487. Saint Antonin, élevé sur le siege de Florence 489. Canonisation de S. Nicolas de Tolentin 492. Concorde rétablie entre le Pape & les Allemands 493. Sages conseils de la France 495. Mort d'Eugene IV 497. Son caractere 499. Nicolas V 500. Fin de la neutralité de l'Eglise d'Allemagne 502. Conférence de Lyon 505. Con-

cordat Germanique 507. Légation du cardinal de Carvajal en Boheme 508. Pogebrac 510. Cabales & intrusion de Roquesane 511. Les sectaires se rendent maîtres de Prague 513. Conciles provinciaux en France. Supplice du maréchal de Retz 516. Assemblée de Lyon pour l'extinction du schisme 520. Renonciation d'Amédée au pontificat 523. Réflexion sur la conduite du cardinal d'Alleman 526. Dissolution du concile de Lausane 529. Autorité & variétés du concile de Bâle 530.

Fin des Sommaires.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le Tome quinzieme de l'*Histoire de l'Eglise*, par M. l'Abbé DE BÉRAULT, qui m'a paru digne de ceux qui le précedent. A Paris, ce 28 Février 1783.

DUVOISIN.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-HUITIEME.

Depuis la décadence des fauteurs du grand ſchiſme d'Occident en 1400, juſqu'au concile de Conſtance en 1414.

A la fin du ſecond âge de l'Egliſe, les Nations diverſes dont elle étoit compoſée depuis la chute de l'Empire Romain, ſorties enfin de la barbarie, de la ſtupide ignorance, de la ſuperſtition & des pratiques les plus vicieuſes, qui en ſont les ſuites comme néceſſaires, avoient pris le caractere & la forme, qu'à de légeres nuances près, elles retiennent encore aujourd'hui. Dans leurs génies, leurs mœurs & leurs

coutumes, nous n'appercevrons plus désormais que ces diversités légeres, qui sont occasionnées par la différence des situations, & qui ne sont pas plus durables que ces incidens passagers. La différence prodigieuse de la physionomie des peuples anciens à celle des peuples modernes, si l'on peut s'exprimer de la sorte, fut principalement l'effet de ces expéditions tumultueuses & lointaines, qui agiterent durant deux siecles toutes les nations Chrétiennes. Du chaos reproduit par ce bouleversement universel, on vit éclore comme un monde nouveau, une sorte d'indigenes, dont les généalogies antérieures, à l'exception de quelques races augustes, furent bientôt reléguées dans la classe des chimeres.

Cependant la discorde & les rivalités intestines agiterent encore longtemps, dans le quinzieme siecle, ces peuples renouvellés, & si différens de leurs premiers auteurs. Le Duc Frédéric de Brunsvic substitué dans l'Empire à l'imbécille Venceslas, fut assassiné par le Comte de Valdec, avant d'avoir été couronné. Robert, comte Palatin du Rhin, élu en sa place, dès

le 24 août 1400, ne fut couronné que l'année suivante, dans la ville de Cologne, parce qu'Aix-la-Chapelle refusa de lui ouvrir ses portes. Cette ville privilégiée demeuroit attachée à Venceslas, qui, malgré la bassesse de son ame, continuoit à se porter pour empereur, & fut encore long-temps appuyé d'une faction assez considérable. Elle le soutint jusque sous l'empire de Sigismond son frere, que les sectaires de Boheme désolerent d'ailleurs par des séditions fréquentes, & par des victoires presque aussi souvent réitérées. La puissance impériale n'étoit pas plus révérée en Italie. Outre les villes commerçantes, érigées en républiques, Milan, Mantoue, Modene furent subjuguées par des seigneurs particuliers, qui s'arrogerent une indépendance pareille. En même temps, les contrées méridionales étoient sans cesse inondées de sang, par les deux factions d'Aragon & d'Anjou, qui se disputoient le royaume de Naples, avec d'autant plus de fureur que leurs titres étoient plus équivoques.

La France gémissoit dans un état plus déplorable encore, par l'ambition jalouse de quatre princes du sang, qui

vouloient chacun s'emparer seul de l'administration politique, dont l'infirmité de Charle VI le rendoit incapable. Le duc d'Orléans, frere du Monarque, devint la victime de la perfidie du duc de Bourgogne; & ce ne furent-là que les prémices de l'horreur. Un monstre dénaturé, sous le titre sacré de reine & de mere, exclut de la couronne son propre fils, & par un traité solennel, la livra, avec le destin de la France, à la dureté Britannique. On avoit essuyé peu auparavant la perte de la bataille d'Azincourt, plus funeste que celles de Créci & de Poitiers; & le jour où se conclut à Troies ce monstrueux traité, parut avec raison infiniment plus funeste que la journée d'Azincourt. Le Royaume fut plongé depuis dans un abîme de malheurs si extrêmes, si multipliés, si fortement liés l'un à l'autre, si désespérans & si peu réparables, qu'on crut n'en avoir pu sortir que par un miracle.

L'Angleterre, après ce lustre odieux & passager qui ne résulte que de la discorde nourrie entre des voisins, se vit à son tour en butte à toutes les fureurs des brigues & des cabales. L'infortuné Henri VI, qui le 31 d'août 1422 hérita des

deux royaumes d'Henri V son pere, ne fut pas seulement contraint d'abandonner celui de France; mais il se vit encore arracher l'Angleterre & la vie, après avoir essuyé pendant quarante ans, avec son peuple & sa famille, tous les désastres des factions & des guerres intestines. Deux fois précipité du trône & jetté dans les fers, & deux fois rétabli, il fut arrêté de nouveau, & poignardé dans sa prison. Treize effroyables batailles, & un bien plus grand nombre de sieges meurtriers signalerent tour à tour les atroces factions de la Rose blanche & de la Rose rouge, c'est-à-dire des maisons d'Yorck & de Lancastre, qui ne firent de la Grande-Bretagne, pendant près d'un siecle, qu'un théatre de sang & de forfaits: désastre qui aboutit à la ruine de la race des Plantagénetes, source commune des prétentions de ces deux maisons, & qui régnoit en Angleterre depuis plus de trois cents ans.

En Espagne, les Infideles qui l'avoient envahie & si long-temps possédée presque toute entiere, réduits enfin au seul royaume de Grenade, d'où bientôt encore ils devoient être chassés,

ne donnoient plus d'inquiétude aux Chrétiens : mais la division qui avoit ruiné la domination Musulmane, sembloit, avec les victoires & la sécurité, avoir passé chez ses destructeurs. Quatre Etats divers, la Castille, l'Aragon, la Navarre, & le Portugal, partageoient cette région isolée, dont la seule assiette marquoit les inconvéniens de ce partage. La difficulté du recours aux Puissances étrangeres, & en même temps la facilité des communications & des invasions intérieures ; la continuité de la guerre contre les Maures, qui avoit banni les sciences & les arts, fait abandonner le commerce aux Juifs, ignorer en un mot toute autre profession que celle des armes ; les alliances entre les familles royales des Etats concentrés dans ce coin du Monde, où les femmes héritoient du sceptre ainsi que les mâles ; tant de prétextes & de facilités pour envahir, & le désir naturel de conserver, tout fournissoit de jour en jour des causes nouvelles aux guerres nationales. Les Espagnes ne parvinrent dans la suite à un état paisible, que par le mariage de Ferdinand d'Aragon avec Isabelle de Castille, & par la réunion stable de ces

deux royaumes : cause premiere de la grandeur & de la solide prospérité de ces régions, qu'elle délivra du danger de retomber sous l'esclavage des Arabes renvoyés au delà des mers, & dont elle décora le monarque du titre glorieux de Roi Catholique.

Sur la fin du quatorzieme siecle, & dans les commencemens du quinzieme, la Reine Marguerite de Valdemar, surnommée la Sémiramis du Nord, remit les royaumes de cette extrémité de notre hémisphere, dans un état de splendeur & de tranquillité qui leur avoit été inconnu avant elle, & qui disparut bientôt après. L'amour excessif de ces peuples pour la liberté, la fierté & les prérogatives des grands, les privileges exorbitans du clergé, le système de l'élection ou de la succession arbitraire des rois, mettoient à leur autorité des bornes si étroites, qu'ils ne pouvoient rien faire pour le bien public ; ils ne secouerent de temps en temps ces entraves, que par une violence qui avoit l'air de la tyrannie. De là, durant la plus grande partie du siecle que nous décrivons, les peuples n'eurent qu'à gémir alternativement, ou dans l'oppres-

sion, ou dans l'anarchie, & bien souvent dans les horreurs réunies de l'une & de l'autre. La Pologne eut à souffrir l'ambition & l'avidité des religieux militaires de l'ordre Teutonique, qui ne devoient que faciliter les progrès de l'Evangile; jusqu'à ce que le grand Jagellon, dit Udalislas V, peu avant sa mort qui arriva le 31 mai 1434, les réduisit à lui céder une partie de la Prusse, & à ne tenir le reste qu'à titre de fief, relevant de sa couronne.

Calch. l. II. P. 44. Juv. P. 143.

L'Empire de C. P. presque réduit à la ville de ce nom, déjà bloquée par les Turcs, étoit près de tomber au pouvoir de leur Sultan Bajazet, le premier des Ottomans qui ait obtenu ce titre du sultan d'Egypte, représentant des anciens califes. Manuel-Paléologue, cinquieme empereur de cette maison, après avoir sans succès imploré par lettres le secours des Occidentaux, prit le parti de l'aller solliciter en personne. Il s'embarqua pour Venise, passa par Milan, où le Duc Galéas Visconti lui donna un équipage convenable à son rang, & il se rendit à Paris le 3 juin 1400. On lui fit les plus grands honneurs; les ducs de Berri & de Bourgogne allerent assez loin

au devant de lui ; le Roi Charle VI, qui se trouvoit dans un de ses bons intervalles, vint le recevoir à la porte de la ville ; & le Prince Grec y fit son entrée, avec plus de pompe qu'il n'eût pu faire à C. P. Mais ce fut-là tout le succès de son voyage, & de son séjour qui fut de deux ans & demi, à la réserve d'une apparition qu'il fit avec aussi peu de fruit dans la Grande-Bretagne. On pourroit ajouter, que tout l'avantage fut pour les nations qu'il étoit venu intéresser en sa faveur. Paléologue étoit accompagné de plusieurs savans, qui répandirent en Europe les germes & le goût de la littérature. Ils y apprirent à connoître les livres de la Grece, à priser & à imiter tous les bons auteurs de l'antiquité.

Tout ce qu'il put obtenir, ce fut quelque secours en argent ; ce qui ne lui étoit pas à beaucoup près le plus nécessaire, contre la valeur Ottomane. Mais par les ressources admirables de la Providence, qui vouloit encore fournir aux Grecs un dernier moyen de salut, avant de punir leur schisme par le renversement de leur Empire, le secours lui vint d'où il avoit moins sujet de l'attendre. Bibl. Or. p. 877.

Il avoit, à la vérité, réclamé contre l'oppreſſion de Bajazet l'équité de Tamerlan ou Timur le Boiteux, de la race de Genghiskan, & comme lui, empereur des Mogols & maître de preſque toute l'Aſie : mais il faiſoit ſi peu de fond ſur ce moyen de défenſe, qu'il étoit parti peu après pour ſe ménager celle des Occidentaux. Cependant le fier Tartare envoya dire à l'Ottoman en termes impératifs, qu'il eût à laiſſer tranquille Paléologue ſon protégé, & à lui reſtituer les provinces qu'il avoit déjà envahies. Bajazet, furieux d'un procédé ſi hautain, s'emporta juſqu'à outrager les envoyés de Tamerlan. Ces deux rivaux terribles marcherent auſſitôt l'un contre l'autre : ils ſe rencontrerent dans les plaines d'Angora, l'ancienne Ancyre de Galatie, où ils ſe livrerent une des plus ſanglantes batailles dont il ſoit fait mention. Bajazet la perdit, & fut fait priſonnier. Toute la Natolie devint la conquête du vainqueur ; Nicée fut pillée, Pruſe réduite en cendres, & tout le pays dévaſté juſqu'au Boſphore de Thrace. Il uſa néanmoins envers ſon priſonnier, d'une modération à laquelle on n'avoit pas lieu

de s'attendre, & n'oublia rien pour le consoler de sa mauvaise fortune. Il se disposoit même à lui rendre la liberté, quand l'Ottoman superbe mourut, vraisemblablement de chagrin. La catastrophe où les auteurs Grecs le font terminer & périr, doit être mise au nombre des épisodes romanesques, qui sont du style parmi les historiens de cette nation.

Poc. Impl. P. 47 SEMINAIRE DE QUEBEC 1964

Paléologue, instruit en route de ces heureuses nouvelles, se consola de son peu de succès du côté des Latins, à la bonne volonté desquels il rendit néanmoins témoignage. Il parut même se rapprocher insensiblement de leur maniere de penser, que ce prince très-lettré avoit combattue par écrit, durant son séjour en France. Il avoit vu de ses propres yeux les agitations qui bouleversoient la France & l'Angleterre, & qui rendant insuffisant à ces royaumes eux-mêmes tout ce qu'ils pouvoient avoir de forces & de ressources, y mettoient un obstacle insurmontable à toute entreprise étrangere. Les autres souverains de l'Europe n'étoient guere plus en état de prendre la défense de la Grece. La circonstance du temps y apportoit seule un empêchement consid.rable. Dans l'an-

née séculaire où l'Empereur d'Orient vint en France, on s'y souvenoit trop de la journée de Nicopolis, si funeste quatre ans auparavant à l'élite de la noblesse Françoise, pour qu'on ne préférât point à des indulgences si hasardeuses, celle du jubilé, qu'on pouvoit gagner avec infiniment moins de risque. Rome étant toujours regardée universellement comme le dépôt naturel des trésors de la divine miséricorde, il s'y fit un concours d'autant plus nombreux des Fideles de l'obédience d'Avignon, & de la France en particulier, qu'ils avoient eu moins d'égard au jubilé, fixé par le pape de Rome Urbain VI à la trente-troisieme année, c'est-à-dire à l'an 1390. Pour la centieme année, soit qu'on partît de la bulle de Boniface VIII, soit de la réduction de moitié faite par Clément VI, on ne pouvoit douter que l'indulgence n'y fût attachée, indépendamment de la diversité d'opinion & de parti. L'ardeur fut donc si grande & si générale, que la défense d'aller à Rome, portée par le Roi Charle VI sous peine de châtimens afflictifs, fut inefficace. Mais cette imprudente ferveur eut plus à souffrir dans le voyage de Rome, que dans

Th. Niem. l. II. c. 28.

celui d'Outre-mer. Les troupes de factieux & de brigands sur les routes, la peste au sein de la ville, firent périr misérablement la plupart des pélerins. Grand nombre de femmes, & même de la premiere qualité, prises en route par ces guerriers dissolus, endurerent des outrages plus affreux que la mort.

Un mouvement subit de dévotion populaire s'éleva dans le même temps en Italie, & pénétra jusqu'à Rome. De toute part on rencontroit des processions de gens revêtus de longs habits blancs, avec des capuces qui leur couvroient tout le visage, à l'exception des yeux, devant lesquels étoient ménagées deux petites ouvertures. Telles sont à peu près les robes des Pénitens, que l'on voit encore dans quelques-unes de nos provinces. Cette dévotion singuliere fut d'abord si générale, qu'avec le torrent du peuple, elle entraîna des prêtres, des évêques & des cardinaux. Ils marchoient gravement en chantant des cantiques tout nouveaux, parmi lesquels néanmoins on remarque la prose *Stabat mater dolorosa*, qu'ils attribuoient à S. Grégoire. Ils continuoient ces exercices pendant treize jours consécutifs; & la Ibid. c. 26.

nuit couchoient, comme ils se rencontroient, hommes & femmes, dans les cimetieres, dans les monasteres, dans les églises; au milieu de tous les dangers qu'occasionnoit cette confusion. Cependant les peuples paroissoient édifiés sur leur passage, & s'empressoient à exercer l'hospitalité à leur égard : la confession & la communion étoient fréquentées; les villes ennemies se réconcilioient; des haines personnelles & envenimées furent éteintes.

Mais la singularité en matiere de religion, quelquefois innocente à son origine, devient presque toujours criminelle. Des imposteurs Ecossois avoient apporté ces pratiques suspectes en Italie, où ils étoient venus avec des croix de brique, tellement enduites de sang & d'huile, qu'elles sembloient suer pendant les chaleurs. Ils n'excitoient pas seulement l'effroi populaire, en publiant que le monde alloit finir par un affreux tremblement; ils soutenoient encore, avec une obstination insensée, que l'un d'entre eux étoit le Prophete Élie revenu du Ciel. Cette imagination se répandit jusqu'au fond de l'Allemagne dans le marquisat de Misnie, où,

Gobel. p. 295.

quelques années après, des Flagellans hérétiques débiterent de même, qu'Elie & Enoc avoient reparu dans le monde; que les perſécuteurs de la vérité avoient fait brûler Elie à Erford, & qu'Enoc vivoit encore dans la perſonne de leur plus célebre docteur, nommé Conrad Schmid. Pour donner quelque ſuite à leurs fictions, ils aſſuroient que les ames, au commencement du monde, avoient été créées toutes enſemble, & dépoſées dans le paradis terreſtre; qu'un ange les alloit tirer de ce dépôt, à meſure qu'il falloit animer quelque enfant, & que celles d'Elie & d'Enoc avoient été infuſées de la ſorte dans les chefs de la nouvelle religion. Car ces hardis ſectaires proſcrivoient avec audace tout autre Chriſtianiſme que le leur, & prétendoient que, depuis que les freres de la croix, c'eſt le nom qu'ils ſe donnoient, avoient paru dans le monde, Dieu avoit rejetté le Pape, les évêques, les prêtres; qu'il leur avoit ôté le pouvoir de délier, de conſacrer; en un mot, qu'il avoit anéanti le ſacerdoce évangélique, à cauſe de la corruption de ceux qui en étoient revêtus. Ils aboliſſoient auſſi tous les ſacremens, &

sur-tout l'eucharistie, qu'ils disoient n'être, ni le vrai corps du Sauveur, ni le vrai Dieu, mais le mystere de la cupidité des prêtres. Tous ces signes sensibles & productifs de la grace, ils les réduisoient au baptême de sang, qu'ils prétendoient se donner en se flagellant à la suite d'une croix, en mémoire de la passion de J. C. Ils affirmoient que sans cela il étoit impossible d'entrer dans le royaume des Cieux : mais aussi, quelque innombrables & quelque énormes que fussent les crimes qu'on avoit commis, cette seule pénitence, dans leur système, suffisoit pour les expier. C'est pourquoi toutes les indulgences, aussi bien que les œuvres satisfactoires, leur paroissoient inutiles. La célébration des fêtes, à l'exception du dimanche, & la foi du purgatoire ne leur étoient pas moins odieuses que les indulgences. Pour comble d'impiété ou de folie, ils tenoient que leur docteur Conrad Schmid, & non pas J. C. présideroit au jugement dernier.

On voit ici, ou que les conceptions de Viclef s'étoient déjà propagées bien au loin, ou que l'Angleterre n'étoit pas la seule terre féconde en chimeres & en

monstres. La mort de cet héréſiarque n'avoit rien ôté à l'aveugle témérité, ou du moins à la ſourde activité de ſes zélateurs. Condamnés par un parlement tenu en 1402, à être recherchés & remis à l'évêque diocéſain, pour être livrés en cas d'obſtination au bras ſéculier, ils s'obſerverent avec d'autant plus de ſoin, que cette ordonnance avoit d'abord été exécutée ſur un prêtre, qu'on brûla publiquement à Smithfield : mais s'ils dogmatiſerent avec plus de ſecret, ils ne le firent pas avec moins d'impiété. Dès l'année ſuivante, le Chevalier Louis de Clifford, qui juſque-là les avoit protégés ſans trop les connoître, découvrit à l'archevêque de Cantorbéri Thomas d'Arondel, qu'ils enſeignoient, entre autres erreurs, les propoſitions ſuivantes : L'Egliſe eſt la ſynagogue de Satan, où il ne faut paroître, ni pour honorer Dieu, ni pour recevoir les ſacremens, principalement celui de l'autel, qui eſt un pain de mort, & l'aliment de l'Antechriſt : Tous les ſacremens, en général, ne ſont que des ſignes ſans objet & ſans vertu, dans la forme uſitée par l'Egliſe : Il ne faut point porter les enfans nouveaux nés à l'égliſe, pour y re-

Valſing. p. 364. &c.

cevoir le baptême, parce qu'ils sont des images très-pures de la Trinité, & que sous la main des prêtres, ils contracteroient des souillures qu'ils n'ont pas : Pour faire un saint mariage, le consentement des parties suffit seul, sans aucune soumission à l'Eglise : La virginité n'est point approuvée de Dieu, qui a tellement ordonné le mariage, qu'on n'est point en voie de salut, si l'on n'a du moins la volonté de se marier : Il n'est ni fête ni jour plus saint qu'un autre, & tous les jours, sans nulle exception, on a une égale liberté de travailler, ainsi que de boire & de manger : Enfin, il n'y a point de purgatoire après cette vie ; & pour quelque péché que ce soit, il ne faut point d'autre pénitence que de le quitter, & de s'en repentir avec foi.

Ce fut par la voie de la Boheme que cette malheureuse doctrine, après l'Angleterre, infecta l'Allemagne : des jalousies de college opérerent ce bouleversement dans la religion. L'université de Prague fondée par l'Empereur Charle IV, qui se servit pour cela de docteurs Allemands, demeuroit toujours sous le gouvernement de ces étrangers, au

Trith. chr. hist. an. 1402.

Æn. Sylv. Hist. Boh. p. 103.

grand mécontentement des naturels du pays, & sur-tout de Jean Hus, quoique jeune encore & de basse naissance; mais enorgueilli de ses dispositions pour les sciences, de son talent pour la parole, de ses mœurs austeres, de sa piété sauvage; hypocrite, en un mot, dévoré par le désir de la considération & l'envie de dominer. A la faveur du ressentiment du Roi Venceslas, irrité contre tous les Allemands pour avoir été déposé de l'Empire, les Bohémiens recouvrerent sans peine l'intendance de leurs écoles, à l'exclusion de ces concurrens, qui de dépit quitterent Prague au nombre de plusieurs milliers tant docteurs qu'étudians, & se retirerent à Leipsic, dont l'université s'établit à cette occasion.

Dans ces conjonctures, un noble Bohémien, qui avoit étudié à Oxford où les écrits de Viclef tomberent sous sa main, les rapporta dans sa patrie, comme un monument de son goût & d'une étude profonde. Il ne manqua point de se montrer zélé partisan des principes qu'il apportoit de si loin, & les communiqua aux ennemis des Allemands, particuliérement à Jean Hus, qui étoit

l'un des plus déclarés. Ils saisirent, avec toute la chaleur de l'école & du patriotisme, une ressource que la nouveauté, au défaut du génie, offroit si à propos pour soutenir la gloire nationale. Hus ordonné prêtre en 1400, avoit été aussitôt après établi prédicateur dans une église, fondée nouvellement sous le nom de Bétléhem, par un riche bourgeois de Prague. Cette institution, suivant laquelle on prêchoit chaque jour en Bohémien ou Sclavon vulgaire, ne pouvoit être plus favorable à ses vues. Il commença par hasarder quelques propositions de Viclef, avec de grands préambules tant sur l'excellence de cette rare doctrine, que sur la sainteté de l'auteur, dont il disoit envier pour toute récompense le sort éternel. Bientôt voyant accourir une foule d'esprits inquiets & sans principes, les gens obérés de dettes, les citoyens factieux, les clercs ignorans & notés pour crimes, quelques savans jaloux de la préférence accordée, non plus aux Allemands pour les places d'honneur, mais à la noblesse dans la distribution des meilleurs bénéfices, en un mot, toute cette classe d'hommes qui ne trouvent à gagner que dans les

nouveautés & les révolutions ; le prédicant alors ne garda plus de mesures, & aux erreurs de Viclef, joignit celles des Vaudois. Nous verrons bientôt les fruits désastreux de ces conventicules.

Auparavant, Pierre de Lune ou Benoît XIII, détenu depuis près de cinq ans dans son palais d'Avignon, où il avoit essuyé ce qui auroit abattu toute autre ambition que la sienne, eut encore assez de force & de présence d'esprit, pour former & mettre à exécution le projet de sa délivrance. Comme il étoit gardé par des soldats Normands, un gentilhomme de cette province, nommé Robert de Braquemont, que l'on présume avoir été déterminé par l'envie de plaire au duc d'Orléans, entiérement dévoué aux intérêts de ce Pape ; Braquemont, dis-je, rendoit des visites fréquentes à Benoît, avec toute la liberté que lui en laissoient les gardes ses compatriotes. Après les avoir accoutumés à ces fréquentes apparitions, qui se faisoient principalement sur le soir ; le 11 de mars 1403, aux approches de la nuit, il sortit avec le Pape déguisé, comme si c'eût été un homme de sa suite. Une escorte de cinq cents hom-

J. Juv. p. 152. Labour. p. 461.

mes, préparés par Braquemont, les reçut l'un & l'autre à quelque distance d'Avignon, & les conduisit à Château-Raynard, petite place voisine. On observe que Benoît, jusque dans sa fuite & son travestissement, voulut, autant qu'il étoit possible, figurer en pape : il emporta l'eucharistie dans une petite boîte d'argent, suivant l'usage des souverains pontifes, qui la font porter devant eux dans leurs voyages. Il eut aussi la précaution de prendre, comme des pieces utiles à ses vues, quelques lettres où le Roi Charle VI lui déclaroit, que jamais son dessein n'avoit été qu'on se retirât de son obédience.

Dès qu'il se vit en sûreté, il reprit les habits & toutes les marques du pontificat, se fit faire la barbe, qu'il avoit laissé croître durant tout le temps de sa prison, en signe de l'oppression qu'il souffroit, & à cette occasion, plaisanta sur les outrages qu'il y avoit soufferts, avec une gaîté d'humeur, ou plutôt avec une sérénité & une grandeur d'ame, qui le fit paroître autant supérieur aux bassesses de la vengeance qu'aux caprices de la fortune. Sa fuite causa un tel étonnement dans Avignon,

que bientôt il n'y eut plus de gardes autour du palais. Les officiers en sortirent sans peine, d'abord avec les cardinaux de Pampelune & de Tarragone. Tous les autres s'empresserent de même à se rapprocher de lui, & à regagner ses bonnes graces, après avoir été les premiers auteurs de ses revers. Il ne leur marqua pas plus de vengeance qu'à ses gardes; il n'eut pas même la politique, si ordinaire en pareille rencontre, de mettre la réconciliation à un haut prix : après quelque légere résistance, employée par dignité, ou pour se les attacher davantage, il promit d'oublier tout le passé, & retint à dîner ceux d'entre eux qu'ils avoient choisis pour médiateurs. Il ne se montra pas plus difficile à l'égard des citoyens d'Avignon, qu'il obligea simplement à réparer les breches faites au palais tandis qu'ils l'y tenoient assiégé. Hist. Anon. p. 466.

Le jour même de son arrivée à Château-Raynard, Benoît se prévalant des lettres où le Roi Charle paroissoit improuver la soustraction d'obédience, écrivit à ce prince, & en même temps aux seigneurs de son conseil, & à l'université de Paris, pour leur notifier sa sortie d'Avignon. Il demandoit la resti-

tution de l'obéiſſance qui lui étoit due; & proteſtoit avec ſon emphaſe accoutumée, de ſon zele pour l'union & la proſpérité de l'Egliſe. Après la réconciliation des cardinaux, comme le Roi avoit déjà convoqué le clergé de France pour balancer les avantages & les inconvéniens de la ſouſtraction, le Pape lui députa les cardinaux de Ma-
Du Puy. p. 275. leſec & de Saluces. Le 20 de mai, en préſence des princes du ſang & de quelques autres ſeigneurs, ils eurent audience du Monarque, dans ſon palais ou maiſon de S. Paul, monument de la ſimplicité reſpectable de nos rois : ce n'étoit pas, même pour le temps, la plus belle maiſon de Paris. Le cardinal de Maleſec portant la parole, repréſenta que la ſouſtraction d'obédience, bien loin de remédier au ſchiſme, n'avoit ſervi qu'à augmenter le ſcandale & la confuſion ; que cette conſidération avoit engagé les cardinaux à ſe réunir à leur chef, qui d'ailleurs, par ſon empire ſur la fortune & le reſſentiment durant les derniers orages, venoit de marquer toute la grandeur & la bonté d'ame propres à gouverner l'Egliſe dans les temps difficiles. Il ajouta que le Pontife promettoit

promettoit de se conformer à ce que régleroit le conseil du Roi & des princes, & qu'il les choisissoit pour arbitres de tous ses intérêts. Ce discours, joint à la protection du duc d'Orléans, fit la plus forte impression : dès lors, la restitution d'obédience fut très-avancée.

Le Roi la renvoya cependant aux délibérations de l'assemblée du clergé, où il y eut encore un grand conflit d'opinions, jusque dans les compagnies subordonnées qui en firent partie. La seule université de Paris, contraire à celles de Toulouse, de Montpellier & d'Angers, qui toutes les trois tenoient unanimement pour la restitution d'obédience, étoit partagée à ce sujet en deux partis différens, sans compter celui de la nation d'Angleterre, aujourd'hui d'Allemagne, qui continuoit à reconnoître le Pape de Rome, & ce qu'il y a de plus étonnant, sous la protection même du Roi Charle VI. Dans cette diversité de sentimens néanmoins, le duc d'Orléans entrevit que le grand nombre penchoit pour Benoît. Il obtint un ordre du Roi son frere, pour faire prendre & compter les suffrages, non pas en public, mais sous la direction de Du Boul. t. V. p. 65.

chaque métropolitain pour les ſujets de ſa dépendance. La pluralité ſe trouvant telle qu'il l'avoit prévue, le 28 mai, comme les ducs ſes oncles & ſes antagoniſtes étoient abſens, il raſſembla le clergé, paſſa, ſuivi des prélats, dans la chapelle où le Roi étoit en prieres, & lui préſenta la liſte des ſuffrages qui condamnoient la ſouſtraction. Le Roi donna des marques de contentement, & dit quelques paroles très-flatteuſes ſur la ſupériorité du génie & l'intégrité des mœurs de Benoît.

A l'inſtant, le Duc prenant le crucifix de l'autel, le préſenta au Roi, & le pria de faire ſerment ſur ce ſigne adorable de notre rédemption, qu'il ne ſe départiroit point des bons ſentimens où il étoit pour l'Egliſe. Charle mit les mains ſur la croix, & dit : Dès ce moment, je rends à N. S. P. le Pape Benoît XIII toute l'obéiſſance qui lui eſt due, & je promets de le reconnoître tant que je vivrai pour le Vicaire de J. C. en terre ; je m'engage auſſi à le faire reconnoître de tout mon Royaume. Ces paroles finies, il ſe proſterna devant l'autel, & entonna le *Te Deum*, qui fut continué par tous les aſſiſtans. Il fit

ensuite annoncer sa détermination au peuple de Paris, par le son de toutes les cloches de la ville ; & à ceux des provinces, par une lettre circulaire adressée aux évêques. Avertis alors par un éclat si imprévu, les ducs de Berri & de Bourgogne ne manquerent pas de témoigner leur improbation, en des termes qui firent appréhender que ce qui s'étoit fait ne tînt pas long-temps. Ils eussent en effet tout rompu, au moins dans quelque accès de la maladie du Roi, s'ils eussent persévéré dans la même résolution & dans les mêmes vues : mais le duc d'Orléans donna tant d'espérance au duc de Berri, d'obtenir tout ce qu'il souhaiteroit du Pape Benoît, qu'il réussit à le mettre dans les intérêts de ce Pontife ; après quoi, ce fut une espece de nécessité pour le duc de Bourgogne, qui craignit un affront plus marqué, au moins de paroître goûter ce qu'on lui affirma des dispositions présentes de Benoît, pour la tranquillité de l'Etat & de l'Eglise.

On assuroit, par exemple, que ce Pape, toujours magnifique en promesses, accepteroit la cession, si son compétiteur Boniface venoit, ou à céder, ou à mourir, ou à être chassé de son Du Boul. p. 64 & seq.

siége ; qu'avant cela, il n'inquiéteroit personne sur ce qui s'étoit passé pendant la soustraction ; & en particulier, qu'il ne changeroit rien aux collations ni aux promotions, faites alors par les ordinaires. Sur bien d'autres assurances de même nature, garanties par le duc d'Orléans, trop persuadé de son ascendant sur l'esprit inflexible & caché de ce Pape, le trentieme jour de mai, on tint une conférence chez le duc de Berry, au palais des Tournelles près la porte S. Antoine : mais avant qu'elle fût finie, le Roi manda l'assemblée à son palais de S. Paul. Il ne pensoit plus qu'à rendre graces à Dieu pour la réconciliation, & déjà il se trouvoit tout prêt à monter à cheval pour aller à Notre-Dame. Il s'y fit accompagner par les princes & les prélats ; le cardinal de Malesec officia pontificalement, & l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, publia en chaire ce qui s'étoit fait en faveur du Pape. Le même jour, le Roi fit expédier ses ordres à tous ses sujets, à l'effet de reconnoître Benoît XIII pour Souverain Pontife. Il y eut une ordonnance particuliere pour l'université de Paris, dont elle fixa l'irrésolution par

l'unanimité parfaite qu'elle y rétablit, à l'exception néanmoins de la nation d'Angleterre, qui persista toujours dans l'obédience Romaine. Pour rendre complet le triomphe de la concorde, & complaire en tout au Pape Benoît, à qui les Dominicains étoient tout particuliérement attachés, l'université rouvrit ses portes à ces religieux, exclus de son sein depuis sept ans, comme fauteurs de la témérité de Jean de Montson leur confrere contre la conception immaculée. Elle exigea néanmoins que les bacheliers de l'ordre fissent serment de tenir la condamnation de cette doctrine; & les FF. Prêcheurs de la Province de France s'y soumirent, par un acte authentique du 21 d'août de cette année 1403. La Castille & les autres nations qui, à l'exemple de la France, avoient abandonné le Pape Benoît, rentrerent de même sous son obéissance. Ib. p. 82.

Ainsi repassa-t-il sans intervalle, de l'abîme des humiliations au comble de la gloire & de la grandeur, par un de ces coups de fortune, qui nous apprennent à mépriser également ses disgraces & ses faveurs, & sur-tout à n'abuser ja-

mais de celles-ci. Mais ce qui n'est pas moins étonnant que la maniere merveilleuse dont cette leçon fut donnée à Pierre de Lune, c'est l'indocilité qu'il y opposa. Aussi-tôt après, & malgré toutes ses promesses, se montrant toujours également jaloux de l'autorité & de la domination, il donna pour nul tout ce qui s'étoit fait pendant la soustraction, relativement à la juridiction pontificale, & voulut faire des collations nouvelles de tous les bénéfices qui avoient vaqué tandis qu'elle duroit. Philippe de Villete, pourvu alors de l'abbaye de Saint Denis, fut traité en intrus par l'ambitieux Pontife; il fut soumis à une information nouvelle de vie & de mœurs, & réduit à prendre des bulles d'Avignon. L'archevêché de Toulouse, auquel Vital de Castelmoron avoit été élu, fut censé vacant, & conféré par le Pape à l'évêque de S. Pons, Pierre Ravot, son partisan zélé. Celui d'Arles étant venu à vaquer, Benoît se contenta d'y mettre un vice-gérent, & s'en appliqua les revenus. Il entreprit de faire rentrer dans ses coffres, les subsides que la chambre apostolique n'avoit pas perçus les dernieres années, ainsi que les droits de dixieme, de procuration, de dépouilles,

J. Juv. p. 514.

Gall. Christ. t. I. p. 581.

de redevances de toute espece, a... leurs arrérages.

Ces exactions, qui mirent en trouble toutes les Eglises, étant parvenues à la connoissance du Roi, le Monarque, justement irrité de cette audace & de cette infraction de paroles, donna une déclaration qui confirmoit toutes les provisions des bénéfices obtenus durant la soustraction, avec défense à tout ecclésiastique de rien payer aux collecteurs du Pape, pour les subsides ou autres droits échus pendant le même temps. Le Roi fit aussi-tôt notifier cette ordonnance à Benoît, par des députés qui le joignirent à Tarascon, où il étoit avec le duc d'Orléans, parti avant eux, comme offensé personnellement par la violation des promesses qu'il avoit garanties. Le coup d'autorité émané du trône, donna aux sollicitations du Duc la vertu qu'elles n'avoient point eue jusque là. Le Pape accorda tout ce qu'on lui demandoit, & en fit expédier des bulles, qu'il remit au Prince avant son départ, en redoublant ses protestations de bienveillance pour le royaume, & de zele pour la paix de l'Eglise. Preuv. Libert. p. 466.

Afin de fortifier l'illusion, & de per-

ſuader qu'il vouloit ſincérement la réunion tant demandée, il fit partir pour Rome cinq ambaſſadeurs, parmi leſquels Pierre Ravot, cet évêque de S. Pons que nous l'avons vu enchaîner à ſa fortune, étoit chargé de la parole. Il eſt difficile de rapporter au juſte le détail de ce qui ſe fit, & ſur-tout de ce qui ſe dit dans une négociation, qu'on peut aſſimiler à un combat, dont les deux partis contraires publient ſéparément des relations à leur avantage : diſcuſſion d'ailleurs aſſez inutile; puiſqu'il ne s'agit que d'une manœuvre de plus, dans un jeu très-long, deſtiné tout entier à faire des dupes. Voici tout ce qu'il importe d'en ſavoir : Benoît demanda un ſauf-conduit pour ſes ambaſſadeurs; Boniface & les Romains l'accorderent. Il y eut deux pourparlers à Rome; dans le premier, tout ſe paſſa en déférences guindées, en proteſtations vagues, en propoſitions ambiguës, & avec une retenue viſiblement forcée. La feinte ceſſa, dans la ſeconde entrevue; on ſe piqua réciproquement, on s'échappa de part & d'autre, on en vint aux propos injurieux, & aux reproches outrageans. Boniface dit avec hauteur, qu'il étoit

Hiſt. anon. p. 501. Ampliſſ. Collect. t. VII. p. 488 & ſeq.

vrai Pape, & que Pierre de Lune n'étoit qu'un intrus : les ambaſſadeurs répliquerent, qu'au moins leur maître n'étoit pas ſimoniaque ; inſinuant ainſi que Boniface l'étoit. Celui-ci leur ordonna de ſortir ſur le champ de la ville ; ils répondirent d'un ton hardi : Nous avons un ſauf-conduit des Romains, auſſi bien que de vous ; le terme n'en eſt pas expiré ; nous en voulons jouir dans toute ſon étendue. Le Pape ſe retira fort chagrin dans ſon palais ; il fut attaqué d'une fievre aiguë, qui jointe aux douleurs de la pierre dont il étoit tourmenté depuis long temps, l'emporta le premier octobre de l'année 1404, la quinzieme de ſon pontificat.

Cette mort, malgré les expériences paſſées, fit encore eſpérer la paix de l'Egliſe. Les ambaſſadeurs de Benoît prierent les cardinaux Romains de ſurſeoir à l'élection, aſſurant que, par ce moyen, on parviendroit bientôt à l'union : mais on les arrêta tout court, en les ſommant de déclarer s'ils avoient pouvoir de renoncer pour leur maître au pontificat. Ils furent contraints d'avouer, non ſeulement que leur commiſſion ne s'étendoit point juſque là, mais qu'ils ne Du Bouſ. t. V. p. 117.

croyoient point qu'on pût amener le Pape Benoît à la voie de cession, qu'il regardoit comme contraire aux canons & à l'équité. Sur quoi les cardinaux, au nombre de neuf, entrerent au conclave le 12 d'octobre. Presque au même temps, les ambassadeurs, nonobstant leur sauf-conduit, furent arrêtés par le gouverneur du château S. Ange, parent du feu Pape. Ils furent délivrés, peu de jours après, par le crédit des cardinaux : mais il leur en couta cinq mille florins d'or, qui tinrent lieu au gouverneur, de la gloire qu'il avoit d'abord affecté de mettre à venger le Pape son parent. Aussi-tôt que le Roi Charle VI eut appris ce qui s'étoit passé à Rome, il écrivit aux cardinaux Romains, pour les engager à suspendre l'élection d'un pape jusqu'à l'arrivée des ambassadeurs qu'il leur destinoit, & à réparer, par la délivrance de ceux du Pape Benoît, l'atteinte donnée au droit des gens dans leurs personnes. Sa diligence fut également inutile à l'égard de ces deux objets, dont l'un étoit déjà exécuté, & l'autre ne pouvoit plus l'être.

Les cardinaux, le sixieme jour du conclave, 17 octobre 1404, élurent

pape, sous le nom d'Innocent VII, le Cardinal Cosmat Meliorati, après avoir pris la précaution, déjà si bien démontrée insuffisante, de s'obliger chacun par serment à sacrifier, s'il étoit nécessaire, sa propre grandeur à la paix de l'Eglise. Innocent, né dans l'Abruzze de parens médiocres, est vanté généralement pour son esprit & sa doctrine, son expérience dans les affaires, son application, sa modestie, sa douceur inaltérable, la pureté de ses mœurs, en un mot, pour toutes les qualités qui en eussent fait un pape sans reproche, si ce prodige n'eût été comme impossible dans les circonstances épineuses où il occupa la chaire pontificale. Car on ne peut guere se figurer que toute l'éminence de sa vertu ait été à l'épreuve de cette tentation, formidable en effet à l'héroïsme même. Selon Thiéri de Niem, très-mordant, à la vérité, sur le compte des papes, mais panégyriste éloquent de celui-ci en particulier, ou Innocent ne vit plus la cession du même œil que l'avoit envisagée Meliorati, où le pape crut pouvoir dispenser le cardinal des sermens faits dans le conclave. Mais c'est

Lib. 2. &. 39 & 41.

principalement sur les œuvres que porte cette inculpation.

Dans la lettre circulaire, par laquelle, suivant l'usage, il fit part de son élection aux prélats de son obédience, & dans plusieurs autres lettres adressées à différens princes, il dit simplement qu'il a convoqué un concile pour délibérer des moyens propres à éteindre le schisme, sans parler de la voie de cession dont il s'agissoit, & à quoi l'on s'étoit arrêté. Bientôt même il mit expressément en question, s'il étoit obligé de la prendre, c'est-à-dire s'il devoit tenir ce qu'il avoit juré. Ladislas, roi de Naples, prenant encore de l'ombrage de ces foibles démarches pour l'extinction du schisme, dans la crainte qu'on ne fît un pape favorable à Louis d'Anjou son concurrent; Innocent s'obligea par une bulle à ne rien conclure, ni lui ni les cardinaux, pour l'union de l'Eglise, que les deux partis ne fussent convenus de laisser ce prince soupçonneux en pleine & paisible possession du royaume; ce qui ne pouvant être adopté par les cardinaux François, rendoit la réunion manifestement impossible. Il

Decret. Innoc. VII. ap. Rain. an. 1405.

eut bientôt à se repentir de sa prédilection pour ce protégé perfide. Sous prétexte de défendre Innocent contre les insultes des Romains, Ladislas vint à Rome avec des troupes, & anima les factions, au lieu de les calmer, pour réduire ce bon vieillard aux derniers embarras, & par-là s'emparer de l'administration publique. Cependant le Pape, dans une seule promotion, doubla le nombre de ses cardinaux; & parmi les onze nouvellement créés, il y en eut cinq de la seule ville de Rome, dont il vouloit gagner l'affection; à quoi cependant il ne put réussir. La confusion y alla toujours croissant; & ce séjour lui parut enfin si périlleux, qu'il s'enfuit à Viterbe. Il n'en revint que sept mois après, quand Paul des Ursins, à la tête des Guelfes, eut chassé les Napolitains.

Pendant ce temps-là, les ambassadeurs d'Avignon, congédiés, comme on l'a vu, par Boniface, & renvoyés, sans être entendus, par Innocent, avoient eu tout le loisir de faire de leur négociation les rapports qu'ils avoient jugé convenir à leur parti. Les Romains ne s'oublierent pas non plus: ils répandirent en tout lieu, & s'efforcerent sur-

tout de convaincre la cour de France, que l'ambassade de Benoît n'avoit été qu'un artifice pour en imposer au Monde Chrétien ; que ses ambassadeurs n'avoient jamais parlé de cession, mais uniquement d'une conférence, qu'on avoit rejettée comme un amusement & une dérision. Ces especes de manifestes remplis de détails, & revêtus de circonstances qui laissoient peu de lieu au doute, nuisirent infiniment aux affaires de ce Pape. Inépuisable en ressources & en artifices, il publia qu'il vouloit aller lui-même à Rome mettre la derniere main à l'extinction du schisme, s'avança jusqu'à Gênes, qui étoit alors sous la protection de la France, & demanda au Pape Innocent un sauf-conduit, qui fut refusé. C'étoit-là vraisemblablement tout ce que prétendoit l'artificieux Benoît, qu'on entendit aussi-tôt se plaindre de vive voix, & par des lettres ampoulées écrites de toute part, qu'il ne tenoit point à lui, mais uniquement à son compétiteur, que la paix ne fût rendue à l'Eglise. Pour accréditer cette imputation à la cour de France, qu'il lui importoit principalement de ménager, il y envoya le cardinal de Chalant,

en qualité de légat. Cependant la peste étant survenue à Gênes, où d'ailleurs on n'avoit pas jugé à propos de laisser entrer les troupes qu'il avoit amenées, il reprit avec elles la route de Provence.

Attentif en toute rencontre à ce qui pouvoit donner du relief à son obédience, au milieu des occupations & de tous les soucis de son séjour à Gênes, il avoit mandé S. Vincent Ferrier, qui se rendit à ses ordres; mais qui ne parut à la cour pontificale, comme dans ses plus édifiantes missions, qu'en pénitent, en apôtre & en thaumaturge. Déjà il avoit évangélisé dans presque toutes les contrées de l'Europe, sur-tout en Espagne & en France; faisant par-tout des conversions admirables par leur nombre, & plus encore par les difficultés. Gens du peuple, grands seigneurs, prêtres & prélats, hérétiques, Sarasins, Juifs endurcis, Chrétiens mécréans & apostats, rien ne résistoit à la force de son éloquence, ou plutôt aux traits enflammés de la grace qui partoient de sa bouche. La rapidité de ses succès en égaloit les autres prodiges. Par-tout où il paroissoit, il se faisoit un changement subit, une révolution totale dans les

Act. SS. t. II apr. p. 480.

mœurs. L'amour de la pénitence, de la pauvreté évangélique, du renoncement effectif aux grandeurs du siecle, gagnoit toutes les conditions. Les ecclésiastiques abandonnoient leurs bénéfices multipliés; les grands faisoient d'abondantes aumônes, & plusieurs embrassoient la vie religieuse. On offroit au saint de riches présens; mais ils passoient aussi-tôt de ses mains dans celles des pauvres. Au dioceſe de Geneve, il trouva des restes d'idolatrie, qui avoient tenu contre tout le zele des pasteurs, & qu'il abolit, comme tous les autres désordres. Il reçut à Gênes un don si merveilleux des langues, que prêchant en Espagnol, il se faisoit entendre aux gens de toute nation, que le grand commerce de cette ville, & la présence du Pape y attiroient. On raconte du saint bien d'autres merveilles, qui nous font connoître les ressources de la Providence, pour soutenir l'Egliſe au milieu même des schismes & des scandales.

Boll. t. I. Mart. p. 532. Le Pape Benoît étant arrivé à Nice, reçut encore la visite d'une personne vénérable pour ses vertus, & même pour les fonctions du zele, que la foiblesse de son sexe & l'obscurité de sa naissance

ne l'empêcherent point d'exercer avec ſuccès. La B. Colette, fille d'un charpentier de Corbie au dioceſe d'Amiens, après s'être éprouvée pendant trois ans dans l'état de recluſe, entreprit de rétablir l'ordre de S. François dans ſa premiere ſplendeur. Ce fut pour en obtenir la permiſſion & les moyens, qu'elle vint trouver le Pape. Elle lui demanda de paſſer du tiers-ordre, où déjà elle étoit engagée, dans celui de Sainte Claire; d'en pratiquer la regle à la lettre, & de travailler à la réforme, tant des FF. Mineurs, que des religieuſes Clariſtes. Des propoſitions ſi extraordinaires de la part d'une femme, furent examinées avec toute la circonſpection convenable. Enfin le Pontife les crut inſpirées d'en haut, exhorta cette vierge courageuſe à une exécution prompte, l'admit ſur le champ à la profeſſion, & l'établit abbeſſe générale de toutes celles de ſes ſœurs qui voudroient embraſſer la réforme. Le ſuccès, après quelques années d'épreuve, juſtifia pleinement cette conduite.

Pendant que Benoît s'occupoit, à l'entrée de l'Italie, de ces fonctions édifiantes, la légation du cardinal de Cha- Hiſt. abbr. ap. Labour. p. 538.

lant en France y étoit regardée comme un nouvel artifice pour prolonger le ſchiſme, ſous prétexte de l'éteindre. On ne lui rendit aucun des honneurs dûs à ſon caractere, & l'on refuſa même aſſez long-temps de l'entendre. Lorſqu'enfin on l'admit à l'audience, on ſe convainquit de ce qu'on avoit préſumé : il ne fit qu'exalter le zele apparent de ſon maître pour l'union, particuliérement ſes démarches pour aller à Rome, & finit par attacher la fin du ſchiſme à la conſtance de l'attachement qu'on auroit pour ce Pape. Le docteur Jean Petit, qu'on verra bientôt acquérir une célébrité ſcandaleuſe par ſes maximes déteſtables ſur le tyrannicide, répondit, de l'aveu des princes, que Benoît, par la violation de toutes ſes promeſſes, devoit bien faire ſentir la faute qu'on avoit commiſe, en rétabliſſant avec tant de précipitation, par la ſeule cabale de quelques particuliers, l'obédience à laquelle on s'étoit ſouſtrait avec tant de maturité & de concert. Il fit enſuite une vive peinture des vexations que l'Egliſe de France ſouffroit de la part du Pape, & de l'indigence où ſes collecteurs en avoient réduit les eccléſiaſtiques ; puis

il conclut à la délivrer des exactions de la cour pontificale, à condamner sévérement une lettre où l'université de Toulouse, toute dévouée au Pape Benoît, traitoit de crime la soustraction d'obédience, & à observer cette soustraction plus ponctuellement que jamais.

Il y eut de grandes contestations dans l'assemblée, dont quelques membres, soupçonnés d'avoir part aux exactions de Benoît, soutinrent son parti avec une chaleur, qu'il ne manquerent pas de colorer du prétexte éblouissant de défendre les droits de la chaire apostolique. Dans cette contrariété d'opinions ou d'intérêts, les princes fort embarrassés renvoyerent la décision au parlement, comme à une compagnie exercée aux discussions épineuses, & peu intéressée en des débats, qui ne pouvoient être fructueux que pour les membres & les officiers du clergé. L'Avocat général Jean Juvénal des Ursins, pere de l'archevêque de Reims qui a fait l'histoire de Charle VI, après avoir rappellé en substance les moyens des plaidoyers précédens, réquit l'exécution des conclusions de Jean Petit dans leurs trois

Du Boul. t. V. p. 119 & seq.

chefs. Il intervint d'abord un arrêt du parlement contre la lettre de l'université de Toulouse, piece visiblement téméraire, injurieuse à la partie la plus nombreuse & la plus illustre de la nation. Quant à l'article des charges imposées sur l'Eglise Gallicane, tout temporel qu'il étoit en soi, cette sage & religieuse compagnie le regarda comme ayant trait au régime hiérarchique, & appartenant à ce qu'on appelloit alors soustraction partielle d'obédience. Elle n'y voulut toucher qu'après un ordre formel du Roi, en présence de plusieurs prélats & de plusieurs docteurs. Alors elle rendit un second arrêt qui supprimoit ces impositions accablantes, & que le Souverain confirma. Il restoit encore à prononcer sur la soustraction totale & absolue, dont le Roi renvoya la décision à l'assemblée du clergé.

Du Chatenet. Hist. Conc. Const. Preuv. p. 94, &c.

Elle se tint au mois de novembre 1406, & il s'y trouva soixante-quatre évêques ou archevêques, beaucoup plus d'abbés, & un grand nombre de docteurs députés des différentes universités du royaume. Quoique la plupart fussent très-bien à quoi s'en tenir sur les moyens

de Benoît, on ne laissa pas de commettre douze docteurs, chargés de balancer ces défenses, & de parler alternativement pour & contre lui. On ne pourroit qu'être excédé de la longueur fastidieuse de ces pesantes & bizarres harangues, dont nous avons eu soin d'extraire & de répartir aux lieux convenables le peu d'anecdotes intéressantes qu'elles contiennent. Qu'on juge de ce que l'on perd à cette omission, par les traits dont le docteur Cordelier Pierre aux Bœufs crut embellir son discours. Suivant lui, le schisme étoit figuré par le cercle nommé Halo, qu'on voit quelquefois autour de la lune, & qui annonce les orages. La lune entourée de ce cercle, sans jamais en être touchée, représentoit la voie de cession, à laquelle les deux papes rivaux ne touchoient point, contens de marcher à l'entour sur une ligne circulaire, qui les en laissoit toujours à la même distance, tandis que l'Eglise étoit exposée aux plus affreuses tempêtes. Seroit-ce ici le lieu d'observer que les comparaisons & les images tirées des sciences abstraites ne sont pas une invention des beaux-esprits de nos jours ? Remarquons au moins

qu'il peut se rencontrer dans tous les temps, des imaginations mesquines & guindées, sans qu'on y manque de raisonnement & de doctrine, & mieux encore sans que la science de la religion y soit obscurcie.

Du Boul. V. P. 133. Du Chat. p. 198.

Une chose plus étonnante que le mauvais goût du docteur aux Bœufs, ce fut le personnage de défenseur du Pape Benoît, rempli par le fameux évêque de Cambrai Pierre d'Ailly, autrefois si ardent à poursuivre cet obstiné Pontife. Ici au contraire, il s'efforça de prouver que toutes les démarches de Benoît tendoient à la paix de l'Eglise, qu'il y avoit de la témérité à le soupçonner de schisme ou d'hérésie, & que dans les circonstances présentes, la soustraction ne feroit qu'augmenter la discorde & la confusion parmi les Fideles. Ces principes qui attaquoient de front ceux de l'université, y exciterent de grands murmures; & sans le haut crédit dont l'évêque de Cambrai jouissoit à la cour de France, comme à celle d'Avignon, il n'auroit point échappé aux poursuites qu'on résolut de faire contre lui.

Cependant on voulut encore entendre l'Avocat général Jean Juvénal des

Urſins. Il fit un long diſcours, dans le goût des harangues précédentes, puis réquit que la ſouſtraction fût ordonnée une ſeconde fois. Quand il eut fini, le chancelier de France, au nom du Roi, ordonna que les prélats ſeuls s'aſſembleroient encore lendemain, pour terminer les délibérations. Après quelques conteſtations nouvelles, qui s'éleverent dans cette ſeconde aſſemblée, les partiſans de la ſouſtraction l'emporterent enfin, & l'on y arrêta qu'elle ſeroit faite ſur le même plan que la premiere fois. On reçut alors d'Italie, des nouvelles qui ſuſpendirent l'exécution.

Le Pape Innocent VII étoit mort le 6 novembre 1406, & ſes cardinaux inſtruits que la Cour de France s'étoit engagée à procurer la renonciation de Benoît, au cas qu'on ſuſpendît à Rome l'élection d'un nouveau pape, avoient conçu quelque deſſein de ne rien précipiter. Le Roi voulut donc leur écrire avant toute choſe, pour les affermir dans une diſpoſition ſi avantageuſe à l'Egliſe. Mais ce n'étoit dans les cardinaux Romains qu'une foible velléité, que l'inquiétude habituelle de cette nation, & la crainte des ſoulévemens ſi Rome reſtoit long-

temps sans maître, fit presque aussi-tôt oublier. Dès le 18 novembre, ces prélats, au nombre de quatorze, étoient entrés au conclave ; & le 30, jour de S. André, selon le témoignage précis de Thiéri de Niem qui étoit présent, ils élurent, sous le nom de Grégoire XII, le Cardinal Ange Corrario, noble Vénitien, vieillard d'environ soixante-dix ans, plus vénérable encore par ses vertus que par ses années. Ce fut lui qui, pendant le conclave, avoit principalement engagé ses confreres à mettre un frein plus gênant qu'on n'avoit encore fait à l'ambition de celui qui seroit élu ; & l'on a tout lieu de penser que ce n'étoit pas de sa part un zele affecté pour parvenir plus sûrement au pontificat. Ce nouvel engagement contenoit en effet des moyens qu'on auroit pu croire infaillibles, si l'amour de la domination n'avoit des ressources que toute la prudence humaine ne sauroit éluder. L'acte qui l'exprimoit, & que tous les cardinaux du conclave jurerent d'observer, obligeoit celui qui seroit élu pape à renoncer purement & simplement à la papauté, au cas, ou que son concurrent en fît de même, ou qu'il vînt à mourir,

Rayn. an. 1406. n. 11

mourir, ou que les cardinaux d'Avignon se vouluſſent réunir à ceux de Rome pour l'élection d'un même pontife. Ces engagemens devoient être notifiés par le nouveau pape, ſous l'eſpace d'un mois, à ſon compétiteur & à ſes cardinaux ; à tous les princes, prélats, univerſités & communautés du Monde Chrétien, ſous trois mois. On devoit convenir du lieu propre à conſommer l'union ; & pendant cette négociation, le pape choiſi en dernier lieu ne devoit point créer de cardinaux, ſinon pour égaler le nombre de ceux de l'autre obédience, ou à moins que, par la faute de ſon chef, l'union ne fût pas conclue dans le terme d'une année, à compter de l'expiration des trois mois marqués ci-deſſus. Ainſi le pontificat n'étoit qu'une eſpece de dépôt entre les mains de Grégoire XII, juſqu'à ce qu'il le remît à ſes commettans, pour procurer par ce moyen, dans les premieres conjonctures favorables, une paix ſolide à l'Egliſe.

Grégoire, par ſes œuvres auſſi bien que par ſes lettres & ſes diſcours, parut quelque temps enviſager ſa place avec ce détachement. Auſſi-tôt après ſon élection, & avant la fin du conclave, il en

ratifia tous les engagemens; il fit ponctuellement toutes les démarches & les avances promises; il conjura les cardinaux de concourir avec lui à une pleine & prompte exécution. Dans ses entretiens privés, il ramenoit à chaque instant la conversation sur cet objet. Il ne s'étonnoit d'aucune difficulté, pour procurer un si grand bien à la religion; fallût-il pour cela, au défaut de galeres, c'est ainsi qu'il s'en exprimoit, passer la mer sur la premiere chaloupe qui se rencontreroit, ou traverser à pied les provinces & les royaumes, au cas que les voitures & les chevaux vinssent à lui manquer. Au bruit de ces discours soutenus par quelques œuvres, les Fideles, qui n'avoient pas encore pris le degré d'expérience qu'il ne tarda point à leur faire acquérir, ne douterent plus de la proximité de la paix, & s'abandonnerent aux transports de la joie. Ils applaudissoient à l'élection de Grégoire, qu'ils regardoient comme l'heureux médiateur destiné de Dieu à rétablir la sainte unité. Ils le connoissoient mal, & jusque-là Grégoire ne se connoissoit pas lui-même. Les premieres épreuves purent le détromper, & dessillerent certaine-

Niem. l. III. c. 6.

ment tous les yeux, que le voile de l'intérêt n'offusquoit point.

Après bien des avances de parade, & autant de tergiversations de la part des deux Papes, dont la conduite devint dès-lors infiniment suspecte, on convint d'une entrevue, où ils devoient l'un & l'autre faire leur renonciation, dans la ville de Savone, à la toussaint de cette année 1407. C'étoit-là l'épreuve décisive, qui fut préparée avec des soins & des mouvemens infinis, pour reconnoître s'ils agissoient de bonne foi, ou s'ils ne méritoient plus que le mépris, & les traitemens réservés aux imposteurs qui jouent la religion. Il y eut bien des messages & des ambassades à Rome & en Provence où étoit Benoît, tantôt en un lieu, tantôt en un autre; sans que les affaires en prissent un cours plus rapide. Les ambassadeurs de France, en trois tentatives différentes, ne purent pas seulement obtenir de Benoît qu'il notifiât par une bulle la promesse verbale qu'il avoit faite d'embrasser la cession. Grégoire, de son côté, fit naître des difficultés sans nombre, sur le lieu de la conférence qu'on avoit indiquée à Savone dans l'Etat de Gênes. Tan-

tôt il affectoit de craindre pour sa sûreté ; tantôt il n'avoit pas pour s'y rendre, des galeres en assez grand nombre, ou montées comme il convenoit, lui qui peu auparavant promettoit avec tant d'ostentation, de commettre son sort, s'il en étoit besoin, à la premiere chaloupe. A mesure qu'il paroissoit plus opposé à ce voyage, son rusé compétiteur témoignoit plus d'empressement à se mettre en route, & ne cherchoit cependant qu'à augmenter les ombrages de ce timide vieillard ; déclarant qu'il ne prétendoit pas désarmer sa flotte, quoique cette condition eût été stipulée formellement. Il se rendit donc, comme en triomphe, à Savone, plusieurs jours même avant la S. Michel, terme assigné en premier lieu pour l'entrevue ; & là, il jouit quelque temps du plaisir malin de l'emporter sur son rival, dans l'accomplissement des traités.

Pendant ce temps-là, Grégoire pressé par les ambassadeurs de France, par les lettres & les réquisitions de son concurrent, par les avis des plus célebres jurisconsultes, par les exhortations de ses propres cardinaux, se livroit aux

craintes & aux irréſolutions de ſon âge, aux impreſſions de ſes neveux, qui vouloient du moins s'aſſurer quelque fortune avant qu'il abdiquât. Il promettoit & ſe rétractoit d'un jour à l'autre ; il avançoit vers le rendez-vous, puis retournoit ſur ſes pas ; & quelquefois il s'abandonnoit aux larmes, avec toutes les foibleſſes d'une décrépitude peu différente de l'enfance. Enfin il ſe rendit à Luques, dans le duché de Toſcane, & promit de s'avancer juſqu'à Petra-Sancta, d'où il confére roit par procureurs avec Benoît, qui devoit ſe rendre & ſe rendit en effet à Porto-Venere ſur la côte de Gênes ; mais toujours ſuivi de ſes galeres bien armées. Grégoire objecta auſſi-tôt cet armement, & n'arriva point. Benoît ſe prévalut encore d'avoir ici l'avantage, comme il l'avoit eu à Savone ; uſant néanmoins de retenue & d'une modeſtie politique, louant la prudence & la piété de ſon compétiteur, qu'il diſoit n'avoir accepté le compromis que par un mouvement de la grace, & ne pouvoir manquer d'accomplir enfin un engagement ſi ſaint & ſi ſolennel. Procédés ambigus, qui firent ſoup-

connoître de la collusion entre les deux Papes, à dessein d'éloigner l'union, & de maintenir leur domination respective. On les regarda comme deux champions qui s'approchent du champ de bataille, en faisant mine de vouloir se battre à toute outrance, après être convenus de ne se faire aucun mal; & qui, en se retirant, s'applaudissent d'avoir joué les spectateurs mêmes dont ils sont la risée.

Niem. III. 21. p. 312.

On ouvrit donc les yeux, & sur-tout en France, où le Monarque, par des lettres-patentes du 12 janvier 1408, adressées à tous les Fideles, déclara que si l'union n'étoit pas consommée à l'ascension prochaine, il embrasseroit la neutralité avec tout son royaume. En même temps, on expédia des lettres particulieres à Benoît & à Grégoire, pour leur notifier cette résolution. Quoique ce ne fût là qu'une exécution, même assez lente, de ce qui avoit été si solennellement convenu, & que Benoît sur-tout dût peu s'en étonner depuis le long temps que la soustraction avoit été résolue à son égard; il parut néanmoins, à l'impression que ce coup fit sur lui, qu'il ne l'avoit pas prévu.

Et dans le fond, si le duc d'Orléans eût encore existé, il y a toute apparence que ce puissant & constant protecteur auroit derechef empêché, ou au moins retardé ce dénouement. Mais ce prince, frere unique du Roi, & le plus bel homme, disoit-on, le plus affable, le plus éloquent du royaume, peu après l'expiration du terme donné aux deux papes pour faire cesser le schisme, avoit été massacré par les ordres du duc de Bourgogne, son cousin-germain. Assassinat monstrueux, où la perfidie de l'assassin, ses lâches déguisemens d'abord, & son impudence ensuite parurent le point suprême de l'énormité, jusqu'à ce que dans la personne de Jean Petit, on vît un docteur, vendu à la scélératesse, entreprendre de la canoniser à la face du trône, des princes du sang, & de tout ce qu'il y avoit de plus respectable dans le royaume. La puissance & l'effronterie suspendirent quelque temps le cri des loix & de la vertu; mais par l'indignation avec laquelle toute la France condamna le faux dogme du tyrannicide, on ne tarda point à voir que, si elle peut enfanter quelques monstres, ils ne doivent s'y attendre

qu'à l'exécration qu'ils méritent. Tant de revers & de contre-temps multipliés tirerent Benoît XIII de son caractere, qui excelloit sur-tout dans l'art des ménagemens & de la réserve : pour la premiere fois, il s'abandonna à un emportement, qu'au terme où en étoient les choses, on doit bien plutôt rapporter à l'altération de son sens ordinaire, qu'à un dessein prémédité de bouleverser la France afin de se maintenir. Dès qu'il eut reçu l'annonce de la soustraction pour le jour précis de l'ascension, vingt-quatrieme de mai 1408, il fit parvenir directement entre les mains du Roi, une bulle foudroyante, où, aux censures, aux interdits, à la privation de tous offices & bénéfices, étoit jointe l'absolution du serment de fidélité, & toutes les peines dont il y eût des formules dans le style de la chancellerie. On tint d'abord un grand conseil, où l'on délibéra sur cette audace inconcevable d'un pape douteux, dont la puissance ne tenoit presque plus à rien. Quelques jours après, savoir le vingt-unieme de mai, dans les jardins du palais, afin de manifester à plus de personnes la folle présomption du Ponti-

Spicileg. t. VI. p. 182. Preuv. libert. p. 485.

il y eut une assemblée de tout ce qu'il y avoit de docte & d'illustre dans la capitale, en présence d'un peuple infini qui occupoit tous les environs. La bulle y fut qualifiée d'œuvre d'iniquité, condamnable en tous ses chefs ; & sur le champ lacérée, aux acclamations de tout le monde.

L'ordre fut aussi-tôt expédié au maréchal de Boucicaut, alors gouverneur de Gênes pour la France, & depuis long-temps formidable à Benoît, d'empêcher, en se saisissant de lui, qu'il n'allât hors de ce royaume prolonger sa papauté & son schisme ; ce que son opiniâtreté sans égale ne faisoit appréhender qu'avec trop de raison, comme on le verra par la suite. Mais aussi vigilant qu'opiniâtre, il s'enfuit de Porto-Venere, s'approcha des galeres qu'il entretenoit toujours le long de cette plage ; & accompagné de quatre cardinaux, il s'embarqua, le quinzieme jour de juin de cette année 1408, terme remarquable du séjour que les papes firent en France durant cent trois ans.

Le lendemain de l'ascension, jour où expiroit le temps marqué en der-

nier lieu pour l'accord entre les deux Papes, le Roi Charle donna ponctuellement ſes lettres-patentes pour la publication de la neutralité, qui fut annoncée le dimanche ſuivant, 27 de mai. Enſuite il députa vers les principales cours de l'Europe, dont un grand nombre, dans l'obédience même de Grégoire, ſe conformerent à la réſolution des François. Cependant, ſoit pour faire ratifier en forme par le corps de l'Egliſe de France ce qu'on avoit ſtatué ſur la préſomption très-bien fondée de ſes ſentimens, ſoit afin de pourvoir au régime hiérarchique pendant la ſouſtraction, on aſſembla un concile national, qui ſe tint à Paris depuis le 11 d'août juſqu'au 5 de novembre. On ne manqua point d'y confirmer toutes les diſpoſitions précédentes; on y déclara fauteurs du ſchiſme, les adhérens de Pierre de Lune, & comme tels, déchus de tout droit aux bénéfices & aux graces de l'Egliſe; on régla, ſur les principes du droit commun, le gouvernement & la juriſprudence eccléſiaſtique; enfin l'on nomma les prélats & les docteurs qui devoient aſſiſter au

Conc. Hard. t. VII. pag. 1927, &c.
Du Chaten. Preuv. pag. 163, &c.

concile, déjà convoqué de toute la chrétienté dans la ville de Pise. Dès le 24 de juin, il l'avoit été par les cardinaux réunis des deux obédiences; quoique la lettre de ceux d'Avignon ne soit datée que du 14 de juillet. Benoît s'étant enfui de Porto-Venere, & Grégoire n'ayant pas voulu s'avancer au delà de Luques, où il fit même une promotion de quatre nouveaux cardinaux contre la remontrance des anciens & la teneur précise du ferment fait dans le conclave; comme les colleges des deux obédiences ne pouvoient plus douter que ces pontifes ambitieux ne tendissent à prolonger leur regne schismatique, ils s'étoient réunis à Livourne, comme en un lieu sûr, où la France alors donnoit la loi. Déjà les officiers de la cour de Rome se trouvoient à Pise, ville également sûre, où ils répandirent contre Grégoire, des écrits injurieux qu'ils faisoient afficher jusque dans Luques sous les yeux de ce Pape. Pour se justifier & persuader qu'il vouloit toujours l'union, il indiqua lui-même un concile général pour la pentecôte prochaine, dans la province d'Aquilée. Il dit dans

la bulle de convocation, que ces assemblées ne pouvoient se tenir que par l'autorité du Pape, & qu'autrement elles seroient de vrais conciliabules. Les cardinaux qui déjà l'avoient cité à Pise, ainsi que Benoît, ne manquerent pas de répondre que, dans la position où se trouvoit l'Eglise, ce ne pouvoit être qu'à eux de convoquer le concile; que cette maniere de convocation étoit la seule praticable, tant au regard des nations qui avoient embrassé la neutralité, qu'à l'égard des sujets particuliers de chaque obédience, dont l'une se garderoit bien de déférer à l'autorité de l'autre; que si les deux papes ensemble régissoient un même concile, l'Eglise ne présenteroit plus que l'aspect odieux d'un monstre à deux têtes. Les cardinaux finissoient leurs lettres par exhorter pathétiquement les deux Papes à se trouver au concile de Pise, au terme marqué, 25 de mars de l'année suivante. Grégoire eut si peu de déférence, qu'aggravant la faute même qui avoit occasionné la rupture, il fit une promotion nouvelle de neuf cardinaux.

Rain. an. 1408. n. 38.

Benoît, de son côté, fit cinq cardinaux, afin de remplacer ceux qui le quittoient pour aller à Pise. Il convoqua aussi un concile, qui devoit se tenir & se tint en effet à Perpignan, où ce Pape s'étoit réfugié. L'ouverture s'en fit, dès le premier novembre de l'année de sa convocation 1408; & d'abord il fut assez nombreux, selon l'auteur Aragonois Surita, qui compte six vingt prélats en tout : mais on lit dans des mémoires qui furent produits au concile de Pise, qu'ils n'étoient qu'environ quarante, tant évêques qu'abbés, de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Savoie, & même de quelques provinces méridionales de France. Quoi qu'il en soit, après quelques sessions, Benoît ayant demandé ce qu'il y avoit à faire pour le bien de l'Eglise, les opinions furent extrêmement partagées; ce qui porta la plupart des prélats à se retirer de Perpignan. Il n'en resta que vingt-trois, qui peu après se réduisirent à seize, & le premier de février 1409, conseillerent à leur pape d'envoyer sans délai à Pise des légats autorisés à renoncer en son nom au pontificat. Il répondit

Spicil. t. VI. p. 304. Conc. Hard. t. VIII. p. 74.

qu'il savoit, à n'en pas douter, que ce n'étoit pas là le sentiment unanime du concile. Saint Pere, lui dit-on, il n'y a qu'un seul homme qui ne soit pas de l'avis des autres. Eh bien, répliqua-t-il, celui-là pense mieux lui seul que tous les autres ensemble; je m'en tiens à son sentiment. Et comme le cardinal de Chalant voulut faire quelque remontrance; Je vous défends d'ouvrir la bouche, lui dit le Pontife en colere, vous ne cherchez qu'à me nuire en toute rencontre; craignez que je ne vous mette en tel lieu, que de votre vie vous ne voyiez le jour. Cette menace peu après fit partir le cardinal, pour aller se réunir au corps du sacré college. Cependant Benoît ayant réfléchi sur les suites d'une vivacité qui dévoiloit le fond de son ame, reprit le masque de la dissimulation; & le 26 de mars, le concile de Pise étant assemblé, il nomma des nonces pour y aller traiter en son nom.

Conc. t. XI. p. 2117. L'ouverture s'en fit au jour marqué, vingt-cinquieme de mars 1409, & dès lors on vit à la tête de l'assemblée quatorze cardinaux, sept de chaque obédience. Dans la suite, on en compta

vingt-trois, douze métropolitains, quatre-vingts évêques, & quatre-vingt-sept abbés prélens en personne, cent deux procureurs des évêques absens, deux cents des abbés, les supérieurs généraux ou les procureurs de la plupart des ordres religieux, les députés des universités les plus célebres, ceux des chapitres de plus de cent Eglises cathédrales, environ trois cents docteurs en théologie ou en droit canon, enfin les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Bohême, de Sicile, de Pologne, de Chypre, des ducs de Bourgogne, de Brabant, de Lorraine, & d'une très-grande partie des princes d'Allemagne. Les rois de Hongrie, de Suede, de Danemarck & de Norvege, qui tinrent encore quelque temps pour Grégoire XII, le quitterent bientôt après, pour adhérer au concile. La France néanmoins fournit seule plus d'un tiers de l'assemblée. Après ce royaume, ce furent l'Angleterre, la Bohême, les pays de la Meuse & du Rhin, avec les contrées septentrionales de l'Italie, qui envoyerent un plus grand nombre de prélats & de doc-

teurs. Pour les royaumes de Caſtille, d'Aragon & d'Ecoſſe, ils demeuroient ſoumis à l'obédience de Benoît; & les Etats de Naples, avec ceux de l'Empereur Robert en Allemagne, & différens cantons d'Italie, à celle de Grégoire. Le préſident du concile fut le cardinal de Maleſec ou de Poitiers, au titre duquel la plus ſubtile chicane n'avoit rien à oppoſer: il avoit été créé par Grégoire XI, avant toute apparence de ſchiſme.

Après la meſſe ſolennelle, le ſermon & des oraiſons propres qu'on récitoit au commencement de chaque ſeſſion pour obtenir l'union de l'Egliſe, les Peres étant en chappes de toutes couleurs & en mitres blanches, on élut les officiers du concile; entre autres, un avocat rapporteur des faits & forfaits des deux papes rivaux. Cet orateur, après avoir mis en évidence leur opiniâtreté, leur mauvaiſe foi, leur colluſion même, par la ſuite de leurs actions & la contrariété de leurs diſcours, conclut à ce qu'ils fuſſent déclarés contumaces; ce qu'un des promoteurs requit ſur le champ. Mais pour obſerver les formes canoniques,

deux cardinaux, par trois jours différens, les citerent à la porte de l'égliſe. Perſonne n'ayant comparu de leur part, le préſident du concile prononça contre eux la ſentence de contumace.

A la quatrieme ſeſſion, qui ſe tint le quinzieme d'avril, le nombre des aſſiſtans fut notablement augmenté. Avec le cardinal de Bari, revenu de ſa légation d'Allemagne, on y vit quantité de prélats arrivés depuis peu, ainſi que les ambaſſadeurs du roi des Romains, envoyés en premier lieu au Pape Grégoire, & de là au concile, pour y ſoutenir les intérêts de ce Pontife. C'étoit-là tout l'effet qu'avoit produit ſur l'eſprit du Roi Robert la diete tenue à Francfort trois mois auparavant. Le vœu général de l'Allemagne étoit néanmoins pour l'union. Par-tout où paſſa le cardinal de Bari, envoyé par le concile de Piſe, il fut reçu par les peuples & le clergé avec des honneurs extraordinaires. Le légat de Grégoire au contraire, Antoine Corario, neveu de ce Pontife, qui l'avoit créé cardinal dans la fatale promotion qui ruina ſon obédience, fut regardé

Niem. l. III. c. 36.

comme un tiſon de diſcorde, qui n'étoit propre qu'à perpétuer le ſchiſme. La diete ſe tenoit depuis ſix jours, quand il y arriva ; & déjà ſon habile antagoniſte avoit incliné tous les ſeigneurs à ſeconder les vues des cardinaux réunis pour le bien de l'Egliſe. Corario fit un long & ennuyeux diſcours, où, peu content de juſtifier le Pape ſon oncle, il s'échappa ſans retenue contre le ſacré college. L'indécence de ſes invectives acheva de décrier ſa cauſe. La concluſion de la diete fut que le chef du corps Germanique, & quelques-uns de ſes membres, tant princes que prélats, enverroient des ambaſſadeurs en Italie pour preſſer l'union. Les tentatives du cardinal-neveu ne plurent qu'à Robert de Baviere, qui, reconnu roi des Romains par Boniface IX & ſes ſucceſſeurs Innocent & Grégoire, trouvoit ſon intérêt à les tenir pour légitimes & inconteſtables pontifes.

Mais lui-même ne fut pas traité par le concile en roi des Romains ; parce qu'il n'étoit pas généralement reconnu pour tel. Cette auguſte aſſemblée crut qu'il lui convenoit moins qu'à perſonne,

d'approuver la dépoſition de Venceſlas, tout indigne qu'il s'étoit rendu de l'Empire. On ne voulut entendre les ambaſſadeurs du nouveau Roi des Romains, que comme de ſimples envoyés du duc de Baviere. Ils ne laiſſerent pas de ſe préſenter en pleine ſeſſion; & après avoir proteſté des bonnes intentions de leur maître pour la paix de l'Egliſe, ils propoſerent juſqu'à vingt-deux chefs d'objections contre les meſures priſes pour la procurer. Tout ce qu'il y eut de ſpécieux dans ce long tiſſu de ſubtilités illuſoires & minutieuſes, ce fut l'irrégularité de la convocation du concile & de ſes entrepriſes ſur l'autorité de la chaire pontificale : mais il ne fut pas difficile de faire ſentir que, dans la ſituation où ſe trouvoit l'Egliſe, il n'étoit pas poſſible de s'aſtreindre aux regles ordinaires; que les cardinaux cependant ont droit de convoquer le concile, quand il eſt néceſſaire, & quand le pape, ou ne veut, ou ne peut pas le convoquer; parce qu'il n'eſt pas de l'eſſence d'un concile qu'il ſoit ſoumis à l'autorité de celui qui le convoque, comme il eſt évident par le pouvoir qu'a

le concile provincial ſur le métropolitain qui l'aſſemble ; que dans tous les cas, l'Égliſe a droit de pourvoir à ſa propre ſûreté, de s'aſſembler & de rendre ſes jugemens ; que le concile général qui la repréſente, peut dépoſer les papes en différentes circonſtances, & ſur-tout dans l'incertitude quel eſt le véritable ; que telle eſt enfin la ſeule voie qui reſte, après avoir épuiſé toutes les autres, pour étouffer le ſchiſme funeſte qui la tient depuis trente ans ſur le penchant de ſa ruine.

Les ambaſſadeurs n'attendirent pas ces réponſes ; & par toute la ſuite de leurs procédés, il paroît qu'ils ne regardoient pas eux-mêmes leurs difficultés comme bien ſolides. Ils tombèrent en contradiction avec leurs propres principes, en demandant que l'on convînt d'un jour & d'un lieu nouveau pour s'aſſembler en concile, & trouvant bon que ſi le Pape Grégoire manquoit alors de venir & d'accomplir ſa promeſſe pour la ceſſion, on procédât à l'élection d'un pape unique. Comme d'ailleurs ce n'étoit là que ce que Grégoire avoit tant de fois rebattu dans les préliminaires de la conférence

de Savone, on ne douta point que cette ruse ne vînt de lui, afin de rompre un concile tout assemblé, & qu'il seroit impossible de rassembler de nouveau, au moins du vivant de ce vieillard sans droiture. On leur demanda cependant leurs propositions par écrit, & l'on promit de leur faire réponse au bout de la huitaine : mais ils partirent furtivement la veille de son expiration, vingt-unieme jour d'avril, après avoir affiché à la porte de l'église un appel à J. C. & à un concile légitime, contre tout ce qui pourroit se faire à Pise. T. XI. Concil. p. 2148.

Cependant Grégoire éprouvoit de cruelles inquiétudes. On publia la soustraction d'obédience jusque dans la ville de Luques où il se trouvoit, & qu'il fut contraint d'abandonner pour se retirer à Rimini, chez les seigneurs de la maison de Malatesta, ses amis à toute épreuve. Ils envoyerent en diligence à Pise, pour solliciter, à l'exemple du Roi des Romains, la translation du concile en un autre endroit : mais ils furent refusés de même ; ce qui a fait dire à différens historiens, qui n'ont pas poussé leurs recherches au Ampliss. Collect. tom. VII. in præf. p. LXXXV, &c. in oper. p. 966, 988, 996, &c.

delà de cette premiere négociation, que des protecteurs si généreux s'y étoient bornés. Il est constant par le recueil des meilleurs mémoires de ces temps-là, que Charle de Malatesta, qui avoit en propre la principauté de Rimini, poussa le zele jusqu'à faire en personne le voyage de Pise, & qu'il y épuisa toute la science des expédiens pour parvenir à son but. Enfin les cardinaux touchés consentirent à transférer le concile à Pistoie, ville plus avancée dans les terres, & moins suspecte que celle de Pise; pourvu que Grégoire donnât des assurances qu'il s'y rendroit, & y exécuteroit la cession. Ils promirent encore de lui faire conférer pour toute sa vie la légation de Forli & de Tréviſe, avec le premier rang dans l'Etat Ecclésiastique après le pape qu'on éliroit. Le Prince de Rimini au comble de sa joie, crut n'avoir plus qu'à traiter avec les Florentins, pour les saufs-conduits, qui ne pouvoient point souffrir de difficultés: mais Grégoire ne voulut jamais ratifier les conventions de son médiateur, qui, après bien des prieres & des reproches également inutiles,

Rain. an. 1409. n. 34.

feignit de convertir toute ſon amitié en indignation. Confondu dans toutes ſes allégations & toutes ſes défaites, le foible Pontife n'eut plus à répondre que par ce cri d'alarme qu'il réitéroit ſans ceſſe : Si j'abdique le pontificat, que deviendront mes proches & mes amis? Quoique Charle de Malateſta, l'un des plus dignes ſeigneurs de ſon temps, & particuliérement renommé pour ſa généroſité à l'égard de ſes amis, n'eût jamais abandonné Grégoire dont il blâmoit l'opiniâtreté, ce Pape jugea néanmoins à propos de quitter Rimini, & de ſe rapprocher des Etats de Veniſe où il étoit né, pour célébrer le concile qu'il vouloit oppoſer à celui de Piſe.

Ce dernier concile prenoit de jour en jour une face plus auguſte & plus impoſante, & dans la même proportion, rendoit ſa marche plus méthodique & plus irrépréhenſible. Sur la fin d'avril, on vit arriver, aux acclamations publiques, les miniſtres étrangers de Brabant, de Hollande, de Liege, de Cologne, de Maïence; les ambaſſadeurs d'Angleterre, l'évêque de Salisbéri à leur tête; enfin l'am-

baſſade Françoiſe, compoſée des plénipotentiaires du Roi, & des agens de l'univerſité de Paris, qui, durant tout le cours de cette grande affaire, jouit d'une conſidération proportionnée au zele qu'elle y ſignala invariablement. Quand le concile fut accru de ce nombre diſtingué de Peres & d'aſſiſtans, quoique les envoyés de l'Empereur ne fuſſent plus à Piſe, & qu'on eût déjà mis leurs chicanes en poudre, par l'organe d'un ſavant Cordelier parvenu au ſiege de Digne; le Docteur Pierre d'Ancarano, l'oracle de l'univerſité de Bologne & de toute l'Italie en matiere de juriſprudence, montra de nouveau quelle étoit l'autorité du ſaint concile pour extirper le ſchiſme, & retirer la puiſſance pontificale des mains qui ne l'employoient qu'à le perpétuer.

Hiſt. Anani. p. 692.

Comme ces objections intéreſſoient vivement tous les Peres, parce qu'elles répandoient des nuages ſur l'autorité & la légitimité même du concile, le patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud, chef de l'ambaſſade Françoiſe, revint encore ſur ce point important; & avec autant de force que d'éloquence, il prouva que tout ce qui

s'étoit

s'étoit fait par les cardinaux unis contre les deux prétendans au pontificat, avoit pu se faire suivant les saints canons, pour un bien aussi précieux que la paix de l'Eglise Universelle : après quoi, il demanda que le concile y mît la sanction par un décret en forme. Il proposa aussi un ordre nouveau pour les assemblées particulieres ou congrégations, qui précédoient les sessions générales. Selon ce plan, on devoit nommer différens députés, qui conféreroient entre eux sur chaque point de discussion, & qui en feroient ensuite le rapport à tous les membres du concile. Ainsi les prélats François étoient-ils déjà convenus entre eux, d'assister par métropoles aux congrégations; en sorte que chaque métropolitain, & en son absence quelqu'un de ses suffragans y assistât, avec un docteur du même district. On adopta aussi-tôt cette méthode, qui dans la suite servit de modele aux conciles de Constance & de Bâle, quand ils jugerent à propos de faire opiner par nations.

Le chef de l'ambassade Britannique, Robert Halem évêque de Salisbéri, fit, de son côté, une observation bien na- Ibid. p. 700. Vouder. Hard. p. 116.

turelle, qui sembloit devoir se présenter à tout le monde, & qui jusque-là néanmoins n'avoit été faite par personne. C'est qu'il étoit fort extraordinaire que les cardinaux de Benoît prétendissent ne former avec les autres qu'un seul college & un même concile, tandis qu'ils n'avoient pas encore renoncé à l'obédience d'un chef, que tous les membres de cette sainte assemblée traitoient de schismatique notoire, & même d'hérétique. Ces cardinaux en effet avoient toujours ménagé leur pontife, dans l'espérance de le gagner, & peu avant le concile, ils lui avoient encore écrit une lettre respectueuse, pour le prier de se joindre à eux. Au propos de l'évêque de Salisbéri, surpris & un peu troublés, ils demanderent de délibérer entre eux. Le résultat fut qu'ils se conformerent sur le champ aux désirs du concile. Le lendemain, à la huitieme session tenue le 10 de mai, on dressa deux décrets, qui le 17 furent publiés dans la neuvieme. Par le premier, on établissoit l'autorité du concile, la compétence de ce tribunal, l'union des deux colleges; & par l'autre, la sous-

traction absolue d'obédience, sans exception de lieux ni de personnes.

Après qu'on eut pris tant de sages mesures pour se mettre en regle, il ne fut plus question que de prononcer définitivement contre Gregoire & Benoît, afin d'élire ensuite un seul & vrai pape. Dès le commencement des séances, on avoit procédé à l'instruction de ce grand procès ; les témoins avoient été entendus, & l'on avoit recueilli leurs dépositions pour les présenter au concile. Les sessions du 22 & du 23 de mai furent employées à la révision de ces pieces, qui contenoient quarante-deux chefs d'accusation. Un notaire du concile les lut tous l'un après l'autre, en faisant une pause à chacun, pour donner à l'archevêque de Pise, commis à cet effet, le temps de nommer les témoins qui le certifioient. Le 25 de mai, dans la douzieme session, le patriarche d'Alexandrie publia un décret où il étoit dit, que la notoriété des faits étant certaine, on pouvoit passer outre. Ce jour-là même, on reçut de Benoît XIII des lettres hautaines, qui ne purent qu'accélérer sa condamnation. Ce n'étoit

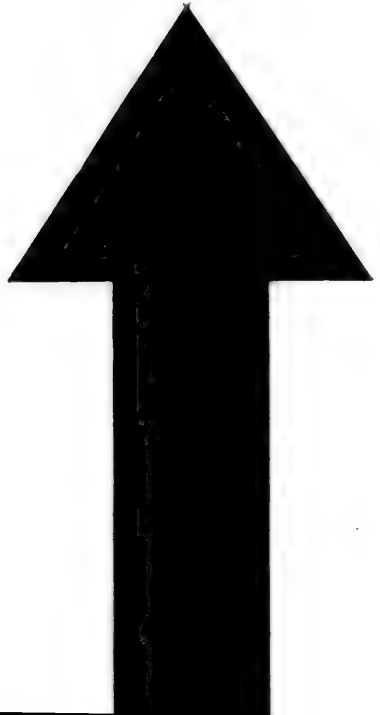

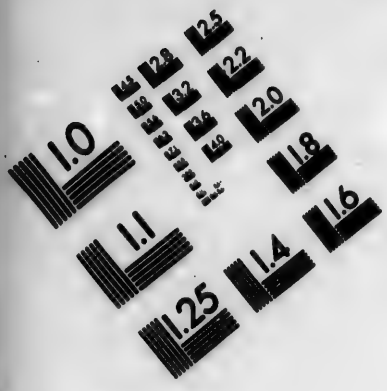

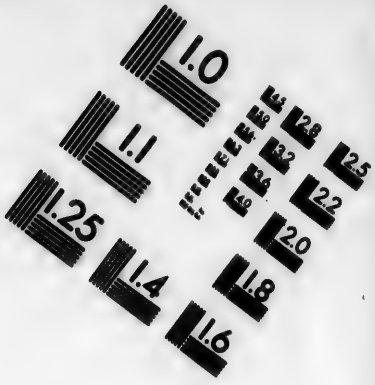

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

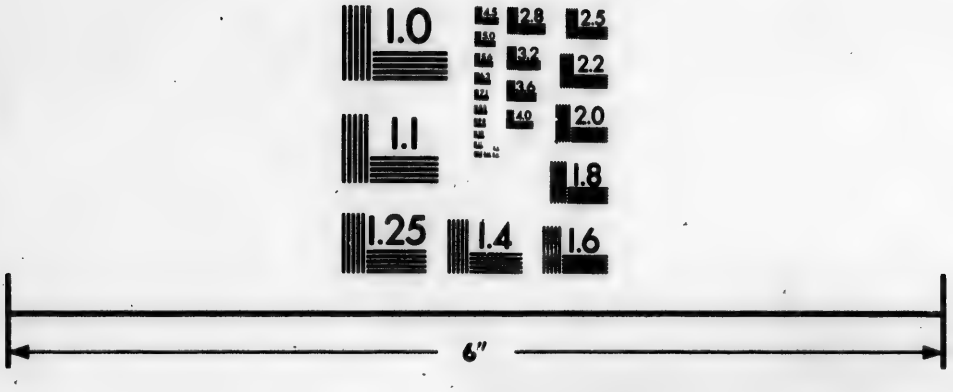

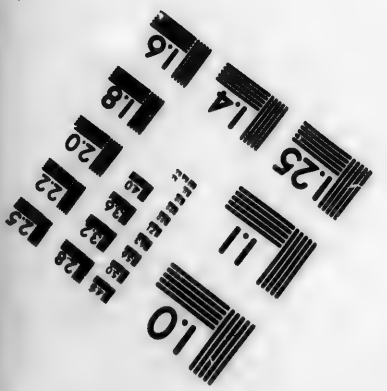

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

qu'un tissu de menaces, adressées aux cardinaux de son obédience, s'ils osoient conniver à l'élection d'un antipape. Bien loin de retarder sa chute, elles fournirent des connoissances qui épargnerent bien des recherches & bien des longueurs : on acquéroit une preuve authentique & permanente, qu'il avoit été appellé au concile, qu'il étoit indubitablement contumace, & qu'on ne pouvoit plus espérer qu'il renonçât au schisme.

Avant de prononcer la sentence définitive, on voulut avoir en particulier l'avis de l'université de Paris, qui s'expliqua par l'organe du docteur Pierre Plaoul. Sur le champ il monta dans la tribune; & tant au nom de cette université dont il étoit membre, que de celles d'Angers, d'Orléans & de Toulouse, il déclara que le concile avoit toute l'autorité nécessaire pour juger souverainement les deux célebres coupables qui lui étoient dénoncés; qu'on devoit les tenir pour de vrais schismatiques, & même pour des hérétiques, comme détruisant, autant qu'il étoit en eux, l'article du symbole où l'on confesse l'unité de l'Eglise; que

le saint concile ne pouvoit mieux faire que de les frapper d'anathême, & de les déposer hautement du pontificat, dont ils étoient déjà déchus par le schisme & l'hérésie. Après le docteur de Paris, l'évêque de Novare prit la parole & certifia, que les trois cents docteurs députés au concile par les différentes universités du Monde Chrétien, étoient du même sentiment que ceux de France; qu'on avoit encore par écrit l'avis de l'université de Bologne, & des lettres semblables signées par six vingt docteurs de Florence.

Le surlendemain de cette session, en conséquence des représentations faites par quelques prélats qui trouverent qu'on avoit plus insisté sur la notoriété des faits qu'on n'en avoit établi les preuves juridiques, l'archevêque de Pise, dans la quatorzieme session qui se tint le premier jour de juin, fit la récapitulation des témoignages entendus contre les deux Papes, spécifiant à chaque article le nombre & la qualité des témoins qui en certifioient la vérité. Et pour lever toute ombre de scrupule, on ajouta que si quelqu'un vouloit voir les dépositions dans toute

leur étendue, & les examiner à loisir, il y avoit dans le monastere des Carmes, des bureaux établis pour les montrer. En effet, la multitude & le caractere des témoins, cardinaux, évêques, docteurs accrédités, l'ordre & la régularité de la procédure étoient tels, que pour le fond & la forme il ne restoit rien à désirer.

T. 21. Conc. p. 1126. Après tant de précautions & de préliminaires, dans la quinzieme session tenue le 5 de juin, les deux contumaces ayant été cités pour la derniere fois par deux cardinaux & deux archevêques, le patriarche d'Alexandrie, assisté de celui d'Antioche & de celui de Jérusalem, du haut de la tribune, les portes de l'église demeurant ouvertes aux Fideles tous intéressés à ce jugement en présence de cette multitude immense & de tout le concile, lut la sentence qui étoit conçue en ces termes : Au nom de J. C. le saint concile œcuménique, représentant l'Eglise Universelle, à qui appartient la connoissance & la décision de cette cause; vu tout ce qui a été produit & prouvé contre Pierre de Lune & Ange Corario, jadis Benoît XIII & Gré-

goire XII ; après plusieurs conférences avec une infinité de docteurs, après la plus mûre délibération, a jugé d'une voix unanime & prononce, que tous les griefs contenus dans la requête présentée aux Peres par les promoteurs, sont vrais & notoires, & que lesdits accusés, Ange Corario & Pierre de Lune, sont indubitablement schismatiques opiniâtres, hérétiques, parjures, incorrigibles, scandalisant toute l'Eglise de Dieu d'une maniere intolérable. C'est pourquoi, tout rejettés qu'ils sont de Dieu, & destitués, par les canons, du pontificat & de toute dignité dans l'Eglise, le saint concile, pour plus grande sûreté, les dépose, les retranche, leur défend de se plus porter pour souverains pontifes, & déclare que le siege apostolique est vacant. On défend ensuite de leur obéir, de leur donner secours, conseil ou retraite : on déclare nulles, toutes les sentences & les censures prononcées par eux, ainsi que les promotions de cardinaux, faites par Ange Corario depuis le troisieme de mai 1408, & par Pierre de Lune depuis le quinzieme de juin de la même année.

Div

Les mouvemens des Peres ne furent guere déformais que pour l'élection du nouveau pape, avant laquelle arriverent encore à Piſe quatre cardinaux, ceux de Todi & de S. Euſtache de l'obédience de Rome, ceux de Bar & de Chalant de l'obédience d'Avignon. Les légations & d'autres embarras avoient été la cauſe ou le prétexte de leur retard; ce qu'on ne voulut pas trop approfondir.

On vit arriver dans le même temps les légats de Benoît, qui avoient pris la précaution très-ſage, & néanmoins inſuffiſante, de ſe joindre aux ambaſſadeurs du roi d'Aragon; ce qui n'empêcha point qu'ils ne fuſſent inſultés par le peuple, en allant au lieu de l'audience. On entendit les ambaſſadeurs, avec les égards qui étoient dûs au Roi leur maître; & en leur conſidération, on conſentit à écouter les légats eux-mêmes; quoique dans les regles étroites, on ne dût pas traiter avec les miniſtres d'un excommunié & d'un hérétique. Comme ils ſe furent qualifiés nonces du Pape Benoît, il s'éleva un murmure général, & on les appella nonces de l'hérétique & du ſchiſma-

tique. Quand la porte fut fermée, on leur lut la condamnation prononcée contre cet opiniâtre pontife. Ils demanderent s'ils pouvoient parler avec liberté, nonobstant la défense qu'on disoit avoir été faite de contredire les décisions déjà rendues. Comme on n'avoit pas jugé convenable à la dignité du concile de les entendre en pleine session, on leur répondit qu'il n'étoit pas au pouvoir de la congrégation particuliere où ils se trouvoient, de dispenser des loix portées en commun; que s'ils avoient quelque chose à représenter, ils devoient bien peser leurs paroles. Ils se consulterent un moment avec les ambassadeurs d'Aragon; & tous ensemble demanderent un délai jusqu'au lendemain : mais à l'issue de l'assemblée, ils sortirent furtivement de la ville, & reprirent en diligence la route d'Espagne. L'un d'entre eux, nommé Boniface Ferrier, frere de S. Vincent Ferrier & général des Chartreux, a laissé une relation qui accuse des dernieres violences les Peres de Pise, & Simon de Cramaud en particulier : mais ce religieux, d'une piété & d'un caractere bien différent de celui

de son saint frere, écrit avec trop de prévention & d'aigreur, pour faire impression sur des lecteurs judicieux. C'est ainsi qu'en a jugé, entre les Protestans même, un historien des plus éclairés & des plus équitables.

Lenf. præf. Conc. Piſe.

On ouvrit enfin le conclave le quinzieme de juin, & vingt-trois cardinaux s'y renfermerent, treize de l'obédience de Rome, & dix de celle d'Avignon; après que le concile, sans décider du droit entre les uns & les autres, leur eut conféré pour cette fois à tous indistinctement le pouvoir d'élire un pape. Onze jours après, vingt-sixieme de juin, ils élurent d'une voix unanime le cardinal de Milan, Pierre Philargi ou Philarez, qui prit le nom d'Alexandre V.

Niem. l. III. c. 51. Vading. 1405. n. 11, &c.

C'étoit un de ces hommes extraordinaires, que le Ciel paroît élever avec d'autant plus de complaisance qu'ils sont plus uniquement abandonnés à ses soins. Il étoit d'une naissance si obscure, qu'il n'avoit jamais connu, ni pere, ni mere, ni aucune personne de sa famille, dont il fut délaissé dans la premiere enfance: on ne sauroit même assigner avec certitude le lieu

qui l'a vu naître. Il y a néanmoins toute apparence que ce fut l'île de Candie, où il fut recueilli par un Cordelier, charmé de sa vivacité & de son air d'esprit. Il apprit les élémens des lettres, puis entra dans l'ordre. Pour cultiver les rares talens qu'il ne tarda point à montrer, on l'envoya étudier dans l'université d'Oxford, & de là dans celle de Paris, où il fut reçu docteur. Rappellé ensuite dans la province de Lombardie, à laquelle il étoit agrégé, il se rendit si célebre par ses prédications & ses doctes écrits, que Galéas Visconti, duc de Milan, le voulut connoître à fond. Lui ayant trouvé autant d'habileté pour les affaires que pour les sciences, il l'admit dans son conseil, le fit créer évêque de Plaisance, d'où il passa successivement aux sieges de Vicenze, de Novare & de Milan. Innocent VII le fit enfin cardinal. Il étoit irréprochable dans ses mœurs, d'une piété exemplaire, d'un caractere doux & affable, modeste, généreux; tel enfin, que les cardinaux, en le faisant pape, prétendirent convaincre tout le Monde Chrétien qu'ils ne pouvoient mieux choisir.

A la vingtieme seſſion qui ſe tint le 5 de juillet, le nouveau Pape préſida avec la dignité convenable, fit un diſcours touchant ſur les devoirs du bon paſteur, confirma la réunion des deux colleges de cardinaux, à l'excluſion de ceux qui avoient été créés par les deux papes depuis la défenſe qui leur en avoit été faite, & ratifia généralement toutes les diſpoſitions du concile. Il y eut encore après cela trois ſeſſions, où Alexandre annulla expreſſément toutes les cenſures & toutes les ſentences portées par les papes compétiteurs depuis le commencement du ſchiſme, confirma les promotions faites en faveur des perſonnes qui adhéroient au concile, & avec le déſintéreſſement qu'il poſſéda au ſouverain degré, renonça pour l'avenir à toutes les réſerves odieuſes, en remettant les arrérages que les bénéfices & les bénéficiers pouvoient redevoir à la chambre apoſtolique. Il confirma auſſi le droit qu'avoit ſur Naples le Roi Louis d'Anjou, qui ne manqua point de venir au concile, pour tirer parti de l'indignation des Peres contre Ladiſlas, ennemi déclaré de l'union, & uſurpateur des biens de l'E-

glise. Il s'agissoit encore de réformer l'Eglise, dans son chef & dans ses membres. Comme cette grande œuvre demandoit un loisir que n'avoient plus les Peres de Pise, rappellés pour la plupart dans leurs diocèses par des besoins pressans, le Pape ordonna pour préparatifs, qu'on célébrât avec attention les conciles provinciaux, les synodes diocésains, les chapitres monastiques, & qu'on se tînt prêt à revenir dans trois ans au lieu qui seroit indiqué, pour y reprendre & continuer le concile général. Ainsi les délibérations furent moins censées finies que suspendues, & l'on ne se sépara que pour un temps spécifié.

Pendant le concile de Pise, Grégoire XII célébra le sien à Austria, si proche d'Udine capitale du Frioul, qu'on peut prendre ces deux villes pour une seule. Ainsi s'exprime la bulle de convocation, que n'avoient pas examinée d'assez près quelques écrivains, qui, sur la seule ressemblance des noms, font tenir ce concile en Autriche. Il eut en tout trois sessions, en y comprenant celle de l'ouverture, qui fut le jour du saint sacrement, T. XI. Concil. P. 3023.

sixième de juin. On ne fit que prendre, à parc perte, des mesures pour le rendre plus nombreux qu'à ce début, qui fut des plus obscurs. Dans la seconde, Grégoire se fit déclarer vrai pape, & fit condamner comme antipapes, ses compétiteurs Alexandre & Benoît. Il parut dans la troisième faire quelques pas vers la réunion : il promit de renoncer au pontificat, si ses antagonistes y renonçoient de leur part, & donna pouvoir à l'Empereur, au roi de Naples Ladislas & au roi de Hongrie, de fixer le jour & le lieu des conférences : illusion palpable, puisque ces trois princes, inconciliables en toute autre chose, étoient encore bien moins disposés à s'accorder dans une affaire de cette nature. Grégoire demeura cependant si jaloux de son fantôme de papauté, que, loin de suivre l'exemple des Vénitiens ses compatriotes, qui reconnurent alors le Pape Alexandre, il aima mieux s'exposer aux dernieres extrémités, abandonner, travesti en marchand, l'asile qu'ils lui avoient fourni jusque là, se réfugier sur les terres de Ladislas dans la petite ville de Gaëte, & moins figurer

désormais en souverain pontife qu'en malheureux transfuge. Benoît se montra pour le moins aussi indocile, fut réduit de même à faire le personnage de fugitif, & ne cessa point de se porter pour pape, quand même il vit toute son obédience presque réduite à sa forteresse de Paniscole. Ainsi, après le concile de Pise, la division, loin de s'éteindre, s'accrut en quelque sorte; & au lieu de deux papes, on en vit trois, dont chacun retint encore des princes & des nations sous ses loix. Cependant l'obédience d'Alexandre s'étendit rapidement, par les pertes que firent de jour en jour celles de ses adversaires.

Les Peres de Pise, sans étouffer le schisme, firent donc tout ce qui étoit possible dans les circonstances, contre un monstre si opiniâtre dans sa défense: s'il n'y fut pas entiérement exterminé, il y reçut au moins une plaie mortelle; après laquelle il ne fit plus que languir, jusqu'à ce qu'il expirât sous les coups du concile de Constance. Immédiatement même, ou très-peu de temps après le concile de Pise, les affaires de l'Eglise changerent en-

tiérement de face : au lieu d'un schisme général, si bien nommé le grand schisme d'Occident, ce ne fut plus qu'un schisme tout ordinaire ; de sorte que l'on se trouva dans les termes de tant de scissions précédentes, où le vrai pape étoit reconnu de l'Eglise Catholique, & l'antipape soutenu par quelques factions diffamées. Alors on applaudit généralement, parmi tous les peuples qui ne s'obstinerent point contre l'évidence, à ce qu'avoit réglé le concile de Pise, dont on ne s'avisoit pas de révoquer en doute la légitimité, ni l'œcuménicité même. L'Eglise de Rome, comme toutes les autres, & d'une maniere plus marquée qu'aucune d'entre elles, donna la preuve effective & la plus authentique de son consentement, en recevant pour son légitime pasteur, celui que le saint concile lui avoit donné, & en regardant les derniers pontifes Romains, aussi bien que ceux d'Avignon, comme des papes douteux. Elle a toujours continué depuis à révérer Alexandre V. & ses successeurs, tous provenus jusqu'à nos jours de cette même souche. Que le petit nombre de docteurs qui

ent pour premier maître Jean Dominici, l'un des quatre cardinaux que fit Grégoire XII contre sa promesse, & qui ne furent reconnus qu'après avoir été créés de nouveau dans le concile de Constance ; qu'ils voient donc, ces docteurs singuliers, si c'est mieux servir Rome, d'ôter au concile de Pise son caractere essentiel d'autorité, que de suivre à ce sujet les sentimens des Eglises de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Boheme, de Hongrie, de Pologne, de tous les royaumes du Nord, & de la plus grande partie des docteurs anciens de l'Espagne & de l'Italie même.

Le Pape Alexandre, aussi-tôt après son élection, ne manqua point de la notifier à toute l'Europe, qui, à l'exception des royaumes de Castille, d'Aragon & d'Ecosse attachés à Benoît, des Etats de Robert de Baviere, du Roi Ladislas, & du peu de villes d'Italie qui tenoient encore pour Grégoire, ne différerent point à le reconnoître pour seul & vrai pontife. Il est à présumer qu'il auroit gagné le Roi Robert lui-même, s'il eût pris part assez hors de saison aux démêlés temporels

des princes, & ne l'eût pas offensé, en laissant à Venceslas la qualité de roi des Romains. Il en fut cependant du nouveau Pontife ainsi que de bien d'autres, qui ayant été regardés dans le second rang comme des hommes supérieurs, se trouvent dans le premier réduits à la classe des génies subalternes. Le cardinal de Milan, devenu pape, ne se gouverna que par les conseils, ou plutôt par les ordres du cardinal de S. Eustache, le fameux Balrazar Cossa, qui lui succéda sous le nom de Jean XXIII. Cossa revêtu de la légation de Bologne, où il avoit acquis une autorité presque souveraine, par son génie entreprenant, ses intrigues, son talent pour les affaires, & même pour la guerre, se rendit d'abord nécessaire au Pape Alexandre, en unissant les troupes de l'Eglise avec celles du Roi Louis d'Anjou, & en soumettant au Pontife le patrimoine de S. Pierre, & la ville même de Rome. Cependant, loin d'y conduire le Pape, que la peste obligea de quitter Pise sur la fin d'octobre, il l'engagea, malgré les invitations pressantes des Romains, à ve-

nir à Bologne, où il pouvoit tout; fondant dès lors un espoir ambitieux sur la grande vieillesse & les infirmités du Pape. Alexandre alla d'abord à Prato, puis à Pistoie, où il passa une partie de l'hiver & donna tout le loisir de reconnoître son penchant extrême à répandre les bienfaits. Malgré la bassesse de sa naissance, il avoit reçu de la nature un fonds de générosité, à quoi l'on ne pouvoit qu'applaudir pour ce qui étoit des pauvres & des gens de mérite : mais aussi, comme il arrive assez souvent aux personnes qui dans les bas étages ont cette inclination noble, il porta la bienfaisance à l'excès, & dans son exercice, ne sut point user de la réserve & du discernement convenable. C'étoit en lui une espece de passion, de faire des graces, & de renvoyer tout le monde content. A peine savoit-il, selon Thiéri de Niem, ce que c'étoit de refuser, quelle que fût la chose demandée, & la qualité de celui qui demandoit. Il multiplia les charges de sa cour, presque à l'égal de la multitude avide des solliciteurs qui l'obsédoient, distribua les bénéfices sans s'astreindre aux exa-

L. III. cap. 51 & 52.

mens & aux autres formes accoutumées, donna des abbayes, des évêchés, des archevêchés, avant même son couronnement, & accorda des graces si exorbitantes aux conclavistes des cardinaux, qu'il se fit soupçonner d'avoir contracté avec eux des engagemens simoniaques; ce qu'il seroit néanmoins fort imprudent de prendre à la lettre: outre le penchant habituel de Thiéri pour la satyre, cet historien étoit spécialement intéressé, comme officier de la chancellerie Romaine, à blâmer un pape qui, en abrégeant les formes & les expéditions, avoit extraordinairement réduit les émolumens de cette charge. Ce n'est pas que nous prétendions mettre ce Pontife à l'abri de tout reproche d'imprudence & d'inconsidération. Profond théologien, prédicateur éloquent, on ne voit pas qu'il fût bien versé dans les loix & les usages; & il marqua aussi peu de talens que d'expérience, dans les choses de pratique. Il nous apprend lui-même les effets d'une profusion, qui s'accrut à proportion de ses dignités. On lui entendit souvent répéter, qu'il avoit été un riche évê-

que, un pauvre cardinal, & qu'il étoit un pape mendiant. Dans la distribution de ses immenses bienfaits, il n'eut garde d'oublier l'ordre qui l'avoit tiré de la poussiere. Il donna des charges dans sa cour, à ses anciens confreres les FF. Mineurs, les fit placer, autant qu'il le put, dans les évêchés vacans, & confirma leurs privileges, par une bulle qui renouvella tous les anciens démêlés des religieux mendians avec le clergé séculier.

Etant encore à Pistoie, il publia une autre bulle, afin d'arrêter les progrès que les erreurs de Viclef faisoient en Boheme par les intrigues de Jean Hus, ainsi nommé du bourg de Hussinet, lieu de sa naissance. Ce cabaleur hypocrite ayant éloigné de Prague les docteurs Allemands les plus capables de s'opposer aux nouvelles erreurs, en répandoit le venin sans gêne & sans retenue. Les prédicans les plus fougueux après lui, étoient Jacobel de Misnie & Jérôme de Prague, qui, à l'exemple de leur coryphée, ne cessoient d'animer les peuples contre les prêtres & les moines. Ils ne déclamoient pas seulement contre les clercs ignorans

Cochl. l. 12. c. 12. Harpsfeld l. IV. Dubrav. Æn. Sylv.

& vicieux, mais contre tout l'ordre hiérarchique, sans épargner les premiers prélats, ni le souverain pontife. Jean Hus se faisoit gloire de suivre en cela les principes schismatiques de Viclef, & jusqu'à ses dogmes le plus visiblement hérétiques, à la réserve de ceux qui anéantissoient les sacremens, ou du moins la présence réelle de J. C. dans l'eucharistie. Différens docteurs lui donnerent, mais en vain, des avis salutaires. L'archevêque de Prague, Sbincon d'Hasseimberg, de naissance illustre, d'un zele éclairé & d'un courage à tout mépriser pour la défense de la foi, rassembla les docteurs, en sa qualité de légat du S. Siege, se fit apporter les livres qui mettoient le trouble dans son diocese, & les fit brûler au nombre de plus de deux cens, avec les étoffes précieuses, les plaques & les fermoirs d'or & d'argent dont ils étoient revêtus pour la plupart. Bien plus, attaquant de front Hus lui-même, sans égard à la vive protection de la Reine Sophie dont il étoit confesseur, il l'interdit de la prédication: mais le perturbateur habile établit des conférences, où de

simples laïcs, des artisans grossiers, des femmes & des servantes faisoient la controverse, comme des théologiens. Il y en eut qui composerent des livres, mais sur-tout des chansons, dont quelques-unes étoient si injurieuses à l'archevêque, que Venceslas, tout abrutî qu'il étoit, fit défense de les chanter sous peine de la vie. Ce fut pour arrêter ces scandales, dont le bruit se porta au delà des monts, que le Pape Alexandre donna sa bulle du vingtieme décembre 1409, portant défense d'enseigner en public ou en particulier les articles de Wiclef, avec ordre de faire abjurer les personnes suspectes, de les tenir pour hérétiques, si elles n'obéissoient pas, & de les poursuivre comme tels. Jean Hus qui se sentoit fortement appuyé, ne fit que rire de cette ordonnance, & appella du pape surpris au pape mieux informé.

Alexandre se rendit cependant à Bologne, où, après quelques mois, comme le cardinal de S. Eustache s'y attendoit & y contribua, selon les soupçons même du concile de Constance, il mourut le 4 mai 1410, après dix mois & huit jours de pontificat. Avant d'en-

pirer, il déclara qu'il croyoit saine & légitime, tout ce qui s'étoit fait au concile de Pise. Le sacré collége étoit alors composé de vingt-trois cardinaux, dont sept se trouvoient absens : les seize présens entrèrent au conclave, après la neuvaine des funérailles, & le 17 du même mois de mai, ils élurent le cardinal de S. Eustache, Baltazar Cossa, qui prit le nom de Jean XXIII. Quelque envie qu'il eût d'être pape, il avoit feint de ne pas s'en soucier, & avoit proposé d'élire le Cardinal Carracioli son compatriote, homme de bien, ou plutôt bon homme, sans doctrine, sans dehors, & sans nulle aptitude au gouvernement. La dissimulation de Cossa n'empêcha point qu'il ne fût accusé de violence & de simonie, de vexations tyranniques, de manœuvres de cet autre, analogues à sa première profession, des trames & des noirceurs d'un génie brouillon, de dissolution dans ses mœurs, en un mot de tous les vices & les déportemens, qui fournirent au malheureux procès, sur lequel nous ne serons que trop obligés par la suite de nous appesantir. Du reste, il avoit beaucoup

coup de talent pour les affaires temporelles.

Quatre jours avant son couronnement, le vingt-unieme de mai, Robert, roi des Romains, étoit mort dans ses Etats de Baviere. Si-tôt que le Pape en fut informé, il fit marcher ses nonces, afin de procurer cette couronne à Sigismond de Luxembourg, alors roi de Hongrie, fils de l'Empereur Charle IV & frere de Venceslas, avec lequel Sigismond n'avoit rien de commun que la proximité du sang. C'étoit un prince d'heureux naturel, de beaucoup d'esprit, d'une grande prudence & d'une constance éprouvée, instruit & laborieux, bienfaisant, religieux sans être irréprochable dans ses mœurs, doué en un mot des qualités les plus propres, sinon à édifier, du moins à soutenir l'Empire & l'Eglise. Il n'eut cependant qu'une partie des suffrages, le 10 de septembre 1410, & les autres voix tomberent sur Josse, marquis de Moravie; mais celui-ci étoit fort avancé en âge, & mourut le huitieme de janvier de l'année suivante; après quoi tous les électeurs reconnurent Sigismond, qui régna vingt-sept

ans. Le samedi des quatre-temps de la pentecôte, sixieme de juin 1411, le Pape Jean fit une promotion de quatre cardinaux, dans laquelle il eut soin de donner place à la plupart des nations. Les deux plus remarquables furent Pierre d'Ailli, évêque de Cambrai, & Guillaume Filastre, autre docteur François, & comme le premier, fort attaché autrefois à Benoît XIII. Jean voyant encore les mécontentemens qu'occasionnoit la bulle rendue par son prédécesseur en faveur des religieux mendians, ordonna qu'elle seroit regardée comme non avenue, & que les choses resteroient dans l'état où elles se trouvoient avant la publication d'un réglement si mal accueilli.

Hist. Univ. Paris. t. V. p. 214.

Enfin, après avoir passé un an à Bologne, afin d'assurer les intérêts du S. Siege dans cette partie de l'Italie, il alla prendre possession de Rome, pour s'attacher de plus en plus les Romains, qui l'appeloient par des invitations empressées, & pour les délivrer des inquiétudes que leur donnoit toujours Ladislas. A cette fin, il joignit les troupes de l'Eglise à celles de Louis

d'Anjou, qui remporta d'abord de grands avantages. La bataille du Garillan, l'une des plus mémorables de ce siecle, devoit naturellement faire perdre ce royaume à Ladislas, & ne procura que de beaux chevaux avec de riches ameublemens aux généraux vainqueurs, qui s'amuserent à piller comme le soldat. Pour comble d'imprudence, le Roi Louis, au lieu d'écraser sur le champ son rival, reprit après sa victoire la route de France, & laissa aux Napolitains le temps de se rétablir. A la premiere nouvelle du combat, qui fut portée à Rome avec les étendards pris sur les vaincus, le Pape se livra aux transports d'une joie excessive, mais qui dura peu. Bientôt il fut instruit des fautes du vainqueur, & des ressources du vaincu, qui reparut en campagne, & reprit, avec son premier ascendant, tous ses procédés tyranniques. Au défaut des armes temporelles, le Pontife eut recours aux censures & à l'anathême, à l'absolution des sermens de fidélité, aux qualifications de parjure, de schismatique & d'hérétique, de relaps, d'ennemi incorrigible de l'Eglise, à

Hist. Anon. XXXI. 24. p. 810.

tout ce qui pouvoit rendre ce Prince odieux aux Fideles, & enfin à la croisade qu'il fit publier contre lui dans toute la Chrétienté. C'est ce qui porta les nouveaux hérétiques de Boheme à se démasquer avec insolence, & à commencer ces attroupemens [illegible], dont la férocité & tous les excès dévasterent si long-temps ce malheureux royaume.

Jean Hus, depuis sa premiere condamnation, s'étoit retiré à Hussinetz, sous la protection du seigneur de cette bourgade, son admirateur aveugle & son déterminé fauteur. L'Archevêque Sbincon étant venu à mourir, le prédicant rentra dans Prague; & jamais on ne connut mieux, de quelle conséquence, heureuse ou funeste, est un évêque bon ou mauvais dans la capitale, pour les affaires générales de la religion. Il eut pour successeur un certain Albicus de Moravie, qui parvint à cette dignité par la faveur, ou plutôt par le caprice du Roi Venceslas, dont il étoit [illegible] ame de boue, & pétrie tout entiere, pour ainsi dire, de la fange d'où il avoit été tiré. Son avarice en particulier étoit si sordide &

si extravagante, qu'il ne pouvoit souffrir les chevaux, parce qu'ils mangeoient, disoit-il souvent, la nuit comme le jour. Uniquement attentif à remplir ses coffres, il laissa faire aux novateurs tout ce qu'ils voulurent. Il vendit quelque temps après son archevêché à Conrad, évêque d'Olmutz, qu'il avoit nécessairement fallu donner pour administrateur à son incapacité, & qui remplit tout ce que présageoit ce trafic impie.

Après avoir lié sa partie, & corrompu une infinité de personnes, parmi le peuple, les ecclésiastiques, & l'université même, Jean Hus eut l'audace d'annoncer par des affiches, & de tenir en effet une conférence publique, au sujet de la croisade & de l'indulgence publiée contre le Roi Ladislas. Les sectaires étoient si animés, que plusieurs conjurerent ensemble pour immoler sur le champ les prédicateurs de l'indulgence. Un dimanche qu'un de ces prédicateurs développoit les trames & faisoit sentir le venin des écrits de Jean Hus, un cordonnier lui donna un démenti en pleine assemblée. Un second artisan, dans une

Theod. Bell. Huss. p. 12. Aca. Sylv. Hist. Boh. c. 31.

autre église, se mit à crier au milieu du sermon, que le Pape Jean étoit l'Antechrist, puisqu'il faisoit répandre le sang Chrétien. Il y en eut un troisieme, qui chargea d'injures un moine qui prêchoit dans son monastere. On osoit tout, sous un prince crapuleux, qui ne se soucioit pas plus de la religion que de l'Etat, & sous une reine fascinée par un directeur hérétique. Cependant le sénat fit emprisonner ces trois boute-feux, & tenta, par une juste sévérité, d'arrêter le désordre à sa source : mais le peuple prit les armes, & demanda leur liberté, avec des clameurs effrayantes. Le sénat calma l'émeute par de belles paroles, & chacun retourna chez soi. Peu après, on exécuta secrétement les coupables : mais comme on eut vu leur sang couler sous la porte du palais, le peuple s'attroupa de nouveau, enleva leurs corps, les enveloppa de draps d'or & d'argent, & les porta processionnellement dans toutes les églises de la ville ; les prêtres de la secte ne cessant de crier : Voilà les martyrs qui se sont immolés pour la loi de Dieu. Ils les embaumerent ensuite, & les déposerent, comme des

reliques insignes, dans le sanctuaire de leur église de Bethléhem. La superstition, en cette rencontre, arrêta les effets de la fureur & de la vengeance, qui ne furent suspendus que pour se déborder ensuite avec plus de violence & d'atrocité.

Cependant Jean XXIII, en confirmation de la bulle de son prédécesseur, prononça de nouveau contre les erreurs courantes. Il condamna la lecture des ouvrages de Viclef, ordonna de brûler publiquement ceux qu'on pourroit découvrir, & menaça les opposans d'être traités comme fauteurs d'héréſie. Cette bulle fut dressée dans le concile que le Pape Jean, en exécution des décrets de Pise, tint à Rome, trois ans après celui-ci. C'est le seul acte qu'on en trouve. Il y vint si peu d'évêques, qu'il n'y eut pas moyen de lui attribuer le caractere auguste de concile œcuménique & représentatif de l'Eglise Universelle. Il fallut donc proroger de nouveau le terme de la réformation ordonnée à Pise; & bientôt il fut question, d'une maniere à ne plus reculer, d'en fixer le temps & le lieu.

Le Pape, avant d'assembler son concile à Rome, s'étoit réconcilié avec le Roi Ladislas. La retraite de Louis d'Anjou, & les progrès de son rival dans les terres de l'Eglise où il avoit soin de se fortifier pied à pied, firent oublier les notes qu'on lui avoit imprimées d'hérétique & de relaps. On prétend de plus, que cette paix coûta au Pontife cent mille florins d'or. Il fut stipulé que Ladislas jouiroit non seulement du royaume de Naples, mais de celui de Sicile; que, de son côté, il reconnoîtroit le Pape Jean, & abandonneroit Grégoire. Cette négociation ne put se conduire si secrétement, que Grégoire n'en eût au moins quelque soupçon. Avant qu'elle fût entiérement conclue, Ladislas l'étant venu voir à Gaëte, & le saluant à l'ordinaire comme Souverain Pontife; Mon cher Seigneur, lui dit le malheureux Pape, que ne demandiez-vous au moins mon concours pour l'accord que vous méditiez! Le Roi nia tout avec assurance, laissa passer quelques semaines pour colorer son mensonge, puis lui fit dire qu'il eût à sortir avec ses gens du royaume de Sicile dans le dernier jour d'octobre. Alors trop assuré du

Niem. vit. Jean. 6. 24.

traité, & tremblant avec toute sa cour de la position où il se trouvoit, Grégoire s'embarqua sur deux vaisseaux Vénitiens, qui avoient heureusement relâché à Gaëte, tint quelque temps la haute mer, tourna vers la Marche d'Ancône, & accompagné de trois cardinaux, se retira dans son ancien asile de Rimini, sous la protection du Prince Charle Malatesta, son ami incorruptible.

Au printemps de l'année suivante 1413, le Roi Ladislas s'approcha de Rome avec une armée considérable; sous prétexte d'y maintenir le bon ordre pendant que le Pape Jean iroit au concile général, que toute l'Eglise continuoit à demander. Le Pape, malgré son traité, se douta que ce Prince peu délicat tendoit à surprendre Rome, & se tint sur ses gardes: mais le Roi y avoit des intelligences, & y entra par un trou fait de nuit à la muraille. Le Pape s'enfuit de grand matin, se retira jusqu'au voisinage de Florence, où il ne se crut pas encore en sûreté, passa le reste de l'année à errer de ville en ville dans la Lombardie, puis alla s'établir à Bologne, vers le commencement du carême. Le

Roi de Naples, qui n'aſpiroit à rien de moins qu'à ſubjuguer l'Italie entiere, où tout plioit devant lui, voulut d'abord fondre ſur Bologne, & en chaſſer le Pape, comme il l'avoit chaſſé de Rome. Déjà il avoit raſſemblé à cet effet des troupes nombreuſes, quand il fut attaqué à leur tête d'une maladie violente, qui l'obligea de retourner à Naples. Il mit fin aux alarmes du Pape, en y mourant, le ſixieme d'août, âgé de trente-neuf ans ſeulement : prince des plus fameux, entre ceux de ſon ſiecle, tant par ſes grands talens que par ſes grands vices, & malgré la médiocrité de ſes Etats, par la grandeur de ſes exploits. Mais toutes ſes bonnes qualités furent entiérement éclipſées par les mauvaiſes, & ſur tout par une ambition, une avarice, une débauche, auxquelles il ſacrifia & parole, & traités, & ſermens, tous les droits les plus inviolables de la nature, de la ſociété, de la religion. Comme il ne laiſſoit point d'enfans légitimes, quoiqu'il eût eu trois femmes, ſes Etats paſſerent à la Princeſſe Jeanne ou Jeannelle, ſa ſœur, de mœurs encore plus déshonnêtes ou plus déshonorantes que celles de ſon frere.

Summont. l. 4. Niem. l. III. c. 48.

Le roi d'Angleterre, Henri IV, étoit

Walſing. p.

mort dès le 20 mars de l'année précédente 1413. Son fils ainé lui succéda, sous le nom d'Henri V. A ce changement de souverain, les Lollards ou Viclésistes, voulant intimider le nouveau roi, afficherent des placards aux portes des églises de Londres, par lesquels ils annonçoient qu'ils étoient cent mille, prêts à s'élever contre quiconque ne tenoit pas leur foi. Ils avoient pour chef Jean d'Oldcastel, homme de condition, renommé pour sa valeur. Thomas d'Arondel, en sa qualité d'archevêque-primat du royaume, crut ne devoir pas dissimuler sur un trait d'audace qui pouvoit avoir de si grandes suites. Il rassembla le clergé dans la capitale, & l'on trouva que ce gentilhomme avoit envoyé des apôtres de la secte en plusieurs dioceses, pour prêcher, malgré les évêques & les défenses expresses des conciles déjà tenus à ce sujet. L'archevêque le fit citer à comparoître en personne, & à jour nommé : tout l'effet de la citation, fut que le chevalier hérétique se fortifia dans le château qu'il habitoit. Il fut pris enfin, & amené à S. Paul de Londres, pardevant l'archevêque assisté des évêques de Londres & de Vincheſtre. On

574. T. XI. Conc. pag. 2323.

l'interrogea, principalement sur le mystere de la transsubstantiation, & la nécessité du sacrement de pénitence, qu'on ne put jamais lui faire confesser. Touchant le pouvoir des clefs, il répondit qu'il ne falloit obéir au Pape & aux évêques qu'autant qu'ils imiteroient la pauvreté de J. C. & de S. Pierre, que depuis que l'Eglise s'étoit enrichie, le Pape étoit la tête de l'Antechrist, que les évêques en étoient les membres, & les moines, la queue : idée assez noble, au jugement des sectes Anglicanes, pour avoir persévéré jusqu'à nos jours, depuis le temps grossier dont elle date parmi elles. Oldcastel se livrant ensuite à son enthousiasme, étendit les mains, & cria aux assistans : Ceux qui me jugent sont des guides qui ne peuvent que vous conduire au lieu de perdition. Il fut déclaré hérétique, & livré au bras séculier.

On lui accorda néanmoins un délai de quarante jours, pour venir à résipiscence : mais avant ce terme, il s'échappa de la tour de Londres, où il étoit détenu, répandit aussi-tôt des lettres séditieuses parmi le peuple & la noblesse, rassembla tous ceux de son parti, & attisa, par toutes les voies imaginables, le feu de la révolte, qui éclata l'année

ſuivante. Alors, au cœur de l'hiver & durant la nuit, ils ſe rendirent en forces au village de S. Gilles près de Londres, dans le deſſein de détruire, pour coup d'eſſai, les monaſteres d'Oueſtminſter, de S. Alban, de S. Paul, & généralement tous ceux de cette capitale. Mais inſtruit à propos, le Roi mit les troupes ſous les armes, & marcha de nuit aux rebelles, qui ſe voyant découverts, perdirent courage, & s'enfuirent à la débandade. Pluſieurs furent pris, & ſur le champ pendus ou brûlés. Peu après, on publia par tout le royaume un édit, qui déclaroit les Lollards ou Vicléfiſtes traîtres à Dieu & au roi, confiſquoit leurs biens, condamnoit leurs perſonnes au feu, comme hérétiques & rebelles. Ces exécutions eurent lieu en différens endroits, & le royaume fut encore mieux purgé de cette infection, par la crainte qui le fit déſerter à ces perturbateurs, pour aller chercher leur ſûreté dans les lieux où ils étoient moins connus.

En France, on condamna vers le même temps la doctrine du tyrannicide, que Jean Petit y avoit ſoutenue avec tant d'impudence cinq ans auparavant. Ce n'eſt pas qu'à ſon origine elle n'y eût excité toute l'horreur qu'elle méritoit; Du Boul. t. V. p. 247 & ſeq.

mais le pouvoir du duc de Bourgogne ; & l'arrogance de son protégé avoient étouffé les réclamations. Le faux docteur étant mort, & le duc ayant beaucoup perdu de son crédit, l'Eglise de France témoigna tout son éloignement d'une doctrine qui pouvoit mettre en péril la personne chérie de ses rois. Gerson fut le premier qui se déclara, sans toutefois nommer le Bourguignon, ni son apologiste. Ensuite Gérard de Montaigu, évêque de Paris, l'inquisiteur & le conseil de la foi, à la poursuite de la Cour, demanderent l'avis des docteurs sur différentes propositions extraites de l'ouvrage de Jean Petit. La premiere, qui faisoit tout le fonds du système, portoit qu'un tyran peut & doit être mis à mort, même par ses sujets, en toute maniere possible, de vive force ou par artifice, sans attendre l'ordre de personne, & nonobstant tout serment. Les autres articles sont des exemples tirés de l'Ecriture, pour confirmer le premier. Après bien des conférences & toutes les discussions convenables, le 16 de janvier 1414, les docteurs donnerent leur avis, portant que cette étrange proposition, érigée témérairement en maxime, est une erreur dans

Gerson. t. V. p. 56 & seq.

la foi & dans la doctrine des mœurs ; qu'elle tend au renverſement de tous les Etats, & à la perte des ſouverains ; qu'elle donne ouverture aux défiances réciproques, aux trahiſons, aux parjures, aux plus funeſtes déſordres. Le vingt-troiſieme de février, l'évêque de Paris & l'inquiſiteur, en préſence de quelques prélats, de pluſieurs docteurs, & d'une grande foule de peuple, prononcerent la cenſure contre les propoſitions, dénoncées au nombre de neuf, & condamnerent au feu le diſcours dont elles étoient tirées. Cette ſentence fut exécutée le ſurlendemain, devant une multitude encore plus nombreuſe, au parvis de Notre-Dame. Cette maniere de penſer des docteurs & des prélats François fut peu après confirmée par l'Egliſe Univerſelle, dans le concile de Conſtance, qui enfin commença cette même année 1414.

La bulle de convocation, qui en fixoit l'ouverture au premier jour de novembre, en avoit été publiée dès le 9 décembre de l'année précédente, par les ſoins de l'Empereur Sigiſmond, qui eut à vaincre pour cela les appréhenſions auſſi vives que bien fondées, & toute la dextérité de Jean XXIII. Ce

Rayn. an. 1413. n. 22.

Pape ne cherchoit point à faire manquer un concile, qui se tenoit par les ordres, & n'étoit, pour ainsi dire, que la continuation de celui de Pise, aux dispositions duquel Jean devoit la tiare : mais il craignoit avec raison, qu'en le célébrant dans les Etats de l'Empereur, il n'y fût pas le maître, soit de dissoudre l'assemblée, soit d'en traverser les opérations, si, comme il parut le pressentir, on ne pouvoit conclure l'union de l'Eglise toujours divisée, qu'aux dépens de sa dignité propre. Les manieres insinuantes, le secret & la politique de Sigismond triompherent de ce premier obstacle : mais après que le Pape eut agréé la ville de Constance, & l'eut indiquée lui-même pour le lieu du concile, il fit encore difficulté d'y assister en personne. La ville de Rome étant rentrée sous son obéissance depuis la mort du Roi Ladislas, il voulut s'y rendre, sous prétexte de recouvrer les autres domaines de l'Eglise. Alors ses cardinaux eux-mêmes s'éleverent avec force : ils lui dirent qu'il devoit laisser le soin du temporel à des lieutenans, & vaquer en personne aux choses spirituelles. Il fut donc réduit à prendre, inquiet & tremblant, la route de Constance.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-NEUVIEME.

Depuis l'ouverture du concile de Constance en 1414, jusqu'à sa conclusion en 1418.

Comme une victime ornée pour le sacrifice, Jean XXIII, après avoir fait de grands préparatifs en habits, en équipages, en meubles magnifiques, partit pour Constance, le premier jour d'octobre 1414, avec une suite de six cents hommes. Comme il pressentoit cependant le coup fatal qui l'y attendoit, il s'aboucha dans le comté de Tirol avec le Duc Frédéric d'Autriche, le lia fortement à ses intérêts, & le déclara capi- Vondet. Hard. t. IV. p. 7.

taine général de ſes troupes, avec une penſion annuelle de ſix mille florins d'or. Après cela, il reprit ſa route avec un air de ſécurité; & le 28 du même mois, jour de S. Simon & S. Jude, il fit ſon entrée, à cheval ſous un dais, accompagné de neuf cardinaux & du reſte de ſon pompeux cortege. Le concours des aſſiſtans, venus de toute part, étoit ſi nombreux, que l'on compta dans Conſtance juſqu'à trente mille chevaux, & une multitude proportionnée de perſonnes. Six cardinaux arriverent encore depuis le jour de la touſſaint, indiqué pour l'ouverture du concile; & dans la ſuite, il y en eut vingt-deux.

Ibid. p. 10. Ce fut ſans doute par conſidération pour ces prélats & pour les autres Peres qui ſurvenoient de jour en jour, que cette ouverture fut différée juſqu'au 5 de novembre. Le délai fut réſolu, de l'avis des cardinaux préſens; & le jour de la touſſaint, le Pape officiant dans la cathédrale, au milieu de la meſſe le cardinal de Florence lut un écrit qui annonçoit cette prorogation, & donnoit le nouveau concile pour une continuation de celui de Piſe. Jean XXIII ne perdoit aucune occaſion d'in-

culquer la liaiſon indiſſoluble, & l'eſpece d'identité qu'il aimoit à établir entre ces deux conciles, perſuadé que, ſi le ſecond n'étoit qu'une partie du premier d'où émanoit ſon autorité, elle ne courroit aucun riſque, & que la dépoſition de ſes concurrens Grégoire & Benoît ſeroit regardée comme un jugement ſans retour. Cette idée prit aſſez bien parmi les prélats qui arriverent les premiers à Conſtance : c'eſt ce qui paroît par un mémoire dreſſé dans quelques congrégations tenues entre la cérémonie de l'ouverture, qui ſe fit enfin le 5 de novembre, & la premiere ſeſſion qui ſe tint le 16 du même mois. On y traitoit de la réunion des trois obédiences ; mais on ne propoſoit la ceſſion que pour Grégoire XII & Benoît XIII ; & l'on inſiſtoit fortement ſur la ſoumiſſion due aux décrets du concile de Piſe, afin de ramener tous les partis à l'obéiſſance de Jean XXIII, ſucceſſeur d'Alexandre V. Id. t. II. part. 8. pag. 188.

Quoique cette maniere de voir & de préſenter les choſes fût principalement l'ouvrage des Italiens, arrivés les premiers en aſſez grand nombre, elle ne laiſſoit pas d'être fort plauſible : tous

ceux qui compoſoient le concile ne doutant point qu'il ne fût légitime & vraiment œcuménique, ne pouvoient pas douter non plus que Jean XXIII ne fût le vrai pape, & ne dût être reconnu comme tel de toute la Chrétienté. Comme cette aſſemblée avoit été convoquée de l'autorité de ce Pape pour continuer le concile de Piſe; s'il en eût tenu l'autorité pour équivoque, il eſt évident que la ſienne eût été pareillement douteuſe: ſi au contraire elle n'étoit qu'une ſuite & comme une prorogation du concile de Piſe, on devoit conſéquemment tenir pour antipapes, Grégoire & Benoît dépoſés par ce concile comme ſchiſmatiques & hérétiques, & par la même conſéquence, reconnoître Alexandre V & ſon ſucceſſeur papes indubitables. On n'en étoit plus au terme où l'on s'étoit trouvé avant la création d'Alexandre; quand les Peres de Piſe ne pouvant pas diſcerner avec certitude entre les droits reſpectifs des deux prétendans au pontificat, ils les avoient dépoſés l'un & l'autre pour faire un pape dont l'autorité ne fût plus douteuſe. Il paroiſſoit donc fort raiſonnable, qu'à l'exemple de ce qui s'étoit fait

anciennement contre tant d'autres schismes, on s'en tînt au Pape que reconnoissoit l'Eglise, représentée par un concile général, & qu'on ne s'occupât plus que des moyens d'abattre les antipapes. Les Peres de Constance, sans se départir des principes qu'on vient d'exposer, n'en tirerent pas néanmoins cette conséquence pratique : mais ces idées amuserent encore le Pape Jean, jusqu'à ce qu'il y eût au concile un certain nombre d'évêques & de docteurs. Dans la premiere session, où l'on choisit les officiers du concile, & dans le peu d'affaires qu'on traita d'ailleurs pendant le reste du mois de novembre, on n'attaqua ni son état ni son autorité, & les délibérations se firent à peu près selon ses vues. Son parti se soutint même assez bien le reste de l'année, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée de l'Empereur, qui entra dans Constance, avec une cour nombreuse, la nuit de noël.

Ce Prince, pour lors âgé d'environ quarante-six ans, & l'un des plus beaux hommes de son siecle ; par les qualités du corps & de l'esprit, par sa haute stature, la beauté noble de son visage, son port plein de majesté & cet air de gran- Joan. Cuspin. in Sigism.

deur à qui le droit de commander paroît naturel, par son aisance & ses graces à s'énoncer, en Latin même, par sa capacité dans les lettres, & son mépris pour ceux d'entre les nobles qui se faisoient encore honneur de leur ignorance, par sa politique, son application aux affaires, sa libéralité, son humanité, sa douceur & beaucoup d'autres vertus morales & chrétiennes, spécialement par un zele infatigable pour la foi & l'union de l'Eglise ; ce prince, en réparant par tant de qualités brillantes le déshonneur que Venceslas avoit fait à son sang, dut passer pour un prodige, en comparaison de ce frere diffamé. Mais quoi qu'en aient dit bien des historiens éblouis par les traits si tranchans de ce contraste, Sigismond, outre son incontinence qui enhardit celle de sa seconde femme, la Messaline de son siecle, eut bien des défauts qui font douter s'il fut un grand homme, & qui constatent irréfragablement que ce ne fut pas un héros. Battu honteusement dans la plupart des combats qu'il livra sans nombre, il se montra aussi enclin à maîtriser les prêtres & les docteurs, qu'inhabile à réprimer les ennemis de

l'Etat; & tel fut peut-être, auſſi bien que ſa manie, le trait le plus propre de ſon caractere.

Avant ſon arrivée à Conſtance, Pierre d'Ailly, cardinal de Cambrai, y étoit revenu de la légation d'Allemagne, que le Pape Jean lui avoit confiée. Ce membre illuſtre de l'école de Paris en avoit tous les principes, par rapport à l'extirpation du ſchiſme. Ayant vu le mémoire dreſſé par les Italiens, pour demander que l'on commençât par ratifier les décrets de Piſe, & ſoumettre en conſéquence Ange Corario & Pierre de Lune, il répliqua par écrit, que les conciles de Piſe & de Conſtance étant égaux en autorité, l'un n'avoit pas beſoin d'être confirmé par l'autre; que cette confirmation n'étoit pas ſeulement inutile, mais qu'elle ſeroit très-préjudiciable au concile de Piſe, en faiſant naître le ſcrupule dans l'eſprit des ſimples, & en fourniſſant aux ſchiſmatiques une ſource nouvelle de chicanes. Il faudroit bien plutôt tenter, pourſuit-il généralement & ſans excepter le Pape Jean XXIII, il faudroit bien plutôt tenter l'abdication volontaire, en faiſant un ſort honnête à tous ceux des prétendans qui voudroient ſe déporter

Vonder, H. t. II. part. 8. p. 195.

de leurs droits pour le bien de la paix. C'étoit-là sans doute attaquer la papauté de Jean XXIII, mais par des traits furtifs & décochés comme au hasard. L'assurance qu'inspira l'arrivée de l'Empereur, fit démasquer les batteries.

Sigismond, de premier abord, demanda qu'on attendît les nonces de Grégoire & de Benoît; ce qui fut accordé, sans que Jean pût parer un coup qui en préparoit tant d'autres, en établissant l'égalité entre les trois papes. Les nonces de Grégoire arriverent durant le cours de janvier, & se joignirent au cardinal de Raguse, Jean Dominici, qui étoit venu pour la même fin dès le mois de novembre, & qui avoit affiché sur son logement les armes de Corario, avec les symboles du pontificat. Il est vrai que ces marques d'honneur furent abattues presque aussi-tôt, mais d'une maniere clandestine; & dans les délibérations qui se firent à ce sujet, quelques-uns furent d'avis qu'on devoit les replacer : le grand nombre, sans vouloir faire cet affront au Pape Jean, opinerent que si Grégoire étoit présent en personne, on devroit lui laisser cette distinction. Conformément à cet avis, on

Conc. Hard. t. VIII. pag. 236. Append. ad t. XII. Conc.

on permit que les nonces de ce Pontife entrassent en chapeau rouge. On ne voulut pas cependant les admettre parmi les autres cardinaux. Ils promirent, de la part de leur maître, la cession, avec une soumission parfaite à toutes les décisions du concile, & requirent que Jean XXIII n'y présidât point. On accepta leur promesse : mais on n'eut aucun égard à leur demande ; parce que le concile tenant Jean pour vrai pape, les canons vouloient qu'il y présidât jusqu'à ce qu'il fût dépouillé de son titre. Quant aux nonces de Benoît, ils ne proposerent qu'un pourparler à Nice en Provence, entre lui & l'Empereur, en présence du Roi d'Aragon. C'étoit Sigismond lui-même qui avoit imaginé ce projet, qu'il se flattoit de rendre efficace, & qui ne servit qu'à mettre dans tout son jour l'endurcissement irrémédiable de Pierre de Lune.

Cependant tous les avis tendant à la cession générale des trois papes, les partisans de Jean XXIII composerent & firent courir différens écrits, pour s'opposer au progrès de cette opinion : mais ils ne firent qu'insister vaguement sur l'autorité du

concile de Pise, sans toucher au point juste de la question, savoir si celui qui étoit reconnu pour vrai pape, pouvoit être obligé à céder dans une conjoncture où sa cession importoit à la paix de l'Eglise. On leur répondit qu'on suivoit préciſément l'intention & la conduite du concile de Pise, où, quoique chaque obédience tînt son pape pour légitime, on avoit toutefois reconnu de part & d'autre, que ce pape devoit céder pour le bien de la paix, parce qu'une partie de la Chrétienté ne vouloit pas lui obéir; que de la même maniere & pour les mêmes raisons, quoique les Peres de Constance reconnoissent Jean pour légitime pontife, & qu'il le soit réellement; comme il est encore des souverains & des Etats entiers qui soutiennent le contraire, il est obligé de céder en cas que les deux autres en fassent autant, puisque c'est l'unique moyen sûr de réunir toute l'Eglise sous un même Chef, & d'extirper promptement le schisme. Il est évident par-là, que la conduite du concile de Constance n'ôte rien à l'autorité, ni à la légitimité de celui de Pise: ce ne fut point dans le doute si Jean XXIII étoit

le vrai pape, qu'on voulut à Conſtance qu'il ſe démît du pontificat ; mais dans la perſuaſion où l'on y étoit, que le vrai paſteur doit ſe ſacrifier lui-même pour les ouailles : ſublimité de principes conforme à celle de la plus pure antiquité ; parce que l'Egliſe, dans les ſiecles les plus diſſemblables, s'eſt toujours reſſemblée à elle-même.

On ſe ſouvint à Conſtance de ces temps antiques & ſaints, où trois cents évêques d'Afrique convinrent de quitter leurs ſiéges, pour mettre fin au long ſchiſme des Donatiſtes, jugeant que l'unité de l'Egliſe, comme le plus grand de tous les biens, devoit être préférée à tout autre intérêt, & que c'étoit pour l'avantage du troupeau, que devoit être ou n'être pas le paſteur. On ne manqua point de ſe rappeller ſur-tout ces maximes admirables de S. Auguſtin, l'ame de cette aſſemblée magnanime : C'eſt pour nos peuples que nous ſommes évêques : or ce que nous ſommes pour nos freres, que nous le ſoyons, à la bonne heure, tant qu'il leur eſt utile ; mais que nous ceſſions de l'être, dès qu'il leur devient nuiſible. Après que le Fils de Dieu eſt deſcendu du Ciel, afin que

Aug. ep. 1. de geſt. cum Emerit. t. 7. edit. Par.

nous devinſſions ſes membres, aurons-nous de la peine à deſcendre de nos chaires, pour empêcher que ces membres ne ſoient déchirés par une diviſion funeſte ?

Décidés ſur ces principes, pour la ceſſion de Jean XXIII comme pour celle de ſes compétiteurs, les Peres de Conſtance prirent tous les moyens les plus propres à la faire exécuter. Ce concile devenoit de jour en jour plus nombreux. Dans les derniers jours de l'année ſuivante, il arriva grand nombre de députés nouveaux de France, d'Angleterre, d'Allemagne & des royaumes du Nord, auſſi bien que de l'Italie : mais la partie la plus privilégiée en étoit la moins nombreuſe. Il y avoit beaucoup moins d'évêques, que d'eccléſiaſtiques du ſecond ordre : entre les docteurs mêmes, on en comptoit un grand nombre qui n'étoient que laïcs. Cette différence de caractere & d'état fit naître une queſtion ſur la maniere de prendre les ſuffrages. Le Pontife qui avoit une foule de créatures parmi les prélats, dont les Italiens faiſoient d'ailleurs un ſi grand nombre, vouloit que les cardinaux, les archevêques, les évêques & les abbés euſſent

tout seuls voix définitive : mais les autres nations, animées sur-tout par les deux cardinaux François, d'Ailly & Fillastre, prétendoient que toutes les personnes invitées au concile, prêtres ou évêques, clercs ou laïcs, donnassent leur suffrage, au moins pour l'affaire de l'union. Ils la regardoient, comme du ressort de tous les Fideles, que le droit primordial, redevenu nécessaire, autorisoit à se choisir un pasteur. Fillastre accordoit même le droit de juger en matiere de foi, à toutes les personnes revêtues de quelque ordre ou de quelque office ecclésiastique; ce qui est contraire à la pratique invariable de l'antiquité, & formellement condamnable. Pierre d'Ailly, bien supérieur à son collegue en sagesse & en doctrine, réservoit aux évêques les points qui concernent la foi, les sacremens, & en général tout ce qui appartient uniquement à la religion. Le concile conclut à laisser à tous les assistans, de quelque état qu'ils fussent, la liberté générale d'opiner pour & contre les intérêts du Pape Jean.

Vonder Hardt. t. 1. part. 8 p. 224 & seq.

En conséquence de cet arrangement, on en fit un autre qui ne mortifia pas moins ce Pontife. L'usage ancien des

conciles, où l'on ne recueilloit que les suffrages des évêques, étoit de prendre la voix de chaque personne, pour former ensuite les décrets. A Constance où il se trouvoit dix-huit mille ecclésiastiques, sans compter les princes & les ambassadeurs, cette méthode devenoit impraticable, ou du moins sujette à la plus grande confusion, depuis qu'on avoit résolu de prendre les avis de toutes sortes de personnes. Pour conserver l'ordre, on partagea le concile en quatre nations, savoir, les Italiens, les François, les Allemands, & les Anglois: il n'étoit pas encore question des Espagnols, qui tenoient toujours à Pierre de Lune. Chacune de ces nations avoit son président particulier, qu'on changeoit tous les mois; & chacune formoit comme un tribunal séparé, où les affaires se traitoient en premiere instance, & où chaque personne, sans distinction d'état ni de caractere, donnoit son suffrage. Ces assemblées particulieres se communiquoient ensuite leurs délibérations dans une conférence générale, & l'on en formoit un résultat, dont le rapport se faisoit en pleine session, pour y être approuvé par tout le concile. Ainsi

quand on tenoit une seſſion, il ne s'agiſſoit plus de prendre l'avis de chaque aſſiſtant ; mais ſeulement de confirmer ce qui avoit été réſolu par le plus grand nombre des nations : ce qui étoit fort déſavantageux au Pape Jean ; parce que la nation d'Italie, où il avoit plus de partiſans que dans toutes les autres enſemble, & où l'on comptoit le plus d'évêques, n'entroit néanmoins que pour un quart dans les déciſions du concile.

Sur ce pied-là, les quatre nations s'étant aſſemblées chacune à part, pour délibérer ſur la voie la plus propre à éteindre entiérement & promptement le ſchiſme, toutes, ſans excepter celle d'Italie, conclurent à la ceſſion des trois papes. Cette unanimité, qui fut un coup de foudre pour le Pape Jean, déconcerta toute ſa fermeté, & le fit d'autant mieux entendre à ce qu'on exigeoit de lui, qu'il craignit des affronts bien plus humilians, s'il faiſoit une plus longue réſiſtance. Comme tout ce qui ſe paſſoit dans les aſſemblées des nations lui étoit ponctuellement rapporté, nonobſtant la loi du ſecret, qu'une léſion apparente des droits divins du pontificat, jointe à l'appât des bienfaits, fai-

soit transgresser sans scrupule, il apprit qu'on avoit présenté contre lui une longue accusation de crimes énormes, & qu'on demandoit d'en informer juridiquement. Quoique chargé à faux sur plusieurs chefs, comme il le protesta constamment; il savoit aussi dans sa conscience, & il avoua même à quelques-uns de ses confidens, qu'il étoit en effet coupable d'une partie des fautes qu'on lui imputoit. C'est pourquoi il se résolut à faire de bonne grace, & comme par zele, ce à quoi il trembloit qu'on ne le contraignît d'une maniere ignominieuse. Ayant rassemblé les quatre nations en présence de l'Empereur, il leur déclara que, pour faire voir à toute la terre le désir ardent qu'il avoit de réunir l'Eglise, il lui sacrifioit le pontificat même, & leur promettoit d'y renoncer par un acte en bonne forme. Toute l'assemblée applaudit par de vives acclamations; on donna mille éloges au zele généreux du Pontife, & il ne s'agit plus que de procéder à l'abdication. La formule en fut dressée, à la demande du Pape, par le cardinal de Florence, François Zabarelle; mais en des termes qui parurent équivoques au concile. On

lui en substitua une seconde, qui ne le satisfit pas davantage. Le concile, de son côté, en proposa une troisieme, dont le Pape à son tour ne fut pas content.

Enfin on en dressa une quatrieme, à laquelle les députés de l'université de Paris donnerent le degré de précision convenable, & qui, après quelques altercations, fut adoptée de tout le monde. Au milieu de ces premiers débats, arriva le Chancelier Gerson, accompagné de trois docteurs en théologie, de trois jurisconsultes, de trois membres de la faculté de médecine, & des quatre maîtres-ès-arts. A la qualité de chef des députés de l'université de Paris, le chancelier joignoit celle d'ambassadeur du Roi très-Chrétien. Le plus distingué après lui étoit Benoît Gentien, ce moine de S. Denis, que l'on croit auteur de l'histoire anonyme & très-intéressante du Roi Charle VI: il étoit revêtu de la qualité d'orateur de la députation. Ces nouveaux envoyés furent comblés de caresses par le Pape, qui, malgré les poursuites des cardinaux Fillastre & d'Ailly, établissoit encore de grandes espérances sur les François, si attachés à son prédécesseur. Elles ne du-

rerent pas long-temps. Ayant passé de l'audience du Pape à celle de l'Empereur, qu'ils complimenterent en Latin, & qui leur répondit dans la même langue, avec une facilité qui excita l'admiration générale; Sigismond les voulut lier de sentiment à la nation d'Allemagne, & leur fit la faveur de les introduire aussi-tôt dans l'assemblée de cette nation. Là, il leur exposa par ordre tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors pour ménager la cession des trois papes. Ils entrerent dans ces vues, & il ne fut plus question que d'en concevoir tellement la formule, qu'elle ne prêtât plus à aucune difficulté raisonnable.

Vonder. Hard. t. IV. part. 1. pag. 45.

Elle fut rédigée le 27 février, & présentée le lendemain dans l'assemblée des nations, aux députés de l'université de Paris, qui n'y désirerent que les termes de vœu & de serment, au lieu de la simple promesse d'abdiquer qu'on y exigeoit du Pape. Ayant été rectifiée sur cet avis, on tint le premier de mars une congrégation générale en présence du Pape, à qui le Patriarche d'Antioche, prélat François, la présenta, & qui la reçut beau-

coup plus facilement qu'on ne l'espéroit. Jean déclara qu'il vouloit tenir dès le lendemain une session solennelle, afin d'y publier cet acte décisif, tel qu'il venoit de l'approuver. Elle se tint en effet dans la cathédrale, où le Pape, après avoir célébré la messe du S. Esprit, fit la lecture de cette formule, qui étoit conçue en ces termes : Pour le repos de tout le peuple Chrétien, je promets librement & de ma pleine volonté, je voue & jure à Dieu, à l'Eglise & à ce saint concile, de céder purement & simplement le pontificat, & d'accomplir cet engagement, selon la délibération du concile, dès que Pierre de Lune, appellé dans son obédience Benoît XIII, & Ange Corario dit Grégoire XII, renonceront par eux-mêmes ou par procureurs à leurs droits prétendus. Je m'engage de même pour tous les autres cas de renonciation, de mort & d'événement quelconque, où les circonstances seront telles que l'union de l'Eglise & l'extinction du schisme dépendent de mon abdication. Aux mots de vœu & de serment, Jean voulant se montrer pénétré de l'obli-

gation qu'il contractoit, descendit de son trône, & se mit à genoux au pied de l'autel. Le même jour, non pas cependant sans difficulté, il consigna son engagement, comme on le lui demandoit, dans une bulle adressée à tous les Fideles : ce qui eût mis le comble à la joie publique, si le Pape n'eût opposé une résistance nouvelle, & qu'on ne put jamais vaincre, à la demande qu'on lui fit de constituer des procureurs pour abdiquer en son nom.

Il objecta l'éloignement avéré que Pierre de Lune avoit de la cession par voie de procureur. La nation Italie ne marqua pas moins d'opposition. Les François, partie de leur propre mouvement, partie par les inductions des Italiens, se montrerent indécis; sur quoi l'Empereur, à la tête des Allemands & des Anglois étroitement liés ensemble, se transporta au lieu où se tenoit l'assemblée particuliere des François, & prétendit diriger leur résolution. Ceux-ci choqués de ce procédé impérieux, dirent nettement qu'ils ne délibéreroient point, si les étrangers ne se retiroient, à l'exception de la seule personne de

l'Empereur. Sigiſmond, après quelques propos hautains & menaçans que l'on dédaigna, prit le parti de ſortir, puis fit dire aux François qu'ils devoient au moins ſe concerter avec les ambaſſadeurs du roi leur maître. C'étoit le Prince Louis de Baviere, frere de la Reine Iſabelle peu Françoiſe d'inclination, qui étoit à la tête de cette ambaſſade. Par la médiation de ces miniſtres, la nation de France ſe rapprocha de celles d'Allemagne & d'Angleterre, & toutes trois conclurent enfin à obliger le Pape de conſtituer un procureur pour la ceſſion, de ne point diſſoudre le concile, comme le bruit ſe répandoit qu'il le vouloit faire, & de continuer lui-même ſon ſéjour à Conſtance. Cependant les François, malgré toutes les inſtances qu'on leur put faire, ne voulurent point entendre au parti violent qui fut dès lors propoſé d'arrêter le Pape : propos imprudent, qui ne manqua point de revenir aux oreilles du Pontife, & qui le décida ſur le champ à ſe mettre en ſûreté par une retraite furtive.

Frédéric d'Autriche qu'on a vu d'intelligence avec lui, étoit arrivé nou-

vellement à Conſtance, au retour du pays d'Artois, où il avoit été conférer avec le duc de Bourgogne, qui tenoit comme lui pour Jean XXIII. L'envie de ſouſtraire l'ouvrage de Jean Petit à la flétriſſure que méritoit cet apologiſte du tyrannicide, étoit le grand mobile qui faiſoit agir le Bourguignon. Le prince Autrichien, nommé duc d'Autriche ſelon l'uſage d'Allemagne, quoique cadet de ſa maiſon, avoit pour apanage, avec le Briſgau, quelques autres contrées du voiſinage, ce qui reſtoit encore dans la Suiſſe à la maiſon d'Autriche. Afin de ménager l'évaſion du Pape qu'il vouloit réfugier chez lui, il fit un tournoi; & pendant que tout le monde s'amuſoit au ſpectacle, où lui-même rompoit la lance avec le comte de Cillei beau-frere de l'Empereur, le Pontife s'échappa déguiſé en palefrenier, & gagna Schaffouſe, ville appartenante au Duc, à neuf lieues de Conſtance. Le même jour, Frédéric diſparut auſſi, & ſe retira au même lieu. Dans la premiere agitation où cette nouvelle étonnante mit tous les membres du concile, on reçut un billet daté du jour

même de l'évasion du Pape, & tout entier de sa main : il y protestoit que sa retraite n'ôtoit rien à la sincérité de ses promesses ; qu'il ne s'étoit mis en lieu sûr, que pour faire son abdication avec plus de liberté, & sans qu'on eût aucun prétexte de l'attribuer à la crainte. On envoya vers lui, pour savoir comment il y vouloit procéder, & s'il donneroit enfin la procuration qu'on lui demandoit avec de nouvelles instances.

Cependant comme il régnoit une grande incertitude parmi les membres du concile, qu'on disoit ne pouvoir se continuer sans le Pape, & que plusieurs s'étoient déjà rendus auprès de lui, l'Empereur parut en public, afin de tout contenir dans l'ordre. Il s'efforça de relever par son éloquence le courage des Peres, & ne négligea rien pour réprimer les fauteurs du trouble & de la défection. Il assembla les princes de l'Empire qui se trouvoient à Constance, accusa Frédéric d'Autriche d'avoir été l'auteur de la défection du Pape, & le cita pour un jour marqué devant son tribunal. Après la contumace, il le mit au ban de l'Empire. Aussi-tôt après, il lui enleva plu-

ſieurs places, aux environs de Conſtance. Les Suiſſes, de leur côté, rompant la treve qu'ils avoient avec le Duc, ajouterent à leur république les cantons qui reſtoient encore dans leur pays à la maiſon d'Autriche. Le zele de Sigiſmond fut ſecondé par les François. On engagea le Chancelier Gerſon, déjà très-connu par ſes doctes écrits ſur les matieres du temps, & univerſellement eſtimé de toutes les nations, à parler dans leur aſſemblée générale, pour montrer quelle étoit l'autorité du concile. Il dit expreſſément que le concile œcuménique, repréſentant l'Egliſe Univerſelle, étoit au deſſus du Pape; non pas ſeulement dans le doute ſi le Pape eſt légitime, mais auſſi afin de l'obliger à la ceſſion, quelque indubitables que ſoient ſes droits, quand le concile trouve cette voie néceſſaire pour éteindre le ſchiſme. L'orateur, qui n'avoit eu qu'un jour pour préparer ſon diſcours, ne donna point les preuves de ce qu'il avançoit: mais elles ſe trouvoient conſignées dans les traités célebres qu'il avoit compoſés ſur cette matiere, & qui étoient entre les mains de tout le monde. C'eſt

pourquoi la plupart des assistans ne firent aucune difficulté d'adopter ces principes.

Le Pape qui en fut bientôt instruit à Schaffouse, se montra extrêmement offensé, se plaignit de l'atteinte qu'on donnoit depuis son départ à l'autorité du S. Siege, & sur le champ publia une ordonnance, qui appelloit auprès de lui tous les prélats & les officiers de la cour pontificale : il ne leur donnoit que six jours pour obéir ; après quoi, s'ils tardoient encore, ils encourroient la sentence d'excommunication. Cependant, pour écarter les soupçons que faisoit naître cette conduite, il adressa aux cardinaux un bref qui leur donnoit pouvoir, mais d'une maniere vague & difficile à exécuter, de céder le pontificat en son nom, si Ange Corario & Pierre de Lune prenoient le parti de faire la même chose, ou s'ils venoient à mourir. Ces palliatifs ne surprirent personne, & l'on ne douta plus qu'il ne voulût dissoudre le concile en débauchant le sacré college, quand on apprit que sept cardinaux s'etoient rendus à Schaffouse. Entre ceux qui restoient à Constance, plusieurs refuserent de prendre part aux délibérations sans l'aveu du

Pape. Sur des appréhenſions ſi bien fondées, on tint ſans délai la troiſieme ſeſſion.

Conc. Hard. t. 8. p. 141 & ſeq. Vonder. H. t. 4. pag. 71.

Elle ne fut pas nombreuſe ; on n'y vit que deux cardinaux, Pierre d'Ailly qui préſida, & François Zabarelle, avec ſoixante-dix prélats, tant abbés qu'évêques : ce n'étoit pas la troiſieme partie de ceux-mêmes qui reſtoient à Conſtance. Sigiſmond y aſſiſta dans tout l'appareil de la majeſté impériale, & l'on décida, le jour de l'annonciation vingt-cinquieme de mars, que le ſaint concile œcuménique avoit été légitimement convoqué & commencé ; qu'il n'étoit pas diſſous par la retraite du Pape, ni de toute autre perſonne ; qu'il ne pouvoit pas l'être avant l'entiere extirpation du ſchiſme, & la réformation de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres ; qu'il ne pourroit pas non plus être transféré dans un autre lieu, ſinon pour une cauſe reconnue légitime par tous les Peres ; que les prélats & les autres membres de l'aſſemblée ne devoient point s'abſenter de Conſtance, ſans l'approbation du concile ; & que dans le cas où ils l'auroient obtenue, ils nommeroient quelqu'un pour tenir leur place.

La quatrieme seſſion ſe tint cinq jours après la troiſieme, & dans cet intervalle, les nations, excepté celle d'Italie, conſtamment attachée au pape & aux cardinaux, furent preſque toujours aſſemblées. L'Empereur, animant tout le monde par ſa préſence & ſa réſolution, aſſiſtoit infatigablement à leurs conférences. On entendit les députés qu'on avoit envoyés au Pape fugitif, & qui rapportoient ſa réponſe. Il conſentoit à nommer des procureurs pour ſon abdication, & à s'obliger de ne point diſſoudre le concile, ni de le transférer juſqu'à ce que l'affaire de l'union & de la réformation fût conclue: mais il impoſoit une foule de conditions ſi peu admiſſibles, qu'on regarda ſes propoſitions comme une manœuvre nouvelle, ménagée pour traîner en longueur, & pour diſſoudre inſenſiblement le concile. Il exigeoit, entre autres choſes, qu'on ne fît aucun acte d'hoſtilité contre le duc d'Autriche, & qu'il fût libre aux cardinaux d'aller & venir de Conſtance à Schaffouſe & de Schaffouſe à Conſtance, pourvu néanmoins qu'il y en eût toujours aſſez dans cette derniere ville pour ſuivre les affaires. Les Peres furent bien

plus mécontens encore, quand ſix cardinaux qui arrivoient de Schaffouſe, avancerent en plein concile, qu'il étoit diſſous par la retraite de Jean XXIII; puiſque Jean étant reconnu pour vrai pape par ceux qui aſſiſtoient au concile, le concile ſans ce Pape devenoit acéphale, & ne pouvoit plus avoir d'autorité. Le ſacré college ayant fait publier enſuite, le jeudi ſaint 28 de mars, & comme de la part du Pape, un écrit portant permiſſion à tous les officiers de la cour Romaine de reſter à Conſtance juſqu'au dimanche de Quaſimodo; les Peres, bien loin d'applaudir à un trait pareil de condeſcendance, le regarderent comme un acheminement aux derniers éclats de la diviſion. Il fut donc réſolu de célébrer ſans délai la ſeſſion quatrieme, qui devoit mettre le concile ſur un pied à n'avoir plus rien à craindre des entrepriſes du Pape Jean. La fuite nouvelle de ce Pontife, qui, dans ces entrefaites, ſe retira précipitamment de Schaffouſe à Lauffembourg plus éloigné de Conſtance, ne fit qu'augmenter l'ardeur & le mécontentement des Peres, avec d'autant plus de raiſon, qu'à ſon départ il avoit pro-

resté contre tout ce qui s'étoit fait, pour son désistement, dans la seconde session.

Après que le plan des décisions eut été dressé à l'ordinaire dans les conférences que tinrent le vendredi saint les nations de France, d'Allemagne & d'Angleterre ; dès le lendemain, on célébra la session solennelle, qui fut beaucoup plus nombreuse que la précédente. Il s'y trouva onze cardinaux, après bien des débats néanmoins avec les nations, & environ deux cents autres prélats. La plupart de ceux qui s'étoient d'abord retirés auprès du Pape, voyant le mauvais pli que prenoient ses affaires & celles du Duc Frédéric, étoient revenus dans la crainte d'être eux-mêmes enfin l'objet de la vigueur avec laquelle l'Empereur & le concile agissoient de concert. Le Cardinal Zabarelle, dont ensuite on inculpa la fidélité, lut en ces termes la définition qui ne devoit être que le résultat des congrégations préliminaires : Le saint concile de Constance, vraiment général & représentant de l'Eglise Militante, légitimement assemblé pour l'extirpation du présent schisme, pour l'union & la réformation de

l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres, définit & déclare, 1. qu'il a reçu immédiatement de J. C. une puiſſance à laquelle toute perſonne, de quelque condition qu'elle ſoit, même papale, eſt tenue d'obéir, en ce qui regarde la foi & l'extirpation du préſent ſchiſme; 2. que N. S. P. le Pape Jean XXIII ne pourra, ſans l'approbation de ce concile, transférer de Conſtance, ni la cour Romaine, ni les officiers de cette cour, ni en général aucunes perſonnes dont l'abſence pourroit entraîner la diſſolution du concile; & que ſi, à ce ſujet, il prononçoit des cenſures ou d'autres peines eccléſiaſtiques, elles ſeroient nulles; 3. que toutes les tranſlations de prélats, les privations de bénéfices, les révocations de commendes & de donations, les monitions, cenſures, procédures, actes juridiques, faits ou à faire contre les membres du concile par le Pape ou ſes commiſſaires, ſont nuls de droit, & poſitivement annullés par le concile.

Il eſt entre les verſions imprimées & les verſions manuſcrites de cette ſeſſion, concernant le premier décret, un point de diverſité qui donne lieu à de vives

disputes entre les docteurs des nations diverses ; les uns prétendant que ce décret avoit été rendu comme il a été lu par le Cardinal Zabarelle, c'est-à-dire sans soumettre le Pape au concile en ce qui regarde la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres ; les autres au contraire soutenant que cette clause a été comprise dans la définition, comme elle se trouve dans les actes imprimés. Querelle aussi vaine que fameuse, où, comme en tant d'autres, on ne tend qu'à vaincre, sans considérer l'utilité de la victoire. Qu'importe que les termes de réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres soient ou ne soient pas dans le décret, puisqu'ils se trouvent incontestablement dans son préambule ? Il y a toute apparence que ce fut-là l'objet de l'infidélité du Cardinal Zabarelle, & que cette faute une fois commise, on aima mieux la réparer dans la session suivante, ou plutôt dans les conférences qui la devoient préparer, que d'élever des contestations que le concile s'étoit fait une maxime d'écarter de ses séances générales.

Dans ces vues, on tint le 6 d'avril la

cinquieme ſeſſion, où préſida le cardinal des Urſins, & où l'on répara l'omiſſion de la ſeſſion précédente, quel qu'en eût été l'auteur. La ſubſtitution de l'évêque de Poſnanie au Cardinal Zabarelle pour y lire les décrets, fortifie encore les ſoupçons contre ce prélat, qui eſſuya d'ailleurs des reproches très-amers. Alors on prononça formellement, que le Pape étoit obligé d'obéir au concile, en ce qui regardoit, tant la réformation de l'Égliſe dans le chef & dans les membres, que les matieres de foi & l'extirpation du ſchiſme. A quoi l'on ajouta que, s'il ne revenoit à réſipiſcence, il ſeroit puni comme il le méritoit, & qu'on emploîroit contre lui les moyens même de droit, s'il étoit néceſſaire. On déclara auſſi qu'on n'avoit porté, & qu'on ne prétendoit porter encore aucune atteinte à la liberté du Pape, ni d'aucun des membres du concile. Les Romains, ſur la foi de quelques manuſcrits, prétendent que les cardinaux & les ambaſſadeurs de France proteſterent ſecrétement, avant cette ſeſſion, contre ce qu'ils avoient ſu qu'on y devoit décider, & ſur-tout par rapport à la liberté de Jean XXIII & de

de tous les membres du concile. Il eſt bien des choſes à relever dans cette allégation, & ſur-tout l'invraiſemblance de la ligue des François avec les zélateurs les plus ardens des prétentions Romaines. Mais ſans nous égarer dans un dédale de probabilités qui ſe groſſiſſent ou s'exténuent ſelon la diverſité des ſyſtêmes qu'on épouſe, ſuppoſons la réalité de ce que les controverſiſtes les plus vétilleux ſe figurent : à moins d'abandonner les principes fondamentaux en cette matiere, ne conviendront-ils pas que la proteſtation de ces cardinaux & de ces ambaſſadeurs n'a pû infirmer des décrets auxquels adhéra tout le reſte du concile, eux-mêmes s'y trouvant préſens, & ne donnant aucun ſigne d'improbation.

Le concile avoit pris enfin ſur Jean XXIII un aſcendant qui ne pouvoit plus que s'accroître, & que fortifia la conduite même de ce Pontife, adroit juſqu'à un certain point, entreprenant, fécond en reſſources ou en intrigues, mais peu compaſſé dans ſes démarches, ſans juſteſſe dans ſes vues, d'une indéciſion & d'une inſtabilité qui l'arrêtant au milieu des pro-

jets mêmes les mieux concertés, ne le laissoient agir qu'au hasard, & lui en ravissoient le fruit, au moment de le recueillir. Les cardinaux ne pouvant plus prendre de confiance en un pareil chef, & n'ayant plus qu'une triste perspective dans leur attachement pour lui, ils se rapprochoient visiblement des puissances qui s'accroissoient de tout ce que perdoit la sienne. On voyoit augmenter dans la même proportion le concert de la nation d'Italie avec les trois autres, & par une suite naturelle, la vigueur & la célérité des opérations du concile, qui en informa tous les princes & les peuples Chrétiens.

L'inconsidéré Pontife s'éloignant de plus en plus de Constance, & s'étant retiré jusqu'à Fribourg en Brisgau, d'où il comptoit passer dans les terres du duc de Bourgogne, on tint six jours après, le 17 d'avril, la sixieme session, où assisterent neuf cardinaux. Elle fut présidée, comme toutes les autres, jusqu'à l'élection d'un nouveau pape, par le plus ancien d'entre eux, savoir Jean de Brogni, cardinal-évêque d'Ostie, nommé communément le cardinal de Viviers, à cause de son premier évêché.

C'étoit un prélat de grande vertu & de grand mérite, parvenu par cette voie seule au point d'élévation où il se trouvoit, après avoir gardé les pourceaux dans son enfance, au village de Brogni, lieu de sa naissance, près d'Anneci en Savoie. On ouvrit la séance par la lecture d'une formule de procuration dressée dans la congrégation préalable, à l'effet d'exécuter sans retard la destitution du Pape Jean; puis on nomma huit commissaires choisis par les quatre nations, pour aller, sous la conduite des Cardinaux Fillastre & Zabarelle, la lui présenter. Ils avoient ordre de le sommer en même temps de revenir à Constance, ou du moins de se tenir dans quelqu'une des villes voisines, telles que Bâle, Ulm ou Ravensbourg. On lui promettoit toute sûreté; mais on ne lui donnoit que deux jours pour se déterminer à l'un de ces asiles, & dix jours pour s'y rendre. Autrement, on vouloit qu'il consentît par une bulle expresse à n'être plus regardé comme pape; & s'il refusoit cette bulle, on devoit procéder contre lui dans toute la rigueur du droit. Les députés étant arrivés à Brisac, où le Pape, toujours plus in-

certain, étoit allé de Fribourg, ils firent leurs propositions, dont on renvoya la réponse au lendemain : mais au moment où ils comptoient la recevoir, il se trouva que le fugitif s'étoit retiré à Neubourg, petite ville du voisinage, d'où il se flattoit de passer facilement dans les Etats du duc de Bourgogne. Les députés ne voyoient plus d'autre parti à prendre que de s'en retourner confus au concile ; & déjà ils étoient en route, quand ils se rencontrerent à Fribourg avec le Duc Louis de Baviere, qui, en termes d'abord assez équivoques, s'efforça de relever leurs espérances.

Ce chef des ambassadeurs de France au concile étoit, comme on l'a dit, beau-frere de Frédéric d'Autriche. Voyant son proche allié au ban de l'Empire, & ses places de toute part emportées par les armées impériales, il étoit venu pour lui persuader de se réconcilier avec l'Empereur & le concile. La paix de l'Autrichien fut conclue, aux dépens du Pape; & toutes les loix de l'amitié, de l'hospitalité, de la foi publique furent sacrifiées à celles de l'intérêt. Tant il est imprudent de se reposer sur toute amitié qui peut être combattue par la politi-

que. Sigismond avoit exigé, pour premiere condition, que le Pontife lui fût livré, c'est-à-dire, suivant l'expression de S. Antonin, que Frédéric de protecteur devînt traître; & ce duc, pour faire sa paix avec un peu plus d'avantage, au lieu d'avertir au moins le Pape de s'évader secrétement, s'engagea lâchement à demeurer lui-même en otage, jusqu'à ce qu'il eût remis l'infortuné Pontife entre les mains de l'Empereur. Jean follicité par Frédéric, revint à Fribourg: on lui demanda la procuration si souvent promise; il l'accorda de mauvaise grace, & en des termes encore ambigus. Alors, dans la septieme session qui se tint le deuxieme de mai, il fut résolu qu'on lui feroit son procès, & on porta contre lui un décret d'ajournement pour comparoître en personne dans l'espace de neuf jours. En vain les cardinaux, à qui on avoit communiqué cet acte quelques momens seulement avant la session, se plaignirent qu'on leur eût laissé si peu de temps pour en délibérer. Ils demanderent plus inutilement encore, qu'on leur donnât pour les suffrages autant d'autorité qu'en avoit la nation d'Angleterre, où l'on ne comptoit que Part. 3. t. 22. c. 6. §. 3.

trois prélats, & tout au plus vingt personnes en tout. Après l'avis qu'on avoit ouvert depuis peu, d'exclure des délibérations tous les cardinaux, on crut beaucoup faire, en les laissant opiner en commun avec les nations dont ils étoient membres. Aussi, de seize qu'ils étoient à Constance, il n'y en eut que sept qui voulurent prendre part à cette session.

En attendant les effets de la citation qu'elle avoit ordonnée, on tint la huitieme session, le 4 de mai de cette même année 1415. Elle est fameuse, par la condamnation des erreurs de Viclef. On y censura trois cent quarante-cinq propositions, tirées des écrits de cet hérésiarque, dont quarante-cinq rapportées en termes formels dans le décret, & deux cent soixante qui n'y sont qu'indiquées. Il est défendu à toutes personnes, sous peine d'anathême, de prêcher, d'approuver, & même de citer cette doctrine, si ce n'est pour la combattre. L'auteur, quoique mort depuis longtemps, n'en est pas moins condamné; on ordonne d'exhumer son cadavre, & de le rejetter de la terre sainte. Nous ne saurions nous dispenser ici d'observer que ces censures sont générales, du

moins pour le plus grand nombre : car nous aimons à écarter jusqu'à l'ombre de la contention. Laissons donc attribuer à des monumens de quelque antiquité, autant d'autorité qu'on voudra, pour faire présumer que le concile donna leur qualification propre & particuliere aux quarante-cinq premiers articles de cette doctrine réprouvée. Nous n'insisterons point encore sur ce qui est néanmoins incontestable, savoir que les censures exprimées dans ces monumens ne s'accordent point avec les qualifications prononcées par le concile contre deux de ces propositions, les seules qui se trouvent qualifiées en particulier dans ces actes : il nous suffit, qu'outre les quarante-cinq premieres, il en reste deux cent soixante, & de plus trente de Jean Hus, qui, de l'aveu de tout le monde, n'ont été censurées qu'en général par le concile œcuménique de Constance. Qu'importe après tout à la conservation du sacré dépôt, que l'erreur soit proscrite par des censures générales, ou par de particulieres, pourvu qu'il n'y ait aucune des qualifications qu'on y emploie, qui ne convienne à quelqu'un des articles proscrits, & qu'il n'y ait au-

cun de ces articles qui ne mérite quelqu'une de ces qualifications? Tout ce qui importe au troupeau de J. C. c'eſt qu'on le repaiſſe d'une doctrine ſaine, & qu'on le détourne des pâturages empoiſonnés. Du reſte, il eſt peu néceſſaire de lui ſpécifier le poiſon, dont il doit avoir indiſtinctement horreur, quelle qu'en ſoit l'eſpece. Cette marche noble & ſimple paroît même la mieux aſſortie à la dignité & aux fonctions habituelles de la divine Inſtitutrice des peuples. L'Egliſe a beaucoup moins à former d'habiles diſſertateurs, que des Fideles ſoumis.

Conc. Hard. t. VIII. pag. 307 & ſeq. Vonder. H. p. 166 & ſeq.

Dans les quatre ſeſſions qui ſuivirent la ſixieme, on vit en moins de trois ſemaines, l'orage qui juſque-là n'avoit que grondé ſourdement ſur la tête de Jean XXIII, éclater coup ſur coup, & faire ſa fatale exploſion. Trois de ſes cardinaux, entre leſquels on trouve avec ſurpriſe Othon Colonne qui lui ſuccéda, & la plupart des officiers pontificaux abandonnerent tremblans les lieux menacés de la foudre, & revinrent de Fribourg à Conſtance. Le duc d'Autriche vint en perſonne faire ſatisfaction, les genoux en terre, à l'Empereur Sigiſ-

mond, & concerter les moyens de lui livrer la victime qu'on étoit convenu d'immoler à la paix. Auſſi-tôt les archevêques de Riga & de Beſançon ſe mirent en route, ſoutenus par une troupe de trois cents hommes d'armes que commandoit le burgrave de Nuremberg, pour ſommer le Pape Jean, d'une maniere à n'être plus éludée, d'obéir à la citation du concile. Il étoit peut-être encore temps de réveiller les ſentimens de reſpect empreints dans le cœur des Fideles pour la majeſté pontificale, de toucher les Peres par le ſpectacle de ſes humiliations mêmes, de maintenir ou d'adoucir au moins ſon ſort, en leur remettant de bonne grace une place d'autant plus diſputée qu'elle étoit plus opiniatrément défendue. Jean ne conſulta que ſon incertitude & ſon inconſidération ordinaire : il nomma les cardinaux d'Ailly, Fillaſtre & Zabarelle, pour répondre en ſon nom ; & les trois cardinaux refuſerent cette commiſſion dangereuſe.

On le cita, ſuivant les cérémonies accoutumées, aux portes de l'égliſe ; on informa juridiquement, non pas préciſément contre ſes lenteurs & ſes re-

giverſations qu'on accuſoit de tendre à perpétuer le ſchiſme, mais contre ſes mœurs & toute ſa conduite, recherchées depuis ſon enfance juſqu'à ſa détention. Il fut enfin ramené, & renfermé dans le château de Rotoffzelle, à deux milles de Conſtance. Il avoit été énormement chargé par les dépoſitions de toutes ſortes de perſonnes, des prélats les plus qualifiés, de ſes propres cardinaux, ſans qu'aucun, depuis qu'il fut arrêté, crût devoir lui témoigner ni reconnoiſſance ni commiſération. L'évêque de Toulon & deux hommes de chacune des quatre nations, qu'on lui donna comme pour le conſoler, n'étoient au fond que les inſpecteurs de ſes moindres démarches, & les ſcrutateurs dangereux de ſes ſentimens. Après qu'on lui eut prononcé, pour premiere ſentence, une interdiction de toutes les fonctions pontificales, comme à un contumace notoire, convaincu d'ailleurs de forfaits criants, cet évêque lui redemanda le ſceau des bulles & l'anneau du Pêcheur. Il les rendit en pouſſant un profond ſoupir, & en s'excuſant de quelques-uns des griefs qu'on lui imputoit. Cependant l'évêque de Poſnanie, par l'ordre des Peres, fit

publiquement la lecture de ces charges ignominieuſes ; & à chaque article qu'il avoit lu, un officier du concile ſpécifioit le nombre & la qualité des témoins qui le certifioient, ſans toutefois les nommer.

Nous n'entrerons pas dans le détail ſcandaleux de ces accuſations, prouvées, à ce qu'on prétendit, d'une maniere invincible, mais d'autant plus dignes d'un oubli éternel, & des flammes auxquelles on a quelquefois dévoué le ſouvenir de moindres horreurs. Pour en avoir une idée générale, qu'on ſe repréſente tout ce qu'un ſcélérat, revêtu d'un pouvoir ſans bornes, peut commettre d'injuſtices, d'infamies & de ſacrileges. En un mot, ſi tout ce qu'on en dit eſt auſſi certain qu'on le prétend, on ne peut trop s'étonner, non pas préciſément qu'un pareil monſtre ait pu demeurer quelques momens poſſeſſeur tranquille de la chaire pontificale, mais qu'il n'ait pas été démaſqué, & depuis long-temps étouffé dans les rangs les plus bas de la cléricature.

Quelque criminel que pût être ce Pape, plus infortuné encore ; quand on vint pour lui communiquer ces

charges, & lui annoncer sa déposition prochaine, il reçut ce coup accablant, avec une humilité & une résignation, seules capables de les expier. Comme les cinq cardinaux commis pour lui en faire la lecture, paroissoient en entrant disposés à lui baiser les pieds, selon la coutume, parce qu'il n'étoit pas encore déposé du pontificat; l'évêque de Toulon, chargé de sa garde, les en empêcha, sous prétexte que le Pontife étoit déjà suspens de sa dignité. Quand les cardinaux se mirent en devoir de commencer la lecture, l'infortuné Pape leur dit que cela n'étoit pas nécessaire; qu'il se soumettoit en tout aux ordonnances du concile. Il ajouta, de vive voix & par écrit, qu'il étoit tout prêt, quand il plairoit à cette assemblée, à se dépouiller du pontificat; qu'il la prioit seulement, & la conjuroit par les entrailles de la divine miséricorde, d'avoir quelque égard à son honneur & à son état, sans toutefois que cela pût préjudicier aux intérêts de l'Eglise. Trois fois on lui vint présenter ces accusations humiliantes, avec l'annonce de sa déposition, toujours plus prochaine; & trois fois il marqua le même courage, & la

même soumission. Sur ce qu'on l'avertit de pourvoir à sa cause, il répondit, qu'il ne vouloit point d'autre défense ni d'autre protection que celle du concile même, à la bonté duquel il s'abandonnoit sans réserve.

Il tâcha de même, par les voies de la sensibilité & de la pitié, d'intéresser à son malheureux sort l'Empereur Sigismond, qui pouvoit infiniment dans le concile. Par une lettre qu'il fut difficile de lire sans être attendri, il lui représenta en termes touchans & très-ménagés, les services qu'il lui avoit rendus pour l'acquisition de l'Empire; comment en toutes choses il avoit également favorisé ses intérêts & secondé ses vues; qu'au regard même du concile, il avoit déféré aveuglément aux désirs du Prince, & pour le terme de la convocation, & pour le lieu de l'assemblée, qu'on voyoit si bien ne lui avoit pas été suspect sans raison; & pour la promesse d'abdiquer, qu'il avoit toujours été sincérement disposé à la remplir. Mais enfin, poursuivoit-il, je n'imaginois pas devoir mettre aucunes bornes à la confiance que j'avois en vous; ne doutant pas que mon dévoûment ab-

ſolu ne m'obtînt de votre part une amitié réciproque. A ce moment même, Prince, mon refuge unique & le ſeul appui de mon eſpérance après Dieu, j'oſe encore le réclamer, ce titre ſacré d'ami; & ſi vous m'en trouvez indigne, c'eſt par les entrailles de J. C. que je vous conjure d'imiter ſa clémence, de me pardonner, ſi j'ai eu le malheur de vous déplaire, d'avoir compaſſion d'un homme, qui, dans quelque abîme d'anéantiſſement qu'on s'empreſſe à le précipiter, eſt néanmoins juſqu'ici votre pere & votre paſteur. Je ſuis tout prêt à quitter ce titre, en renonçant de mon plein gré au pontificat : que faut-il de plus ? Daignez donc employer le crédit & l'autorité que vous avez dans le concile, afin qu'on ait quelque égard, ſauf toujours l'union de l'Egliſe, à ma perſonne, à mon honneur, à mon état futur.

Tout criminel que Jean XXIII pût être d'ailleurs, cet abandon de ſon ſort entre les mains de ſes ſubalternes, les graces dont il avoit comblé pluſieurs d'entre eux, le fonds de bonté d'ame dont on ne ſauroit diſconvenir, malgré tous ſes autres défauts, que la na-

ture ne l'eût éminemment pourvu, ſa confiance, garant de ſa franchiſe, ſa ſécurité & ſon inconſidération même devoient ſans doute inſpirer l'intérêt, ou du moins la pitié. On devoit même ſe ſouvenir avec reconnoiſſance, qu'il avoit porté le premier & le plus terrible coup au ſchiſme, dans le concile de Piſe, dont il avoit été le moteur principal. C'étoit lui qui avoit réuni par ſes négociations les deux colleges des cardinaux. Mais ſi en offenſant les corps, on s'attire infailliblement la haine des particuliers; on n'en eſt pas plus aſſuré de la reconnoiſſance des particuliers, en rendant ſervice aux corps.

Nonobſtant ſes titres & ſes prieres, il fallut que Jean XXIII, dans ſon humiliation, épuisât juſqu'à la lie, la coupe de l'opprobre & de l'amertume. Le vingt-neuvieme jour de mai, on ne l'obligea pas ſeulement à céder le pontificat, mais on prononça contre lui la ſentence la plus honteuſe de dépoſition, pour cauſe de ſimonie notoire, de diſſipation des biens temporels & ſpirituels de l'Egliſe, d'une extrême corruption dans ſes mœurs, d'une obſtination ſcandaleuſe & irrémédiable dans le

vice ; & pour cela, il fut condamné à demeurer en prison, sous la garde de l'Empereur, tant que le concile le jugeroit à propos. On se réservoit encore de lui imposer d'autres peines, selon que la justice ou la clémence le demanderoit. Le concile déclara aussi, qu'on ne pourroit sans son consentement procéder à l'élection d'un nouveau pape, & qu'il ne seroit plus permis d'élire, ni Baltasar Cossa ci-devant Pape Jean XXIII, ni Ange Corario, ni Pierre de Lune, nommés dans leur obédience Grégoire XII & Benoît XIII. C'est ainsi que les Peres distinguerent Jean XXIII qu'ils nommoient Pape, d'avec les deux autres qu'ils disoient simplement tenus pour tels dans leurs obédiences. On vit donc alors, & pour la premiere fois depuis l'établissement du Christianisme, un pape déposé par ceux qui le reconnoissoient pour pape. Telles furent les opérations effrayantes de la douzieme session du concile de Constance : le premier personnage de l'Eglise y fut réduit à la condition privée, & condamné aux rigueurs de la prison, dans l'attente d'une destinée plus malheureuse encore.

Il restoit à signifier la sentence à cet

illuſtre coupable. Deux jours après qu'elle eut été prononcée, l'évêque de Lavaur, accompagné de quelques officiers du concile, lui en alla faire la lecture. Il acquieſça humblement à tout ce qu'elle renfermoit, fit ſerment de ne jamais y contrevenir, déclara que dès ce moment il ne ſe regardoit plus comme pape; & comme il avoit déjà fait ôter de ſa chambre la croix pontificale, il dit que s'il avoit des habits à changer, il s'en revêtiroit ſur le champ, pour anéantir juſqu'aux moindres veſtiges de ſa grandeur paſſée; qu'il voudroit n'avoir jamais occupé une place, où il ne s'étoit pas levé pour lui un jour ſerein; & que, loin de prétendre à la papauté, quand on voudroit la lui décerner de nouveau, il ne conſentiroit jamais à l'accepter. Des témoignages auſſi expreſſifs de ſoumiſſion & de repentir ſembloient devoir mettre un terme à la ſévérité: mais un maître dépoſſédé eſt toujours un objet d'alarmes. Il fut reſſerré dans le château de Gottelbea, à une demi-lieue de Conſtance. On lui changea tous ſes domeſtiques, à l'exception d'un ſeul cuiſinier, & on lui ôta toute correſpondance au dehors. Quel-

Conc. Hard. t. VIII. pag. 378.

ques-uns de ſes anciens amis trouvant encore moyen de lui faire tenir des lettres, on le remit à l'électeur Palatin, qui le fit tranſporter à Heidelberg dans ſes Etats, d'où, ſur quelques ſoupçons nouveaux, il fut transféré à Manheim. Là, durant trois ans d'une dure captivité, il n'eut pas une perſonne qui le pût conſoler ou l'entretenir ; tous ceux qui l'approchoient étant des Allemands, dont il ne ſavoit pas la langue, & qui ne ſavoient pas la ſienne.

Ce traitement ſans exemple à l'égard du Souverain Pontife, & ſa ſeule dépoſition ne fut point, à beaucoup près, généralement applaudie. Sigiſmond qui lui étoit redevable de l'Empire, & qui faiſoit profeſſion d'être ſon ami, fut accuſé d'ingratitude, & d'une dureté d'autant plus odieuſe qu'elle étoit inutile pour la paix de l'Egliſe ; la ceſſion ſuffiſant, & paroiſſant même plus efficace que la dépoſition pour éteindre le ſchiſme. Bien des docteurs auſſi trouvoient qu'un pape reconnu comme très-légitime, & dépoſé pour d'autres crimes que celui de l'héréſie, étoit un exemple pernicieux à donner au Monde Chrétien. Quand le concile eu

Hiſt. anon.

eut fait porter la nouvelle en France, le Roi qui n'avoit prétendu que la ceſſion, répondit ſéchement en plein conſeil & devant tous les princes, qu'il trouvoit étrange qu'on eût dépoſé de la ſorte le vrai chef de l'Egliſe. Et comme dans le chagrin qu'on avoit de cette réception, l'univerſité eut fait des remontrances ſur la multiplication des impôts, le Dauphin fit empriſonner, ſous prétexte d'inſolence, le docteur qui portoit la parole. Sa détention ne dura que peu de jours : mais quand on l'élargit, le Dauphin dit aux députés qui avoient ſollicité cette grace : Sachez que nous vous l'accordons par pitié, & nullement en votre conſidération. Depuis trop long-temps vous vous en faites accroire, en ſortant de votre ſphere, au grand dommage de l'Etat. Et qui vous a faits ſi hardis, que de procurer, ſans notre conſentement, la dépoſition du Pape ? Il ne vous reſte plus qu'à diſpoſer de la couronne du Roi. & de l'état des princes de ſon ſang : mais nous ſaurons mettre un frein à votre préſomption. Depuis cette époque en effet, l'univerſité vit rapidement baiſſer ſon crédit, ſous ce regne même de

Trad Lab. l. 35. c. 18.

Charle VI, où il étoit monté à ſon comble. Elle fut réduite à ſes fonctions naturelles ; & telle fut la cauſe, ainſi que l'époque du degré tout nouveau de ſplendeur ; que commencerent à lui procurer la culture des études ſolides & la proſcription des nouveautés dangereuſes.

Cependant, comme à la ſentence de dépoſition Jean XXIII ajouta lui-même un acte authentique de ceſſion, fait de ſon plein gré & perſonne ne l'y obligeant ; la cour & toute l'Egliſe de France ſe calmerent, & dépoſerent inſenſiblement leurs préjugés contre les diſpoſitions du concile. Le Pape Jean fut imité dans ſa ſoumiſſion, par Grégoire XII. Ce dernier Pontife, jouet de l'ambition d'autrui plutôt que de la ſienne propre, vivoit toujours retiré chez ſon ami généreux le Prince de Rimini. Il lui donna ſa procuration en bonne forme, à l'effet de renoncer au pontificat ; & ce ſeigneur partit pour Conſtance, où il fut reçu avec acclamation & avec de grands honneurs. On célébra cependant la treizieme ſeſſion, le jour même de ſon arrivée, quinzieme de juin ; & l'on y condamna la communion

ſous les deux eſpeces, introduite par Jacobel, comme de néceſſité abſolue; après quoi, on prépara la quatorzieme ſeſſion pour le 4 de juillet. Grégoire XII voulant figurer en Souverain Pontife juſqu'à ce que ſon abdication fût conſommée, on crut ne devoir point mettre d'obſtacles à des choſes de pure cérémonie, qui, loin de tirer à conſéquence contre l'autorité du concile, ôtoient à ceux de cette obédience l'unique prétexte qui leur reſtât pour ne ſe pas ſoumettre. Après que le cardinal de Raguſe, premier envoyé de Grégoire, eut déclaré au nom de ce Pape, qu'il donnoit les mains à la célébration du concile, & qu'il le confirmoit, le ſeigneur de Rimini monta ſur un trône préparé comme pour le Pape même, prononça un diſcours ſur le rétabliſſement de la concorde, lut la formule de renonciation pure & ſimple au pontificat, puis deſcendit du trône, comme ne repréſentant plus le Pontife, & alla ſe placer dans un ſiege ordinaire. Alors l'archevêque de Milan monta ſur la tribune, & accepta la réſignation, de la part du concile. Quand Grégoire eut appris à Rimini ce qui s'étoit fait à Conſ-

tance, il assembla son consistoire, y parut revêtu pour la derniere fois des habits pontificaux, déclara qu'il approuvoit ce que son procureur avoit fait en son nom, mit bas sa tiare avec toutes les autres marques de sa dignité, & protesta qu'il ne les reprendroit de sa vie. Il mourut deux ans après, avec le titre de premier des cardinaux & de légat perpétuel de la Marche d'Ancône, que lui avoit décerné le concile. Les six cardinaux qui lui restoient quand il abdiqua, furent incorporés au sacré college, & l'on confirma tout ce qu'il avoit fait de légitime dans son obédience.

Il ne restoit qu'à tirer la cession de Benoît XIII, qui toujours se donnoit pour pape sur son rocher de Panisçole. L'Empereur qui le connoissoit mal, se fit fort de l'y faire consentir, & se chargea d'aller en personne traiter avec lui: mais auparavant il voulut terminer l'affaire de Jean Hus, & remédier à l'état déplorable, où, par l'incapacité de son frere Venceslas, se trouvoit le royaume de Boheme. Le novateur audacieux étoit arrivé à Constance, dès le commencement du concile, après avoir obtenu de Sigismond le sauf-conduit, de-

venu si fameux. On y recommandoit à tous les princes & à tous les sujets de l'Empire, par le respect dû à la majesté impériale, qui prenoit Jean Hus sous sa protection, de le bien recevoir & traiter dans son voyage pour aller au concile général de Constance ; de lui fournir tout ce qui seroit nécessaire pour assurer & accélérer sa route, en l'exemptant même des droits d'entrée & de sortie ; de le laisser librement & sans aucun obstacle, passer, demeurer, s'arrêter, retourner, & de le pourvoir de bons passe-ports, s'il en étoit besoin. On voit par les termes seuls de cette piece, que la protection & toutes les concessions impériales sont uniquement relatives à la sûreté du voyageur, allant de Prague à Constance ; & lui-même ne l'avoit demandé qu'à cet effet. Il se prétendoit calomnié sur la doctrine, & s'étoit si peu proposé de se prémunir par-là contre les châtimens dûs à l'hérésie, qu'il avoit publié de toute part, avant d'obtenir cette garantie prétendue, que si dans le concile on pouvoit le convaincre de la moindre erreur contre la foi, il consentoit à subir toutes les peines portées contre les héré-

Cochl. l. 2. Bzov. an. 1414.

V. Hus, ep. 1. tiques. C'eſt ce qu'il avoit fait afficher en trois langues différentes aux portes des égliſes de Prague, avant ſon départ; & dans le cours de ſa route, il diſtribuoit en tout lieu les mêmes affiches. Il prétendoit ſi peu que la ſûreté de ſes jours à Conſtance fût attachée au ſauf-conduit, qu'il ſe mit en chemin & arriva juſqu'à Spire, avant de l'avoir obtenu. Sigiſmond, en le lui donnant enfin, n'eut en vue que de lui fournir le moyen de juſtifier ſa foi, comme il le lui déclara, ſans être contredit, durant l'inſtruction du procès. Il le lui accorda pour les fins qui l'avoient fait demander, c'eſt-à-dire afin que l'accuſé, en prouvant la fauſſeté des accuſations, ou en ſe rétractant, ſe fît abſoudre par le concile qu'il reconnoiſſoit pour juge & tenoit pour œcuménique, comme il le confeſſoit dans ſes affiches. Ainſi donc, quand l'Empereur ordonna de laiſſer paſſer & retourner librement l'accuſé, il eſt clair que c'eſt quand il aura fait ce pourquoi il a demandé & on lui a expédié le ſauf-conduit; qu'autrement, il ne peut lui ſervir de rien.

Epiſt. 5.

Mais le novateur remplit ſi peu ces conditions,

conditions, qu'au lieu de confondre ſes accuſateurs par la pureté & la ſimplicité de ſa foi, il ne ceſſa point de répandre ſur ſon paſſage dans les villes d'Allemagne les impiétés de Viclef, & dogmati[ſa] même au milieu de Conſtance, par[mi] les foibles & les gens inquiets q[u'il] coupoit clandeſtinement dans ſo[n] Enfin il tenta de s'échapper de cette ville, en ſe cachant dans un charriot de paille, où il fut repris. Ayant ainſi violé le premier la foi qui lui avoit été donnée pour venir rendre compte de ſa doctrine, il ne mérita plus qu'on la lui gardât, & fut privé de la liberté. Il lui fallut alors exécuter ce qu'il avoit promis d'une maniere ſi conſtante, au ſujet de ſa juſtification. Le ſeul expédient qu'il eût pour cela, c'étoit de confeſſer humblement ſes erreurs, & de les abjurer ſincérement. Outre les témoins de ſes prêches hérétiques & ſéditieuſes, on avoit en main ſes écrits, qui n'exprimoient que la doctrine réchauffée de Viclef, à l'exception peut-être de ce qu'elle a de plus contraire à la préſence réelle & à la tranſſubſtantiation. Car en ce point-là même, il n'eſt pas auſſi par-

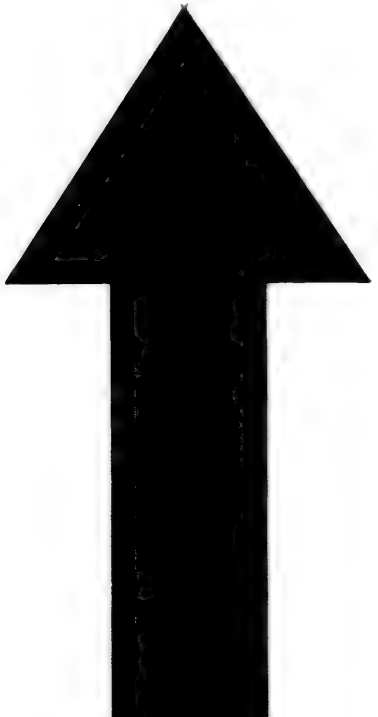

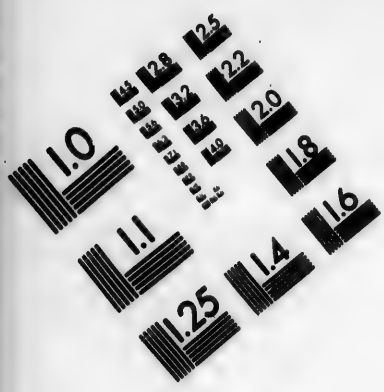

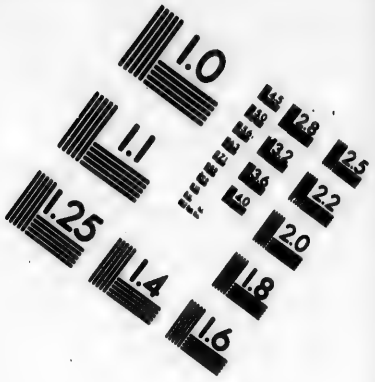

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

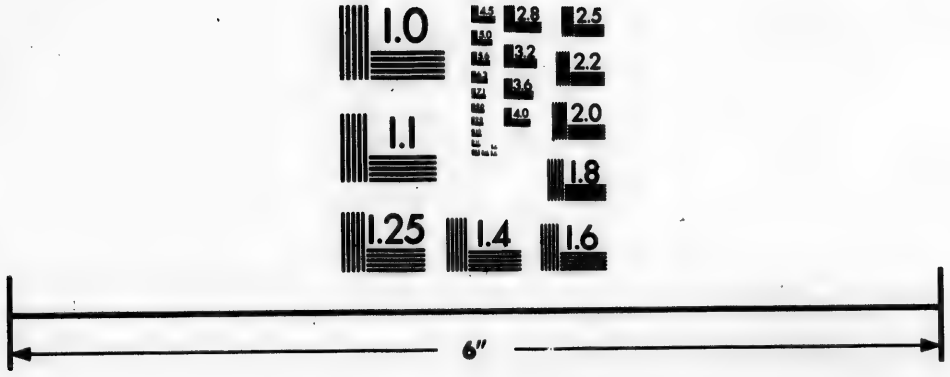

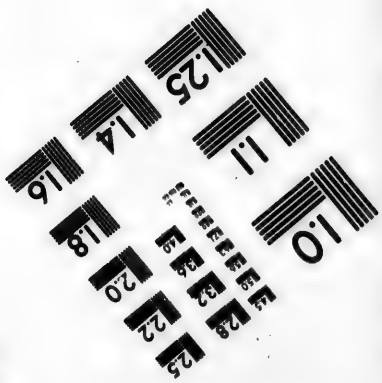

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

faitement orthodoxe, que différens modernes l'ont avancé. C'eſt ce que nous fait préſumer ſur-tout le témoignage de Jérôme de Prague ſon diſciple, qui, en confeſſant la foi catholique ſur ce myſtere, dit qu'il en falloit plutôt croire S. Auguſtin & les autres Peres de l'Egliſe que Viclef & Jean Hus, qu'il mettoit ainſi de niveau en ce point.

Vonder. H. t. IV. p. 771.

Jérôme, pour défendre ſon maître & ſon ami, s'étoit rendu à Conſtance avec empreſſement, ſans avoir obtenu de ſauf-conduit, ni du concile, ni de l'Empereur même, comme en avoit eu Jean Hus; & celui que le concile inſéra comme projetté, dans l'acte de ſa citation, mais qui n'eut pas lieu, portoit expreſſément cette clauſe : Sauf la juſtice & les intérêts de la foi, c'eſt-à-dire l'abjuration de l'héréſie s'il s'en trouvoit coupable, & la punition en cas de refus. Mais Jérôme qui prit, comme Hus, le parti de la fuite, ayant déjà gagné les frontieres de la Boheme, ſe mit à dogmatiſer, & vomit tant d'injures contre le concile, qu'il fut déféré aux Magiſtrats, arrêté par leur ordre, & reconduit à Conſtance. Ce fut alors que,

pour faire ſentir au maître & au diſciple tout le crime de leurs nouveautés, le concile général confirma la condamnation que les conciles particuliers d'Angleterre & de pluſieurs autres endroits avoient déjà faite des articles de Viclef. Il condamna en même temps l'obſtination ſchiſmatique de Pierre de Dreſde & de Jacobel de Miſnie, par rapport à l'uſage de la coupe.

On n'épargna rien pour inſpirer aux deux priſonniers un repentir qui pourroit procurer la converſion de toute la Boheme. Les commiſſaires de la procédure, les docteurs, & ſpécialement les François, Gerſon à leur tête, les évêques, les cardinaux, l'Empereur même, tous s'employerent avec d'autant plus d'ardeur, que l'opiniâtreté de ces deux chefs de la ſecte parut s'ébranler. Jean Hus, ſuivant un écrivain Huſſite, en vint juſqu'à confeſſer que les trente articles qu'on lui reprochoit, étoient véritablement dans ſes livres; qu'il étoit réſolu à ſe rétracter, & n'étoit venu de ſon plein gré à Conſtance que pour ſe ſoumettre au jugement du concile. Ce qui cauſa tant

Apud Cochl. l. 2.

de joie, qu'on sonna toutes les cloches de la ville, pour faire rendre graces à Dieu ; & déjà on se mettoit en devoir de créer des pensions considérables pour les deux pénitens, qui devoient se retirer, loin de la Boheme, dans un monastere de Suabe. Mais en des chefs de parti, qu'il y a loin du premier remords à la consommation de tous les sacrifices que demande la persévérance !

Quand on somma Hus d'accomplir sa parole, il répondit, ainsi que Jérôme, qu'il vouloit bien se rétracter, mais en particulier seulement, & à condition qu'on n'en sauroit rien en Boheme. Il soutint ensuite, que les propositions qu'on avoit condamnées, n'étoient pas les s[illegible]nes. Et quoiqu'on le convainquît p[illegible]ne foule de témoins irréprochables qui les lui avoient très-souvent entendu prêcher ; quoiqu'on les lui montrât dans les extraits authentiques de ses livres, & qu'on lui représentât ces livres mêmes où elles se trouvoient en termes formels ; ou il nioit tout, avec une impudence révoltante, contre le témoignage de ses propres yeux ; ou il leur trouvoit un

bon ſens, tout contraire à la ſignification naturelle des termes, & à la maniere de concevoir de tous les lecteurs. Là deſſus, il proteſtoit qu'il n'avoit garde de ſe rétracter, parce que ce ſeroit abjurer la plus pure doctrine de l'évangile. Ce qui fait voir toute ſa mauvaiſe foi, c'eſt que toujours il nia qu'il eût enſeigné la doctrine de Viclef, qui diſtilloit par flots de tous ſes ouvrages, & que jamais cependant il ne la voulut condamner. Enfin ſa réſolution derniere & irrévocable, après plus de ſept mois de patience & d'exhortations, fut de ne rien abjurer, ſoit des erreurs étrangeres qu'il nioit avoir enſeignées ſoit des impiétés de ſon invention, qu'il faiſoit gloire d'avouer.

Tout étant inutile, le 6 de juillet dans la quinzieme ſeſſion, la ſentence de ſa condamnation fut enfin prononcée; après que l'Empereur l'eut encore ſollicité plus inſtamment que jamais d'obéir au concile. Il lui remontra qu'il n'avoit obtenu un ſauf-conduit qu'afin de s'y rendre; qu'il étoit temps de penſer à lui; que les Peres alloient uſer de leur pouvoir dans toute ſon étendue, & que lui-même, Empe-

reur, allumeroit le bûcher plutôt que d'empêcher qu'on fît justice d'un hérétique endurci. Il fut aussi-tôt déclaré hérétique manifeste & incorrigible, atteint & convaincu d'ailleurs de quarante chefs de rebellion ou de sédition; il fut dégradé du sacerdoce, & livré au bras séculier, ayant sur la tête une mitre de papier, avec cet écriteau, *C'est un héréfiarque.* L'Empereur ayant fait signe au duc de Baviere qui tenoit la pomme d'or près du trône impérial, le duc se leva, les gardes se saisirent du coupable, & tous le conduisirent au bûcher, tandis qu'on brûloit ses écrits à la porte de l'église. Quand il fut lié au poteau, environné de bois qui n'attendoit que la premiere étincelle, le duc de Baviere & le comte de Pappenheim s'approchant de lui, l'exhorterent encore à se reconnoître. Il recommença au contraire à protester de son innocence; & comme il haranguoit vivement le peuple, les exécuteurs allumerent le feu, qui étouffa l'héréfiarque & ses plaintes séditieuses.

Anon. Hussit. t. 2. oper. J. Hus.

Quelques sectaires lui ont attribué des prophéties, burlesquement ajustées

à son nom de Hus, qui signifie une oie en langue Bohémienne, & appliquées à Luther comme au cygne vengeur de cette oie malheureuse : mais ce sont-là des fictions, aussi gratuites que ridicules. Tout ce qu'on tient des auteurs du temps sur la mort de Jean Hus, au rapport même des Protestans sensés, c'est qu'il mourut intrépide, & avec une grande apparence de piété. Ils conviennent pareillement que dans tous les monumens anciens, il n'existe aucune preuve qu'on ait violé contre lui la foi publique, ou qu'on ait rien fait contre les loix du sauf-conduit. Ni Jean Hus, ni Jérôme de Prague, en parlant à Sigismond, ni aucun des anciens Hussites qui avoient suivi cette affaire, n'ont formé de plainte à ce sujet. La vérité étoit trop claire alors, pour être obscurcie par ces réclamations calomnieuses : elles n'ont été formées que long-temps après, tant par la malignité de l'hérésie, que par la légéreté de quelques orthodoxes devenus ses échos. Cochl. l. 2.

Après la catastrophe de Jean Hus, l'Empereur comptant les affaires de Bohême rétablies, prit congé des Pères

& la bénédiction du concile, & partit pour l'entrevue qu'il devoit avoir avec Pierre de Lune & le roi d'Aragon. Il ne doutoit point que Jérôme de Prague & les autres disciples de l'hérésiarque, intimidés par son supplice, n'entendissent bientôt raison. On fut encore près de trois mois à travailler infatigablement à la conversion de Jérôme, dont le sort & le caractere ont trop de rapports avec ceux de son maître pour en être séparés : génie aussi dur & aussi faux, d'une sphere plus étendue, au moins plus éloquent & beaucoup plus savant que n'avoit pu le devenir un prédicant idolâtré dès l'ouverture de sa carriere, & jetté aussi-tôt dans le tourbillon des affaires & des intrigues. Mais peu stable dans sa foi, cet esprit avide de notions nouvelles & singulieres avoit depuis long-temps alarmé au loin les docteurs les plus pénétrans des universités célebres. Le Chancelier Gerson lui reprocha d'avoir troublé celle de Paris, en proposant des questions erronées, sous le voile des Universaux. Il fut accusé par des docteurs de Cologne & d'Heidelberg, d'avoir scandalisé les

peuples, ſous prétexte de les éclairer.

Cependant, après trois mois d'inſtructions, il ſe ſoumit, ou feignit de ſe ſoumettre. Introduit le 23 ſeptembre, dans la dix neuvieme ſeſſion du concile, il monta ſur la tribune, abjura d'un ton pénitent les erreurs de Viclef & de Jean Hus, fit profeſſion de la foi Romaine, & proteſta qu'il vouloit vivre & mourir dans cette ſainte croyance. Il ajouta que, s'il retomboit dans l'héréſie, il conſentoit à être puni ſelon toute la rigueur des loix canoniques & civiles; & finit par remercier éloquemment les Peres du concile, de l'avoir retiré par leurs inſtructions lumineuſes, de l'abîme où il s'étoit précipité par ignorance. La crainte avoit inſpiré ces ſentimens: l'amour de la prééminence & de la conſidération les étouffa. Voyant qu'il avoit encouru le mépris des novateurs dont il étoit l'idole, ſans gagner la confiance des Catholiques qui continuoient à obſerver ſes œuvres & ſes diſcours, il céda au dépit & au découragement, prit le parti de ſe réconcilier avec les hérétiques en rétractant ſes rétractations, comme ne les

ayant faites que par force, & s'enfuit une seconde fois de Constance. Il ne fut pas plus heureux qu'à la premiere: mais quand il eut été repris, il montra tout le courage que le désespoir peut faire succéder à la lâcheté. Depuis ce moment, son opiniâtreté fut invincible; il persista irrévocablement à professer les erreurs de Viclef & de Jean Hus, à la seule exception de ce qui touche l'eucharistie; en quoi il crut bizarrement ne devoir point abandonner la tradition qu'il foulait aux pieds en toute autre matiere. Telle est la foi qu'on peut avoir dans les sectes, arbitraire, inconséquente, sans suite & sans connexion, comme sans principes & sans consistance. Jérôme incorrigible ainsi que Jean Hus, fut livré au bras séculier, & brûlé vif comme relaps, selon la sentence qu'il avoit prononcée contre lui-même, pour le cas où il viendroit à démentir son abjuration.

La même session qui proscrivit la secte & le chef des Hussites, condamna aussi la doctrine pernicieuse du tyrannicide. Le duc de Bourgogne avoit appellé au S. Siege, de la condam-

nation que l'évêque de Paris avoit déjà faite de l'écrit scandaleux de Jean Petit où elle étoit contenue. Dès qu'il eut appris la chute de Jean XXIII, il se retourna du côté du concile, & applaudit à ses procédés afin de gagner sa faveur. En même temps, il supplia les Peres de se tenir en garde contre certains délateurs, qui avoient entrepris de le diffamer, sous prétexte de zele contre des propositions hérétiques, faussement attribuées au docteur Jean Petit. Là dessus, le concile nomma pour commissaires, les cardinaux d'Albane, d'Aquilée, de Florence & de Cambrai : mais ce dernier fut aussitôt récusé, comme l'ancien maître du Chancelier Gerson, partie principale en cette affaire. Les trois autres, par les intrigues des ambassadeurs Bourguignons, & sur-tout de leur chef Martin Porrée évêque d'Arras, casserent la sentence rendue à Paris contre les propositions déférées, sans néanmoins en approuver la doctrine qui révoltoit tout le monde. L'expédient qu'ils imaginerent pour cela, & qui ne put paroître heureux qu'aux regards faux & superficiels de l'inté-

rêt ou de la prévention, ce fut de soutenir que le tribunal d'un évêque est incompétent en matiere de foi, au moins quand l'article dont il s'agit n'a pas encore été décidé par un concile général, ou par le S. Siege. En quoi ils marquoient le peu de justesse & la confusion de leurs idées, touchant l'autorité judiciaire de l'Eglise en fait de doctrine. Cette prérogative, à la vérité, est subordonnée dans chaque évêque, & absolue dans le corps épiscopal; c'est-à-dire que si un évêque prononce mal à propos sur la foi, il a pour supérieurs le chef & le corps de l'Eglise Enseignante, qui peuvent réformer son jugement. Mais tout évêque, en premiere instance & dans son diocese, n'en a pas moins le droit de prononcer sur les matieres doctrinales, décidées ou non.

Comme le jugement des cardinaux commissaires pouvoit donner à penser que la doctrine scandaleuse de Jean Petit avoit été approuvée par le concile de Constance, Gerson en appella au concile même qui les avoit commis. Il en obtint justice, mais non pas aussi pleinement qu'il se le pro-

mettoit. Cette auguste assemblée se garda bien de donner atteinte, en cassant la sentence de l'évêque de Paris, au droit qu'a tout évêque de juger de la doctrine & des docteurs de son diocese : mais, d'un autre côté, sans flétrir l'auteur, elle se contenta de proscrire en général la mauvaise doctrine, & d'en censurer la proposition fondamentale, qui contenoit en substance les huit autres. Elle avoit été dénoncée en ces termes : Tout tyran peut & doit être mis à mort par quiconque ce soit de ses vassaux ou de ses sujets, qui peuvent même employer pour cela les embuches & les feintes caresses, nonobstant tout serment & toute alliance, & sans attendre la sentence d'aucun juge, ni l'ordre d'aucun supérieur. Le concile prononça qu'elle étoit contraire à la foi & aux bonnes mœurs, hérétique, scandaleuse, propre à induire au mensonge, au parjure, à la révolte & à la trahison ; que tous ceux qui la soutenoient étoient hérétiques, & comme tels, devoient être punis selon la rigueur des loix.

Voilà tout ce qui fut défini là des-

sus, à Constance, sans nommer personne. Les Peres suivant le conseil de l'Empereur, voulurent ménager le duc de Bourgogne; & telle fut l'unique raison qui empêcha de censurer nommément l'écrit d'où la doctrine condamnée étoit extraite. Le concile de Constance ne se croyoit certainement pas moins de pouvoir que les autres conciles généraux, & que le cinquieme en particulier, où l'on avoit condamné les auteurs & les écrits dénoncés, avec la mauvaise doctrine qu'ils exprimoient. Il avoit lui-même usé de ce droit, en proscrivant Viclef & Jean Hus, avec leurs livres & leurs enseignemens. Du reste, il n'étoit pas à craindre, qu'en France où la doctrine du tyrannicide avoit pris naissance, elle pût devenir contagieuse, ou du moins se propager impunément. A la censure qui en avoit été faite par l'évêque diocésain, & que le concile laissoit subsister dans toute sa force, l'autorité royale ajouta une ordonnance qui obligeoit de lacérer tout ce qu'on pourroit découvrir d'exemplaires de l'ouvrage proscrit, avec défense d'en retenir aucun sous peine de confiscation de biens &

de châtiment corporel. Elle fut enrégistrée, avec la sentence épiscopale, à la cour du parlement, qui en même temps déclara soumis à toutes les peines des criminels de leſe-majesté, ceux qui oseroient encore soutenir la doctrine de ce libelle détestable. Le duc de Bourgogne eut encore par la suite assez de crédit, pour extorquer de l'université une espece de désaveu, de ce qu'elle avoit fait contre Jean Petit, & une révocation formelle de la sentence de l'ordinaire sur le même sujet. Il pouvoit alors tout oser, s'étant rendu de nouveau maître absolu de la cour & de la capitale. Mais les idées publiques étoient fixées : la postérité qu'on ne séduit point, n'a regardé qu'avec indignation les violences d'un tyran, qui peuvent affoiblir le flambeau de la vérité, mais non pas l'éteindre.

Du Boul. V. P. 331. Monstrel. 1. c. 196.

L'Empereur partit pour la conférence d'Aragon, au mois de juillet 1415, après la dix septieme session du concile, où, dans les mesures que prirent les Peres pour la sûreté de ce médiateur auguste, on trouve qu'ils décernerent la privation de tout bien,

& de toute dignité, même royale, contre ceux qui l'inquiéteroient en route. Entrepriſe apparente ſur le temporel des princes, & qu'on retrouve dans pluſieurs autres décrets de Conſtance: mais on doit faire attention que les ſouverains dont les ambaſſadeurs aſſiſtoient au concile, étoient cenſés conſentir à ces loix. Zélés même, comme ils l'étoient, pour l'union, ſouvent ils étoient les premiers à propoſer des réglemens d'autant plus propres à la procurer, qu'ils y donnoient l'exemple des plus généreux ſacrifices. Nonobſtant ces décrets & tout l'intérêt que prit le concile à la ſûreté de l'Empereur, ce prince jugea néanmoins à propos de ſe faire accompagner par quatre mille hommes de cavalerie, en qui il mettoit plus de confiance que dans toutes les défenſes canoniques.

Le premier endroit choiſi pour y conférer, étoit la ville de Nice en Provence, à laquelle on ne ſubſtitua Perpignan que par un effet ordinaire des artifices & des lenteurs affectées de Pierre de Lune, toujours ſemblable à lui-même. Il ne ſe rendit encore dans cette derniere ville, qui étoit alors

de la domination Aragonoiſe, qu'après bien des tergiverſations, qu'avec une garde qui avoit tout l'air d'une armée; & il prit ſon logement dans la citadelle, d'où il envoyoit à l'Empereur ſes propoſitions & ſes réponſes. C'étoit, diſoit-il clairement, pour ne point s'expoſer, comme Balthaſar Coſſa, à paſſer du trône dans la priſon. On traita néanmoins bien des fois avec lui, & l'on eut tous les égards & toute la patience que peut inſpirer l'amour de la paix.

Pour les ſeuls préliminaires du traité, cet audacieux vieillard demanda qu'on déclarât nul tout ce qui avoit été fait au concile de Piſe, qu'on rompît celui de Conſtance, & qu'on en convoquât un autre dans quelqu'une des villes méridionales de la France, qu'on l'y reconnût pour pape, & qu'on y reçût après cela ſa démiſſion, en lui aſſurant pour le reſte de ſes jours la dignité de cardinal-légat, avec une indépendance abſolue, tant au ſpirituel qu'au temporel, dans toute l'étendue des Etats qui le reconnoiſſoient encore. Il oſa dire enſuite que, quand ſa démiſſion ſeroit faite, le droit d'élire un

nouveau pape n'appartiendroit qu'à lui, comme au seul cardinal incontestablement légitime, puisque lui seul avoit été créé avant le schisme, par Grégoire XI.

Marian. l. 20. c. 7. Surit. Hist. Arag. l. 12.

Comme on lui eut représenté l'abîme des malheurs où l'Eglise étoit plongée depuis si long-temps; qu'elle tendoit vers lui ses mains suppliantes, & lui adressoit ses soupirs, comme à celui dont sa délivrance dépendoit uniquement; qu'il étoit encore temps de faire avec gloire le sacrifice d'une dignité, que la vieillesse & la mort lui arracheroient bientôt avec un opprobre éternel pour sa mémoire; que ses deux compétiteurs s'étant dépossés, l'honneur, la conscience, les promesses & les sermens, tout, sans nulle ombre d'excuse, l'obligeoit à consommer l'œuvre heureuse, dont la pleine exécution demeuroit sous sa main : Benoît tournant à son avantage ce qu'on alléguoit de plus pressant pour l'engager à céder, répondit que c'étoit l'assemblée de Constance qui seule désormais entretenoit le schisme; puisque les deux autres prétendans ayant fait leur démission, il se trouvoit inconteſta-

blement le seul Pape ; qu'ainsi, en le reconnoissant pour tel, on mettoit fin à ce schisme funeste ; qu'on le ranimeroit au contraire, en faisant une nouvelle élection ; parce qu'il étoit résolu à n'abandonner jamais le gouvernail du vaisseau de S. Pierre, que Dieu lui avoit confié ; que plus il voyoit approcher le moment de rendre compte au Juge suprême, plus il craignoit de s'attirer l'indignation du Seigneur, & le mépris de la postérité, en cédant à la tempête, en montrant une lâcheté, indigne également de son âge & de son caractere.

Voilà une partie des sophismes auxquels Pierre de Lune trouvoit encore moyen de donner une face plausible, & qu'il soutenoit avec tant de force & de véhémence, qu'un jour entre autres, dans une assemblée générale des princes & des ambassadeurs, il parla sept heures de suite ; après quoi, tous ses contradicteurs se trouvant épuisés, le harangueur-octogénaire parut aussi frais qu'en commençant. Telle étoit en lui la passion de régner, qu'elle passoit non seulement les bornes communes, mais la sphere même de la

nature. L'Empereur fut si offensé de cette obstination inimaginable, qu'il se retira à Narbonne avec les prélats de sa suite, dans le dessein de rompre tout à fait la négociation. Les Espagnols se reprochant la prolongation d'un schisme qu'ils soutenoient presque seuls, & honteux eux mêmes de leur attachement pour un Pontife qui sacrifioit toute l'Eglise à son ambition, recoururent après l'Empereur, le prirent avec l'endurci sur le ton de la menace, ce qui fut encore inutile, & consentirent enfin, tant à procéder contre lui, qu'à s'unir en concile avec les deux autres obédiences. Benoît craignit avec raison qu'on ne s'assurât de sa personne, gagna la mer, s'embarqua sur quatre galeres avec quatre cardinaux & quelques autres prélats de sa suite, & s'alla renfermer dans son fort de Paniscole. Cette place appartenoit à la maison de Lune, & sa situation sur un rocher, près de l'embouchure de l'Ebre, la faisoit réputer imprenable.

Cependant il vit paroître un traité alarmant, qu'on appella capitulation de Narbonne. Les députés du concile

& l'Empereur d'une part, de l'autre, les ministres des rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, des comtes de Foix & d'Armagnac étoient convenus que l'obédience de Benoît se joindroit à celle de Constance, pour en former un concile général; qu'en y procédant à la déposition juridique de Benoît, comme tout le monde y consentoit, on ne partiroit point de ce qui s'étoit fait à Pise; que si ses cardinaux vouloient aller au concile, ils y seroient reçus à donner leurs suffrages comme les autres, pour l'élection du futur Pontife; que les censures portées respectivement par les Papes compétiteurs seroient abolies, & les concessions confirmées; que tous ceux des officiers de Benoît qui abandonneroient son obédience, auroient part aux bienfaits du concile; qu'on ne toucheroit en aucune maniere à l'intérêt des princes de cette obédience, & que les princes, de leur côté, si Benoît venoit à mourir avant sa déposition, ne permettroient point qu'il se fît d'autre élection dans leurs Etats. L'Empereur, & tous les membres de l'assemblée de Constance qu'on affecte

dans ce traité de ne jamais nommer concile, en devoient jurer l'observation. Les Peres, avec une sage condescendance, ne formerent aucun incident sur des manieres de parler qui n'empêchoient point les effets. Ils ne prenoient le titre de concile général vis-à-vis des obédiences opposées, qu'à mesure qu'elles se réunissoient, après avoir fait chacune leur convocation pour la forme. La consommation ou la ruine des plus grandes affaires dépend le plus souvent des moindres moyens. La complaisance des négociateurs de Narbonne fut presque aussitôt suivie de la soustraction d'obédience, de la part des trois rois de l'Espagne, des comtes de Foix & d'Armagnac, & peu après, de la part du roi d'Ecosse.

Ce fut S. Vincent Ferrier qui publia cette soustraction, le 6 de janvier, fête de l'épiphanie 1416; & prenant de la circonstance du jour occasion d'entrer en matiere, il dit que trois rois venoient d'offrir des présens très-agréables à Dieu & à l'Eglise : ce qui fut trouvé fort ingénieux, & lui mérita les acclamations générales. Il se dé-

Niem. ap.

clara contre Benoît XIII, avec d'autant plus de force, qu'il avoit été plus long-temps la dupe des artifices de ce Pontife : il ne le traita plus que de fourbe & de parjure, digne du mépris & de l'indignation des Fideles. Il repaſſa l'année ſuivante en France, dans le deſſein de s'aller ſoumettre avec éclat au chef unique qu'on devoit bientôt donner à l'Egliſe. Vonder. H. t. II. part. xv. p. 432.

Mais toujours dévoré par la ſoif du ſalut des ames, & perſuadé que Dieu demandoit en particulier qu'il travaillât à la converſion des peuples de Gaule les plus reculés vers l'Océan, il s'arrêta en Bretagne, & y fit dans le cours de deux années, des fruits prodigieux. Ce fut à Vannes que, le 5 avril 1419, il termina ſa carriere vraiment apoſtolique, & conſtamment autoriſée par les miracles les plus éclatans & les plus inconteſtables. Les converſions étonnantes qu'il opéra, pourroient ſeules leur ſervir de preuves. La Ducheſſe de Bretagne voulut lui rendre elle-même les honneurs de la ſépulture. Toute la province accourut à ſes funérailles & à ſon tombeau, où le Sei- Rain. an. 1419. n. 11 & 12.

gneur continua de manifester la sainteté de son serviteur par une infinité de prodiges. Il a été canonisé par Calixte III, en 1455, & son culte est encore en grande recommandation dans la ville de Vannes. S. Vincent Ferrier a laissé différens ouvrages de spiritualité, avec beaucoup de sermons peu dignes de la majesté de la chaire, & de la divine éloquence qui entraînant des peuples entiers à sa suite, renouvelloit la face de la terre par-tout où il évangélisoit : c'est qu'il ne nous en reste que la lettre, altérée même par les copistes; & c'est l'esprit qui vivifie.

L'Empereur Sigisinond se persuada, de son côté, que pour consommer l'union de l'Eglise, il falloit réconcilier les rois de France & d'Angleterre. La France étoit plongée dans la plus affreuse désolation, par la bataille d'Azincourt, livrée l'année précédente avec la même imprudence, perdue d'une maniere aussi inopinée, & beaucoup plus funeste, qu'autrefois celles de Créci & de Poitiers. Avec une poignée de troupes délabrées & languissantes, réduites par la dyssenterie à la moitié de ce qu'elles étoient

étoient peu auparavant, & qui n'aſpiroient pour tout bonheur qu'à regagner l'Angleterre, le Roi Henri V avoit étendu parmi les morts neuf mille gentilshommes François, avec le connétable d'Albret leur général, une multitude de ſeigneurs, & ſix princes du ſang : il en avoit pris autant les armes à la main, ſans compter quatorze mille priſonniers moins diſtingués. Sigiſmond ne fit autre choſe à Paris que de recevoir les accueils honorables des François, & d'ajouter à leur humiliation, en faiſant quelques actes indirects de ſouveraineté, qui ne prouvent que l'état déplorable où ſe trouvoit le plus indépendant des royaumes, plus près alors de ſa ruine qu'on ne le vit jamais. Il paſſa de France en Angleterre, où il ne ſervit les François que par les lenteurs de ſa négociation, qui les euſſent prémunis en effet contre l'ambition ſi bien amorcée de Henri, ſi la diſcorde les eût laiſſé penſer à autre choſe qu'à ſe détruire les uns les autres. Du reſte, il s'y comporta d'une maniere à ſe faire reprocher par le Monarque François, qu'au lieu du perſonnage de média-

Declarat. de Charle VI. Hiſt. univ. t. V. p. 216, &c.

teur, il n'avoit rempli d'abord que celui d'ennemi caché, puis s'étoit uni ouvertement avec Henri V contre la France. Après cette négociation, le prétendu pacificateur reprit le chemin de Conſtance, où il arriva au commencement de l'année 1417.

Quand les Eſpagnols ſe furent unis au concile de Conſtance, il fut queſtion de la maniere dont ils y figureroient. Les Peres enchantés de leur acceſſion, & voulant ſe les attacher de plus en plus, les admirent ſur le pied de nation particuliere. Mais Benoît XII ayant autrefois partagé le Monde Chrétien en quatre nations, & les Anglois ſe trouvant en poſſeſſion des prérogatives annexées à la quatrieme, les François jaloux de cette nouvelle grandeur, propoſerent de les comprendre, comme du paſſé, avec la Hongrie & les autres Etats du Nord, dans la nation d'Allemagne. Ces fiers inſulaires étoient trop enivrés de leurs derniers ſuccès, pour rien relâcher de leur premiere prétention. Le délire de l'orgueil alla juſqu'à leur perſuader que leur île, en étendue même, ſurpaſſoit les Gaules. C'eſt ce qui paroît

par le mémoire qu'ils donnerent pour leur défense. Ils n'y comptent en France que six mille paroisses, tandis qu'ils en mettent cinquante-deux mille en Angleterre. Les François désiroient au moins, que, si l'on ne s'en tenoit point au partage des nations fait par Benoît XII, on fît une nouvelle division, dont il y eût autant de parties que les quatre anciennes pouvoient fournir de portions égales à l'Angleterre. Mais, soit par l'instigation de l'Empereur, arrivé depuis peu à Constance où il ne put cacher sa partialité pour les Anglois, soit par la crainte de renouveller les animosités entre les deux nations qui venoient de faire une treve, le concile ne déféra point au désir des François, qui d'ailleurs n'étoient pas tous de concert. Tant il y avoit de zele dans cette nation pour la paix de l'Eglise, que la jalousie de la prépondérance & le sentiment même des maux les plus affreux qu'elle pût endurer, ne l'empêchoient pas de procurer avec autant d'ardeur & de persévérance, que si elle eût joui du calme le plus profond. Ainsi les Anglois continuerent à faire corps de nation, comme avant l'arrivée des

Eſpagnols, qui en formerent une cinquieme.

Bientôt on procéda juridiquement à la dépoſition de Benoît XIII, ou de Pierre de Lune. Mais quoiqu'on eût commencé ſon procès, dès le 5 de novembre 1416 dans la vingt-troiſieme ſeſſion, il ne fut terminé que le 26 juillet de l'année ſuivante. On informa avec autant d'exactitude, que ſi les charges n'euſſent pas été notoires; on entendit les témoins, on fit les citations juridiques, on alla juſqu'à Paniſcole faire les ſignifications en forme: enfin, dans la trente-ſeptieme ſeſſion, préſidée, comme les précédentes, par le cardinal-évêque d'Oſtie, après une déclaration nouvelle de la contumace, le Cardinal Fillaſtre prononça le décret de dépoſition & de condamnation abſolue. Benoît y eſt traité de parjure, de ſchiſmatique & d'hérétique même, comme ayant donné, autant qu'il étoit en lui, atteinte à l'article du ſymbole qui concerne l'unité & la catholicité de l'Egliſe.

Il reſtoit encore deux objets capitaux au concile, ſavoir la réformation de l'Egliſe & l'élection d'un Pape. La

réforme ne pouvoit regarder ni la foi, ni les principes des mœurs, sur quoi l'enseignement commun de l'Eglise est invariable : elle concernoit uniquement la maniere de vivre des ecclésiastiques, & des simples Fideles qui en sont infailliblement les imitateurs, au moins dans la pratique du mal. Aussi ne trouvons-nous rien qui touche au dogme, dans les diffus & nombreux mémoires qui avoient été dressés sur cette matiere, depuis le premier instant où il en avoit été question à Constance. Chacun s'exerça comme à l'envi, dans ce champ critique ; & les athletes les moins qualifiés, comme les moins exposés aux coups de la réforme, furent ceux qui userent le moins de ménagement.

Un Bénédictin François, nommé Bernard Baptizé, reprocha hautement aux premiers prélats la négligence, la vanité, l'avarice, la mollesse & la dissolution dans les mœurs : il va jusqu'à les qualifier de suppôts du Démon, qui n'ont d'autres loix que leur cupidité, ou les fougues de leurs inclinations dissolues. Un autre théologien François dit qu'ils prenoient le faste & l'impérieuse dureté des militaires ; sans en prendre Vonder. H. t. IV. p. 81

les travaux ; & la mondanité des femmes, ſans en retenir la pudeur ; qu'ils tiroient le ſuc de la terre, ſans rien cultiver ; qu'ils ne cherchoient qu'un lucre ſordide dans l'adminiſtration des choſes ſaintes ; qu'ils aimoient mieux nourrir des muſiciens, des farceurs, des femmes perdues, des chevaux & des chiens, que les pauvres de J. C.

Gerſon. t. II. p. 885 & ſeq.

Plus attentif à la bienſéance & aux ménagemens convenables, Pierre d'Ailly, en ſa qualité de cardinal, & avec autant de ſageſſe que d'autorité, donna, au lieu de déclamations inſultantes, des conſeils précis, pratiques & très-engageans. Il s'éleva même avec force contre ces réformateurs ſubalternes, qui dépriſoient autant la dignité que la conduite des prélats de premier ordre, & dit qu'ils feroient beaucoup mieux d'écarter la poutre qui couvre leurs yeux, que d'obſerver malignement la paille qui gêne l'œil de leurs freres, ou plutôt de leurs peres & de leurs maîtres. Il proteſte enſuite que le ſacré college s'eſt déclaré plus hautement que perſonne pour la réforme, & que l'Egliſe Romaine eſt diſpoſée à ſe prêter à tous les réglemens que

l'esprit de sagesse & de vérité suggérera au concile. Cependant il propose lui-même bien des articles de correction. Il insiste beaucoup sur la célébration fréquente des conciles, tant généraux que provinciaux, dont la cessation, si contraire à l'usage de la sainte antiquité, a principalement multiplié les désordres qui lui étoient inconnus. Il veut que la cour de Rome concoure à leur rétablissement avec d'autant plus de zele, qu'on l'accuse davantage de vouloir étendre sa domination par la voie contraire. Il propose aussi d'alléger les charges qu'elle imposoit, savoir les subsides pécuniaires, les réserves sans nombre & sans bornes, les excommunications trop fréquentes, les loix multipliées à l'excès, & les exemptions qui anéantissoient insensiblement l'autorité des ordinaires.

Quant aux prélats, il juge qu'il est plus sûr de les bien examiner avant leur élection, que de les réformer ensuite, & blâme fortement l'usage qui s'étoit introduit d'ordonner des évêques à simple titre, & sans dioceſe. Il soumet néanmoins à la correction

ceux qui se dispensoient de la résidence, qui alloient à la guerre, qui exigeoient de l'argent pour la collation des ordres, ou pour l'expédition des lettres. Il les oblige de veiller à la célébration de l'office divin; sur quoi il observe sensément que cet office ne doit pas être trop long, parce qu'il importe infiniment plus à la piété, de le bien dire que d'en dire beaucoup. Il conseille de n'établir en trop grand nombre, ni de nouvelles églises, ni de nouveaux jours de fête. Il voudroit, qu'excepté les dimanches & les fêtes les plus solennelles, on permît au peuple de travailler après l'office, tant pour laisser aux pauvres le temps de gagner leur vie, que pour écarter l'oisiveté & la débauche.

Pour les ecclésiastiques du second ordre, on ne sauroit mieux les rendre tels qu'ils doivent être, qu'en apportant les plus grands soins à la collation des bénéfices; en ne préférant pas l'inexpérience & la recommandation aux services réels, la naissance au mérite, l'ignorance à la doctrine, & la science des procès à celle de la théologie. Le docte cardinal veut

que l'on cultive la langue Grecque aussi bien que la Latine, qu'on établisse des bibliotheques dans toutes les cathédrales ; & que dans les collégiales considérables, ainsi que dans ces premieres églises, on place un théologien qui explique le livre des sentences, & qui durant toute l'année fasse des instructions sur les épitres & les évangiles. Pour ce qui est des vices grossiers, comme le concubinage ; les censures, dit-il, étant des armes trop foibles, c'est par la privation de bénéfice qu'il faut procéder contre les incorrigibles. A l'égard des réguliers, il dit qu'il faudroit plutôt diminuer qu'augmenter le nombre des ordres religieux, sur-tout des quêteurs ou mendians ; veiller à ce que les moines n'usurpent ni les biens, ni les droits du clergé séculier, empêcher qu'ils n'aillent étudier hors de leurs monasteres, les appliquer à la théologie, & non pas à l'étude des loix ; retenir la regle dans la simplicité, sans laisser enchérir par une ferveur indiscrete, qui ne fert bien souvent qu'à faire tomber les observances primitives. Pour les religieuses, il demande qu'elles

ſoient toutes rentées, pour prévenir les quêtes & les ſorties, avec tous les périls qu'elles entraînent. Enfin pour la réforme des ſimples Fideles, le ſage cardinal s'attache à la voie d'exhortation, afin d'engager les Princes à réprimer les excès & les ſcandales, à ſecourir les malheureux, à protéger l'Egliſe, à éteindre le feu de la diſcorde & des guerres qui déſolent la Chrétienté. Et le moyen qu'il trouve le plus efficace pour les y engager, c'eſt que l'exhortation ſoit ſoutenue du bon exemple; d'où il conclut à la néceſſité la plus preſſante d'une ſolide réformation, dans tous les ordres du clergé.

Ibid. p. 314. Gerſon donna de même différens mémoires, où il parcouroit les claſſes de prélats, de clercs, de réguliers, de ſimples Fideles; & comme le cardinal ſon ancien diſciple, il appuya fortement ſur la néceſſité de célébrer les conciles, de tenir les loix eccléſiaſtiques en vigueur plutôt que de les multiplier, & ſur-tout de n'inſtituer dans l'Egliſe que des miniſtres qui en ſoient la bonne odeur par l'exemple de leurs vertus. Il trouve dans

tous les états beaucoup d'objets de réforme, qui se réduisent, comme ceux de tous les autres mémoires, au défaut de résidence dans les pasteurs, au faste & à la dissipation des prélats, à la pluralité des bénéfices, à la profusion des dispenses, aux pratiques simoniaques, aux mœurs libertines, à la mondanité, à l'oisiveté & à l'ignorance.

Tout retentissoit à Constance du bruit de la réforme, & toutes les voix s'unissoient pour la demander. Mais il y eut une grande division pour la circonstance du temps où elle se devoit faire; & ce foible accessoire, comme il arrive souvent, fit presque entiérement manquer le capital. L'Empereur, avec les Allemands & les Anglois, vouloit qu'elle se fît sans nul retardement. Les cardinaux au contraire, avec les Italiens, les Espagnols, & ce qui est plus étonnant, avec les François ses plus ardens promoteurs, pensoient que le rétablissement parfait de l'unité, le premier objet du concile, & par conséquent l'élection d'un pape, devoit précéder. Ils tinrent ferme contre les sollicitations & les menaces

de l'Empereur, & ils l'emporterent.

Vonder. H. t. IV. pag. 1449.

Le concile se contenta de statuer, dans la quarantieme session du 30 d'octobre, que le Pape futur réformeroit l'Eglise, & dans le chef & dans les membres, suivant les regles de l'équité & d'une administration sage; que cela se feroit néanmoins de concert avec le concile ou ses députés, & avant la séparation de cette assemblée: à quoi il ajouta que, quand la députation auroit été réglée par les nations, les autres Peres & membres du concile pourroient se retirer avec la permission du Pape. Cependant on spécifia les points de réforme qu'il faudroit traiter, savoir la réduction du nombre des cardinaux, des réserves, des annates, des expectatives & des commendes; la confirmation des prélats élus, les évocations & les appels en cour de Rome, les exemptions accordées pendant le schisme; les offices de la chancelerie & de la pénitencerie; la perception des fruits durant la vacance des bénéfices; les aliénations des biens ecclésiastiques; les cas où le Pape pouvoit être corrigé & déposé; la maniere de pourvoir à son entretien & à celui de sa

cour; l'extirpation de la simonie; enfin les dispenses, les indulgences & les décimes. Il fut aussi réglé qu'on tiendroit chaque dix ans au plus tard un concile général, & que d'abord on célébreroit le premier dans cinq ans, & le second sept ans après le premier.

Après ces précautions que l'on jugea suffisantes, malgré tant d'expériences du contraire, on ne pensa plus qu'à procéder à l'élection d'un pape; & l'on régla que le conclave seroit composé, non seulement des cardinaux qui étoient au nombre de vingt-trois, mais de trente députés des nations, six de chacune; ce qui formoit en tout cinquante-trois voix, dont les deux tiers devoient se réunir, en observant d'ailleurs toutes les loix portées pour l'élection des souverains pontifes. Au bout de dix jours, on entra au conclave, le 8 de novembre 1417; & le 11 avant midi, tous les suffrages se trouverent réunis en faveur du Cardinal Othon Colonne, qui prit le nom de Martin en mémoire du Saint dont on fait la fête ce jour-là. C'est le cinquieme Pape de ce nom, en comptant

les deux qu'on a quelquefois nommés Marin, au lieu de Martin. Sur le soir, on alla processionnellement du conclave à l'église cathédrale, pour introniser le nouveau pape, avec un cortege immense de prélats, de princes, d'ambassadeurs, de Fideles de tout ordre & de tout état, qui donnerent le spectacle le plus magnifique peut-être qu'on eût jamais vu dans aucune cérémonie ecclésiastique. Martin V, par sa naissance, par sa doctrine & ses vertus, son amour pour la justice, son désintéressement, sa modestie, & sur-tout par un esprit de conciliation qui lui avoit gagné tant de cœurs si diversement affectés, méritoit tout l'honneur d'un choix d'autant plus flatteur, qu'il se faisoit en des conjonctures plus critiques. Il fut couronné avec le même appareil, le dimanche vingt-unieme de novembre, après avoir reçu en trois jours consécutifs les ordres de diacre, de prêtre & d'évêque. Tout le monde Chrétien applaudit sincérement à son élévation. Si la cour de France craignant encore une élection caduque & sujette à être infirmée, fit d'abord quelque difficulté de le re-

connoître, elle ne tarda point à revenir de ſes appréhenſions, & renchérit ſur la ſoumiſſion religieuſe de tous les Etats Catholiques.

Il y eut encore quatre ſeſſions, depuis l'élection du nouveau Pape qui y préſida, & qui, après tant de vœux & de cris pour la réforme, ſe crut obligé à y mettre la main. Mais les circonſtances étoient bien changées, & l'aſpect de la majeſté pontificale impoſa étonnamment. On ne parloit avant l'élection du Pape, que des cas où il pouvoit être corrigé & dépoſé; c'étoit-là comme la baſe ſur laquelle devoit porter tout le reſte de la réformation : Martin n'eſt pas plus tôt élu, qu'il déclare nettement ne pas juger à propos de rien ſtatuer à ce ſujet; & les nations ſe conforment à ſes vues, avec la facilité la plus inefpérée. Il y eut néanmoins ſept points de réforme, publiés de la part de ce Pontife, dans la ſeſſion quarante-troiſieme : ils conſiſtent à condamner ſévérement la ſimonie; à réprouver l'inconduite & la mondanité des eccléſiaſtiques; à révoquer les exemptions accordées depuis Grégoire XI; à caſſer

Scheleſtr. in comp. pag. LXXI.

les unions de bénéfices de la même époque ; à rejetter, comme abusives, les dispenses obtenues pour jouir de certains bénéfices, sans prendre les ordres qui leur étoient propres ; à ne plus appliquer désormais à la chambre apostolique le revenu des bénéfices vacans ; enfin à ne lever, ni décime, ni autre imposition pécuniaire sur une Eglise, sans le consentement des prélats du canton.

Ces sept articles généraux, avec ceux des concordats particuliers passés dans le même temps entre le Pape Martin & chaque nation, sont toute la réforme qui se fit à Constance. Au reste, ces concordats sont autant de la discipline du concile que tous les autres décrets ; puisqu'ils y furent approuvés dans la quarante-troisieme session. C'est de là que tire son autorité le décret important qui permet de communiquer avec les excommuniés non dénoncés, à l'exception de ceux qui sont si notoirement coupables de sacrilege & de violence à l'égard des clercs, que leur crime ne puisse être couvert en aucune maniere plausible. C'est ce qu'on appelle la bulle *Ad vi-*

tanda ſcandala, dont nous avons cru, malgré toute la briéveté que nous nous ſommes preſcrite, devoir établir ici l'authenticité, pour ſuppléer au défaut de la plupart des canoniſtes, qui n'en font mention que d'après S. Antonin. Elle fait néanmoins partie du concordat Germanique, & par conſéquent des actes du concile de Conſtance. Ajoutons qu'elle ſe trouve encore, avec les concordats divers des autres nations, inſérée dans les regles de la chancellerie, que Martin V publia auſſi-tôt après ſon élévation au pontificat.

Il s'en falloit bien cependant que ces décrets, tant généraux que particuliers, rempliſſent tout ce qui avoit été requis, ſoit dans les aſſemblées des nations, ſoit même dans les ſéances ſolennelles du concile. Mais cette auguſte & ſage aſſemblée crut devoir s'en tenir là pour le moment. En matiere de réforme ſur-tout, il ne faut d'abord embraſſer que peu, afin de bien exécuter. Elle eſpéroit d'ailleurs que les conciles généraux qu'elle avoit ordonnés, & dont le premier ne devoit pas ſe différer au delà de cinq ans,

acheveroient ce qu'on n'avoit pu qu'ébaucher, dans le foible calme qui succédoit à peine aux orages d'un schisme de quarante ans. Dans la quarante-quatrieme session, on annonça en effet le prochain concile général; & l'on désigna la ville de Pavie pour le lieu de l'assemblée : mais il s'éleva bien des mouvemens & des mécontentemens nouveaux dans cette session.

Schelstr. comp. chron. p. LVII.

Un Dominicain Polonois, nommé Jean de Falkemberg, présent au concile de Constance, avoit composé un livre dans le goût des principes de Jean Petit, dont il exaltoit la mémoire en toute rencontre. Pour plaire aux chevaliers Teutoniques qui, malgré tous leurs traités & tous leurs sermens, se montroient les ennemis irréconciliables du grand Jagellon, l'apôtre des peuples du Nord, & leur défenseur contre ces tyrans couverts du voile de la religion, le violent Dominicain y traitoit au contraire de tyran cet excellent prince, & osoit enseigner que celui qui le mettroit à mort feroit une œuvre méritoire. Gerson & la plupart des François qui se trouvoient à Constance, se joignirent aux ambassadeurs de Po-

logne, pour faire condamner ce mauvais livre au tribunal de Martin V : mais le Pape ne voulut pas plus prononcer sur cette affaire, que sur celle de Jean Petit, qui étoit foncièrement la même. Les ambassadeurs ajouterent les menaces aux suppliques, & déclarerent que si le Pontife ne faisoit justice, ils en appelleroient au concile général, vers qui le recours étoit facile, puisque l'assemblée tenoit encore. Le Pape assembla un grand consistoire, d'où il émana une bulle, portant qu'il n'est permis à personne d'appeller du Pontife Romain, vicaire de J. C. ni de décliner son jugement dans les causes de la foi. Alors Gerson publia un écrit contraire, où il est aisé de sentir tout l'avantage qu'il avoit, après ce qui s'étoit déjà passé au concile de Constance. Si l'on ne peut pas appeller, disoit-il, du pape au concile général, le concile n'est donc pas le tribunal suprême de l'Eglise : mais s'il n'a pas cette supériorité de puissance, il n'a pu déposer légitimement Jean XXIII, qui seroit encore le vrai pape ; & Martin V ne peut justement en exercer l'autorité. Du reste, Gerson ménagea ses termes, avec beaucoup de

Gerf. t. 2 p. 303.

respect. Il donna même un sens favorable à la bulle de Martin, & déclara qu'il n'étoit pas permis d'appeller indistinctement du pape au concile.

Id. t. II, p. 986. Il en use de même dans un dialogue, très-fort de choses & très-mesuré dans les expressions, qu'il intitula le Pélerin : nom qu'il aimoit à prendre, & que bientôt il porta justement, quand, pour se soustraire au ressentiment du duc de Bourgogne, il se résolut à mener loin de Paris une vie errante & fugitive. Pendant la tenue du concile, son caractere d'ambassadeur avoit rendu sa personne inviolable : la commission finie, il se réfugia d'abord en Baviere, puis il alla s'établir à Lyon, où son frere étoit prieur des Célestins. Ce fut là qu'il passa le reste de ses jours, dans la pratique de l'oraison & de toutes les vertus, dans la continuation de ses compositions savantes, & dans l'instruction des jeunes enfans, que ce grand homme, l'oracle de la premiere école chrétienne & d'un concile œcuménique, remplit avec toute l'assiduité qu'auroit pu marquer un maître gagé. Il y acquit une telle réputation d'habileté dans la science des saints, qu'on

T. I. pag. CLXVIII.

l'a regardé long-temps comme l'auteur du livre incomparable de l'Imitation de Jésus.

Un objet tout différent de l'affaire de Gerson & des Polonois, avec laquelle néanmoins il se trouve lié par ses suites, attira l'attention du Pape Martin, sur la fin du concile de Constance. A la premiere nouvelle du supplice de Jean Hus, il y avoit eu à Prague une violente sédition. Ses disciples s'étant assemblés tumultuairement dans la chapelle du château, pour lui décerner les honneurs du martyre, se répandirent ensuite dans la ville & dans tout le royaume, pillerent le palais de l'archevêque, les maisons des ecclésiastiques, & massacrerent quantité de personnes. Les seigneurs même du pays, au nombre d'environ soixante, écrivirent au concile une lettre pleine d'amertume, où ils se plaignoient qu'on eût fait mourir comme hérétique un homme, qu'on n'avoit convaincu d'aucune erreur, disoient-ils, un homme tout apostolique, & non moins respectable pour sa doctrine que pour ses vertus. Ils ajoutoient, pour la justification du pays de leur naissance, que le bruit répandu qu'on y enseignoit

Gochl. l. 4. Æn. Syl. l. 5.

des héréſies, n'étoit qu'une calomnie fabriquée par des ennemis perfides. Pour avoir réparation de cette injure prétendue, ils appelloient de la ſentence du concile, au pape qu'on devoit élire.

Le plus ardent de ces ſeigneurs fut Jean de Trocznou, alors chambellan du Roi Venceſlas, & depuis ſi formidable ſous le nom Bohémien de Ziſca, c'eſt-à-dire Borgne, qu'on lui donna, quand, à la tête des ſectaires, il eut perdu un œil en gagnant une bataille. Il étoit né à Treſnon en Boheme, avec ſi peu de fortune, qu'il fut ſouvent réduit à chercher ſa nourriture chez la nobleſſe du voiſinage. Il devint page de l'Empereur Charle IV, pere de Venceſlas; puis il parvint à la dignité de chambellan, par des preuves éclatantes de ſa valeur & de ſon intelligence dans le métier des armes. Les Huſſites ſes eſtimateurs lui déférerent le rang de général, qu'il accepta volontiers, dans le deſſein de venger la mort de Jean Hus, auquel il avoit été fort attaché. Il n'eut d'abord ſous ſes ordres qu'un amas confus de payſans & de vagabonds: mais il ſut ſi bien les aguerrir, qu'il en fit les

troupes les plus vaillantes du Nord. Pour se ménager les moyens de les former & de les employer selon son gré, il persuada à l'imbécille Venceslas, que c'étoient les plus fermes appuis de son trône, prêts à répandre jusqu'à la derniere goutte de leur sang pour exterminer ses ennemis.

Environ trois mois après son élection, Martin V donna deux bulles en date du même jour vingt-deuxieme de février 1418, afin d'empêcher les progrès de l'hérésie, en manifestant sa maniere de penser aux hérétiques qui appelloient à son jugement de celui du concile. Par la premiere, adressée aux évêques & aux inquisiteurs des pays divers où il y avoit des Hussites, il condamne les quarante-cinq articles de Viclef, & les trente propositions de Jean Hus. Il rassemble dans la seconde tous les décrets publiés contre Viclef, Jean Hus & Jérôme de Prague, tant par le Pape Jean XXIII que par le concile de Constance; puis il ajoute que, par l'autorité apostolique & de sa science certaine, il approuve & ratifie ces décrets ou statuts, & qu'il supplée tous les manquemens qu'on y pourroit trouver. Il est encore à ob-

Schelstr. p. 254 & seq. Vonder. H. t. IV. p. 1518.

ſerver, quant à la premiere de ces bulles, que, parmi les interrogations qu'elle enjoint de faire à ceux des Huſſites qui voudroient ſe convertir, elle preſcrit de leur demander s'ils croyoient que tous les Fideles doivent tenir & approuver ce que le concile de Conſtance, repréſentant de l'Egliſe Univerſelle, a approuvé & approuve en faveur de la foi & pour le ſalut des ames; qu'il faut de même les obliger à tenir pour condamné, ce que le même concile a condamné & condamne, comme contraire à la foi & aux bonnes mœurs. Cette bulle, en parlant, comme on vient de l'entendre, des mœurs auſſi bien que de la foi, dit plus que la déclaration donnée dans la quarante-cinquieme ſeſſion, au ſujet des affaires de Pologne, dont il eſt à propos de la rapprocher.

Paul Voladimir, un des ambaſſadeurs Polonois, parlant dans cette ſeſſion avec beaucoup de chaleur, le Pape lui impoſa ſilence, & pour toute réponſe à ſes inſtances animées, donna la déclaration dont nous parlons, qui fut tranſcrite par les notaires du concile. Elle portoit en propres termes, qu'

que le Pape vouloit tenir & inviolablement observer tout ce qui avoit été décerné conciliairement, dans les matieres de la foi, par le concile de Constance ; qu'il approuvoit & ratifioit tout ce qui avoit été fait ainsi dans ces matieres, mais non ce qui avoit été fait autrement. Telle est l'approbation si diversement interprétée, que Martin V donna aux décrets de Constance, dans la derniere session de ce concile. On s'accorde assez à entendre le terme *conciliairement*, de ce qui a été prononcé dans les sessions solennelles, & non pas simplement dans les congrégations, soit générales, soit particulieres. Quant à ces mots *en matiere de foi*, & même à ceux-ci, *pour le salut des ames & pour les mœurs*, lesquels se trouvent dans la premiere des deux bulles du 22 février, les Italiens & différens autres docteurs en restreignent la signification aux erreurs & aux observances des Hussites, contre qui en effet les deux bulles furent directement données. Des théologiens, non moins habiles certainement, prétendent que ces expressions doctrinales doi-

vent être prises dans toute la généralité qu'elles énoncent.

Il étoit de notre devoir de donner l'historique de cette grande question ; mais il n'est pas de l'historien de prendre part à la dispute & aux discussions contentieuses. Tout ce qui nous importe véritablement, bornés, suivant nos promesses & l'exemple du saint & sage concile de Trente, à la défense du dogme ; c'est que tous les docteurs Catholiques indistinctement tiennent pour certain, tiennent pour irrévocable, ce qui a été réellement décidé en concile à Constance. C'est par là que les Orthodoxes, partagés sur ce qui ne touche point à ces fondemens de la foi Chrétienne, different essentiellement & totalement des contempteurs hérétiques des conciles, malgré tous les reproches de partialité que peuvent leur faire ces fabricateurs éternels de parallogismes & de comparaisons louches.

A cette quarante-cinquieme session, le cardinal de Brancace dit aux Peres, de la part du Pape : Seigneurs, allez en paix. Ainsi le concile, commencé au mois de novembre 1414, après trois ans & environ six mois de durée, finit le 22 avril 1418.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTIEME.

DEPUIS le concile de Conſtance en 1418, juſqu'à celui de Bâle en 1431.

SI jamais concile avoit réglé de grandes affaires, c'étoit celui de Conſtance. Grégoire XII, regardé comme antipape depuis le concile de Piſe, avoit été dépoſé ſolennellement, & avoit fait ſa ceſſion d'aſſez bonne grace. Jean XXIII, pape légitime, avoit auſſi été dépoſé pour le bien général de l'Egliſe, que l'on crut ne pouvoir procurer autrement; & il s'étoit ſoumis au jugement du concile. Pour Benoît XIII, malgré ſa dépoſition, il de-

meuroit toujours opiniâtre dans la fortereſſe de Paniſcole : mais les rois de Caſtille, d'Aragon, de Navarre, & tous les princes de ſon obédience l'ayant abandonné, on regardoit ce reſte de ſchiſme comme éteint, ou près d'expirer avec l'antipape décrépit, qui ne faiſoit plus que des efforts impuiſſans pour le fomenter. L'héréſiarque Jean Hus, & ſon diſciple Jérôme de Prague avoient encore été jugés & punis avec éclat. Si la réformation de la diſcipline ou des mœurs n'avoit été qu'ébauchée, on avoit indiqué pour l'an 1423 un nouveau concile général, qui ne devoit pas manquer d'y mettre la derniere main.

Après tant de ſoins donnés au rétabliſſement du pouvoir & du miniſtere ſpirituel, le Pape s'appliqua auſſi à rétablir ſa puiſſance temporelle dans l'Etat Eccléſiaſtique. Durant le long ſéjour des Papes à Avignon, & ſur-tout pendant les troubles du grand ſchiſme, la plupart des villes d'Italie s'étoient accoutumées à vivre dans l'indépendance. Toute leur ſoumiſſion conſiſtoit à recevoir avec honneur les légats

du Pape qu'elles reconnoiſſoient, leſquels, ou ne mettoient point l'obéiſſance à de plus grandes épreuves, ou voyoient infailliblement leurs ordres ſans exécution. Les Romains ſur-tout ſe ſoulevoient en toute rencontre, & ſe laiſſoient emporter aux idées chimériques de leur ancienne grandeur. La ville de Bologne, la plus puiſſante ou la plus fiere après Rome, s'étoit révoltée ſans aucun ménagement, auſſi-tôt après le départ de Jean XXIII, dont la longue légation y avoit été ſi abſolue. Preſſé par de ſi grands intérêts, Martin V paſſa de Conſtance en Italie, & alla droit à Florence, où on lui fit un accueil qui l'y retint plus d'un an. En reconnoiſſance, il érigea cette ville en métropole.

Ce fut là que Baltaſar Coſſa, autrefois le Pape Jean XXIII, délivré de ſa priſon de Manheim, ſuivant l'ordre porté dans la ſeſſion quarante-deuxieme du concile de Conſtance, pour être remis entre les mains de Martin V, vint le trouver de ſon plein gré, au grand étonnement de tout le monde. Il avoit recouvré ſa liberté au prix de l'or qu'il donna, dit-on, au

Auton. Tit. 22. c. 7. §. 2. Platin. in Mart. V. Onufr. de Rom. Pont.

comte Palatin; il étoit d'un caractere entreprenant; on croyoit que la vie privée lui étoit insupportable: ses anciens amis & ses créatures exagéroient sans cesse à ses oreilles la violence & la nullité de tout ce qu'on lui avoit fait faire; ils le pressoient vivement de reprendre les ornemens pontificaux dans le pays de Parme où il se trouvoit, au milieu d'une infinité de mécontens qui n'eussent pas manqué de lui former un parti redoutable: les petits tyrans de Bologne, de Pérouse, de Spolete, & généralement tous les usurpateurs des domaines de l'Eglise se fussent déclarés pour lui, dans l'espérance d'en avoir meilleure composition que de Martin. Cependant, comme tous les vrais Fideles recommençoient à trembler sur le péril d'un nouveau schisme, Baltasar conduit, ou par sa conscience, ou par son instabilité naturelle, & certainement, quelle que fût son idée, par la main invisible du Seigneur, attentif à la conservation de son Eglise, s'échappa seul de son cortege séducteur; & de sa pleine volonté, sans guides, sans escorte, sans conventions préalables, & sans nulle garantie, il vint

ſe jetter aux pieds du Pontife qui avoit pris ſa place, & le reconnut hautement pour le Vicaire de J. C. Tous les aſſiſtans verſoient en abondance des larmes de joie & de pitié, ſur-tout ceux des cardinaux qui lui devoient la pourpre, ou qui avoient ſuivi ſon obédience. Le Pape lui-même le reçut avec tendreſſe, le créa cardinal-évêque de Tuſculum, avec le rang de doyen du ſacré college, & la diſtinction d'un ſiege plus élevé que celui des autres cardinaux dans les cérémonies publiques.

Il ne jouit pas long-temps de cette foible conſolation : ſix mois après, le 22 décembre 1419, il mourut & fut célébré fort diverſement par les écrivains des différens partis, qui en ont dit & trop de bien & trop de mal. Il fut enterré magnifiquement, par les ſoins de Côme de Médicis, ami très-conſtant & très-bien payé. Ce fut par les libéralités de ce pécunieux Pontife ajoutées à ſa propre fortune, que Côme devint d'abord le particulier le plus opulent de toute l'Italie, alors la plus opulente & la plus commerçante de toutes les nations, & que ſes

Platin. in Mart. V. Sabell. 1. 9. Ennead. 1.

descendans se frayerent la route à la souveraineté.

Martin V reçut à Florence une ambassade de l'Empereur Manuel Paléologue, qui promettoit que les Grecs se conformeroient aux Latins en ce qui appartenoit à la foi, si ceux-ci vouloient traiter à des conditions équitables. On prétend néanmoins que Manuel, depuis qu'il avoit couru toute l'Europe, sollicitant en vain le secours des princes accablés du faix de leurs propres affaires, avoit changé de principes, & s'étoit oublié jusqu'à composer un ouvrage contre la procession du S. Esprit. Il ne laissa point d'envoyer au concile de Constance l'archevêque de Kiovie, pour y proposer la réunion des deux Eglises. L'ambassadeur fut très-bien reçu, on lui marqua des conditions, il repartit pour les aller communiquer à ses commettans, & promit de revenir avec tous les pouvoirs nécessaires pour la consommation de cette entreprise : mais le concile étoit séparé, avant que le négociateur pût être de retour. Il revint d'autres ambassadeurs Grecs, qui trouvèrent Martin V sur le trône apostо-

lique. Ceux-ci propoſerent d'aſſembler un concile œcuménique en Orient : le Pape y conſentit, & promit d'y préſider par ſes légats. Il envoya même une premiere légation, tant pour convenir du temps & du lieu de l'aſſemblée, que pour reconnoître ce qu'on pouvoit ſagement eſpérer de cette nouvelle démarche des Grecs.

Jean Paléologue, fils de Manuel, aſſocié à l'Empire depuis le 19 janvier de cette année 1419, avoit alors la principale part au gouvernement, à cauſe de l'état d'infirmité où ſe trouvoit ſon pere. On a lieu de croire que ce jeune Empereur étoit bien diſpoſé pour l'union ; puiſqu'il la conclut lui-même, quelques années après, au concile de Florence : mais pour le moment, le projet d'un concile général en Grece n'étoit qu'une idée creuſe. Les Turcs ravageoient l'un après l'autre tous les apanages de l'Empire de C. P. dont la ruine entiere n'étoit que retardée par les diviſions paſſageres de la maiſon Ottomane, & par quelques traités que les Grecs, attentifs à tirer parti des circonſtances, ménageoient avec toute la fineſſe qui fit toujours le

fond de leur caractere. Ainſi le danger des routes & du ſéjour rendoit manifeſtement impoſſible la célébration du concile en Orient.

La ville de Bologne étant rentrée ſous l'obéiſſance de Martin V par la reddition des Bentivoglio, & les Florentins ne marquant plus la même affection à ce Pontife, il alla de Florence à Rome. Il y fut regardé, ſuivant l'expreſſion des auteurs du temps, comme un aſtre d'heureux préſage, & reçu comme le vrai pere de la patrie. Le vingt-deuxieme jour de ſeptembre 1420, où il y fit ſon entrée aux acclamations d'un peuple innombrable, fut un de ces jours heureux qu'on marqua dans les faſtes publics, pour en conſerver à jamais la douce mémoire. Il trouva Rome dans un tel état de déſolation, qu'elle ne conſervoit plus aucun trait de la Capitale du Monde, ni preſque d'une ville commune & d'une habitation ſociale. Les loix, la police, le commerce, l'urbanité & l'humanité y ſembloient anéantis, les palais & la plupart des maiſons, les temples & tous les monumens publics étoient ruinés, ou tomboient en ruines; & dans

Platin. in Mart. V.

les maisons des citoyens, régnoit cette rudesse & cette grossiéreté sauvage que donne la longue habitude de vivre dans les haines & les défiances réciproques. Le Pape s'appliqua si bien à rétablir la ville, à y ramener l'abondance & la sécurité avec le bon ordre, à relever & à orner les édifices, qu'elle reprit une existence toute nouvelle, & ne put exprimer sa reconnoissance avec justesse, qu'en lui donnant le nom de pere & de réparateur.

La Boheme éprouvoit cependant toutes les horreurs réunies de la discorde & du fanatisme. Ziska profitant de l'incurie du Roi Venceslas, avoit aguéri jusqu'à quarante mille hommes, soumis aveuglément à ses ordres. Dès l'année 1419, il les conduisit à Prague, entra dans l'hôtel-de-ville, & fit jetter par les fenêtres les sénateurs, que le peuple ameuté recevoit sur des lances & des fourches. A cette effrayante nouvelle, Venceslas fut frappé d'apoplexie, & peu après, mourut le 16 du mois d'août. Sigismond son frere lui succéda, & trouva moyen d'obtenir les hommages de la capitale : mais elle oublia presque aussi-tôt la fidélité qu'elle

lui avoit promiſe. Il fut obligé de former le ſiege de la nouvelle Prague, dont les habitans appellerent Ziska à leur ſecours.

Æn. Sylv. hiſt. Bohem. c. 43.

Il venoit d'établir, pour ſon hérétique faction, un lieu de refuge ſur la croupe d'une montagne, avancée entre deux rivieres, en forme de preſqu'île. Cette ville extrêmement forte fut nommée Thabor, comme un lieu conſacré à la manifeſtation des vérités les plus ſublimes de la religion, d'où vint à ces ſectaires le nom de Thaborites. Il marcha contre Sigiſmond : mais ce Prince s'étoit déjà fait rendre Prague par le gouverneur Huſſite, en lui promettant le pardon de ſa révolte. Ziska fit à ſon tour le ſiege de cette ville; & l'Empereur qui en étoit ſorti pour raſſembler toutes ſes forces, revint ſur le rebelle, & lui fit lever le ſiege. Ces premiers ſuccès enflerent tellement le courage de Sigiſmond, qu'il réſolut d'aſſiéger la ville même du Thabor, ſe flattant d'exterminer tous les hérétiques dans une campagne : mais d'abord la moitié de ſon armée, détachée ſous les ordres des comtes de Roſſen & de Crager, fut entiérement défaite

par le ſeigneur de Huſſinetz, premier fauteur de Jean Hus ſon vaſſal. Il marcha lui-même contre Ziska, qui s'étoit retranché ſur la montagne de Villechon. Aux deux premieres charges, il eut tant d'avantage, que le marquis de Miſnie, l'un des commandans impériaux, pénétra juſque dans le camp ennemi. A la troiſieme au contraire, Ziska faiſant des efforts proportionnés à la grandeur du péril, pouſſa les Impériaux en des lieux eſcarpés avec tant de furie, qu'ils ſe culbuterent les uns les autres dans les précipices, où ils trouverent une mort auſſi prompte & moins glorieuſe que ſous les armes. Le fruit de cette action fut pour Ziska la réduction de la nouvelle Prague. Il s'empara auſſi de Vinegrade, après avoir battu de nouveau Sigiſmond, qui put à peine s'enfuir lui vingtieme. La révolte des Moraves l'obligea auſſi-tôt après à voler en Siléſie. Cochl. 5.

Ziska triomphant & dominant ſans gêne, entreprit de ſe rendre abſolu ſur toutes les ſectes qu'enfantoit journellement la ſienne. L'héréſie des Adamites, en abomination dès les premiers temps, & renouvellée par un ſcélérat Æn. Sylv. c. 41. Dubrav. l. 26.

nommé Picard, du pays de sa naissance, passa de la Belgique sous la conduite de cet aventurier impie, dans la Boheme, devenue la sentine de toutes les erreurs & de tous les vices. Par ses discours de séduction, & par ses prestiges, il s'y fit bientôt suivre d'une troupe innombrable d'hommes & de femmes, qu'il faisoit aller tout nuds, en signe d'innocence, à l'exemple de nos premiers Peres : licence qui engendra parmi eux une corruption si affreuse, que Ziska lui-même, tout vicieux qu'il étoit, en conçut une vive horreur, & résolut de venger la nature si publiquement outragée. Comme, de l'île qui leur servoit de repaire, ils se répandoient dans le voisinage, & que déjà ils y exerçoient des barbaries égales à la dissolution de leurs mœurs, il vint les charger, força leur asile, & extermina ces monstres, dont quelques-uns échapperent néanmoins, & se perpétuerent encore long-temps après.

Contre l'ordre de la nature, les sectes les plus monstrueuses sont les plus fécondes. Les Orébites, rejetons & rivaux des Thaborites, sous ce nom sacré qu'ils avoient pris de la montagne où

Æn. Sylv. c. 43.

le Seigneur donna sa loi à son peuple, l'emportoient encore sur eux, par leurs atrocités contre les Catholiques, & principalement contre les prêtres. Ils s'imaginoient rendre à Dieu le plus grand service, en les faisant expirer dans les plus horribles tourmens. Ils se délectoient sur-tout, tantôt à les brûler à petit feu, tantôt à les exposer nuds, & liés deux à deux, sur des étangs glacés. De la souche perverse du Thabor sortit une branche nouvelle, qui s'établit dans un château qu'elle bâtit à son tour sur une haute montagne, & qu'elle nomma Sion, comme un lieu chéri du Ciel, d'où la vérité & la félicité devoient se répandre dans toute la Boheme. Habitués ainsi dans les antres & les forêts, ces sauvages sectaires avoient contracté des mœurs farouches, qui jointes à l'esprit haineux de secte & de faction, les naturalisèrent à tous les excès de la barbarie & de la brutalité. Ziska, né homme de condition, & qui avoit long-temps vécu à la cour, ne pouvoit qu'abhorrer cette grossiéreté féroce, sur-tout dans les Orébites, dont il sembla quelque temps avoir conjuré la ruine. Mais Id. c. 52.

la vertu qui n'a que la naiſſance & l'éducation pour principes, eſt bien foible contre la politique & l'intérêt de parti. Ziska craignit que l'ennemi commun ne ſe prévalût de la moindre diviſion qu'il appercevroit parmi les Huſſites, engagea les Orébites à joindre leurs armes aux ſiennes, & s'engagea lui-même à ne plus faire de quartier à l'avenir aux prêtres Catholiques.

Il tint plus qu'il n'avoit promis : entre les places nombreuſes qu'il enleva aux Fideles, s'étant un jour emparé d'une petite ville après la plus vigoureuſe réſiſtance, il fit renfermer dans une égliſe, outre les eccléſiaſtiques, les hommes échappés aux armes, les femmes & les enfans, & y mit le feu. Dans une autre rencontre, un Seigneur Catholique ayant été fait priſonnier, fut étendu par terre & battu à coups de fléaux, comme un tas de blé ; après quoi on lui coupa les mains, & l'on brûla le reſte du corps. Ce ſont-là deux traits tirés au haſard d'une infinité de cruautés pareilles ou plus atroces, & revêtues quelquefois de circonſtances qui feroient autant gémir la pudeur que l'humanité.

Æn. Sylv. Krantz. Bonfa. Dubrav. paſſim.

Quant à l'amour du pillage & du brigandage, afin de l'assouvir tout d'un coup à la faveur de la perfidie & des fictions sacrileges, différens sectaires faisant les prophetes, annoncerent que le jour de la pentecôte des torrens de feu tomberoient du ciel, & consumeroient tant les villages que les villes dans toute l'étendue de la Boheme, à l'exception de cinq villes seulement, qu'ils eurent grand soin de nommer. Ils se proposoient de faire abandonner aux Catholiques leurs places de défense, & de les dépouiller tout à la fois de leurs biens & de leurs asiles. Stratagême grossier qui eut tout son effet, & qui nous marque la facilité que le caractere de cette nation prêtoit aux progrès de l'héréſie. Quoiqu'au jour prédit il tombât par toute la Boheme des fleuves de pluie, au lieu des torrens de feu qui avoient été annoncés; on ne laissa point de courir de toute part aux cinq villes réputées chéries du Ciel; tandis que les villes Catholiques vides d'habitans, & toutes les richesses qu'elles renfermoient, devenoient sans obstacle la proie des sectaires.

Dubrav. Hist. Hussi. Æn. Sylv. 9. 41.

Le Pape, à la follicitation de l'Empereur, ayant publié une croisade contre ces ennemis de la religion & de l'ordre public, Sigismond vit bientôt à sa suite des troupes plus nombreuses que jamais. Mais c'étoient moins les forces qui manquoient à cet arbitre des papes & des conciles, que le talent de la guerre & la valeur même, selon des auteurs contemporains. Après quelques minces avantages qu'il exalta beaucoup, il essuya des pertes immenses, faute d'habileté & d'intrépidité, fuyant quelquefois sans être poursuivi, & même sans avoir vu l'ennemi. Cinq fois il entra dans la Boheme avec de fortes armées, & cinq fois il tourna le dos avant d'avoir envisagé ceux qui lui faisoient peur; laissant à l'abandon son bagage, ses convois, son canon, & la plupart de ses troupes qu'on immoloit sur le champ de bataille, ou qu'on assommoit dans la fuite, avec les vivandiers même & les valets d'armée.

Dubrav. l. 26.

Annal. Bavar. c. 7.

Ziska perdit d'un coup de fleche le seul œil qui lui restât, & n'en devint pas moins formidable à Sigismond. Ce fut en cet état d'aveuglement, qu'a-

près la diete de Nuremberg, où les princes de l'Empire avoient pris parti pour l'Empereur, il remporta sa plus mémorable victoire sur le chef & les membres du corps Germanique. Réduit à ne pouvoir plus sortir de sa tente sans guide, dès qu'il savoit l'ennemi dans un poste, il s'informoit de sa disposition. Là dessus il disposoit sa propre armée, il donnoit des ordres précis, & jamais ses combinaisons ne se trouverent fautives, ni ses volontés sans exécution. Il soutint ses succès jusqu'à sa mort, qui, par une sorte de fatalité, ne fut guere moins nuisible que sa vie au malheureux Sigismond. Il mourut au plus tôt l'an 1424, lorsque l'Empereur plus habile à négocier qu'à vaincre, l'avoit attiré dans ses intérêts, en lui offrant, avec des sommes immenses, le gouvernement du royaume & le commandement de toutes les troupes de Boheme. On dit néanmoins, que se voyant près d'expirer, Ziska voulut qu'après sa mort on l'écorchât, & que de sa peau on fît un tambour, dont il promit que le bruit suffiroit pour mettre ses ennemis en fuite. On exécuta ses ordres,

Æn. Sylv. Bohem. cap. 46.

Id. ep. 130.

L. II. Hiſt. Eccl. & , ſelon Crantz l'hiſtorien, ſes promeſſes eurent leur effet.

Tant de troubles & de déſordres ſurvenus dans le Nord, après ceux du ſchiſme, cauſerent un relâchement déplorable dans la diſcipline, que de pieux prélats s'efforcerent de rétablir, & en particulier Eberhard archevêque de Saltzbourg. Il tint un concile dans ſon dioceſe, où l'on commença par confirmer tous les ſtatuts portés par ſes prédéceſſeurs, Frédéric, Conrad & Pilegrain. On fit enſuite un grand nombre de réglemens généraux & particuliers, qui montrerent toujours l'Egliſe animée du même eſprit pour la bonne conduite de ſes miniſtres, & pour le ſage gouvernement des Fideles. Après avoir condamné l'erreur qui enſeignoit qu'un prêtre en péché mortel n'a plus le pouvoir d'abſoudre ni de conſacrer, & que lui-même ne peut pas être abſous du péché de fornication, on prive de leurs bénéfices les clercs concubinaires, & on les rend inhabiles à en poſſéder de nouveaux. On ordonne de publier trois fois l'an les conſtitutions du concile de Conſtance contre les ſimoniaques, avec in-

Conc. t. XII. p. 308.

jonction à tout ecclésiastique, avant de prendre possession d'un bénéfice, de jurer devant l'évêque qu'il n'a point commis de simonie pour l'obtenir. On oblige les clercs à se vêtir d'une maniere différente des laïcs, & avec toute la modestie qui convient à leur état. Les religieux qui deviennent évêques, sont obligés de conserver leur habit de religion. Les bâtards sont exclus du clergé. Quiconque est admis aux ordres sacrés, doit se confesser avant de les recevoir. Il est défendu aux prêtres de donner des repas le jour de leur premiere messe. On défend à tous les clercs d'aller au cabaret, & même de manger chez les laïcs, de prendre le divertissement de la chasse, ou des jeux de hasard. Les curés n'administreront pas la pénitence ni les autres sacremens à ceux qui ne sont point de leur paroisse, à moins d'en avoir obtenu la permission du curé propre. Dans tous les cas, les sacremens & la sépulture doivent s'administrer gratuitement. On prononce l'excommunication contre ceux qui ont enterré dans les cimetieres pendant un interdit : mais on défend de porter les in-

terdits légérement, ou mal à propos. On refusera la communion aux femmes qui s'y présenteront vêtues d'une maniere immodeste. On voit par plusieurs autres de ces statuts, que le pillage des biens ecclésiastiques, les violences à l'égard des clercs, les usurpations des dîmes, & le mépris des immunités cléricales étoient toujours fort communs.

Ce concile de Saltzbourg se tint l'an 1420, mémorable par la découverte que les flottes Portugaises firent alors des Indes Orientales. On s'empara d'abord, entre Lisbonne & les Iles Canaries déjà occupées par les Européens, d'une île assez médiocre pour l'étendue, mais très-considérable par l'abondance & l'excellence de ses productions. Comme, entre autres avantages, elle avoit de belles futaies, on lui donna le nom de Madere qui signifie bois. Amorcés par cette premiere acquisition, ils s'avancerent le long des côtes d'Afrique, firent la découverte du cap de Bonne-Espérance qu'ils doublerent les premiers d'entre les modernes, & parvinrent dans la grande Asie jusqu'aux Indes qui n'étoient con-

nues que de nom, & où l'on n'avoit jamais pénétré par mer. Les plus célebres de ces nouveaux Argonautes furent Jean Gonſalve, & Gilles Annius qui donna la connoiſſance de la vraie foi aux Heſpériens les plus reculés, aux Ethiopiens, & à une multitude de nations Aſiatiques. Gonſalve prit poſſeſſion de l'île de Madere & de pluſieurs autres riches domaines, au nom du roi ſon maître : ce que le Pape Martin V prétendant légitimer, comme favorable au progrès de l'évangile, il accorda aux rois de Portugal toutes les terres que leurs ſujets découvriroient depuis l'embouchure du fleuve Niger juſqu'aux extrémités des Indes. Pluſieurs de ſes ſucceſſeurs, partant de cet exemple, & ſans examiner davantage le droit commun des gouvernemens & des empires, firent les mêmes conceſſions par différentes bulles.

L'attention des François étoit alors abſorbée toute entiere par les convulſions de l'eſprit de parti, & par l'accablement de leurs maux portés à l'extrême. Leur Reine, Iſabelle de Baviere, avoit conclu avec le Roi d'An-

gleterre, Henri V, le traité barbare de Troies, où cette femme diffamée à tous égards, perfide au royaume, d'une fidélité au moins équivoque envers son auguste époux, dénaturée pour le seul fils qui lui restât, à la faveur du nom d'un roi sans volonté, puisqu'il étoit sans raison, eut assez de pouvoir pour faire enfreindre les loix fondamentales de l'Etat, & transférer à l'Anglois le droit d'hérédité du Dauphin. Henri prit aussi-tôt le titre & fit les fonctions de régent. Jusqu'au décès du Roi Charle, on usa de cette formule, dans l'expédition des affaires: Par le Roi, sur le rapport du Roi d'Angleterre, héritier & régent de France. Dans l'acte de proscription porté en général contre ceux qui s'étoient rendus coupables de l'assassinat du duc de Bourgogne, cause ou prétexte de tout ce renversement, Charle VI lui-même donna au roi d'Angleterre, avec le titre d'héritier & de régent du royaume, celui de son fils très-aimé; au lieu qu'en parlant de son propre fils, seul & indubitable héritier de la couronne, il ne le nomma que Charle soi-disant Dauphin. Il n'est toutefois rien de

de moins constant que ce qu'avance Monstrelet, & qu'ont répété d'après lui seul bien d'autres historiens, savoir que le Dauphin fut cité à la table de marbre, & que n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace, banni à perpétuité & déclaré incapable de succéder à la couronne. On ne voit pas d'où ces auteurs peuvent avoir tiré cette allégation. Il n'en est pas dit un mot dans la déclaration du Roi Charle, qu'aucun d'entre eux ne paroît avoir lue. Les complices du meurtre de Jean Sans-peur ne sont pas nommés dans cette piece de premiere authenticité; & au sujet de ce meurtre, on n'y parle du Dauphin qu'en termes équivoques. Hainaut. an. 1419.

Le Duc Jean de Bourgogne, surnommé Sans-peur pour la valeur qui l'avoit signalé dans une foule de batailles perdues ou gagnées avec la même fermeté de courage, exerçoit sans retenue depuis l'assassinat du duc d'Orléans, sa domination tyrannique sur les seigneurs de cette faction malheureuse, & sur la cour même. Il animoit encore les Anglois à déchirer le royaume, après une réconciliation telle qu'elle pouvoit être avec l'héritier présomptif de la couronne,

âgé de seize ans seulement, mais plein de caractere, malgré la sphere assez bornée de son génie, & livré au parti d'Armagnac, qui se confondit avec celui d'Orléans, quand cet assassin fameux fut assassiné à son tour dans une conférence avec le Dauphin sur le pont de Montereau : fléau de l'Empire François, dont il faillit à renverser toute la constitution ; génie turbulent & hautain, d'un faste insultant, d'une ambition insatiable, allant à ses fins par tous les chemins indistinctement & par tous les attentats, populaire par grimace ou par nécessité, prisant peu la religion dont il rempliſſoit les devoirs extérieurs par intérêt, ou tout au plus par habitude & sans esprit de piété. Tannegui du Chatel s'empressa de le frapper, sous prétexte que le Duc avoit porté la main à son épée, au reproche que lui fit le Dauphin sur ses nouvelles intelligences avec les Anglois. Les apparences étant contre le jeune Prince, en vain nia-t-il constamment qu'il eût aucune part à ce forfait ; en vain ses défenseurs alléguerent sa grande jeunesse, asservie aux impressions étrangeres, & peu capable d'une pareille résolution. L'impitoyable Isa-

belle avoit tout à la fois deux passions violentes à satisfaire, & sa vengeance contre un fils qui avoit consenti à l'exil flétrissant d'une mere accusée d'intrigues honteuses, & le dépit d'avoir perdu par la mort du duc de Bourgogne les moyens d'assouvir sa cupidité & toutes ses passions. C'est pourquoi elle prit la résolution dénaturée, qu'elle exécuta l'année suivante par le traité de Troies.

Deux ans après, mourut le Roi Charle VI, le vingt-deuxieme jour d'octobre 1422 : mais quoique le Roi d'Angleterre fût mort dès le trente-unieme d'août précédent, la France demeura dans la plus affreuse confusion. Son fils, enfant de neuf mois, lui succéda sous le nom d'Henri VI, & sous la régence du duc de Betfort, son oncle paternel. Tout fut doublé, ou divisé dans le royaume, la cour, le parlement, les charges de chancelier, de connétable, de grand amiral, les vues des seigneurs & le cœur des sujets. Au fléau de la guerre & de la discorde, se joignirent, dans la plupart de nos provinces, la stérilité, la famine, la peste; & le royaume se trouva réduit à un point de désolation, qui ne laissa d'espoir aux bons François que dans

les coups de la droite du Tout-puissant, qu'ils crurent dans la suite leur prodiguer en effet les miracles.

Dans l'état d'accablement où languit si long-temps la France, le bien de la religion & l'honneur de l'Eglise l'intéressèrent toujours vivement. Comme on touchoit au terme de cinq ans, marqué par le concile de Constance pour consommer la grande affaire de la réformation, & que toute la Chrétienté avoit les yeux ouverts sur Martin V, en attendant l'effet de ses promesses, l'université de Paris lui envoya une députation, pour l'engager à seconder les vœux de tous les Fideles. Le Pontife entra dans les vues de cette premiere école Chrétienne, promit de convoquer incessamment le concile général ; & peu après, il le convoqua effectivement à Pavie. On en fit l'ouverture au mois de mai 1423 : mais dès le 22 du mois de juin suivant, il fut transféré à Sienne. Quatre députés seulement arrivés d'Allemagne, point d'autres d'Italie que les trois légats du Pape, six de France, quelques-uns de plus venus d'Angleterre, aucun de la nation Espagnole : ce nombre si modique d'assistans, joint au danger de la peste

Rain. an. 1423. n. 2.

qui menaçoit le lieu de l'assemblée, en fit choisir un autre. On ne fut pas plus tranquille à Sienne où elle fut transférée, qu'on ne l'avoit été à Pavie. Cependant on y fit un décret contre les hérésies condamnées à Constance, & contre tous ceux qui donneroient du secours aux Viclefistes & aux Hussites. On y prononça aussi contre le schisme & les partisans de l'Antipape Pierre de Lune; après quoi ce concile fut encore dissous, par un décret daté du 19 de février 1424. L'affaire de la réformation, avec la réunion des Grecs tentée de nouveau, fut renvoyée au concile général, fixé en second lieu par les Peres de Constance à la septieme année après le premier; & l'on marqua pour le lieu de l'assemblée, la ville de Bâle, siege épiscopal de la province de Besançon, dont l'archevêque étoit le plus distingué des François qui se trouvoient à Sienne.

Conc. Hard. t. VIII. pag. 1110.

La cause de l'Eglise, aussi bien que celle de son vrai chef, Martin V, couroit de grands périls au concile de Sienne, où ce Pontife devoit se rendre dans les premiers mois de la célébration, & où il crut ensuite qu'il n'étoit pas de la prudence d'exposer sa per-

Ibid. pag. 1108. sonne. Des émissaires entretenus par le roi d'Aragon répandirent des soupçons sur l'élection de ce pape, parlerent de la rappeller à l'examen, & lui opposerent de nouveau les prétentions de Pierre de Lune, toutes misérables qu'elles étoient. Le trône d'Aragon étoit néanmoins occupé par Alfonse V, fils de Ferdinand le Juste, qui par la capitulation de Narbonne avoit quitté avec tant d'éclat l'obédience de cet antipape; & lui-même, peu content de ratifier cette résolution, avoit procuré en Espagne une croisade contre le réfractaire: mais Alfonse, surnommé le Magnanime, ne parut faire usage de cette qualité qu'en faveur de son ambition, & nullement pour les intérêts les plus essentiels même de l'Eglise. Il pensa remettre lui seul en feu toute la Chrétienté, en ranimant le schisme qui rendoit ses derniers soupirs dans un coin de la Catalogne; parce que le Pape Martin, sur les traces des Peres de Pise & de Constance, appuyoit les droits de la maison d'Anjou au royaume de Sicile.

F Summont. Hist. Prov. l. 4. La Reine Jeanne II, sœur & héritiere de ce Roi Ladislas qui eut à lutter jusqu'à sa mort contre le parti Angevin,

avoit adopté Alfonſe, pour ſe défendre contre Louis d'Anjou, troiſieme du nom & petit-fils de celui que la Reine Jeanne premiere avoit appellé autrefois en Italie. Alfonſe exigea que le Pape lui donnât le titre de Roi de Naples, au préjudice de Louis, & le menaça, s'il refuſoit, de remettre tous ſes Etats ſous l'obéiſſance de Benoît XIII. Déjà il ſouffroit qu'on reconnût Benoît comme Pape en Aragon, & qu'on y prêchât contre le concile de Conſtance, au grand ſcandale de ſes propres ſujets. Le Pape qui avoit diſſimulé ſur l'article de l'adoption, fut indigné qu'on abusât de ſa condeſcendance, juſqu'à le vouloir rendre poſitivement complice du dépouillement de la maiſon d'Anjou. Il répondit courageuſement à l'Aragonois impérieux, qu'il ne ſe rendroit jamais coupable d'une pareille injuſtice; qu'à Dieu ne plût qu'il tranſportât ainſi le droit d'un Prince, qui, à l'exemple de ſes peres, ſe montroit en toute rencontre le protecteur de l'Egliſe, à celui qui la perſécutoit en protégeant les reſtes odieux d'un ſchiſme manifeſte. Alfonſe ſe déclara ouvertement ennemi du Pape Martin, & fauteur de Pierre de Lune,

Marr. ep. l. 3. ap Rain.

Platin. in Marr. V.

dont il eût réveillé le parti dans l'Italie même, si la Providence touchée de la longueur des maux de l'Eglise, n'eût permis qu'il perdît peu après le crédit qu'il venoit d'y acquérir par son adoption. S'étant rendu insupportable à sa bienfaitrice par sa hauteur & par ses violences, Jeanne révoqua son adoption par un acte authentique, qu'elle fit notifier à tous les princes de l'Europe. Et considérant qu'elle sortoit de la maison de France aussi bien que Louis, qui d'ailleurs avoit de justes prérentions sur son royaume, elle résolut de l'adopter à son tour, afin de réunir dans la personne de ce Prince les droits des branches de Duras & d'Anjou, issues toutes les deux du Comte Charle d'Anjou frere de S. Louis. Il y eut bien des révolutions, & bien des alternatives de bonne & de mauvaise fortune entre les deux prétendans à ce royaume, qui enfin demeura au parti d'Aragon: mais Alfonse auparavant fut assez affoibli, pour laisser respirer l'Eglise.

Louis, après son adoption, qui fut confirmée par le Pape, ayant pris l'assendant sur l'Aragonois, celui-ci remonta précipitamment sur sa flotte avec

tous ses Catalans, s'empara de Marseille sur son passage, saccagea cette ville qui appartenoit à son rival, comme toute la Provence, & continua sa route vers l'Espagne, chargé de dépouilles, en particulier des reliques de S. Louis archevêque de Toulouse. Arrivé dans ses Etats, & furieux contre le Pape constant protecteur du Roi Louis, par le genre de vengeance le plus indigne d'un prince Chrétien, il fit tout ce qu'il put imaginer pour resuscíter le schisme avant & après la mort de Pierre de Lune, qui enfin mourut environ un an après le retour de ce Prince en Aragon, le vingt-neuvieme jour de novembre 1424. A ne partir que des actes du concile de Sienne, on assigneroit un terme plus court à la carriere de ce Pontife: mais sans parler de l'intérêt qu'avoit le Roi d'Aragon à répandre le bruit de cette mort, afin d'intimider les Romains qui ne craignoient rien tant que de lui voir donner un successeur, on a des preuves positives qui en fixent le décès au jour que nous venons de marquer.

Il étoit âgé de quatre-vingt-dix ans, & il y en avoit trente qu'il se maintenoit

dans une dignité, qui ne fut jamais ni attaquée plus vivement, ni plus opiniâtrement défendue. De ce long espace de trente ans que n'atteignit point le pontificat de S. Pierre, des esprits minutieux ont prétendu conclure démonstrativement, que Benoît XIII ne fut qu'un antipape : observation, qui ne décele pas moins l'ignorance que la puérilité. Il est faux même que, dans la cérémonie de l'élection des papes, on les avertisse qu'ils ne verront pas les années de Pierre. Tout ce qu'il y a de remarquable, ou de singulier sur cet article, c'est qu'en effet dans la suite si nombreuse des Papes, dont plusieurs furent élus très-jeunes, aucun néanmoins, à l'exception de Saint Pierre, n'a occupé le S. Siege pendant vingt-cinq ans. Mais l'Eglise, sage & majestueuse dans toutes ses démarches, ne les régla jamais sur de pareilles petitesses. Quand elle déposa Benoît XIII au concile de Pise, il n'y avoit pas quinze ans qu'il étoit en place ; & il n'y en avoit que vingt-deux, lorsqu'elle jugea de même à Constance, par la raison qu'il étoit impossible de rétablir autrement l'union catholique, & d'après les reproches si bien fondés qu'elle lui faisoit

de fomenter le ſchiſme par la ſupercherie & le parjure même.

Les approches de la mort ne changerent rien aux diſpoſitions de Benoît, qui fit bien connoître alors, à quel point une paſſion violente peut aveugler le génie le plus tranſcendant, & combien l'ambition ſur-tout peut flétrir de qualités ſupérieures. L'étendue & l'élévation de l'eſprit, la profondeur des connoiſſances, la ſcience des affaires & des reſſources, le goût du travail & de l'application, le ſang-froid dans les ſituations les plus critiques, la force d'ame & l'intrépidité du courage, ſans compter les talens & bien des vertus qui gagnent les cœurs, l'affabilité, le don de la parole & de la perſuaſion, la libéralité & la bienfaiſance, la patience & la facilité à pardonner les injures, avec de la piété, des mœurs irréprochables, & une naiſſance des plus illuſtres; tout fut éclipſé & comme anéanti par la ſoif des grandeurs & la paſſion de régner. Ce foible ſeul, mais le plus caractériſé peut-être qui fût jamais en ce genre, lui ravit les belles qualités, tant reçues de la nature qu'acquiſes par une longue habitude, le rendit ombrageux, injuſte, fourbe &

ſans parole, ravalla ſouvent cette ame grande aux dernieres baſſeſſes, & au lieu de la gloire qu'il eut des occaſions ſi particulieres de ſe procurer, dévoua ſa mémoire à une ignominie & à une horreur éternelle.

Marian. l. 21. c. 2. Il mourut tranquille, & tellement entêté de ſa papauté, qu'il obligea, ſous peine de la malédiction divine, les deux cardinaux qui reſtoient à ſa cour, d'élire un autre pape après lui. Aveuglement effroyable ſans doute, mais qu'on doit beaucoup moins imputer à la perſonne de Benoît, qu'aux maximes accréditées de ſon temps. On n'a rien à lui reprocher de plus qu'à ceux qui les tenoient avec lui, ſinon d'avoir eu l'eſprit plus conſéquent qu'eux, ou l'ame plus forte. Prévenu d'une part que les conciles n'ont jamais aucun pouvoir ſur les papes, comme il s'efforça de le prouver par un traité qu'il compoſa ſur ce ſujet; & de l'autre, fort perſuadé qu'il étoit vrai pape, lui qui avoit vu tout ce qui s'étoit paſſé à l'élection d'Urbain VI; il ne ſe crut point obligé de déférer à la ſentence d'une aſſemblée qu'il regardoit comme un conciliabule.

Dans ſes principes en un mot, on ne peut lui reprocher perſonnellement que les ſupercheries dont il uſa pour éluder la ceſſion à laquelle il s'étoit engagé. Telles ſont les conſéquences du monſtrueux ſyſtême, ſoit de la ſuprématie temporelle, ſoit de la monarchie univerſelle des Papes. Tout pape du même caractere que Benoît XIII, & dans la même poſition, n'en peut faire uſage que pour la ſubverſion de l'Egliſe. Elle ne vient donc pas du Ciel, cette doctrine qui peut tourner, du moins en quelques circonſtances, à la ruine de l'œuvre de Dieu.

Benoît enjoignit à ſes deux cardinaux de lui donner un ſucceſſeur, dès qu'il ſeroit expiré; & ce talent de commander qui l'avoit caractériſé pendant ſa vie, eut encore ſon effet après ſa mort. Le roi d'Aragon intima pareillement ſes volontés, & aſtreignit de plus les deux électeurs à choiſir le pape parmi ſes ſujets. Ils entrerent au conclave, qu'on vit, contre l'eſſence des choſes, compoſé de deux vocaux, & où par conſéquent on ne pouvoit pas être élu à la pluralité des voix, ſans ſe donner à ſoi-même ſon propre ſuffrage. Ils eurent honte

d'en uſer ainſi : c'eſt pourquoi ils porterent leurs vues hors de leur prétendu college, ſur un ſujet néanmoins qui n'en eut pas plus de dignité. Le 10 de juin 1425, ils firent un pape, du Chanoine Gilles Mugnos, à qui différens auteurs, copiſtes les uns des autres, font une réputation de ſageſſe & de doctrine, que détruit viſiblement la manœuvre ſeule à laquelle il ſe prêta. On prétend avec beaucoup plus de vraiſemblance, que la ſimonie n'eut pas moins de part à la création de ce burleſque Pontife, que la complaiſance pour le Roi d'Aragon. Quoi qu'il en ſoit, le chanoine de Barcelone, ſur le ſuffrage de deux cardinaux intrus, endoſſa la chape papale, prit le nom de Clément VIII, & ne manqua point de faire un cardinal-neveu ; en un mot, il exerça généralement toutes les fonctions de ſouverain Pontife.

Le ridicule fut pouſſé encore plus loin. Outre les cardinaux électeurs, nommés Julien Loba & Eximino Doha, tous deux Aragonois, Benoît en avoit laiſſé deux autres, ſavoir, Dominique de Bonnefoi ou de Bonne-Eſpérance, & Jean Carriere, l'un &

l'autre François de naiſſance. Dominique accéda aux deux Aragonois, non ſans difficulté, parce qu'ils l'avoient long-temps flatté de l'élever ſur la chaire de Benoît, qui, toute dégradée qu'elle étoit, excitoit encore les plus vives paſſions. Tant il eſt vrai que l'image des grandeurs agit autant & plus ſur les hommes, que la réalité. Quant à Jean Carriere retiré en France durant ces intrigues, quand il les eut appriſes, il proteſta contre l'élection de Mugnos, & ſe regardant comme en droit lui ſeul de donner un chef à l'Egliſe, il nomma pape un François qui ſe fit appeller Benoît XIV. Ce fantôme de ſouverain pontife, qui rentra bientôt dans les ténebres d'où on l'avoit tiré, n'eſt connu que par une lettre de Jean Carriere au comte d'Armagnac, & par une conſultation que le comte, encore mal dégagé du ſchiſme, adreſſa ſur ce ſujet à la Pucelle d'Orléans, qui paſſoit alors pour être honorée des plus grandes faveurs du Ciel. Ce fut-là dans la ſuite un des chefs d'accuſation contre cette fille extraordinaire, qui proteſta néanmoins de ſon attachement invariable à l'obédience de Martin V.

Anecd. Martin. t. II. p. 1731. Procès de la Pucelle d'Orl. Mſſ. Colleg. Lud. XIV.

Quelque mépriſable que fût, tant cette cabale que celle du Roi d'Alfonſe; toutefois comme ce prince avoit ſous ſa domination les royaumes d'Aragon, de Valence, de Sardaigne, & même de Sicile, où il avoit repris le deſſus depuis l'échec que nous lui avons vu eſſuyer, il y avoit un danger prochain que le ſchiſme ne renaquît de ſa cendre, & qu'après avoir entraîné ces quatre royaumes, il ne s'inſinuât dans les autres nations, au premier mécontentement qu'elles auroient du légitime Pontife. Martin V vit tous ces périls, s'appliqua de tout ſon pouvoir à les écarter, & ne trouva perſonne plus propre à ſeconder ſes vues que le cardinal de Foi, créé par Benoît XIII, & demeuré dans ſon obédience juſqu'au concile de Conſtance, qui l'avoit confirmé dans cette dignité.

Act. Leg. Card. Fix. ex Mſſ. Vatic. ap Bſor. Ad. 1425, &c.

Il étoit frere du Comte de Foi, qu'il fit rentrer dans l'unité Catholique, proche parent du roi d'Aragon, & allié à tous les ſouverains de l'Europe. Mais dès ſa tendre jeuneſſe, il avoit préféré l'humilité de la croix à toutes les grandeurs du ſiecle, & s'étoit conſacré à Dieu dans l'ordre de ſaint François,

où il acquit en peu de temps la réputation de l'un des plus vertueux & des plus ſavans hommes de cet inſtitut floriſſant. Il avoit de même en partage la ſageſſe, la modération, l'eſprit d'inſinuation, & le talent des affaires. C'étoit peu néanmoins que tous ces avantages, pour fléchir un caractere auſſi intraitable que celui d'Alfonſe. Le fier Aragonois oppoſa d'abord la hauteur la plus repouſſante, juſqu'à faire défendre au cardinal de mettre le pied ſur ſes terres en qualité de légat, & refuſer aux plus preſſantes inſtances toute permiſſion de le voir. Deux ans tout entiers s'écoulerent, ſans que le roi ſe rendît moins inflexible, & ſans que le cardinal, qui paſſa ce temps d'épreuve chez le comte ſon frere, ſur la frontiere des Etats d'Aragon, relâchât rien de ſa conſtance inébranlable.

Enfin, par un changement ſoudain, que put ſeul opérer celui qui manie comme il lui plaît le cœur des princes, Alfonſe rougit de fomenter un ſchiſme, dont tout le monde chrétien & la plupart même de ſes ſujets avoient horreur. Comme le cardinal-légat commençoit à déſeſpérer de ſon entrepriſe,

le Roi l'envoya prier de venir à Valence, pour y traiter enſemble, ordonna pour ſa réception toute la pompe uſitée dans les légations les plus ſolennelles, alla au devant de lui hors de la ville, lui donna la droite, quelque réſiſtance que pût faire l'humble cardinal, & marcha toujours tête nue, à côté du légat qui demeuroit couvert de ſon chapeau rouge. On convint enſuite, non toutefois ſans peine, des conditions réciproques de la réconciliation. Il y eut encore plus de difficulté, quand le légat ayant fait agréer les conventions au Pape, il en vint demander au Roi la ratification. Mais le Ciel, quand il importe à l'édification publique, ſait réduire les cœurs même ſans vertu à ſe montrer vertueux.

Alfonſe propoſa une foule de conditions nouvelles, qui le firent ſoupçonner de ne chercher que le lucre dans la religion, & même de n'en faire qu'un jeu. Telle dût paroître en particulier la demande qu'il fit d'une bulle pontificale, qui n'excuſeroit pas ſeulement, mais qui canoniſeroit tous les ſcandales qu'il avoit donnés par ſon ſchiſme. C'eſt à quoi le légat vertueux ne voulut jamais entendre, offrant bien l'ab-

ſolution, mais jamais la juſtification de tant d'excès. Après bien des pourparlers inutiles ſur cet article, comme le ſuccès en ſembloit déſeſpéré, & que le Roi alloit partir pour la guerre qu'il avoit préparée contre la Caſtille, le légat fut inſpiré de faire encore une derniere tentative. Il va au palais; il arrive au moment que le prince, déjà deſcendu dans la cour, alloit monter à cheval. Voyant approcher le légat, le Roi s'arrête, comptant ne recevoir que le compliment d'adieu qu'un cardinal ſon parent venoit lui faire, en prenant congé pour s'en retourner. Le légat, d'un ton pathétique & reſpectueux, commence par lui repréſenter tout ce qu'il a fait & ſouffert durant ſa longue & triſte légation. Mais il entroit à peine en matiere, qu'Alfonſe l'interrompant & le prenant par la main; c'en eſt aſſez, lui dit-il, vertueux prélat, je ne me ſouviens qu'avec amertume de toutes les peines que vous prenez depuis plus de quatre ans, pour le ſalut de mon ame & le bien de l'Egliſe. Auſſi, pour m'aquitter de ce que je dois à Dieu & à la religion, pour le ſalut de mon ame & pour l'amour de vous, Monſieur

le cardinal, je veux exécuter de point en point, & signer dès ce moment tout ce que j'ai promis; ce qu'il fit en effet sur le champ. Après quoi, lui & le roi de Navarre son frere, qui l'étoit venu joindre à Barcelone, prennent le légat, le mettent entre eux deux, vont à l'église, & font chanter le *Te Deum* en actions de graces. Ensuite il donna ses ordres précis pour les porter à Paninole, demanda & reçut avec beaucoup de respect la bénédiction du légat, & monta à cheval pour rejoindre son armée.

Au premier signe de la volonté du Roi, le chanoine travesti en pape, & sujet aussi souple que vain pontife, se dépouilla de ce personnage, avec beaucoup de majesté néanmoins, ou plutôt avec un appareil de comédie, & en renouvellant une farce qui n'a rien de comparable que celle de son élection. Ses cardinaux se déposerent, comme lui, après avoir encore fait la cérémonie d'élire pour pape celui qui étoit reconnu depuis douze ans par l'Eglise universelle. Le légat leur donna l'absolution des censures qu'ils avoient encourues, aussi bien qu'à leur chef,

qui fut pourvu de l'évêché de Majorque. Ainſi fut entiérement terminé le grand ſchiſme, qui depuis le vingt-unieme de Septembre 1378 juſqu'au vingt-quatre d'Aout 1429, avoit duré près de cinquante & un ans.

Il n'avoit point empêché, que de l'Aragon même il ne ſortît un des plus dignes reſtaurateurs de la vie religieuſe. Le docteur Martin Vargas, du monaſtere de la Pierre en ce royaume, étant allé à Rome, en ramena douze compagnons, avec leſquels il rétablit dans le monaſtere de Sion, près de Tolede, les anciennes obſervances & toute la régularité de Cîteaux. Ce fut-là l'origine d'une congrégation nouvelle, nommée de S. Bernard, qui, à l'exemple de ce Pere, allia ſi bien la retraite & la piété avec la culture des ſciences, qu'on lui confia pluſieurs écoles de philoſophie & de théologie, entr'autres, les facultés déjà célebres d'Alcala & de Salamanque. Un autre Eſpagnol, nommé Loup d'Olivet, peu content des obſervances de la congrégation des Hiéronimites approuvée par le Pape Grégoire XI, & dont il avoit été général; au lieu de la regle de S. Auguſtin

Aub. Mira. orig. Monaſt. l. 5, c. 4.

Ibid. l. 1, c. 45.

qu'elle avoit suivie jusque là, en dressa une nouvelle, tirée des écrits & principalement des épîtres de S. Jérome, & obtint de Martin V, avec qui il avoit étudié à Paris, la permission de la faire prendre à son ordre. Il y éprouva beaucoup d'opposition de la part des principaux religieux, s'en sépara, & vint à Rome, où le Pape lui donna le monastere de S. Alexis au Mont-Aventin, chef-lieu de cette institution, qui se répandit de là dans toute l'Italie. Quelques auteurs assurent néanmoins qu'il l'avoit établie auparavant en Espagne, dans le monastere de S. Isidore près de Séville. On trouve en effet dans ce temps-là, deux congrégations nouvelles de Hiéronimites, qui furent réunies dans la suite sous le même régime, comme sous la même regle.

Ibid. l. 3, c. 11. Instrum. Boll. 535.

Ce fut dans la même année 1425, que la B. Colete fit refleurir la régularité, avec l'esprit de pauvreté & de pénitence qui l'animoit, premiérement dans le monastere de sainte Claire de Besançon, puis en dix-sept autres monasteres de filles, soit d'ancienne, soit de nouvelle fondation. Elle rétablit de même la rigueur de la regle de S. Fran-

çois, dans plusieurs maisons d'hommes. Telles furent, jusqu'à l'âge de 66 ans, les heureuses occupations de sa vie, qu'elle couronna par une mort très-sainte, le 6 mars 1447, dans le monastere de Gand qui conserve ses reliques. Quoiqu'elle n'ait été béatifiée, le Pape Urbain V. permis de célébrer sa fête dans l'ordre de François, & dans toute l'étendue de la France où elle étoit née.

Saint Bernardin de Sienne seconda puissamment le zele de cette sainte fille. Les freres Mineurs qui pratiquoient leur regle sous des clauses & des dispenses obtenues du S. Siege, portoient depuis le pontificat d'Innocent IV le nom de freres conventuels. Bernardin, sans égard à cette espece de possession, conçut le dessein de rappeller si bien ses freres à la pureté des observances primitives, qu'ils fussent dignes du nom d'Observantins, qui leur fut en effet confirmé par la voix publique. Il avoit en partage toutes les qualités & tous les avantages, les plus propres à lui faciliter le succès de son entreprise; la naissance & l'éducation, l'amour du travail, la doctrine, l'élo- Vita per Capistr.

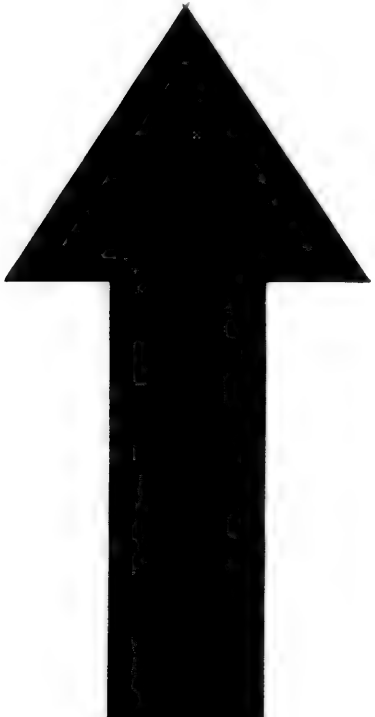

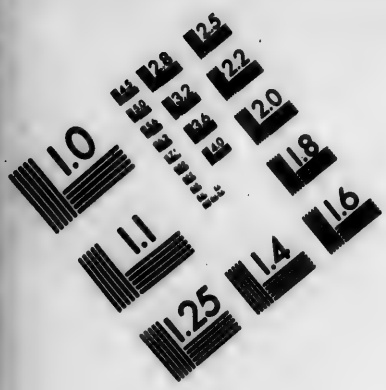

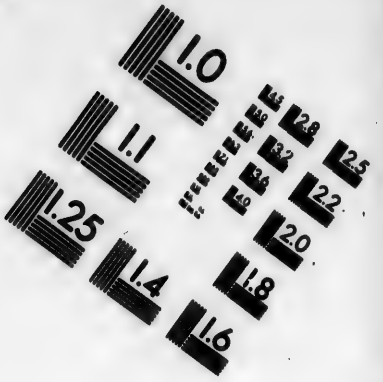

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

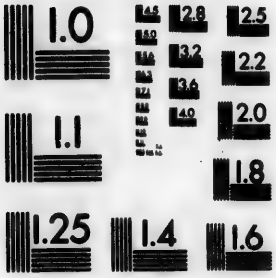

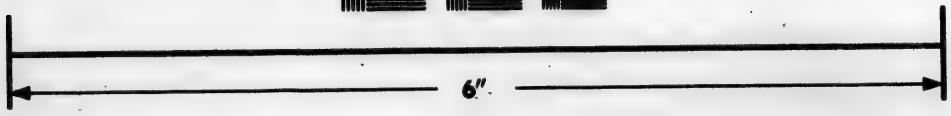

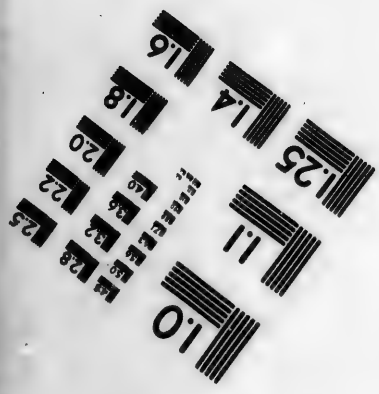

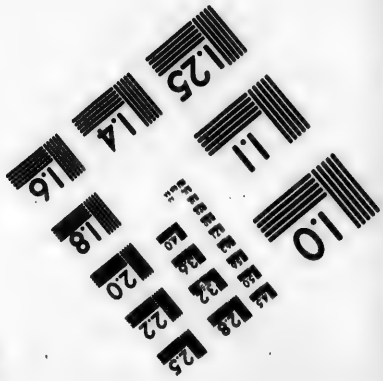

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

quence, l'habileté à manier les affaires & les esprits, sans compter toutes les vertus surajoutées au plus heureux naturel.

Il étoit né à Massa dans la Toscane, de la race des Albieschi de Sienne, qui jointe au long séjour qu'il fit dans cette ville, lui en a fait donner le surnom. On y tint même cette espece d'adoption tellement en honneur, qu'on observa qu'il étoit né dans l'année 1380 où étoit morte Ste. Catherine de Sienne; comme pour conserver sans interruption à cette cité chérie du Ciel la plus grande splendeur dont elle pût briller. Il perdit sa mere à l'âge de trois ans, & son pere à sept : mais une tante respectable prit un soin religieux de son éducation, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de treize ans : après quoi les parens distingués qu'il avoit à Sienne, le firent venir dans cette ville, où ils lui donnerent les meilleurs maîtres; Onuphre pour les belles-lettres, & pour la philosophie Jean de Spolete. Il ne tarda point à entrer dans cette carriere de l'héroïsme, qui annonce les ames marquées du sceau des Saints. S'étant aggrégé, tout au sortir des études, aux hospitaliers de la Scala,

Scala, il s'y consacra au service des pestiférés ; & à cet exercice aussi pénible que périlleux, il ajouta des austérités encore plus effrayantes.

A l'âge de vingt-deux ans, il embrassa l'institut des freres Mineurs, reçut les ordres sacrés, & se livra au ministere de la prédication, dans lequel il fit des fruits admirables, & s'acquit la plus grande réputation. Pour exciter dans le cœur des fideles la premiere des dévotions, c'est-à-dire l'amour envers Jésus-Christ, il imagina de leur présenter le nom de Jésus, peint ou gravé au centre d'un soleil étincellant de vives couleurs, & leur fit distribuer grand nombre de ces emblêmes. Mais les pieuses industries du zele manquent rarement de trouver des censeurs : il fut accusé de superstition, & d'hérésie même, devant le Pape Martin qui le cita au tribunal apostolique, & fit examiner ses ouvrages. Comme on n'y eût rien trouvé qui ne respirât autant la pureté de la foi que les vives ardeurs de la charité, le souverain Pontife peu content de le renvoyer absous, ferma pour toujours la bouche à la malignité & à la censure, en le comblant d'é-

loges, & en l'exhortant à continuer les heureuses fonctions de son ministere. Il fut demandé pour évêque par les villes de Sienne, de Ferrare & d'Urbin : mais ce saint homme, d'une humilité & d'un détachement qui faisoient la base de toutes ses autres vertus, refusa inébranlablement ces honneurs, quelque instance que lui pût faire le Chef de l'Eglise. Au moyen d'une vertu si bien éprouvée & si hautement reconnue, Bernardin réforma ou établit de nouveau près de trois cents monasteres, & fut institué vicaire général de cette étroite observance dans toute l'Italie: qualité que sa modestie ne lui permit d'accepter, qu'afin de consommer & de perfectionner l'œuvre du Ciel.

Il la soutint par ferventes exhortations, par ses travaux continuels, & sur-tout par ses exemples, jusqu'à l'âge de soixante-quatre ans, où il mourut le vingtieme de mai à Aquilée dans l'Abruzze. L'éminence de ses vertus, & les miracles éclatans qu'il fit pendant sa vie & après sa mort, l'ont fait compter au nombre des Saints, six ans seulement après son décès, contre le préjugé populaire qu'on ne peut faire de cano-

nisation en regle que cent ans après le trépas. Parmi les raisons que l'on rend du culte qui lui est décerné, on déclare qu'il a contribué principalement à étouffer la faction pernicieuse des Guelfes & des Gibelins, & à faire rentrer les fideles dans les routes de la discipline & du bonheur. On a de ce saint & laborieux personnage, quatre tomes d'ouvrages, qui ne contiennent guere que des traités de morale & de spiritualité. Quant aux deux cours de sermons qu'on y trouve pour le carême, la différence très-marquée du style fait présumer raisonnablement qu'ils ne sont pas de lui.

Rat. in Mart V, sub. fin.

On rapporte au temps de ces réformes, c'est-à-dire au 9 décembre de l'année 1425, la confirmation que fit Martin V de l'université de Louvain, fondée depuis peu par le duc Jean de Brabant: école trop illustrée par son zele généreux contre les novateurs, sortis même de son sein, pour ne pas mériter place jusque dans les fastes les plus concis de l'Eglise. On y compte vingt colléges, où tous les arts & toutes les sciences ont fleuri dans tous les temps, & où des docteurs sans nombre se sont signalés spécialement par la pro-

fondeur & la solidité de leur érudition.

Pendant tous ces temps-là, les factieux sectaires de Boheme avançoient d'un pas toujours plus insolent dans la carriere de la séduction, de la violence, d'une barbarie manifestement anti-chrétienne. Jamais on ne vit mieux de quel danger il est pour un royaume, d'avoir dans la capitale un mauvais pasteur. L'aventurier Albicus, fait archevêque de Prague par le caprice du Roi-Venceslas, n'avoit paru en possession de ce riche archevêché, que pour en tirer les revenus. Conrad d'Olmutz, qui lui succéda par les voies sacriléges que nous avons dites, après quelques œuvres de parade, se montra presque aussi-tôt peu différent de ce fantôme de pasteur; puis, de spectateur oisif des progrès de l'hérésie, il en devint l'appui déclaré, le déserteur de la foi de ses peres, & l'un des principaux fauteurs de la rebellion.

Roehl. lib. 5.

Sous un régime aussi ruineux, les sectaires porterent l'audace jusqu'à proposer, avec protestation de ne s'en départir jamais, quatre articles de demande qui contenoient tout le plan de leur procédé hérétique. Ils exigeoient qu'on administrât publiquement à tous

le monde la communion ſous les deux eſpeces ; qu'ils euſſent la liberté de prêcher en tout lieu, ſans la miſſion des évêques ; qu'on dépouillât le clergé de ſes poſſeſſions temporelles, & ſur-tout de ſes ſeigneuries ; enfin, qu'on exterminât tout péché mortel en tout état, par une réformation ſérieuſe & efficace : quatrième propoſition, fort édifiante en apparence, mais raiſonnablement ſuſpecte dans la bouche de tout novateur, & manifeſtement ſubverſive dans ceux qui prétendoient que le péché ôtoit aux miniſtres ſacrés toute la vertu de leur miniſtere. Ils oſerent encore tenir, ſous le gouvernement de l'apoſtat Conrad, une aſſemblée, qu'ils qualifierent de ſaint concile, & par ordre, comme ils s'exprimerent, des barons, des gentilshommes, & des villes tant de Boheme que de Moravie, dont quatre magiſtrats y préſiderent. Là, dans une ſuite de vingt-deux articles, dont pluſieurs rendent témoignage à la ſainteté & à la perpétuité de la foi catholique, ſpécialement touchant le ſacrement de l'euchariſtie, le ſacrifice de la meſſe, la confeſſion auriculaire, & les différentes onctions ſacramentales, ils en mêlerent

aussi beaucoup de contraires à la doctrine de l'Eglise, & à plusieurs de ses plus saintes observances, qu'ils dirent effrontément avoir abandonnées pour de justes causes. Sur quoi il s'éleva une dissention fort animée entre les sectaires de Prague & ceux de Thabor; les premiers demeurant d'accord avec l'Eglise, à la réserve de la participation au calice, d'où leur est venu le nom de Calistins; les autres renversant, comme les Viclésistes, presque toute la doctrine de l'Eglise, & criant sans nulle exception qu'il falloit abolir tous ses rites. La chaleur fut si vive & si opiniâtre dans les deux partis, que les congrès multipliés pour se convaincre ou se confondre respectivement, ne purent jamais étouffer la discorde. Le même esprit d'orgueil & de scission, qui leur avoit donné naissance, fut, comme on le verra par la suite, l'instrument de leur ruine.

Æn. Sylv. Hist. Boh. cap. 44.

L'un des plus ardens boute-feux étoit un déserteur sacrilege de l'ordre de Prémontré, nommé Jean, génie brouillon, d'une audace effrénée, d'une insolence impudente, en un mot préparé par l'apostasie à toutes sortes d'excès & de forfaits. C'est par ses conseils que les hé-

rétiques prirent la méthode de porter chaque jour l'eucharistie sous l'espece du vin, par toutes leurs églises ; mais son orgueil exalté par la considération qu'il s'acquit dans le parti, se rendit insupportable à ses propres partisans, ou du moins à ceux qui conservoient encore quelque teinture de retenue & de subordination. Les consuls de Prague, sous prétexte d'affaires capitales, attirerent au prétoire ce fléau public, avec neuf complices de ses fougues & de ses suggestions violentes ; & si-tôt qu'il y fut introduit, ils le firent expirer sous le glaive. Ce furent pour les fanatiques des reliques nouvelles, & non moins meurtrieres que celles de Jean Hus : les magistrats qui avoient ordonné cette exécution, furent les premieres victimes qu'on leur immola.

La division s'accrut encore, après la mort de Ziska leur chef & leur idole. Il s'éleva deux commandans nouveaux, qui partagerent les Thaborites mêmes en deux factions. Un aventurier, nommé Procope, & surnommé le Rasé, parce qu'après bien des courses en France, en Espagne, en Italie, & jusqu'en Palestine, il avoit reçu la tonsure

cléricale avec l'ordre de prêtrise, se mit à la tête des premiers rangs qui retinrent le nom de Thaborites. Par une suite d'exploits ou de forfaits, capables de faire perdre le souvenir de son sacerdoce, il obtint des brigands dont il étoit le guide & le modele, le titre de Héros & de Grand. Le reste de ces bandits ne trouvant personne digne d'hériter de la puissance de Ziska, prirent le nom d'Orphelins; & pour l'administration des affaires publiques, c'est-à-dire du massacre & du pillage, ils ne choisirent que des conseillers, entre lesquels un second Procope, appelé le Petit, se rendit le plus important. Il restoit une troisieme faction, savoir les Orébites, qu'on a déjà vu rompre avec le Thabor. Ceux-ci prirent pour chef un autre prêtre libertin, nommé Bédric, qui, au mépris de la religion catholique, se maria publiquement. Tels étoient dans la pratique ces rigoristes imposteurs, qui protestoient ne tendre qu'à exterminer de la société chrétienne la corruption & le relâchement. Ces trois partis de forcenés faisoient la guerre séparément, & assez souvent les uns contre les autres: mais toujours ils

uniſſoient leurs forces & leurs fureurs, quand il étoit queſtion de faire couler le ſang catholique.

De la Boheme, ils porterent leurs ravages en Siléſie; & de là, avec trois armées, ſe jetant ſur la Hongrie, la Pologne & l'Autriche, ils renchérirent à l'envi les uns ſur les autres par des atrocités toutes nouvelles, & par des ſacriléges auſſi multipliés qu'inouis, contre les choſes & les perſonnes conſacrées à Dieu. Horreurs encore aggravées, ſi elles pouvoient l'être, par tous les acceſſoires de l'impiété & de la perverſité, par le ſang froid, la dériſion & le triomphe dans le crime. Les raffinemens les plus affreux de la cruauté faiſoient leurs jeux les plus aſſidus & leurs plus doux amuſemens. Leurs prêtres & leurs dévots, ſépulchres le mieux blanchis au dehors, n'en étoient que plus infectés au dedans de forfaiture & de corruption. Jean Przibram, ſavant eccléſiaſtique, qui avoit été entraîné dans leur parti ſans bien le connoître; au moyen de la grande influence qu'on lui donna dans les affaires, réuſſit à le pénétrer, & l'ayant abandonné avec horreur, il décrivit ainſi leurs prêtres en particulier. Cranz. Hiſt. Vand. l. 11, c. 17 & 20.

C'eſt au dehors, dit-il, dans le livre où il conſigna ſon abjuration, c'eſt l'image de la piété & de la bénignité évangélique, qu'un prêtre du Thabor; ce n'eſt au dedans que deſſeins tyranniques, que violence oppreſſive, que profanation, qu'impiété, que mépris de l'humanité & de la religion. Il eſt doux & bienfaiſant en apparence; il eſt en effet tout dégoûtant de ſang & de carnage. Il paroît paiſible & ſoumis, il ſe proſterne au pied d'un chacun; & il s'éleve intérieurement au deſſus de tout le monde: il ne révere, il ne connoît point de puiſſance, il ne veut aucun maître, aucun ſupérieur, il croit ſurpaſſer en grandeur & en mérite tous ceux qu'il ſurpaſſe en enflure & en préſomption. Il fuit les ſages, & s'immiſce en tout; rétablit ce qui eſt en ordre, refait ce qui eſt fini, juge ceux qui doivent le juger, fait marcher le préjugé avant le jugement; & ſans frein, ſans diſcernement, ſans nul autre guide que la précipitation & l'imprudence, il foule indiſtinctement aux pieds toutes les loix divines & humaines. Przibram s'éleva tout particuliérement contre le prêtre apoſtat Procope le Raſé, chef principal des Thaborites, &

Cochl. Hiſt. Huſſ. lib. 6.

contre leur évêque prétendu, Nicolas de Pelhisiacus, qui tous deux s'efforcerent long-temps de le regagner au parti ; ce qui ne servit qu'à les couvrir d'opprobres, en lui donnant lieu de rapporter les énormes blasphêmes qu'ils vomissoient contre nos dogmes les plus sacrés, & spécialement contre le mystere adorable de nos autels, qu'ils feignoient néanmoins de retenir.

La France, plus religieuse que n'avoient jamais été ces contrées demi-chrétiennes du Nord, & toujours invariablement attachée à la foi pure qu'elles défiguroient si horriblement, ne jouissoit pas cependant d'un sort beaucoup plus heureux. Son Roi exclus du trône de ses peres, & banni du centre de ses Etats, s'étoit retiré vers le midi du royaume, où il figuroit moins en monarque qu'en proscrit fugitif. Il fut poursuivi par les Anglois, avec lesquels se liguerent les Bretons & les Bourguignons. Le Roi Charle fut accablé de tous les côtés ; on battit ses petites armées, dans presque toutes les rencontres ; on lui enleva la plupart de ses places, avec ses équipages, ses munitions & le peu d'argent qu'il réservoit pour

le paiement de ses troupes : on le réduisit à un tel état de dépouillement & de dégradation, que ses vainqueurs insolens le nommerent par dérision le Roi de Bourges.

C'en étoit fait de la monarchie Françoise, ou pour le moins de cette suite non interrompue de souverains indigenes, la plus longue, la plus auguste & la plus religieuse de l'univers ; si le ciel, par un tissu de choses & de circonstances qu'on ne put qualifier que de prodige, n'eût soutenu visiblement un empire, depuis si long-temps nommé par excellence le royaume des chrétiens, & si digne encore de servir de modele aux autres nations chrétiennes. Orléans, pivot sur lequel portoient alors, si l'on peut s'exprimer ainsi, tous les destins de la constitution Françoise, étoit déjà investi, & vivement pressé ; & sa chute entraînoit celle de la royauté du cinquantieme successeur de Clovis. Le duc d'Alençon, le fameux comte de Dunois, la Fayette, la Hire, Saintrailles, noms à jamais chers à la France, & tant d'autres guerriers associés à leur héroïsme & à leur renommée, loin de pouvoir sauver la place, soutenoient à peine le

courage étonné du Roi, qui ne parloit que de se réfugier dans les détroits des montagnes, aux extrémités du royaume. Il étoit arrêté dans les décrets suprêmes, que la France en cette rencontre ne devroit point son salut aux héros.

Mais à cent lieues du tumulte des armes, dans l'obscurité paisible de la vie champêtre, l'ange tutélaire de la monarchie préparoit une héroïne, d'une maniere si nouvelle, qu'elle pût à peine se persuader à elle-même la merveille de sa destination. Jeanne d'Arcq, née de parens simples & craignans Dieu, dans le village de Domremi, près Vaucouleurs, sur les frontieres de la Champagne & de la Lorraine, occupée dès l'enfance à garder les moutons, ou à ranger la chaumiere de son pere, eut à l'âge de dix-sept ans un songe, où l'archange St. Michel lui apparut tout resplendissant de lumiere, & lui commanda au nom du Seigneur de prendre les armes, d'aller délivrer Orléans, & de faire sacrer Charle VII à Reims. Jeanne, toute jeune qu'elle étoit, avoit la fermeté d'esprit qui accompagne d'ordinaire celle du courage. Elle avoit si peu de penchant à la crédulité, qu'à son

réveil elle mépriſa elle-même ſon rêve ; mais ayant eu la même apparition trois ou quatre nuits de ſuite, elle s'en ouvrit à ſon pere & à ſa mere, qui la menerent au gouverneur de Vaucouleurs. Cet officier, nommé Baudricourt, ne put que rire, à la premiere annonce que lui fit une jeune payſane que Dieu vouloit ſe ſervir d'elle pour chaſſer les Anglois de France. Frappé néanmoins par ſa jeuneſſe même, par ſa figure, par ſon air de nobleſſe, par ſa fermeté & ſon aiſance à s'énoncer, il l'écouta long-temps, & ne ſut trop que réſoudre, en l'entendant raiſonner de toute choſe avec habileté & avec un ſens exquis. Elle parloit de la religion en ſavant théologien, & de la guerre en général d'armée. Mais ce qui mit le comble à l'incertitude de Baudricourt, c'eſt que cette fille étonnante lui dit d'un air inſpiré : Sachez qu'au moment où je vous parle, les François ſont battus près d'Orléans ; & ſi vous ne m'envoyez au Roi, il leur arrivera de plus grands malheurs. Huit ou dix jours après, Baudricourt apprit la vérité de cette prédiction. Les François avoient attaqué un grand convoi où il y avoit juſqu'à trois cents fourgons chargés de

harengs, que les Anglois menoient à ceux dès leurs qui assiégeoient Orléans, & les aggresseurs avoient été battus à plate couture. C'est ce qu'on nomma la journée des harengs ; le siége se faisant en carême, alors observé religieusement par les troupes, comme par les autres fideles.

Quand Baudricourt vit que la Pucelle avoit prophétisé, il la regarda comme une personne envoyée de Dieu, lui donna des chevaux & des armes, & la fit conduire au Roi, accompagnée de deux gentilshommes, avec lesquels elle voulut encore avoir ses deux freres. Charle VII étoit alors à Chinon en Touraine, plus déconcerté que jamais, désespérant d'Orléans, & presque de sa couronne. On le prévint sur l'arrivée de la Pucelle ; il la fit introduire dans sa chambre, au milieu d'une quantité de jeunes seigneurs, dont il eut soin que la plupart fussent vêtus plus richement que lui. Elle ne prit point le change, marcha droit au Roi, & le salua avec une assurance modeste. Charle poussant la feinte plus loin, dit qu'il n'étoit pas le Roi : le voilà, lui ajouta-t-il, en montrant de la main un cour-

tisan de figure avantageuse. La Pucelle sourit, & dit : Je sais à qui j'ai l'honneur de parler, & je connoissois mon souverain avant de l'avoir vu. Elle lui parla avec tant d'esprit, avec tant de grace & de dignité, que toute la Cour crut voir en elle quelque chose de surhumain. Elle promit en termes formels de délivrer Orléans, & de faire sacrer le Roi à Reims. Pour se concilier une entiere créance, elle lui rappella, en présence de son confesseur, du duc d'Alençon, & du sage Christophe d'Harcourt, des secrets qu'il n'avoit jamais communiqués à personne. Vous souvient-il, Sire, lui dit-elle, que le jour de la Toussaint derniere, au moment de communier, vous demandâtes à Dieu deux choses ; l'une de vous ôter l'envie & le pouvoir de faire la guerre, si vous n'étiez pas l'héritier légitime du royaume ; & l'autre de faire tomber toute sa colere sur vous, plutôt que sur vos peuples ? Le Roi parut dès-lors persuadé de la mission divine de la Pucelle, & il ne pensa plus qu'aux moyens d'en convaincre les autres.

Il la fit d'abord examiner dans sa Cour par l'évêque de Chartres qui étoit son con-

feſſeur, par le ſeigneur d'Harcourt, ſinguliérement renommé pour ſa prudence, & par les autres perſonnes les plus éclairées; après quoi on la conduiſit à Poitiers, où elle fut interrogée par le Parlement, & par la plus ſaine partie des docteurs de Paris, qui étoient venus s'y établir. Elle ſubit entr'autres un interrogatoire de plus de deux heures, où les docteurs lui parlerent l'un après l'autre, & lui repréſenterent tout ce qu'elle riſquoit. Un religieux de l'ordre des Carmes, docteur ſévere & rébarbatif, ſuivant le portrait qu'en trace un Hiſtorien du temps, lui dit d'un ton bruſque, qu'on ne la croiroit point, à moins qu'elle ne montrât un ſigne. Elle répondit qu'elle ne vouloit point tenter le Seigneur, que le ſigne ordonné par le Ciel étoit la levée du ſiége d'Orléans, puis le ſacre du Roi à Reims; qu'on la ſuivît, & qu'on verroit. Sur quoi, un autre docteur, de l'ordre de St. Dominique, lui objecta que ſi la délivrance d'Orléans devoit être l'œuvre de Dieu, il n'étoit pas beſoin de tous ces gens de guerre qu'elle demandoit. Je n'en demande qu'un petit nombre, reprit-elle; qu'on tente ſeulement

le combat, & Dieu donnera la victoire. Enfin le réſultat de tous les examens fut que, tout étranges que paruſſent les promeſſes de la Pucelle, le Roi devoit y prendre confiance, & en faire uſage.

On l'arma de toutes pieces, habillée en homme, comme elle étoit venue de ſon pays, & les cheveux déjà coupés en rond. On lui donna un cheval, qu'elle manía ſur le champ, avec toute la facilité du meilleur écuyer. Le Roi lui voulut donner une épée; mais elle dit d'un ton prophétique, qu'il en étoit une dans l'égliſe de ſainte Catherine de Fierbois en Touraine, & qu'à cette arme fatale, marquée de cinq croix & de trois fleurs de lys, étoient attachées ſes victoires ſur les Anglois. On trouva l'épée à l'endroit qu'elle avoit indiqué, & ſi-tôt qu'on la lui eut remiſe, elle la tira comme par eſſai, & toute énorme qu'elle étoit, l'agita dans les airs, aux yeux de tout le monde, avec une célérité, avec un air de joie & de ſécurité qui préſageoit ſon prochain triomphe. Quand elle ſe vit armée comme elle le déſiroit, elle prit congé du Monarque, & s'en alla joindre à Blois les troupes préparées pour Orléans. Elle avoit donné le deſſein d'un

étendard à fond blanc, semé de fleurs de lys d'or, au milieu desquelles le Tout-puissant étoit représenté tenant le globe du monde : on bénit l'étendard, suivant les cérémonies accoutumées de l'Eglise ; après quoi elle rassembla les généraux, les engagea à chasser de l'armée toutes les femmes de mauvaise vie, pour qui elle marqua toujours la plus grande horreur, à prendre avec leurs soldats toutes les dispositions capables d'attirer les bénédictions du Ciel, spécialement à se confesser & à communier. Elle commença par leur en donner l'exemple.

Quand elle eut été satisfaite sur tous ces articles, elle se mit à la tête des troupes, & s'approcha d'Orléans. Déjà le comte de Dunois s'y étoit jeté : il fit une sortie, pour favoriser le secours ; & la Pucelle entra dans la place, presque sans combattre. Dès qu'elle en eut reconnu l'état & les tranchées, elle fit à son tour des sorties terribles & répétées sans cesse, attaqua & enleva pied à pied les ouvrages des assiégeans. Toujours elle étoit la premiere à la charge, & crioit ordinairement aux soldats : Ils sont à nous, ils sont à nous, le Sei-

gneur est pour nous. Elle reçut à une de ces attaques un coup de fleche, qui lui perça l'épaule. Le comte de Dunois qui la vit tout en sang, la voulut faire retirer. Non, non, lui dit-elle, pour un peu de sang qu'il m'en coute, ils ne m'échapperont pas; & poussant toujours les ennemis, elle monta sur leurs retranchemens, & y planta elle-même son étendard. Les François pousserent mille cris de joie & de triomphe, forcerent de toute part les assiégeans, & en firent un effroyable carnage. Dès le lendemain, les Anglois abandonnerent tous les autres forts qui leur restoient, & leverent le siége le 8 de mai 1429, jour auquel les Orléanois établirent une fête, où ils célebrent encore tous les ans la merveille de leur délivrance.

La Pucelle ayant ainsi remplie le premier point de sa mission, revint trouver le Roi, & lui dit: Prince, il faut à présent vous aller faire sacrer à Reims. Quelque ascendant qu'elle se fût acquis par ses grands faits d'armes, cette proposition parut extravagante au conseil; & il faut convenir, qu'on n'en pouvoit guere juger différemment dans les re-

gles ordinaires de la prudence. Les Anglois tenoient encore une infinité de places, dans le pays où l'on se trouvoit; ils avoient dans toutes les provinces, des troupes infiniment plus nombreuses que celles du Roi Charle; & dans la Champagne, ils étoient maîtres de Reims, de Troies, de Châlons, & de presque toutes les villes. A ces objections, la Pucelle dit pour toute réponse : Sire, allons à Reims; de la part de Dieu, je réponds de vous y remettre en toute sûreté, & de vous y faire conférer l'onction des Rois vos peres. L'assurance avec laquelle elle parloit, passa dans le cœur des plus timides, & l'on ne délibéra plus.

Son nom eut bientôt volé jusqu'au fond des Provinces qu'on avoit à parcourir; mais sa prudence voulut d'abord s'assurer des contrées voisines. Elle emporta, comme en passant, la ville de Gergeau. Pour faire tomber Beaugenci, elle ordonna la bataille de Patai, où tous les généraux ne parurent chargés que de l'exécution de ses ordres. Toujours elle étoit au front de la premiere ligne, avec son étendard redouté; & à chaque mouvement, les plus habiles capitaines

venoient lui demander ce qu'il falloit faire. Les Anglois furent mis en déroute, & le célebre Talbot, leur général, fut fait prisonnier. On retourna au siége, & Beaugenci se soumit sans résistance. Les ennemis de la France, si orgueilleux peu auparavant, reconnurent enfin que le Ciel combattoit pour elle. Il sembloit que l'arrogance Britannique, si fort exaltée par la fortune, & que le duc de Bourgogne, si plein de sa vengeance, craignissent de lutter contre la toute-puissance divine, ou qu'elle leur tînt les mains liées; tant une fille, devenue tout à coup général, avoit changé la destinée des combats.

Les François, d'un autre côté, persuadés que le Ciel se déclaroit pour Charle VII, se réveillerent de l'assoupissement où ils languissoient, & prirent les armes de toute part. La noblesse armée à ses dépens, accouroit de toutes les Provinces, & grossissoit de jour en jour l'armée royale. Le connétable de Richemont lui-même, Artur de Bretagne, quoique le duc son frere fût ligué avec les Anglois, & qu'il fût personnellement disgracié du Roi, lui vint offrir ses services, avec douze cents gen-

tilshommes. La Pucelle, par les impressions de Charle à qui il étoit suspect, monta aussi-tôt à cheval à la tête de toute la cavalerie, à dessein de l'observer, & pour le charger en cas de besoin : mais quand elle eut reconnu la droiture d'intention de ce héros généreux, elle sauta de cheval, & l'alla saluer avec de grandes marques d'honneur. Le connétable mit aussi pied à terre, & lui dit : Jeanne, on m'avoit rapporté que vous vouliez me combattre ; j'ignore si vous êtes ou n'êtes pas envoyée de Dieu ; si vous l'êtes véritablement, je n'ai rien à craindre, car Dieu sait mon bon vouloir ; & si vous venez de la part de l'Enfer, je vous redoute encore moins. Il étoit à propos de rapporter avec justesse cet incident, peu considérable en lui-même, mais de conséquence contre les détracteurs de la Pucelle & du nom François. L'héroïne fit tous ses efforts, mais sans fruit, pour remettre le connétable dans les bonnes graces du Roi. Artur ne laissa pas de demeurer très-fidele à son souverain, & de le servir en quelque sorte malgré lui : il poussa vers la Normandie, où il reprit plusieurs places sur les Anglois,

Le Roi prit enfin le chemin de la Bourgogne, pour passer en Champagne, & se faire sacrer à Reims. La ville d'Auxerre, à qui la peur faisoit observer la neutralité, refusa d'ouvrir ses portes, & fournit néanmoins des vivres. Troies étoit plus mal disposée, ou mieux asservie. Elle avoit une forte garnison, de bons ouvrages, des munitions abondantes, & l'armée royale n'avoit pas même d'artillerie pour en faire le siége. Charle assembla son conseil, & toutes les voix alloient à s'en retourner en Berri; quand la Pucelle, se doutant de cette résolution honteuse, vient & entre, sans être mandée. La dispute & les longs discours n'étoient pas de son génie: Sire, dit-elle, marchons à Troies, & en deux jours je vous remets cette ville. Laissons-là faire, dit le Roi, & que tout le monde lui obéisse. Elle monta aussi-tôt à cheval, fit avancer l'armée, qui n'étoit qu'à deux lieues de la place; déploya ses bataillons à la vue des assiégés, dressa, au défaut de canons, des batteries simulées, & donna tous les autres genres de spectacle propres à imprimer l'effroi. Son aspect même, tel que la beauté auguste & terrible des habitans célestes,

célestes, effrayoit autant que son courage. Elle se montra au pied des remparts, & menaça les citoyens de la vengeance divine, plus encore que de celle du Roi. Ils se rendirent à ses exhortations, soutenues par celles de Jean de l'Eglise leur évêque, demanderent grace, & ouvrirent leurs portes. Peu après, Jean de Sarrebruche, évêque de Châlons, engagea son peuple à faire la même chose; & la ville de Reims envoya ses clefs, après avoir chassé sa garnison Angloise. Pour surcroît de bonheur, le duc de Lorraine, le duc de Bar & le damoiseau de Commerci amenerent leurs troupes au Roi. Il entra dans Reims en pleine assurance, & y fut sacré par l'archevêque; la Pucelle étant présente en habit de guerre, & son étendard arboré près du Monarque. Ce Prince, en reconnoissance, l'anoblit avec toute sa famille, même en ligne féminine, lui changea le nom d'Arcq en celui du Lys, & lui donna pour armoiries, une épée soutenant la couronne, & accompagnée de deux fleurs de lis.

Tels sont les exploits principaux qui signalerent la Pucelle d'Orléans. On les

qualifiera, comme on imaginera le devoir faire : mais on n'en conteſtera point la vérité, pour peu qu'on ait d'érudition & de droiture. Il faut s'abandonner à toute la partialité de l'Anglois, Rapin-Toyras, ou de quelques faux compatriotes, travaillés de la même manie contre la gloire du nom François & le nom ſeul de miracle, pour avancer que Monſtrelet eſt le ſeul auteur contemporain qui ait parlé de la libératrice d'Orléans. Jean Chartier, moine de S. Denis, attaché à la perſonne de Charle VII pour écrire les événemens de ſon regne; le Héraut du même Prince, nommé Berri; Alain Charrier, qui avoit quarante-trois ans quand Jeanne d'Arcq vint pour la premiere fois à Chinon; l'Auteur anonyme qui ſe trouvoit à Orléans quand le ſiege en fut levé, & dont l'hiſtoire circonſtanciée ſuit pas à pas la Pucelle juſqu'après le ſacre du Roi; un ſavant magiſtrat du Parlement de Grenoble, nommé Gui Pape, qui témoigne avoir vu cette héroïne; l'auteur du petit ouvrage qui ſe trouve dans les œuvres de Gerſon, ſous le titre de l'admirable victoire d'une jeune bergere devenue chef des

Hiſt. de Charle VII, par Godef. p. 19 & ſuiv.

Gerſ. t. IV, p. 864.

armées Françoises contre les Anglois, & datée du 14 de mai 1429, soit qu'il ait été composé par Gerson même, qui ne mourut que deux mois après, soit par le Flamand Gorickeim qui vivoit dans le même temps : tous ces écrivains, plus à portée de s'instruire, & plus impartiaux que Monstrelet, tout dévoué à la maison de Bourgogne, étoient aussi bien que lui contemporains de Charle VII & de Jeanne d'Arcq. Or cette multitude de témoins attestent tous, ou la merveille des exploits de la Pucelle & leur cause premiere, ou du moins la persuasion commune des docteurs & des citoyens de tout rang, à ce sujet.

Le bruit de ces prodiges, si-tôt qu'ils s'opérerent, se répandit au loin parmi les étrangers mêmes. Un ecclésiastique Allemand & modeste qui ne nous a point transmis son nom, composa, du temps même de la Pucelle, un livre intitulé de l'admirable Jeanne de Lorraine, qui commanda l'armée du Roi Charle VII. Elle y est représentée comme une prophétesse suscitée de Dieu, qui a rempli tout l'univers du bruit de ses exploits, & de la bonne odeur de ses vertus. Jean Nider, aussi Allemand, & Ap. Hordal. p. 50. Ibid. p. 521

religieux Dominicain, mort en 1438, rapporte que dix ans auparavant, on voyoit une fille nommée Jeanne, qui se disoit & que tout le monde croyoit envoyée de Dieu, pour rétablir le Roi Charle dans ses Etats, & qui faisoit tant de merveilles, que tous les royaumes de la chrétienté en étoient dans l'admiration. Saint Antonin, archevêque de Florence, qui étoit au plus beau point de sa carriere lorsque la Pucelle vint en 1429 offrir ses services à Charle VII, parle d'abord de cette fille extraordinaire avec quelque incertitude: mais bientôt il leve tous ses doutes, en voyant l'estime générale qu'on en faisoit, fondée sur ses grandes œuvres & sur la sainteté de sa vie. Le Pape Pie II, ou, si l'on veut, son secrétaire, également contemporain à Jeanne d'Arcq, témoigne, comme S. Antonin, que la merveille de ses beaux faits ne laissoit pas douter qu'elle ne fût conduite par l'Esprit de Dieu; & ce qui marque le peu de penchant de l'auteur à flatter les François, il ajoute que Dieu leur envoya cette héroïne, pour qu'ils ne s'enorgueillissent point du succès, selon leur coutume. Nous pourrions encore

Tit. 22, c. 9, §. 7.

Comment. Pie II, lib. 6, p. 254.

citer, pour le même temps, Martin Franc, secrétaire de Félix V, ou d'Amédée de Savoie, & différens annalistes d'Italie, tels que Berni & Boniacare-trio. En poussant jusqu'à la fin du quinzieme siecle, ou au commencement du seizieme, la liste de nos témoins, tels que Philippe de Bergame, Paul-Emile, Nauclerc, Meyer, Paul-Jove, Belle-Forêt, Pâquier & une infinité d'autres, s'allongeroit démesurément & inutilement. Nous en avons présenté un assez grand nombre, pour démentir Rapin-Toyras, & tous les critiques décidés à ne rien voir que d'ordinaire dans les exploits & la destination de la Pucelle.

Prétendons-nous donc élever ces objets jusqu'à l'ordre surnaturel? Ce n'est pas à nous de prononcer sur cette grande question. Après que nous avons présenté les faits, & les pieces justificatives, tout ce qu'on peut nous demander encore, c'est de mettre le lecteur en état d'en faire un usage libre de prévention. Or tous ceux que n'effarouche pas la seule idée de miracle, qui croient & confessent que le bras du Tout-puissant ne fut jamais raccourci, qui connoissent & savent appliquer les regles de discussion

propres à ce genre d'examen, ne reconnoîtront-ils pas que l'événement dont nous venons d'offrir les détails & de fournir les preuves, fut, sinon un de ces prodiges qui dérogent aux loix de la nature, du moins un trait marqué de protection & de providence particuliere sur l'Empire François? Une jeune fille paroît, qui, à quinze jours près qu'elle servit dans une auberge, fut perpétuellement appliquée aux soins paisibles d'une demeure champêtre, & qui avec un esprit sain, des mœurs extrêmement pures, une piété solide, sans travers, sans erreurs, sans superstition, se dit tout à coup inspirée de Dieu pour la délivrance du royaume, excite d'abord la risée du roi & des grands, fait, pour autoriser sa mission, des prédictions qui sont soumises à l'examen rigoureux des juges & des docteurs, s'arme d'après leur suffrage; & si-tôt qu'elle est en lice, ce n'est plus une vierge timide, c'est un soldat robuste, c'est un général consommé qui n'ignore rien de l'art de l'attaque & de la défense, qui voit d'un premier coup-d'œil ce qui échapoit aux Dunois, aux La Hire, aux Saintrailles, & réduit tous ces héros à lui venir demander à

chaque instant, *Jeanne, que ferons-nous?* qui les étonne autant par ses faits d'armes, que par l'habileté de ses manœuvres & la profondeur de ses ressources. Est-ce là, qu'on prononce enfin, est-ce là un événement qui ne sorte point de l'ordre commun, & dont on trouve la cause dans les facultés naturelles d'une paysanne laissée à elle-même?

Le regne des devins & des magiciens, prétexté dans ce temps par la vengeance homicide des Anglois au désespoir, est trop bien tombé aujourd'hui, pour y avoir recours. Donneroit-on avec plus de succès l'illusion, pour cause d'exploits réels, incomparables, combinés & conduits avec une intelligence supérieure; lesquels changent la fortune des nations, subjuguent les provinces & les esprits, rangent les soldats & les généraux sous les loix d'une fille de campagne, excitent l'admiration dans tous les rangs & parmi tous les peuples? Reste la supposition plus misérable encore, d'une manœuvre de politique: mais sans nous arrêter à ce que Charle VII risquoit par-là pour sa réputation & tous ses intérêts, depuis quand les intrigues de Cour transformerent-elles une fille

de dix-sept ans en foudre de guerre, en capitaine expérimenté, ramenent-elles, fixent-elles la victoire sous les drapeaux qui combattoient à peine pour retarder leur derniere catastrophe ? Car enfin les succès de la Pucelle renverseront toujours les systêmes, les suppositions, les conjectures imaginées pour réduire ses faits héroïques à la classe des choses humaines & communes.

Quand elle eut fait conférer à Charle VII le sceau sacré de l'oingt du Seigneur. Enfin, lui dit-elle, auguste monarque, les ordres d'en-haut sont remplis. Orléans est délivré, & vous venez d'être sacré dans la ville de Reims. C'est le terme de ma mission ; il ne me reste plus qu'à rentrer dans la vie paisible d'où le Ciel ne m'a tirée que pour ces deux objets. Le Roi qui se trouvoit si bien de ses services, lui fit de grandes instances, pour qu'elle les lui continuât. Elle obéit à son Souverain ; en quoi manifestement il n'est rien à reprendre. Si en même temps les applaudissemens des militaires, compagnons de sa fortune, & quelque confiance dans ses propres forces & sa renommée, dans son ascendant prodigieux sur des ennemis que son aspect seul mettoit en fuite ; si ces germes

presque imperceptibles de vanité influerent dans sa résolution ; bientôt le Seigneur, qui avoit sur cette ame pure des vues bien différentes de celles des hommes, lui fit expier ces foiblesses avec une rigueur qui nous étonne encore. Jeanne rentra dans l'ordre d'une providence commune ; & après qu'un reste de la terreur attachée à son nom eut encore fait rendre au Roi la plupart des places depuis Reims jusqu'à Paris, sa fortune vint briser à cette capitale. Elle voulut qu'on y donnât l'assaut, & reçut une blessure assez considérable, pour battre en retraite, malgré tout le feu de son courage.

Au mois de mai de l'année suivante 1430, elle fut prise dans une sortie, par les Bourguignons qui assiégeoient Compiegne ; puis vendue aux Anglois, qui firent chanter le *Te Deum*, comme pour le plus signalé de leurs triomphes. Aussitôt après, ils aviserent aux moyens barbares d'effacer l'opprobre que cette héroïne imprimoit depuis deux ans à leurs armes. Pierre Cauchon, nom à jamais flétri dans les fastes de l'Eglise & de la France, fut l'instrument principal de leur lâche vengeance. Cet évêque Fran-

çois-Anglican, prétexta que la Pucelle ayant été prise sur les terres de son diocese, qui confine près de Compiegne avec celui de Soissons, & les crimes dont on l'accusoit regardant le for ecclésiastique, c'étoit à lui d'instruire le procès. Il la demanda à Jean de Luxembourg, général du duc de Bourgogne; & ce grand sordide la lui vendit pour une somme de dix mille livres. Elle fut transportée & enchaînée au château de Rouen, où l'on ne tarda point à l'accuser de toutes sortes de crimes, excepté néanmoins le déréglement dans les mœurs; ce qui fait une démonstration rigoureuse de sa pudeur & de sa pureté virginale. On étoit si peu disposé à l'épargner, ou à se taire seulement sur cet article, qu'on ne s'y détermina qu'après s'être assuré, par des examens révoltans où la duchesse de Berford ne rougit point d'entrer, que l'infortunée prisonniere étoit toujours demeurée vierge.

L'évêque Cauchon, au défaut de l'Inquisiteur, qui refusa de prendre part à cette trame d'iniquité, s'en associa le vicaire moins délicat, avec quatre abbés Normands, & grand nombre de docteurs ou de licenciés. Il la fit comparoî-

tre, & débutant par une interrogation insensée, il lui demanda si elle étoit en grace avec Dieu. Hélas! Monseigneur, répondit-elle avec une sagesse modeste, qui peut le savoir! si j'y suis, que Dieu m'y conserve; & qu'il daigne m'y remettre, si je n'y suis pas! Un moine fort simple étant venu pour l'exorciser, & se munissant sans fin du signe de la croix; Ne craignez rien, mon pere, lui dit-elle, je ne vous enforcellerai pas. Après les interrogatoires, qui furent réitérés presque chaque jour pendant plus de deux mois; après la rédaction de bien des faux témoignages, des réponses & des aveux de la prisonniere, falsifiés de même, comme il fut prouvé par la suite; on envoya cette procédure monstrueuse à l'université de Paris. Cette compagnie célebre, devenue l'oracle de la faction Anglicane, n'étoit plus que la lie d'elle-même, depuis que la plus saine partie en avoit suivi son Roi en Poitou. A la seule inspection des pieces, il fut décidé que Jeanne d'Arcq étoit atteinte & convaincue de superstition, de divination, d'invocation des démons, de blasphême, de schisme, d'hérésie & d'impiété. Dès-lors la sen-

tence capitale fut comme rendue. On fit comparoître Jeanne sur un échafaud, à la vue d'un peuple infini; on la sermona, suivant l'usage qui s'est perpétué au delà des monts, & on lui dit qu'elle devoit soumettre toutes ses paroles & toutes ses œuvres au jugement de l'Eglise. Après qu'elle l'eut fait sans difficulté, on lui ajouta qu'elle devoit déférer de même à l'autorité de ses présens juges, & se rétracter sur tous les égaremens de sa vie. A cette seconde injonction, elle ne se montra pas si docile, au moins pendant quelque temps; car si nous en croyons les actes de son procès, falsifiés, il est vrai, en quelques points & dès-là fort suspects en tout: après quelque résistance, durant laquelle on n'omit rien pour l'intimider, elle dit que, puisque tant d'ecclésiastiques jugeoient ses révélations fausses, elle ne s'obstineroit point à les tenir pour vraies; cet acte, soit de foiblesse, soit de docilité, recula, mais n'empêcha point sa perte, trop décidément résolue. Soustraite par les formes mêmes au sort de la contumace & de l'opiniâtreté, ses juges Pharisaïques ne la condamnerent pour le moment qu'à une prison perpétuelle, au pain & à l'eau; mais ces ty-

rans hypocrites s'étoient ménagé un faux-fuyant, pour revenir sur leurs pas, quand ils le voudroient, & pour consommer l'atrocité, quand il leur conviendroit le mieux.

Une des conditions qu'on avoit imposée à la prisonniere, c'étoit de quitter l'habit d'homme qu'elle avoit coutume de porter ; & aussi-tôt elle s'étoit habillée en femme. On la réduisit, après quelques jours de prison, à reprendre ses vêtemens militaires ; & apparemment par l'insolence qu'on inspira aux soldats chargés de sa garde ; puisque nous l'entendons depuis ce moment prétexter, pour ne s'en plus défaire, le danger continuel que couroit sa pudeur, de la part de ses gardes. Les juges, bien avertis sans doute de l'effet du piege, envoyerent leurs appariteurs pour constater ce qu'ils n'ignoroient pas, c'est-à-dire que la Pucelle avoit repris l'habit d'homme. Ce fut-là son crime capital ; qu'on juge des autres ; ce fut son crime & le comble de son malheur, d'avoir pris la forme de vêtement la plus propre à ses exploits, qui ne la rendoit méconnoissable à personne, qui, loin d'être pour elle une voie à la licence, n'étoit qu'une sauve-garde pour sa vertu. Afin d'en

imposer au peuple par les grands termes de sorciere, d'apostate & de relapse, on l'interrogea de nouveau. Son ame reprenant alors tout ce qu'elle avoit jamais eu d'énergie, elle se persuada que des ministres si indignes de leur état sacré n'avoient pas l'esprit du Seigneur pour l'intelligence de ses merveilles; sur quoi elle protesta derechef, & pour ne s'en plus dédire, que c'étoit du Ciel qu'elle tenoit ses révélations ainsi que ses victoires, & qu'elle avoit failli, en adoptant la rétractation qu'on lui avoit suggérée d'une maniere insidieuse.

Dès le lendemain de cette déclaration, vingt-huitieme de mai 1431, l'évêque de Beauvais, avec ses barbares assesseurs, prononça qu'on l'abandonnoit au bras séculier; ce qui étoit la même chose que de la condamner au feu. En effet, le 30 du même mois, à l'âge de vingt-un ans seulement, elle fut brûlée, à la vue d'une multitude infinie de spectateurs, qu'elle exhortoit à rentrer sous l'obéissance de leur Souverain légitime, & dont la plupart ne voyoient qu'avec exécration cette horrible scene. Toute la constance paisible & modeste du Chrétien, jointe, en un moment si décisif, à la magnanimité des héros, les con-

vainquit sur-tout de son innocence & de la merveille de sa mission. Mais il n'étoit pas sûr de s'en expliquer, la tyrannie s'étendant jusque sur les cœurs & la maniere de penser. Le Dominicain Pierre Bosquier, pour avoir laissé paroître un premier mouvement d'indignation, fut entrepris par le fougueux évêque de Beauvais, contraint de se rétracter, & après cela condamné à faire encore en prison une pénitence de six mois au pain & à l'eau. Vingt-quatre ans après la mort de la Pucelle, le Pape Calixte III commit l'archevêque de Reims, avec les évêques de Paris & de Courance, à l'effet d'en réviser le procès. Ils informerent d'abord à Rouen, avec toute la maturité & la circonspection imaginable; & le cardinal d'Estouteville, que la prudence réfléchie du Pape voulut encore peu après leur adjoindre, entendit avec eux une multitude de témoins. Ils ne déchargerent pas seulement la Pucelle de toute imputation de crimes; mais ils constaterent la pureté & la simplicité de sa foi, sa soumission religieuse à l'Eglise, sa piété sincere, sa chasteté angélique & toutes ses vertus. Le promoteur de l'officialité de Rouen, qui avoit assisté à l'instruction de

la premiere procédure, révéla une infinité de fraudes commises par l'évêque de Beauvais. Le propre neveu de cet indigne prélat, déposa en termes exprès que son oncle, mort quelques années auparavant, avoit procédé dans cette affaire avec une injuste partialité.

On ne se contenta point des informations faites à Rouen; on informa jusque dans le lieu où la Pucelle étoit née, & tout le monde y atteſta ſa religion, ſa piété, la régularité parfaite & invariable de ſa conduite. On entendit encore le duc d'Alençon, le comte de Dunois, tous les princes & les courtiſans à qui la guerre avoit donné des rapports intimes & ſi fréquens avec elle: tous ces ſeigneurs, dans un temps où la religion n'étoit pas un jeu pour le grand monde, obligés ſous le ſceau du ſerment à dire le vrai en toute rigueur, la déchargerent de toutes les imputations qu'on lui avoit faites, rendirent en particulier à ſa piété & à ſa pudeur le plus éclatant témoignage, & proteſterent unanimement qu'ils la croyoient inſpirée de Dieu.

En conſéquence d'une enquête ſi grave, qui dura près de huit mois, il fut prononcé que le procès fait contre

la Pucelle étoit inique, plein d'impostures, de mensonges & de calomnies; qu'il seroit, comme tel, lacéré & brûlé; qu'on ne feroit aucun fond sur les rétractations attribuées à cette fille; que sa mémoire devoit être, & que, par ces présentes, elle étoit entiérement rétablie; que pour réparation d'honneur, on feroit deux processions en deux jours consécutifs, l'une à l'endroit où elle avoit été condamnée, & l'autre au lieu de son supplice, où l'on éleveroit une croix pour monument; enfin, que cette sentence seroit publiée dans toutes les bonnes villes du royaume: ce qui fut aussi-tôt exécuté de point en point. Depuis, on érigea encore une statue, dans la ville de Rouen, à cette illustre & infortunée héroïne. De vieux chroniqueurs ont ajouté à la vie de la Pucelle, des années & des aventures qui ne méritent que l'oubli. Tout lecteur sensé concevra de lui-même, combien un pareil fond prêtoit aux fictions romanesques.

Sur la fin des triomphes de la Pucelle d'Orléans, au mois de janvier 1430, le duc de Bourgogne, retourné de Paris en Flandres, épousa en troisieme noces Isabelle de Portugal; & à cette occasion, il institua l'ordre de la toison dor, tou-

jours si distingué depuis cette époque antique. Il s'en réserva la maîtrise, & borna d'abord à vingt-quatre le nombre des chevaliers, qu'il porta depuis à trente & un. Ce nombre est devenu illimité par la suite : mais le Roi d'Espagne qui en est le chef, & comme héritier du duc de Bourgogne, & comme prince du même sang de France, le maintient dans toute sa splendeur, par la dignité de ceux à qui il le confere. Reprenons à présent le cours des affaires générales.

Le concile ordonné depuis si long-temps pour la réformation de l'Eglise, commencé à Pavie, & presque aussi-tôt transféré à Sienne, l'avoit encore été à Bâle, pour un temps assez éloigné, mais déterminé cependant, & auquel on touchoit enfin. Les sept ans de la prorogation coulant depuis le 19 de février 1424, Martin V, le premier de février 1431, donna sa bulle d'exécution, & commit en sa place le cardinal Julien Cesarini, pour célébrer le concile ; déclarant que lui-même, pour cause de maladie, n'y pouvoit pas présider en personne. On ne tarda point à reconnoître la vérité de son excuse. Dès le vingtieme jour du même mois, il mourut à Rome, à l'âge de soixante-trois

ans, dont treize & trois mois & demi de pontificat. Grand homme de bien & grand homme d'Etat, qui par tout ce qu'il a fait en des conjonctures si difficiles, pour la splendeur de Rome, pour le repos de l'Italie, pour la paix & la gloire de l'Eglise universelle, nous laisse à regretter ce qu'il n'eût pas manqué de faire en des temps meilleurs. Les censeurs déterminés à chicaner tous les Papes, l'accusent d'avoir aimé à thésauriser : mais le témoignage que S. Antonin lui rend sur cet article, joint à l'usage qu'il a fait de ces trésors dans toutes les grandes œuvres que nous venons de toucher, le justifie surabondamment. Ant. Chron. Titul. 22, c. 8.

Le troisieme jour de mars, Gabriel Gondelmero, Vénitien & petit neveu de Grégoire XII, de qui il avoit reçu le chapeau étant évêque de Sienne, fut élu Pape sous le nom d'Eugene IV, par les cardinaux rassemblés au nombre seulement de quatorze ; cinq se trouvant retenus ailleurs, sans compter les quatre qui avoient été créés depuis peu par le feu Pape, & qui n'étoient pas encore préconisés. S. Antonin qui eut de fréquens rapports avec Eugene, en parle avec éloge, & loue particuliérement sa charité, sa ferveur &

ſon zele. Le nouveau Pape marqua néanmoins, ſi-tôt qu'il fut établi ſur le S. Siege, une rigueur exceſſive, ou du moins fort à contre-temps, dans la pourſuite des officiers & des propres neveux du Pape défunt, ſous prétexte des diſtractions faites ſur le riche mobilier & les tréſors de ce Pontife. On fait état de plus de cent perſonnes, à qui cette recherche couta la vie. Les Colonnes, parens de Martin, prirent les armes; & il y eut bien des troubles & du ſang répandu, avant qu'on pût les ſoumettre. On avoit déjà pris à mauvais augure pour le pontificat d'Eugene, une éclipſe de ſoleil qui étoit arrivée le jour de la mort de Martin. Les poutres de la ſalle où Eugene tint ſon premier conſiſtoire s'étant encore affaiſſées, & quelques perſonnes ayant péri dans le tumulte, le vulgaire crédule ne s'attendit plus qu'à un avenir funeſte. Nous verrons bientôt que le regne du nouveau Pape fut en effet très-orageux: mais comme on pourra le remarquer auſſi, ce fut du choc des idées, des prétentions, des intérêts, & non pas de la révolution des aſtres ou des élémens, qu'on en put tirer quelque pronoſtic.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTE-UNIEME.

DEPUIS le commencement du concile de Bâle en 1431, jusqu'à la fin du concile de Florence en 1442.

LES mornes commencemens du concile de Bâle ressemblerent à ces nuages sombres, où se forment sourdement les tempêtes. Le troisieme jour de mars 1431, auquel devoit s'ouvrir l'assemblée de l'Eglise universelle, & qui étoit précisément le jour de l'élection d'Eugene IV, on vit par une singularité sans exemple, un seul homme procéder à une cérémonie si auguste; encore n'étoit-il pas évêque. Ce prélat unique, abbé de Vézelai en Bourgogne, ne laissa

point de se rendre ponctuellement à la cathédrale au jour indiqué, & en prit acte le lendemain, en présence des chanoines de cette église. Sur la fin du mois, il lui arriva pour collegues, quatre docteurs de Paris, dont deux se détacherent aussi-tôt, pour aller en Allemagne prendre langue avec le cardinal de S. Ange Julien Cesarini, qui étoit occupé, en qualité de légat, à des expéditions plus qu'inutiles contre les Hussites, & qui avoit été confirmé par le Pape Eugene dans la dignité de président du concile. Ce délégué, qui ne vouloit pas encore renoncer aux succès qu'il se promettoit vainement en Boheme, subdélégua, pour tenir sa place à Bâle, Jean Polemar, auditeur du sacré Palais, & Jean de Raguse, docteur Dominicain de l'université de Paris. Le 23 juillet, ces présidens subalternes, avec le persévérant abbé de Vézelai, les députés Parisiens & quelques prêtres du lieu, firent une seconde ouverture, à laquelle on ne crut point encore devoir donner le nom de session.

Ampliss. Collect. T. VIII, p. 28.

Enfin le cardinal de S. Ange laissa ses guerres de religion, & se rendit vers la mi-septembre dans la ville de

Bâle, d'où il écrivit à tous les métropolitains de la chrétienté, pour les inviter avec leurs suffragans, à se rendre sans délai au concile. Mais quelque pressantes que fussent ces exhortations, le nombre des Peres parut encore assez long-temps disproportionné à la dignité des représentans de l'Eglise universelle, & bornés, dit-on, à trois évêques & sept abbés, quand le cardinal-légat jugea qu'il falloit avertir le Pape de cette solitude. Tant en son nom qu'en celui du concile, Jean Beaupere, chanoine de Besançon, fut envoyé vers le Pontife, pour lui faire cette observation, & lui représenter en même temps l'état déplorable où se trouvoit le clergé d'Allemagne; que la contagion des nouvelles erreurs gagnoit tous les Etats de l'Empire; qu'elles s'étoient insinuées jusque dans la ville de Bâle, où l'on ne témoignoit que du mépris aux ecclésiastiques; que d'ailleurs on ne pouvoit plus s'y promettre la tranquillité, depuis les hostilités qui avoient commencé entre les ducs d'Autriche & de Bourgogne. Un nouveau contre-temps fut que les Grecs témoignant de nouveau vouloir se réunir aux Latins, & reconnoissant que le

Conc. Hard. T. VIII, pag. 1177.

concile qu'ils avoient proposé de tenir pour cela dans la Grèce ne pouvoit point y avoir lieu, l'Empereur & le Patriarche de Constantinople demanderent qu'il se tînt au moins dans quelque ville d'Italie, la plus à portée d'eux qu'il seroit possible. Sur ces considérations, ou sous ces prétextes, le Pape répondit à son légat, le 12 de février, selon Rainalde, Sponde & Pagi, qu'il eût à dissoudre ce qu'il y avoit de concile à Bâle, ce sont les termes de la bulle, & à le transférer à Bologne, pour y être célébré dans dix-huit mois. Une autre découverte, peu de temps après, confirma Eugene dans cette résolution : ayant appris que le légat & les Peres de Bâle avoient invité les sectaires de Boheme à venir conférer sur les points controversés entre eux & les catholiques, il lui parut que c'étoit remettre en question ce qui avoit été si solemnellement décidé, & il donna le 18 décembre une seconde bulle, adressée à tous les Fideles, qui déclaroit formellement le concile de Bâle dissous & transféré à Bologne. Telle fut la premiere origine des tristes débats, où nous allons voir, si long-temps & à tant

tant de reprises différen[illegible], le Pape Eugene IV. lutter avec le concile de Bâle.

Mais avant la bulle du 18 décembre, le cardinal Julien, qui peut avoir pris la bulle antérieure pour un ordre seulement conditionnel de dissoudre le concile, c'est-à-dire supposé que les circonstances fussent telles qu'on les avoit rapportées au Pontife, les crut apparemment changées, indiqua la première session pour le 14 du même mois, & la tint en effet. Il y eut auparavant des congrégations préliminaires, où l'on dressa des réglemens qui annonçoient une assemblée toute autre qu'elle n'étoit encore. On ne comptoit pas douze prélats à Bâle, & déjà l'on avoit, comme à Constance, distingué quatre nations, savoir d'Italie, de France, d'Allemagne, & d'Espagne. On régla de même tout ce qui pouvoit contribuer à la tranquillité & au bon ordre. En conséquence, le président, en habits pontificaux, siégea près de l'autel dans la chaire épiscopale, le visage tourné vers les évêques, qui revêtus aussi des ornemens épiscopaux, étoient assis dans les stalles des deux côtés du chœur. Les ambassadeurs des princes occupoient des bancs

dans le milieu, le visage tourné vers le président, & derriere eux, les généraux d'ordres, les abbés, les docteurs, & les autres ecclésiastiques. Pour prévenir toute difficulté, au sujet des rangs & de la prééminence, il fut statué qu'à l'avenir on ne pourroit point se prévaloir de ce qui s'étoit passé à Bâle. Après les prieres & les exhortations accoutumées, on lut le décret de Constance, concernant l'obligation & le temps de célébrer les conciles, avec les bulles de Martin V & d'Eugene IV, qui avoient désigné la ville de Bâle, pour exécuter enfin le grand projet de la réformation.

La bulle formelle de translation étant parvenue au cardinal Julien, il en parut extrêmement mortifié; & néanmoins il fit d'abord scrupule d'y contrevenir: il déclara à tout le monde qu'il ne pouvoit plus exercer les fonctions de président. Nous verrons par la suite, que sa conscience douteuse, variable, entraînée par les circonstances, comme il arrive souvent dans ces positions critiques, ne fut pas toujours si timorée: mais pour le moment, il se contenta d'adresser au Pape des remontrances contre la bulle de translation, qu'il y dit rendue

fut un faux informé. Or cette fausseté ne pouvoit être imputée qu'au chanoine Beaupere, sur le rapport duquel le Pontife avoit pris sa résolution, & qui, par son caractere d'envoyé du concile, étoit revêtu de la plus grande autorité qu'on pût désirer. Nulle part cependant on ne le taxe d'infidélité; on le trouve, après comme avant cette commission, qualifié de vénérable docteur, & l'on apperçoit des attentions marquées à le ménager: espece de contradiction qui fait raisonnablement présumer qu'il s'est glissé des pieces fausses dans cette affaire, ou du moins qu'il s'en est perdu d'essentielles; ce qui doit nous faire user à ce sujet d'une grande circonspection dans nos jugemens.

Quoi qu'il en soit, les Peres de Bâle arrêterent entre eux de continuer le concile, & firent expédier des lettres circulaires, qui enjoignoient aux prélats divers, sous les peines de droit, de s'y rendre promptement. Le 15 de février, ils tinrent la seconde session, où l'évêque de Constance, Philibert de Mont-Joyeux, présida au lieu du cardinal de Saint-Ange, & où l'on se prémunit contre tout ce que le Pape pourroit faire

Concile T. XII, p. 831, &c.

pour dissoudre ou transférer le concile. A cet effet, on relut les décrets fameux des sessions quatrieme & cinquieme de Constance, portant que le concile général tient son pouvoir immédiatement de Jésus-Christ, que toute personne, de quelque dignité qu'elle soit, même papale, est obligée de lui obéir, dans ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme, & la réforme de l'Eglise dans son chef & dans ses membres, & que tous ceux qui refuseroient de lui obéir, fût-ce le Pape même, devoient être punis de la maniere convenable, & même par les moyens de droit, s'il étoit nécessaire.

En conséquence, notre saint concile, disent les Peres de Bâle, représentant l'Eglise militante, & ayant été assemblé légitimement pour l'extirpation des erreurs & des hérésies, pour la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres, & pour la pacification des princes chrétiens, déclare & définit qu'il est dûment & légitimement assemblé dans cette ville; qu'il ne peut être dissous, transféré, ni différé par qui que ce soit, pas même par le Pape, sans le consentement des Peres; que personne, par qui que ce

soit, n'en peut être rappellé, ni empêché d'y aller, sous prétexte même de nécessité en cour de Rome, à moins que le saint concile n'y donne son approbation; que les censures, privations de bénéfices, & toutes autres voies de contrainte à ce sujet, sont d'avance mises à néant; enfin, qu'aucuns membres du concile, avant qu'il soit terminé, ne s'éloigneront de la ville de Bâle, si ce n'est pour une cause raisonnable, trouvée telle par la députation prépoſée à cet examen; que dans ce cas-là même, ils seront tenus de constituer des procureurs pour les représenter. Il étoit difficile de pousser plus loin la prévoyance & les précautions : mais en même temps ces procédés ne pouvoient qu'aliéner le Pape, & donner lieu aux scissions & à bien des scandales.

Ce fut pour prévenir ces dangers que dès le 26 de février, le clergé de France, ou du moins des provinces soumises alors au Roi Charle VII, se rassembla dans la ville de Bourges. Ces prélats n'ignoroient pas les raisons qui militoient en faveur du concile de Bâle, telles, par exemple, que l'espérance de ramener les Hussites, & le besoin de

réforme dans les ordres divers de la hiérarchie ; mais ils n'avoient pas oublié non plus le respect & les ménagemens qu'on devoit à l'autorité pontificale. Par un acte adressé sous le titre d'avis, selon le style du temps, au Roi qui les avoit convoqués, ils déclarerent que le concile de Bâle importoit dans les circonstances présentes au bien de l'Eglise ; que sans cela l'hérésie des Bohémiens, qui avoit déjà pénétré dans quelques coins du royaume, y répandroit son venin de tous côtés ; que le prince, animé du même esprit que ses ancêtres pour le salut de la religion, feroit une œuvre digne de lui, en envoyant une ambassade solennelle au Pape, afin de l'engager à favoriser le concile ; qu'il devoit en même temps exhorter l'Empereur, les ducs de Savoie & de Milan à ne rien entreprendre qui pût engager le Pontife & la cour pontificale dans une résolution violente, comme de rompre ou de suspendre cette assemblée. On demandoit encore au Roi, pour les évêques ses sujets, la liberté de s'y rendre : mais on le prioit aussi d'envoyer promptement des ambassadeurs à Bâle, afin d'y maintenir l'esprit de paix & de con-

corde, & pour y annoncer les démarches qu'on faisoit auprès du Pape.

Les docteurs de Paris, ou, pour mieux dire, la partie de l'université de cette ville qui y croupissoit dans l'opprobre sous le joug Anglican, ne manqua point de s'intriguer dans une affaire, dont l'importance & l'éclat couvroit pour le moment la tache de sa déloyauté & de sa connivence à l'usurpation. Mais autant les prélats attachés inviolablement à leur Souverain légitime, ménageoient avec dignité les grands intérêts du chef & du corps de l'Eglise, autant cet amas flétri de prêtres, de clercs, de laïcs, oublia toutes les regles d'une sage économie, de la réserve, & de la décence même. Ils écrivirent coup sur coup à Bâle, durant plusieurs mois, tantôt qu'il n'y avoit que des enfans d'iniquité qui eussent pu songer à la translation du concile; tantôt que c'étoit l'ennemi du genre humain qui avoit inspiré cette pensée détestable; tantôt qu'il falloit se roidir contre ces artifices pernicieux, & résister en face à Eugene, comme Paul, modele des docteurs, avoit résisté à Pierre. En un mot, ils procéderent avec une violence qui ne prouve autre

Du Boul. T. V. p. 412.

chose, sinon que ce n'est pas aux clercs du second ordre, & moins encore aux laïcs, qu'il est donné d'administrer les affaires capitales de la hiérarchie.

Ces docteurs inquiets voulurent s'ingérer aussi dans les affaires politiques, au moins pour accélérer la paix, dont le retardement qui aggravoit de jour en jour la misere publique, diminuoit dans la même proportion le nombre des étudians & l'honoraire des maîtres. Par-là, ils s'attirerent l'indignation du régent Britannique, le duc de Bedfort, qui d'abord porta différentes atteintes à leurs priviléges, puis institua l'université de Caen pour les mortifier. C'étoit un coup des plus sensibles pour ces maîtres intéressés, qui par la multiplication des académies littéraires voyoient décroître de plus en plus la célébrité de celle de la capitale. Ils firent bien des plaintes & des représentations, que mépriſa le régent, peu reconnoissant, comme il arrive toujours, du honteux sacrifice qu'ils lui avoient fait autrefois de leur honneur & de leur patrie. Le Pape Eugene confirma ce nouvel établissement en 1437, & lui accorda tous les priviléges dont jouissoient les autres universités.

Nonobstant le zele qu'on marquoit en France pour le concile de Bâle, il est à présumer qu'il n'eût pas tenu longtemps contre les efforts du Pape & de la cour Romaine, si l'Empereur, plus heureux à régir des prêtres que des militaires, n'eût repris, un peu moins vivement néanmoins, le personnage que nous lui avons déjà vu faire à Constance. Il avoit perdu jusqu'à treize batailles rangées contre les Hussites; sa royauté de Boheme ne tenoit plus à rien pour ainsi dire: il ne voyoit de ressource que dans les conférences que les Peres de Bâle offroient à ces réformateurs révoltés. Alors il étoit en Italie, occupé à se décorer des couronnes impériales, tant de celle de fer qu'il alla recevoir à Milan, selon l'ancien usage, que de celle d'or qu'il reçut à Rome de la main du Pape le jour de la Pentecôte 1433. Il s'intéressa pour la continuation du concile, & fit tous ses efforts pour inspirer les mêmes sentimens au Pape: mais il exhorta fortement les Peres du concile à ne rien précipiter, à prendre plutôt les voies de la douceur & de la conciliation que celles de l'autorité, & à évi-

ter sur toute chose les éclats capables de faire renaître le schisme.

Cependant les sessions se multiplioient dans le concile qu'improuvoit le Pape: sans compter les deux premieres, il s'en tint jusqu'à douze dans cet état de crise & ce danger toujours plus prochain de rupture. Dès la premiere fois qu'on se rassembla, on fit une motion juridique, par laquelle on sommoit le Pape de venir au concile, ou d'y envoyer quelqu'un de sa part, dans l'espace de trois mois. On enjoignit à tous les cardinaux, ce qui étoit sans exemple, de s'y rendre en personne, avec menace de procéder contre le Pape & contre eux, s'ils ne se conformoient pas aux intentions du concile. Le même décret s'adressoit à tous les prélats du monde chrétien, à tous les généraux d'ordre, à tous les inquisiteurs, & commandoit, sous peine d'excommunication, à toutes personnes, soit ecclésiastiques, soit séculieres, aux rois même & à l'Empereur, d'intimer cette monitio au Pape & aux cardinaux.

Moins de deux mois après, on fit des réglemens concernant le régime pontifical. Il fut statué que le Pape ne pour-

roit faire aucune promotion de cardinaux durant le concile ; que s'il venoit à mourir, sa santé étoit fort chancelante, l'élection de son successeur se feroit à Bâle, qu'il ne pourroit empêcher les prélats, ni les officiers de sa cour, de venir au concile, quelque emploi & quelque devoir qui les attachassent à sa personne. Ils s'ingérerent enfin dans l'administration même temporelle de l'Etat ecclésiastique, & donnerent un gouverneur au comtat Venaissin, d'une maniere injurieuse à Eugene qui avoit nommé pour cela son frere Marc Condolmer.

Ce Pontife, à la sollicitation de l'Empereur, prit le parti d'envoyer à Bâle, pour y chercher un tempérament aux difficultés qui ulcéroient si fort les esprits. Jean Dupré qui partit le premier, y fut empriſonné honteusement, sans qu'on en sache la raison, mais évidemment contre le droit public & l'honneur du saint Siege. La seconde députation, composée de trois évêques & d'un auditeur du sacré palais, ne fut guere mieux reçue. Après avoir obtenu, avec des peines infinies, les passe-ports suffisans & l'audience des Peres, ils s'efforcerent

de justifier les vues du souverain Pontife : ils appuyerent particuliérement sur le danger auquel on exposoit la foi, en invitant les hérétiques de Boheme à venir conférer, *afin de porter ensuite un jugement définitif sur ce qui devoit être cru & tenu dans l'Eglise. Venez avec confiance*, disoient-ils en termes exprès à ces novateurs déjà condamnés, *on écoutera vos raisons, & le Saint-Esprit décidera lui-même ce qu'il faut croire.* Or il est évident, disoient les nonces, que c'est-là réputer les décisions de Constance comme non avenues, & rendre problématique la foi des fideles. Les Peres donnerent une interprétation favorable & catholique à ces termes de l'invitation, qui véritablement en avoient besoin ; mais ils ne céderent ni sur l'invitation même, ni sur la continuation du concile.

Dans la sixieme session, la premiere qui spécifie le nombre des personnes de marque qui composoient l'assemblée, savoir trente prélats, évêques ou abbés, & deux cardinaux, les docteurs Berard & Lami, de la faculté de Paris, requirent qu'on déclarât le Pape & le sacré college contumaces, & déjà le concile

avoit ordonné les citations canoniques, quand les nonces, par les instances les plus engageantes, en obtinrent à peine le délai. Entre les deux cardinaux présens à cette session, Dominique Capranica étoit un des quatre nommés simplement peu avant la mort de Martin V, & qu'on n'avoit pas voulu admettre au conclave. Le Pape Eugene n'avoit pas encore jugé à propos de confirmer sa nomination, & de lui conférer le chapeau, qu'il vint chercher & obtint à Bâle. Devenu ainsi cardinal du concile, ce titre ne lui inspiroit rien moins que du ménagement pour le souverain Pontife. Branda de Castiglione, deuxieme cardinal présent à la même session, & plusieurs autres, tant cardinaux qu'officiers de la cour pontificale, qui s'en échaperent successivement & se transporterent à Bâle, avoient ou prétendoient avoir contre Eugene des sujets particuliers de mécontentement, qui les firent entrer de même dans les intérêts du concile contre ce Pape. Tel est au moins le témoignage d'un homme qui sut bien voir, & qui fut à portée de voir tous, mais qu'il faut apprécier sur les temps & les circonstances où il eut à vivre : il

Pius II, in Bull. retract.

s'agit d'Enéas Silvius, officier de Capranica pendant le concile de Bâle, élevé dans la suite à la papauté, sous le nom de Pie II, & qui, en des positions si diverses, prit des sentimens ou un langage qui ne furent pas moins variables.

Le cardinal de S. Ange qui avoit interrompu ses fonctions de président du concile, les reprit à la septieme session, apparemment en conséquence de l'inutilité des représentations qu'il fit au Pape, dans une seconde lettre plus forte encore que la premiere. Il alla jusqu'à lui rappeller la rigueur si mémorable des Peres de Constance contre les Papes Jean XXIII & Benoît XIII. On étoit déterminé à soumettre Eugene, ou à ne plus le ménager; & pendant presque toute l'année 1433, on suivit ce dessein avec une inflexible persévérance. Dès le 18 décembre de l'année précédente, on lui avoit assigné, dans la huitieme session, un terme de soixante jours, pour révoquer ses bulles défavorables au concile; après quoi, lui dénonçoit-on, il seroit procédé contre lui, en usant, sous la direction de l'Esprit-saint, de toutes les voies que le droit divin & humain pourroit suggérer. Durant ces soixante

jours, il lui étoit défendu, à peine de nullité, de conférer aucun bénéfice en vue de dissoudre ou de traverser le concile. On ordonnoit aux cardinaux & à tous les officiers de sa cour, de s'en retirer vingt jours après l'expiration du terme assigné : on lui ôtoit même la faculté de mettre aucun nouvel impôt sur les terres de l'Eglise, ainsi que d'en aliéner la moindre partie. On renouvelloit encore l'injonction faite aux prélats divers de se rendre promptement à Bâle ; enfin, on défendoit à toutes personnes, aux rois même & à l'Empereur, aussi bien qu'au Pape, de reconnoître aucun autre concile ; parce qu'il ne peut y avoir, disoit-on, deux conciles œcuméniques en même temps.

Cependant, l'arrivée des Hussites offrit un tout autre spectacle au concile, où, nonobstant la déférence excessive de ceux qui les y invitoient, ils ne voulurent se rendre qu'après avoir obtenu tous les saufs-conduits que leur fit demander la crainte de s'y voir traités comme Jean Hus. Ils firent leur entrée à Bâle avec un grand appareil, au nombre de trois cents cavaliers, qu'un peuple innombrable, attroupé dans les rues & dans les

Ain. Sylv. c. 49.

places, entassé aux fenêtres, & monté jusque sur les toits, contemploit avec une curiosité mêlée de terreur. Leur physionomie sinistre, leurs regards terribles, leurs manieres & tout leur extérieur farouche rappelloient avec un effroi nouveau le souvenir de leurs excès passés. Leurs principaux chefs, militaire & ecclésiastique, étoient Procope le Rasé, illustré par ses victoires & ses forfaits, & Jean de Roquesane, qui par les noires manœuvres de l'hypocrisie se frayoit la route à l'archevêché de Prague, où il perpétua en effet l'erreur & l'impiété. Ces deux apostats & la plupart de leurs partisans ne feignoient d'obéir au concile, que pour maintenir leur crédit par cette vaine montre de docilité. Ils furent admis à une conférence, ou plutôt à d'opiniâtres & fastidieuses disputes, qui durerent cinquante jours entiers. Ils abandonnerent cependant les points manifestement impies de leur doctrine, & se bornerent à défendre les quatre articles auxquels ils étoient le plus attachés, savoir la communion sous les deux especes, la correction arbitraire des péchés publics, la liberté d'annoncer la parole de Dieu indépendamment

des évêques, & l'anéantissement de la domination temporelle du clergé. On leur laissa dire librement & fort au long tout ce qu'ils voulurent, on leur répondit avec la même diffusion, & l'on ne termina rien. Les Peres voyant enfin l'inutilité de la controverse avec des commissaires de parti, naturellement entêtés, gênés de plus par les instructions de leurs commettans, & qui commençoient eux-mêmes à presser leur retour, prirent la résolution d'envoyer sur les lieux, afin de traiter d'une maniere plus franche & plus aisée avec le corps de la secte.

On députa pour cela dix savans de différentes nations, à qui l'on donna pour chef l'évêque de Coutance : personnage très-considérable dans le concile, où nous l'avons déjà vu présider, & qui en Boheme travailla beaucoup pour la pacification de l'Etat & le rétablissement de la religion, administra trois ans l'archevêché de Prague, & pendant six années, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, empêcha Roquesane d'usurper ce siege. A l'arrivée de ces députés annoncés avantageusement, il se rassembla dans la capitale une multitude infi-

nie de Bohémiens, prêtres, seigneurs, & de tous les ordres du peuple, qu'ils exhorterent affectueusement à rentrer d'abord dans le sein de l'unité, pour mieux discuter ensuite les difficultés qui ne seroient plus grossies par la prévention. La multitude cria, qu'avant toute chose au contraire il la falloit contenter sur les quatre articles, qu'elle prenoit pour autant de points immuables de l'évangile, & qu'après cela elle ne marqueroit plus que de l'empressement pour la réunion. On pérora beaucoup de part & d'autre, on contesta & l'on négocia long-temps; mais toujours en vain, jusqu'à ce que les députés épuisés de ressources demanderent qu'on leur remît les quatre articles dans la forme précise où on les vouloit, pour qu'ils les fissent passer au concile. On les leur donna, conçus en ces termes : Que les prêtres administrent librement la communion sous les deux especes, à tous les fideles dans le royaume de Boheme, & dans les endroits limitrophes : que les péchés soient corrigés selon la raison & la loi de Dieu, par ceux à qui il importe de le faire : que les dignes ministres du Seigneur, prêtres ou lévites aient la liberté

de prêcher fidélement la parole de Dieu : qu'il ne soit pas permis au clergé d'exercer une domination séculiere sur les biens temporels. Les députés du concile reçurent les articles, & repartirent pour Bâle.

L'accord, selon toutes les apparences, ne se fût pas encore fait, s'il n'eût été favorisé par les dissentions domestiques de ces factieux & jaloux sectaires : mais la noblesse & la bonne bourgeoisie de Boheme, rougissant enfin de préférer aux justes droits d'un maître auguste le joug honteux d'un prêtre apostat qui les traitoit tous indistinctement en vils esclaves, ils choisirent un administrateur du royaume dans l'ordre de la noblesse. Procope furieux rassembla aussi-tôt les Thaborites & les Orphelins, la lie de la secte, ennemis de tout ordre, & dont la rapine & le ravage étoient devenus comme l'élément naturel. Leur premier dépit tomba sur la ville de Pilsen, qui avoit persévéré dans une inviolable fidélité à l'Eglise, quoique tentée sans fin par les séducteurs, & ils la tinrent assiégée une année presque entiere, pendant laquelle ils lui livrerent de fréquens & terribles assauts. La cause des

Catholiques & des Huſſites modérés commença ainſi à devenir commune.

Cependant les envoyés des uns & des autres agiſſoient à Bâle, afin d'accélérer la réunion. Avant de toucher à la maniere de communier, le concile prononça ſur les trois autres demandes des Bohémiens; ajoutant qu'après qu'ils auroient reçu les modifications qu'il jugeoit néceſſaire d'y mettre, on aviſeroit aux moyens de s'accorder auſſi, par rapport à la communion ſous les deux eſpeces. Voici quelles étoient ces modifications. Au premier de ces trois articles qui demandoit que les péchés fuſſent corrigés, on avoit ſupprimé ces mots, comme trop généraux, *par ceux à qui il importe de le faire*; & l'on avoit ſubſtitué à leur place, que les péchés ſeroient corrigés *ſelon la loi de Dieu & les inſtitutions des SS. Peres.* Sur le ſecond article, le concile prononçoit que la parole de Dieu ſeroit prêchée librement & fidélement, par des miniſtres dignes, *approuvés & envoyés par les ſupérieurs à qui il appartenoit de le faire; non pas cependant à tout propos, mais avec ordre & dignité, ſauf encore l'autorité du Pontife, chargé de l'adminiſtra-*

tion générale ſuivant l'inſtitution des Peres. Enfin le troiſieme article corrigé par le concile, portoit que les eccléſiaſtiques *adminiſtreroient fidélement, & ſuivant les ſalutaires maximes des SS. Peres, les biens de l'Egliſe dont ils ſont les adminiſtrateurs, & que ces biens ne peuvent être uſurpés ſans ſacrilége ſur ceux à qui l'adminiſtration en a été commiſe canoniquement.*

Attachés ſur toute choſe à leur maniere de communier, les Bohémiens ne voulurent point répondre ſur les autres objets, qu'ils n'euſſent entendu ce qu'on offroit ſur ce premier chef de toutes leurs demandes. Il fallut encore négocier, conférer, diſputer long-temps, & enfin renvoyer à Bâle le chef même de la députation du concile, pour en prendre les derniers ordres. Il fut conclu, qu'encore que la coutume de ne plus communier que ſous une eſpece, introduite généralement pour pluſieurs raiſons très-fortes, ne dût point être improuvée, & qu'on ne dût pas la changer arbitrairement ſans l'autorité de l'Egliſe; cette Egliſe pouvoit néanmoins pour des cauſes raiſonnables, accorder la communion ſous les deux eſpeces:

en conséquence, qu'on permettoit aux prêtres de Boheme de donner à leurs peuples la communion sous l'espece du pain & du vin, en avertissant chaque fois que Jésus-Christ tout entier est sous chaque espece. Là-dessus les Bohémiens consentirent à la réunion, qui ne put toutefois s'effectuer d'une maniere authentique & générale, qu'après que l'indomptable opiniâtreté des Thaborites & des Orphelins eut fini par leur destruction.

Mais si-tôt que la division se fut mise dans la secte, ceux-ci se rendirent de jour en jour plus odieux aux habitans de Prague, leurs anciens fauteurs. Dès l'année 1434, ils en vinrent assiéger la ville neuve. Ils furent repoussés, avec une grande perte, le jour de l'Ascension. Le dimanche d'après la fête-Dieu, le siege de Pilsen étant levé aussi bien que celui de Prague, & toutes les forces des séditieux se trouvant réunies, ils livrerent une bataille rangée à l'armée nationale de l'administrateur, à qui les Catholiques avoient joint leurs armes. Ces forcenés essuyerent une défaite égale à la fureur désespérée de leur attaque. Les deux Procopes y furent tués,

la plus grande partie des Thaborites & des Orphelins resterent sur le champ de bataille, & les prisonniers que l'on fit encore au nombre de plusieurs milliers furent traités comme des bêtes féroces, qui n'épient que le moment de déchirer la main qui les fait vivre. On distingua cependant entre les scélérats naturalisés par une longue habitude à tous les genres de forfaits, une foule de paysans séduits, qui étoient venus nouvellement de leurs campagnes se ranger aveuglément sous les mêmes drapeaux.

On fit publier par un Héraut d'armes, que les guerriers accoutumés à suivre les Procopes au milieu des hazards eussent à se séparer des lâches, parce qu'on vouloit employer ces braves gens à une expédition glorieuse qui leur fît mériter un traitement digne d'eux. On vit aussitôt s'avancer de toute part & en très-grand nombre, des groupes de sauvages de haute stature, d'une carrure énorme, les cheveux hérissés, la barbe démesurément longue, le regard sombre & farouche, tout noircis par le soleil, tellement durcis par les vents & les frimas, la peau si rude & si raboteuse, que le fer sembloit s'y devoir

Hist. Boh. c. 51. émouſſer. Tel eſt au moins le portrait que nous en a tracé Enée Sylvius ou Pie II, qui les avoit vus. On les répartit dans un grand nombre de granges, comme pour les y enrôler; & quand ils y furent entrés, on en ferma les portes, & on y mit le feu, ajoute le même auteur, pour les punir du mépris qu'ils faiſoient de la religion depuis ſi long-temps. Il auroit pu prétexter, d'une maniere plus analogue aux loix, les meurtres, les ravages & les incendies qu'ils avoient multipliés ſans nombre. Mais ſans parler de la mauvaiſe foi dont on uſa à leur égard, & que rien ne peut excuſer, n'étoit-ce point ici le cas, où ſaint Auguſtin, conformément à l'eſprit de l'Egliſe, nous enſeigne qu'en faveur de la multitude, & ſurtout d'une multitude confuſe & attroupée avec précipitation, il faut moins avoir égard à la ſévérité de la loi, qu'à la douceur de l'évangile?

Sigiſmond, qui ne s'oublioit pas, accourut à ces nouvelles, & ſe fit reconnoître pour roi par tous les Bohémiens, même par le peu qui reſtoit de Thaborites. Quelque temps après, dans une diete réguliere, aſſemblée à loiſir, & ſous

sous les auspices du concile, dans la ville d'Iglaw, en Moravie, l'administrateur que ces peuples s'étoient donné, les barons du royaume, les députés de Prague & des autres villes, firent publiquement leurs soumissions à leur nouveau souverain, & furent reçus en paix. Roquesane représentant, avec quatre autres prêtres, tout le clergé du parti, promit solennellement à l'Eglise Romaine l'obéissance qu'il garda si mal par la suite. Le lendemain, tous les Bohémiens & les Moraves furent absous par les envoyés du concile, de l'anathême, & de toutes les autres censures qu'ils avoient encourues. Sigismond, soit par trop d'empressement à recouvrer l'héritage de ses peres, soit par la crainte dont il prétendoit s'affranchir, quand son autorité seroit établie, leur accorda beaucoup d'autres faveurs que n'avoua jamais le concile.

Cette assemblée s'occupoit sur-tout à défendre les droits, dont elle soupçonnoit toujours le chef de l'Eglise, d'en vouloir dépouiller le corps. Eugene déjà sommé juridiquement de révoquer sous un terme fixe les bulles contraires au concile, pressé continuellement par l'em-

pereur Sigismond, étonné du cours inattendu qu'avoit pris l'affaire des Hussites, & de la faveur qu'acquéroit le concile; frappé de toutes ces considérations, Eugene craignit de passer pour indifférent aux vrais intérêts de l'Eglise, & prit le parti de plier un peu ses idées sur celles de Bâle. Il consentit, après avoir encore défendu le terrein pied à pied, & il prescrivit en particulier qu'on n'entamât les grands articles de la réformation que quand il y auroit au concile soixante & quinze prélats revêtus du caractere épiscopal; enfin, il consentit que le concile tînt à Bâle: mais le décret rendu pour cela portoit simplement, qu'on y travailleroit à l'extirpation des hérésies de Boheme, & à la pacification des Etats chrétiens, sans faire aucune mention de la réforme. Par une autre bulle, à la vérité, il chargea ses légats de travailler avec le concile à la réformation de l'Eglise dans tous ses membres: mais cela ne satisfit point encore les Peres, qui craignoient que les légats ne fussent seuls arbitres de la réformation, & qui d'ailleurs ne voyoient point dans la bulle la clause alors répétée de si grande valeur, c'est-à-dire, la liberté de réformer

Rain. an. 1429, n. 5 & 6.

l'Eglise dans son chef aussi bien que dans ses membres.

Ces réserves, tout implicites qu'elles étoient, révolterent l'assemblée; on n'y étoit point du tout d'humeur à se relâcher, ni à se maintenir par la voie des tempéramens. On vouloit, ou tout emporter, ou tout rompre; en observant néanmoins les formes d'usage, & en tenant cette marche froide & compassée, qui ne va que plus efficacement à son but. Le 19 de février, dans la dixieme session composée de quarante-six prélats, on requit qu'Eugene fût déclaré contumace. Dans la onzieme, tenue le 27 avril, après avoir exalté l'utilité des conciles généraux, on le menaça de suspense & de déposition, s'il s'opposoit à leur célébration. La douzieme session, qui fut différée jusqu'au 13 de juillet, devoit tenir lieu de la troisieme monition à Eugene, qu'on y représenta comme un Pontife scandaleux & mal intentionné pour l'Eglise. C'est pourquoi, on lui ordonnoit sous peine de suspense, de révoquer ses premieres bulles dans l'espace déjà donné de soixante jours, & de reconnoître que le concile étoit légitime depuis son com-

mencement. On abolit ensuite toutes les réserves, on rétablit les élections, & l'on exposa la maniere dont elles se devoient pratiquer, soit dans les cathédrales, soit dans les abbayes.

Tout étant ainsi disposé, on entendit les promoteurs touchant la contumace du Pape, dans la troisieme session qui se tint le 11 de septembre. Le décret de suspense fut dressé; & déjà l'évêque de Leitoure en avoit commencé la lecture, quand les nonces d'Eugene, incidentant sur la forme, alléguerent que les soixante jours qu'on lui avoit donnés pour révoquer ses bulles n'étoient point expirés. Il s'en falloit en effet deux jours, à compter de la session précédente, qui étoit sensée tenir lieu de troisieme monition. Le duc de Baviere, chargé de la protection du concile en l'absence de l'Empereur, & les magistrats de Bâle appuyerent les nonces; & le résultat fut qu'on accorderoit encore au Pape trente jours de délai. Sigismond qui se trouva le 7 novembre à la quatorzieme session, fit étendre le terme à trois mois.

Le Pontife n'en attendit point l'expiration. Sur la fin de cette même année

1433, la réconciliation se fit, au moins pour un temps, entre lui & le concile; toutefois encore après bien des altercations, bien des marches & des contremarches, & des variations sans nombre, que la délicatesse des circonstances présentes, & plus encore les appréhensions de l'avenir ne manquerent pas d'occasionner. Mais enfin l'accord se conclut : le Pape approuva purement & simplement le concile, & confirma généralement tout ce qu'on y avoit statué depuis l'ouverture. On révoqua de part & d'autre les décrets offensans & désavantageux qu'on avoit portés réciproquement; & de nouveaux légats envoyés au concile, qui jusque-là ne les y avoit voulu recevoir qu'en leur privé nom, furent admis à y présider avec le cardinal Julien qui lui étoit encore tout dévoué. Ces nouveaux représentans du chef de l'Eglise étoient les cardinaux de Ste. Sabine, d'Albane, de Ste. Croix & de S. Marc, avec l'archevêque de Tarente, l'évêque de Padoue & l'abbé de Sainte-Justine : les trois derniers étoient simplement constitués, pour tenir, en cas d'absence, la place des cardinaux-présidens.

Conc. T. VIII, p. 1171. Conc. Hard. T. IX, pag. 1113.

Depuis l'accord, on vit les Peres arriver au concile en bien plus grand nombre qu'auparavant. On en compta cent à la dix-septieme session ; & depuis la quinzieme jusqu'à la vingt-quatrieme, le concile parut beaucoup plus tranquille. Ces dix sessions furent au moins les jours sereins du concile de Bâle, qui n'y usa point contre le Pape des voies odieuses de la contrainte & de la procédure. Mais il restoit un levain d'aigreur ou de mésintelligence, un fond de méfiance réciproque qui perça dans mille rencontres, & que tous les palliatifs ne purent empêcher de faire enfin sa triste éruption.

Les deux partis chercherent séparément à s'épauler de la faveur des Souverains divers de la chrétienté, qui tout en s'intéressant pour le concile & le rétablissement de la discipline, ne soutenoient pas l'idée révoltante des procédures intentées contre le vicaire de Jésus-Christ. Charle VII, du sein des embarras que les Anglois ne cessoient pas de lui susciter, écrivit aux Peres de Bâle, qu'il étoit effrayé de la menace et nge de suspense faite au souverain Pontife de l'Eglise universelle, & du

Ampliss. coll. T. VIII, pag. 633.

terme fatal de soixante jours ; qu'il les conjuroit par les entrailles de la divine miséricorde, de ne point pousser ainsi le premier pasteur, au péril de voir ces poursuites aboutir au schisme. Hélas ! ajoutoit-il, nous frémissons encore, au seul souvenir de la cruelle division qui a si longtemps affligé l'Eglise. Que seroit-ce donc, s'il venoit à se rallumer, l'affreux incendie qu'on eut tant de peine à éteindre ! Les autres princes de l'Europe, spécialement le Roi d'Angleterre, les ducs de Bourgogne & de Savoie, le Doge de Venise, l'Empereur même & les Electeurs de l'Empire s'exprimerent à peu près de même sur cette étrange suspense du chef de l'Eglise. Ibid. p. 617, &c.

Le duc Philippe III de Bourgogne, fils si différent de son factieux pere, qu'il fut surnommé le Bon, puissant par ses grands domaines & ses grandes alliances, sage, vertueux, plein de piété, étoit l'un des princes qu'Eugene avoit le plus à cœur d'attacher à ses intérêts. Il fit au duc un présent conforme à ses pieuses inclinations. Il lui envoya la sainte hostie, qui se conserve encore dans la sainte chapelle de Dijon. Il y joignit un bref, portant qu'il l'avoit tirée de sa propre Boullen, Remarq. sur la sainte hostie de Dijon. Rain. an. 1433, n. 17.

chapelle; que par l'attentat d'un homme sacrilége elle avoit été percée de plusieurs coups de couteau, & qu'en ces endroits elle étoit teinte de sang. On assure qu'elle ne se corrompt point, qu'au moins elle ne l'étoit pas quand on en fit l'examen il y a environ cent ans, & qu'elle conserve encore sans corruption une seconde hostie qu'on met par-derriere pour la soutenir. On raconte aussi plusieurs merveilles opérées par son moyen. Il est constant que le Roi Louis XII crut lui devoir le recouvrement soudain de sa santé après une communion, & qu'en reconnoissance il donna la couronne de son sacre à l'église, où est gardée cette relique adorable.

Jusque là le duc de Bourgogne n'avoit eu que peu d'envoyés au concile de Bâle : aussi-tôt après, il revêtit de ce caractere six évêques & quatre abbés, sans compter les docteurs & les seigneurs laïcs. Les autres souverains parurent aussi prendre plus à cœur ce qui s'y passoit; & telle fut sans doute, avec le concours d'un bien plus grand nombre de prélats qu'auparavant, la cause du genre de ménagement qu'observerent alors les Peres à l'égard du Pape. La quinzieme

session, qui se tint encore dans l'année 1433, le 26 de novembre, on ne fit que des réglemens très-sages, concernant la célébration des conciles provinciaux & des synodes diocésains. Quant à la seizieme, tenue le 5 février de l'année suivante, on y révoqua solennellement tout ce que de part & d'autre on avoit fait de contraire à la bonne intelligence. Toutefois les légats survenus pour présider au concile n'y furent admis que le 24 avril, dans une congrégation générale; après avoir encore été obligés de jurer, mais en leur privé nom seulement, & non pas en celui du souverain Pontife, qu'ils donneroient leurs avis suivant les regles de la conscience, qu'ils observeroient un secret exact, qu'ils ne s'éloigneroient point de Bâle sans la permission du concile, qu'ils travailleroient pour son honneur & sa conservation, qu'ils en maintiendroient les décrets, & spécialement celui qui avoit été renouvellé de Constance, touchant la puissance coactive des conciles généraux sur les Papes, en ce qui regardoit la foi, l'extirpation du schisme & la réformation de l'Eglise dans son chef, aussi bien que dans ses membres.

Dans la dix-septieme session qui se tint le surlendemain, & où l'on vit cent prélats mitrés, les nouveaux légats furent admis enfin à présider conjointement avec le cardinal Julien ; mais sans aucune juridiction coactive, & avec obligation de suivre la méthode observée jusque là par le concile, d'expédier les actes en son nom & sous son sceau. Il paroît que ces ministres pontificaux tarderent peu à se dégoûter d'une présidence si limitée & si mortifiante ; puisqu'ils ne voulurent point assister à la dix-huitieme session, qui se tint deux mois après la dix-septieme. Alors on confirma de nouveau, beaucoup plus par humeur que par nécessité, les décrets de Constance touchant la supériorité des conciles généraux sur les Papes. C'étoit pour la cinquieme fois qu'on en revenoit à cette montre affectée de prééminence.

Conc. T. IX, pag. 1117.

La session suivante présente un incident plus remarquable encore ; puisqu'il fournit par la suite le dénouement de cet interminable démêlé. Un des objets du concile œcuménique étant la réunion des Grecs, les deux partis qui divisoient l'Eglise Latine s'efforçoient chacun de

se donner du relief par cet endroit. Le Pape Eugene & le concile de Bâle envoyerent l'un & l'autre à Constantinople, & l'un & l'autre aussi en reçurent des envoyés. Les Grecs, au défaut d'une place de leur domination, demandoient au moins, & avec une persévérance inébranlable, quelque ville maritime ou voisine de la mer, en Italie, pour le lieu de l'assemblée. La demande étoit favorable aux vues du Pape, qui l'appuyoit autant que le concile y mettoit d'opposition. Cependant comme c'étoit un coup de partie pour l'un ou pour l'autre, d'avoir au moins en apparence l'Eglise d'Orient de son côté; le concile ne voulant pas marquer moins de zele qu'Eugene pour l'union des deux Eglises, convint avec les envoyés de Grece, le 7 de septembre, à la dix-neuvieme session, que, si leur maître ne vouloit point absolument agréer la ville de Bâle, on accepteroit l'endroit qui lui plairoit davantage. Ce point d'observation, dont l'utilité ne se fera pas sentir durant tout le cours de l'année 1431, est important pour la suite d'une affaire si compliquée.

Ampliss. Collect. T. VIII, p. 767.

Le concile fit cette année-là des régle-

mens exemplaires de discipline. Les ecclésiastiques, publiquement concubinaires, furent déclarés déchus du droit de percevoir les fruits de leurs bénéfices pendant trois mois; & si à ce terme ils n'avoient pas renvoyé leurs concubines, privés de tous leurs bénéfices, & inhabiles à en obtenir de nouveaux. Et le concubinage public, aux termes de cette sévérité judicieuse, ne devoit pas s'imputer seulement à ceux qui seroient convaincus ou par sentence, ou par leur aveu, ou par la notoriété du fait, mais à tous ceux qui, après avoir été avertis, ne se seroient pas séparés des femmes suspectes. Il leur fut encore défendu de garder chez eux les enfans provenus de ce honteux commerce. Ensuite, on spécifie, pour la paix des consciences, les excommuniés qu'on seroit tenu de fuir; savoir ceux qui seroient nommément dénoncés, ou qui auroient encouru si manifestement cette censure, qu'il ne leur resteroit aucun moyen plausible de tergiverser & de s'en défendre. On statua aussi, contre les interdits jetés trop facilement, contre les appels frivoles, en faveur de la possession triennale des bénéfices, sur la révérence due aux

sôtes & aux égliſes, ſur la célébration publique ou privée des ſaints offices, & généralement ſur tout ce qui peut contribuer à la dignité & à la régularité du culte divin.

Il ſortit de la vingt-unieme ſeſſion, tenue au mois de juin, des décrets qui furent moins généralement applaudis. Contre les remontrances des légats & le ſentiment de pluſieurs Peres de conſidération, mais de l'avis du grand nombre, on abolit les annates, les déports ou premiers fruits, & ſans nulle exception toutes les redevances qui alloient au Pape ou à des prélats inférieurs, ſous prétexte de collation, de confirmation, d'inveſtiture, d'expédition en matiere de bénéfices, de dignités eccléſiaſtiques & d'ordres ſacrés, nonobſtant toute coutume, privilege, ou ſtatut contraire. On menaça les contrevenans des peines marquées par les canons contre les Simoniaques, on déclara nuls tous les engagemens contractés à cet égard, & l'on ajouta que, ſi le premier Pontife, plus obligé qu'aucun autre à obſerver & à maintenir les canons, donnoit atteinte à celui-ci, il ſeroit déféré juridiquement au concile.

Les légats, dans leurs représentations, insisterent particuliérement sur le contre-temps des circonstances, & sur ce qu'on n'avoit rien statué contre ces relâchemens prétendus dans les différens conciles qui s'étoient célébrés depuis leur établissement. Ce moyen de défense, il en faut convenir, n'avoit pas bonne grace. Les prélats se plaignoient sur-tout des entraves où les Papes avoient tenu les derniers conciles par rapport à la réforme des prérogatives, des translations, des délais sans nombre & sans fin; après quoi, Rome sembloit déjà se prévaloir de leur silence à ce sujet. D'un autre côté cependant, les circonstances ne pouvoient pas être plus mal choisies pour faire cette énorme réduction aux revenus pontificaux; & les Peres, aux yeux de fideles qui le sentoient, avoient tout l'air de vouloir amener de force le Pape à leurs fins, en déprimant, tant l'autorité, que la dignité du siege apostolique. Eugene, sans cesse vexé par le duc de Milan Philippe Visconti, & poussé depuis peu à toute outrance, resserré & comme emprisonné dans Rome par les généraux Milanois, courant risque à chaque instant

Blond. III, dec. 5 & 6. Antonia. Tit. 22, c. 10.

d'être livré par les Romains ennuyés de cette guerre ruineuse, ou même par des traîtres gagés; comme le complot en étoit déjà fait, il s'étoit échappé secrétement en habit de moine, avoit descendu précipitamment le Tibre dans une barque, où il fut assailli de pierres & de fleches par des furieux qui le reconnurent du rivage; puis sur une galere qu'il rencontra heureusement à Ostie, il s'étoit retiré à Pise, & peu après à Florence. Là, après la commisération du moment, & les vaines démonstrations d'un attachement stérile, dénué des choses les plus nécessaires, n'ayant rien emporté de son palais abandonné à la rapacité Romaine, privé du revenu de tous les domaines de l'Eglise envahis ou ruinés, peu s'en fallut qu'il ne fût réduit à mendier de porte en porte. Comme le ressentiment d'une injure atroce fait presque oublier les offenses plus légeres ou moins récentes, Eugene dans l'accablement des maux que lui faisoit le duc de Milan, écrivit de Florence aux Peres de Bâle, que le fond de son ame, que tous ses vœux & ses desseins étoient de se tenir uni avec eux par les liens d'une charité parfaite;

qu'il leur conservoit, sans altération, les sentimens de tendresse qu'un bon pere a pour ses enfans, & que sa plus douce consolation étoit de se promettre une cordialité semblable de leur part; que les démêlés précédens n'avoient laissé aucun nuage dans son esprit; qu'après tout la dispute avoit simplement roulé sur la forme & les moyens, & non pas sur la substance de la bonne œuvre, qu'on vouloit également de part & d'autre. Telle fut, ajoutoit-il, l'apparente division de S. Paul & de S. Barnabé, tous deux animés également du zele de l'évangile. Ensuite avec cet épanchement de cœur & cette diffusion même de style qui suppose la réciprocité d'intérêt, il leur racontoit les cruelles extrémités où l'avoient réduit la violence du duc de Milan, & la connivence des Romains.

Eugene ignoroit encore quelles étoient à son égard les dispositions du grand nombre des prélats, ou des docteurs de Bâle, qui prirent à la vérité quelque part à ses derniers chagrins, mais qui n'en travailloient pas cependant avec moins d'activité à l'amener de gré ou de force au terme où ils le vouloient.

Ils envoyerent à son secours les cardinaux Nicolas Albergati & Jean de Cervantès, pour contenir les Italiens, qui révéroient singuliérement la haute probité du saint homme Albergati, ou du moins pour démentir le duc de Milan, qui feignoit d'agir de concert avec le concile. Il est des observateurs qui prétendent que ce pieux cardinal, alors premier légat du S. Siége à Bâle, & fort zélé pour la dignité du chef de l'Eglise, ne fut renvoyé au delà des monts que par la crainte que le concile avoit de son zele & du crédit que lui donnoit sa vertu.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, qu'on ne peut guere tirer que du secret des cœurs & des intentions, Eugene, par l'attaque la moins déguisée, fut bientôt convaincu de la détermination fixe du concile. Les Peres lui firent signifier en forme, avec le rétablissement des élections, la suppression des annates & des autres redevances qui alloient à la chambre apostolique. Leur commissaire, simple docteur en droit canon, nommé Jean Bachenstein, harangua longuement & très-fortement en présence du Pape, se plaignit hardiment que les décrets du concile n'étoient point observés à Rome,

& fit en particulier des reproches offensans au Pontife, sur ce qu'il attiroit encore une infinité de causes à son tribunal. Eugene, piqué sans doute autant que surpris, se contint néanmoins, & répondit froidement qu'il s'expliqueroit par ses nonces. Bientôt il envoya vers les Peres, & fit à son tour une multitude de plaintes, parmi lesquelles il n'oublia point de récriminer contre l'empressement du concile à s'emparer de toutes les affaires, tant communes qu'importantes, tant particulieres que générales.

En effet, rien n'égaloit l'activité sans réserve & sans borne de cette assemblée. Les débats, chaque jour renaissans, entre deux prétendans à un même bénéfice, étoient des affaires capitales pour ces représentans de l'Eglise universelle. On les vit entrer jusque dans les rivalités monastiques, académiques, canoniales, maintenir, entr'autres, un chanoine de Troies, contre les conclusions de son chapitre, dans la jouissance entiere de sa prébende qu'il ne desservoit pas. Ses absences furent excusées, pour la diligence avec laquelle il s'étoit rendu au concile, où, quoique peu nécessaire, il avoit paru des premiers; ce

Ampliss. Coll. T. VIII, pag. 937.

qui joint à bien des traits semblables, fit dire souvent, qu'il suffisoit de parvenir à s'incorporer à cette assemblée pour en obtenir tout ce qu'on vouloit, & même pour écraser les parties avec lesquelles on plaidoit. Sigismond lui-même, retiré de Bâle après la dix-septieme session, se plaignit beaucoup de la fermentation qui régnoit en ce lieu, & de l'étendue qu'on y donnoit aux occupations de tout genre, sans épargner ce qui regardoit beaucoup plus la puissance impériale que celle du sacerdoce. Append. in edit. act. Bienn.

Le concile entreprit cependant une affaire temporelle qui lui attira de justes éloges, comme infiniment importante au bien de l'Eglise, & digne de toute l'application d'un concile œcuménique. Le Pape Eugene voulut avoir part à cette grande œuvre, c'est-à-dire à la réconciliation de Charle VII & du duc de Bourgogne, qui déconcertoit tous les efforts de l'Angleterre, & devoit mettre fin aux troubles de la France. On convint d'un congrès qui se tiendroit à Arras; on y invita le Roi d'Angleterre avec tous les princes qui pouvoient y prendre intérêt; & chacune au moins des puissances directement intéressées

ne manqua point d'y envoyer ſes agens. Le ſaint cardinal Nicolas Albergati s'y trouva, comme légat du Pape, & Hugues de Chypre, comme légat du concile; l'un & l'autre avec une ſuite nombreuſe de prélats, & d'autres eccléſiaſtiques : mais ces miniſtres de l'Egliſe, chargés de l'office de ſimples médiateurs, devoient reſter neutres entre les parties, & balancer avec impartialité les propoſitions qui ſe feroient de part & d'autre. Ils ne purent qu'applaudir à celles de la cour de France, qui offrit d'abandonner au Roi d'Angleterre tout ce qu'il poſſédoit en Guyenne, avec la Normandie tout entiere, ſauf néanmoins l'hommage au Monarque François. Les plénipotentiaires Anglois rejeterent ces offres, avec une hauteur que l'événement montra bien plutôt inſpirée par la préſomption que par une juſte eſtime de ſoi-même : ils n'exigerent rien de moins que la ceſſion de la couronne de France; n'en laiſſant à l'héritier légitime, qu'ils nommerent toujours par mépris Charle de Valois, que ce qu'il poſſédoit alors, tant en deçà qu'au delà de la Loire : les légats du Pape ſe récrierent d'une voix unanime contre le pro-

jet révoltant de ravir au fils de tant de rois le trône de ſes ancêtres. Les Anglois mécontens ſe retirerent, & l'on continua la négociation avec le duc de Bourgogne.

Philippe le bon, que le cri du ſang paternel & la fatalité des circonſtances avoient moins induit qu'entraîné dans cette querelle; Philippe, bon parent, bon François, & ſur-tout prince vraiment chrétien, ſouffroit beaucoup depuis quelque temps de voir employer ſa main, ou du moins ſes forces, à déchirer ſa patrie, & à dégrader le diadême de ſes ancêtres. La paix entre le monarque & le duc ſe conclut avec d'autant plus de facilité, que le ſouverain conſentit en quelque ſorte à recevoir la loi du vaſſal; aſſuré qu'il étoit par-là de la faire bientôt lui-même à tous les ennemis du royaume. La délivrance de la capitale fut, huit mois après, le fruit de cette réconciliation, & peu à peu toutes les parties de l'empire François rentrerent ſous les loix de leur maître naturel; ce qui fit autant d'honneur qu'il cauſa de joie au Pape Eugene & au concile de Bâle, auxquels on dut preſque uniquement le ſuccès d'une affaire également

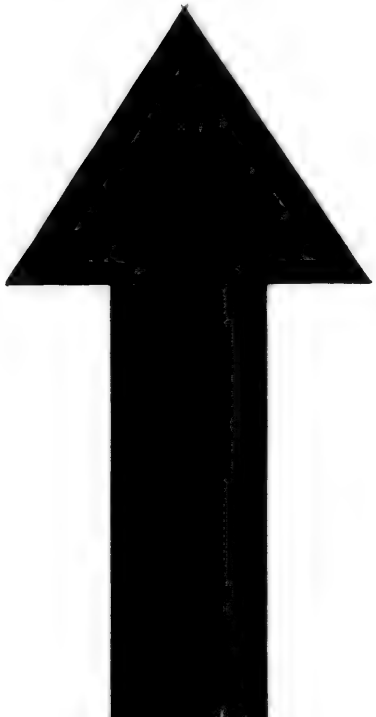

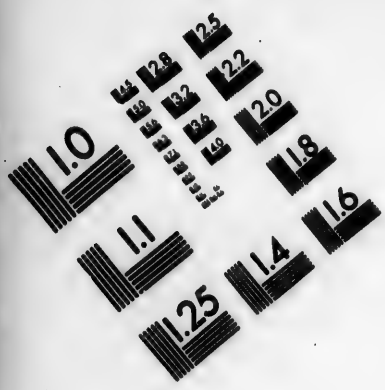

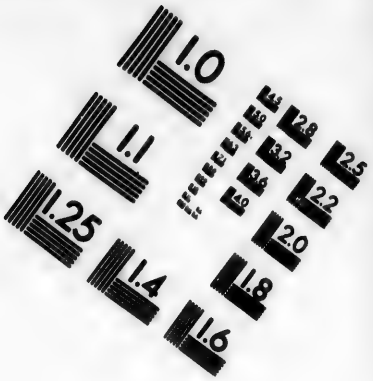

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

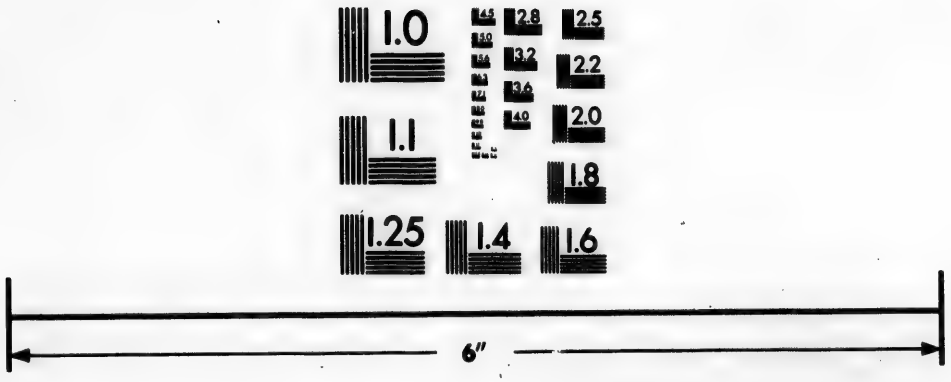

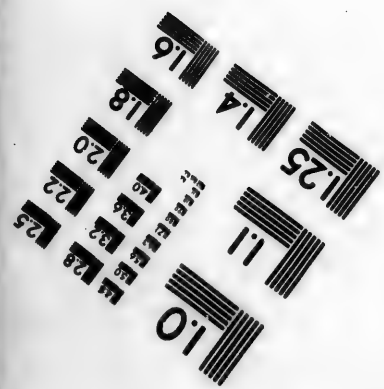

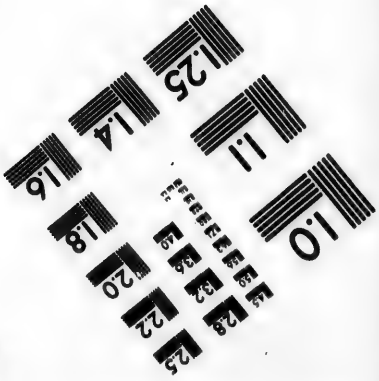

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

importante & difficile. Le cardinal Julien, quand il l'eut appris, s'écria dans l'assemblée des Peres, que le concile, eût-il duré vingt ans, & n'y eût-on rien fait autre chose, devroit sembler très-court.

La conduite de cette négociation ménagée en commun fit diversion aux querelles de Bâle, durant une bonne partie de l'année 1435 : mais on reconnut dès le commencement de la suivante, que, dans les cœurs ulcérés à un certain point, si le venin de l'aigreur peut encore demeurer assoupi, l'éruption n'en est ensuite que plus violente. On fit alors des plaintes plus longues & aussi animées que jamais, sur les différens points de réforme qu'on avoit proposés sans effet dans les conciles précédens ; sur les réserves & les expectatives aussi bien que sur les annates, sur les causes d'appel en cour de Rome, sur la dispensation des indulgences, sur les offices de la chancellerie & de la pénitencerie, sur les dispenses, les exemptions, les commendes, les décimes, & sur tous les abus que l'esprit de discussion & de censure avoit relevés dans ces différentes matieres. Il fut impossible de statuer en

détail sur tant d'objets, dans la vingt-troisieme session où ils s'agiterent le 25 de mars : pour les réformer en substance, & comme pour trancher d'abord tous les abus dans leur racine, on donna des regles pour le choix des papes & des cardinaux. Après avoir déterminé l'ordre & la police des conclaves, on spécifia les qualités qui seroient requises pour être élu pape, les sermens particuliers qu'on leur feroit faire à la profession de foi le jour de leur couronnement, & les monitions qui leur seroient faites chaque année sur leurs devoirs essentiels. Pour le cardinalat, on ne devoit choisir que des hommes mûrs, éclairés, d'une sagesse reconnue, expérimentés dans les affaires ecclésiastiques, tirés indistinctement de tous les Etats chrétiens, rarement des maisons souveraines, & jamais neveux des papes ou des cardinaux. On ordonnoit encore que leur nombre seroit irrévocablement fixé à vingt-quatre. Cette session remonta les têtes comme elles l'étoient avant les négociations d'Arras ; & la suivante, en ramenant l'affaire des Grecs, donna lieu, le 18 d'avril, au dernier éclat.

On a vu que les Peres étoient com-

venus en termes exprès, que, si l'on ne pouvoit engager l'empereur de Constantinople à s'en tenir à la ville de Bâle pour y traiter de la réunion, ils accepteroient l'endroit que voudroit ce prince. Depuis cet arrêté fait à la dix-neuvieme session plus d'un an & demi auparavant, le conflit perpétuel d'autorité entre le Pape & le concile, & les tentatives isolées de l'un & de l'autre, du côté de Constantinople, avoient occasionné bien du changement dans les affaires & dans les esprits. Sans entrer dans ce labyrinthe de députations multipliées & rivales, de sollicitations contraires, de négociations, de subtilités & d'intrigues; il suffira de savoir, qu'enfin le concile avoit déjà désigné la ville d'Avignon, pour y entendre les Grecs. Le 14 d'avril, dans la vingt-quatrieme session, où l'on prétend qu'il ne se trouva que vingt-trois prélats, dont dix seulement étoient évêques, & qui ne laissa pas de publier des indulgences plénieres, le grand nombre des assistans tint invinciblement pour la ville d'Avignon, ou du moins ne voulut entendre au choix d'aucune ville plus à la portée & plus conforme à la demande des Grecs. Mais ce

grand

grand nombre, dit Auguſtin Patrice dans ſa rédaction des actes de Bâle, n'étoit que la populace du concile. Il ajoute que, pour groſſir la multitude, on admit à l'aſſemblée une foule de prêtres de campagne, & de bas officiers attachés au ſervice des prélats. Dès là, le cardinal Julien, auparavant ſi oppoſé à Eugene IV, trembla pour les droits du S. Siége même, & reprit vivement les intérêts du ſouverain Pontife. Conc. T. IX, pag. 1131.

Parut alors ce phénomene preſque inexplicable, ce contraſte de tant de vertu & de tant d'opiniâtreté, qu'offrit dans ſa perſonne & ſa conduite Louis d'Alleman, cardinal-archevêque d'Arles, qui prit à cette époque la haute autorité qu'il ne quitta plus, tandis qu'il y eut à Bâle quelque ombre de concile. Il avoit quitté ſecrétement la cour de Rome, s'étoit jetté dans une galere Génoiſe, & s'étoit venu joindre aux Peres de Bâle; enchanté du projet de réforme qui les rendoit célebres, & qui le ſéduiſit au point de conniver, de préſider à la trame, à la conſommation, à la prolongation la moins déguiſée du ſchiſme. Il étoit donc encore néceſſaire, l'exemple tant de fois donné & tant de fois

insuffisant, afin de bien inculquer, & que la vertu plus ferme qu'éclairée n'est qu'un écueil pour les grandes places, & qu'on ne doit pas juger de la doctrine ou de la foi par les plus apparentes vertus, mais bien de la vertu par les principes de la foi & la doctrine de l'Eglise.

On n'avoit rien prononcé de définitif pour les Grecs, dans la vingt-quatrieme session; la vingt-cinquieme, tenue le septieme jour de mai 1437, après bien des courses d'Occident en Grece, & de Grece en Occident, mit le comble à la mésintelligence, & rendit la division désormais irrémédiable. On y porta deux décrets contradictoires, dont le premier avoit pour auteurs les légats du Pape, & les personnages du plus grand poids dans l'ordre de la prélature. Il y étoit statué que les Grecs s'assembleroient, ou à Florence, ou à Udine dans le Frioul, ou dans quelque autre ville d'Italie, à leur bienséance. Le gros de l'assemblée au contraire, composé, comme on l'a vu, d'un amas confus de clercs, & de bas officiers érigés en peres du concile, prononça, par l'organe de son président le cardinal d'Arles, que l'assemblée des Grecs & des Latins se

tiendroit ou à Bâle, ou à Avignon, ou en Savoie; qu'on iroit prendre à Constantinople les députés de la Grece, & qu'ils seroient obligés de se laisser conduire à l'un de ces trois endroits. Les deux factions ayant ainsi rendu ces décrets contradictoires, & aucune des deux ne voulant céder, le débat devint encore plus vif, quand il fut question d'apposer les sceaux. Cependant les présidens respectifs, pour moyen de conciliation, imaginerent de constituer trois commissaires qui jugeroient le différend, & qui firent sceller le décret des prélats attachés au Pape, à ce que dit Augustin Patrice. L'archevêque de Palerme au contraire, dans l'ouvrage qu'on lui attribue sur ce sujet, dit qu'ils firent sceller le décret du parti opposé à Eugene, & que le premier décret ne fut scellé que par la manœuvre de quelques faussaires qui forcerent clandestinement le dépôt où se gardoit le sceau du concile; sur quoi plusieurs critiques se perdent en des discussions aussi problématiques que superflues. Un vice de plus ou de moins, dans un procédé qui ne fut tout entier que le résultat de la cabale & de la zizanie, doit nous sembler d'au-

tant plus indifférent, qu'il ne s'y agissoit en aucune maniere de l'enseignement de l'Eglise.

La même ardeur qu'on avoit mise au décret, & à l'apposition des sceaux, on la mit de part & d'autre à rechercher les Grecs. Les légats & la partie du concile qui tenoit pour le Pape d'une part; & de l'autre, la multitude confuse qui lui étoit opposée, envoyerent à Constantinople pour en ramener l'Empereur & les prélats représentans de l'Eglise Orientale : mais les partisans du Pape gagnerent de vîtesse, & arriverent près d'un mois avant leurs compétiteurs. Ce n'étoit pas encore pour ceux-ci le plus grand désavantage. Les Grecs prenoient d'ailleurs peu de confiance dans un concile contredit par le premier Pontife. Ceux d'entre eux qui n'avoient que des vues politiques, n'espéroient pas grand secours de ces prélats tout prêts à rompre avec leur chef, peu puissans par eux-mêmes, & désapprouvés à bien des égards par leurs souverains. Ceux qui aspiroient sincérement à rentrer dans l'unité catholique & la voie du salut, craignoient de ne sortir d'un schisme que pour retomber dans un autre.

Cette seconde disposition, qui paroît avoir été constamment celle de l'Empereur Jean Paléologue, deuxieme du nom, fut encore fortifiée par les exhortations de George de Trébizonde, personnage aussi distingué par l'éminence de sa doctrine & l'élévation de ses sentimens, que par la noblesse de son extraction. Il lui écrivit de ne point se lier avec un concile, qui par ses décrets uniques & ses manœuvres scandaleuses contre Eugene, vrai successeur de Pierre, témoignoit clairement n'aspirer qu'au schisme, afin de transporter le pontificat en France ou en Germanie; que le peuple de prêtres & de clercs attroupés à Bâle devoit moins se nommer un concile, qu'un conciliabule d'impies, & un repaire de brigands; qu'il lui seroit d'ailleurs bien honteux de se rendre à l'endroit marqué sans sa participation pour un concile œcuménique, lui successeur des Empereurs qui, après le Pontife Romain, avoient toujours eu la premiere part à la célébration des conciles; qu'il renvoyât donc à leur concile prétendu les émissaires de la cabale, & que sans balancer il allât célébrer le saint & légitime concile avec

Edit. Pontan. post. hist. Pharan.

le chef des pasteurs; autrement, qu'il ne feroit qu'augmenter la division dans l'Eglise, dont il témoignoit désirer si vivement l'union

Paléologue suivit ce conseil, dont il reconnut la solidité avant son départ; les députés du concile s'étant démasqués eux-mêmes, & lui ayant dit, comme ils le voyoient résolu à monter les galeres envoyées par Eugene, qu'en arrivant auprès de ce Pontife, il le trouveroit précipité de la chaire apostolique. L'Empereur n'en fut que plus affermi dans sa résolution, que soutint encore l'assurance qu'on lui donna de la détermination du souverain Pontife à présider en personne au nouveau concile. Il s'embarqua sur les neuf galeres qu'on lui avoit envoyées bien armées & bien équipées, avec le despote Démétrius son frere, le patriarche de Constantinople, vingt autres prélats, évêques ou archevêques, environ autant de députés du second ordre; les uns & les autres choisis dans toute l'Eglise Greque pour la supériorité de leur mérite, & une suite nombreuse qui montoit à sept cents personnes. Les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem

avoient commis formellement quelques-uns de ces prélats, pour les représenter au concile. Après une navigation longue & assez fâcheuse, tous arriverent à Venise, le 9 de février 1438.

On n'épargna rien pour leur faire une entrée magnifique. Le lendemain de leur arrivée, dimanche de la septuagésime, le doge & le sénat allerent recevoir l'Empereur dans le Bucentaure, tout éclatant d'or & de soie, suivi de douze galeres superbement équipées, & d'une infinité de gondoles qui couvroient au loin toute la mer, tandis qu'un peuple immense bordoit la côte & tous les passages. Après que Paléologue assis dans sa galere sur un trône magnifique, eut reçu les devoirs que le doge & les sénateurs lui rendirent en grande cérémonie, il passa sur leur bord, & ayant mis le doge à sa droite, & Démétrius son frere à sa gauche, il entra dans la ville par le grand canal, au bruit de toutes sortes d'instrumens, des cloches de toute la ville, & des acclamations de tout le monde. Le Pape informé de l'arrivée du prince, l'envoya complimenter par le cardinal Albergati, accompagné du marquis de Fer-

Conc. T. XIII, p. 19 & 203.

rare, Nicolas d'Eſt, qui lui déféra le commandement dans ſa ville & dans tous ſes Etats. L'Empereur le remercia avec de grands témoignages de ſenſibilité, & de ſon côté envoya deux abbés & trois ſeigneurs à Ferrare, pour rendre ſes devoirs au Pape. Les abbés ne firent qu'une inclination en ſaluant le ſouverain Pontife; les laïcs fléchirent le genou: mais tous refuſerent de ſe proſterner pour le baiſement des pieds; coutume encore tout-à-fait inconnue aux Grecs.

Comme le concile étoit ouvert depuis le mois de janvier, l'Empereur s'empreſſa de partir, quelques jours même avant le patriarche extrêmement avancé en âge, s'arracha le 28 février aux honneurs dont on le combloit à Veniſe, & remonta le Pô juſqu'à Francolin, à une demi-lieue de Ferrare, où le marquis d'Eſt ſe retrouva, au moment de la deſcente, pour lui renouveller ſes offres. Là, Paléologue monta ſur un cheval bai ſuperbement enharnaché, puis au milieu de tous les cardinaux & d'une grande multitude d'autres prélats, qui étoient venus au devant de lui hors de la ville, il y entra le 4 de

mars, sous un dais magnifique, porté par les enfans & les plus proches parens du marquis. Il fut ainsi conduit jusqu'au palais du Pape, arrivé depuis peu de Bologne. Tous ceux qui l'accompagnoient mirent pied à terre, à la premiere porte, lui seul demeurant à cheval, pour traverser les cours, jusqu'à la porte de la salle où étoit le Pontife. Il descendit alors, & le Pape averti à point nommé quitta son trône, & vint à sa rencontre, en mesurant si bien ses pas, qu'ils se rencontrerent au milieu de la salle. Eugene l'embrassa tendrement, & lui présenta sa main, que Paléologue s'empressa de baiser avec respect. Il le conduisit à sa chambre, & le fit asseoir à sa gauche, où tous les princes, avec les cardinaux, vinrent lui rendre leurs honneurs. Après quelque temps d'entretien, il le fit conduire avec la même pompe dans le palais qu'on lui avoit préparé, & où on le traita avec toute la grandeur & la somptuosité qui convenoient à son rang auguste.

Trois jours après l'entrée de l'Empereur, le patriarche, avec une partie des évêques & des métropolitains, arriva par eau dans un vaisseau magnifique du

marquis de Ferrare. Comme on n'avoit point envoyé de cardinaux au devant de lui, mais seulement quelques évêques, il passa le reste du jour dans son vaisseau jusqu'à ce qu'on eût réglé tout le cérémonial de sa réception, d'une maniere qui répondît à son zele pour maintenir la dignité de son rang, le premier de l'Eglise Orientale. Tout fut arrangé dans cet intervalle; & le lendemain quatre cardinaux, accompagnés de vingt-cinq évêques, d'un grand nombre d'officiers du Pape, & du marquis d'Est avec ses enfans & le corps de la noblesse, allerent le recevoir à la descente du vaisseau, lui présenterent & aux personnes de sa suite les chevaux qu'on leur avoit préparés, & entre deux cardinaux, il avança jusqu'à la porte de l'une des aîles du palais, où il mit pied à terre. De là, traversant une suite de salles & d'antichambres, il fut conduit à la chambre secrete, où le souverain Pontife qui n'avoit pas voulu rendre cette audience publique, l'attendoit assis sur un trône fort élevé, & ayant à sa droite les cardinaux sur des siéges beaucoup plus bas. A l'arrivée du patriarche on ouvrit la porte, & on le fit entrer, ac-

compagné seulement de six métropolitains, des plus distingués de la Grece. Le Pape le voyant approcher, se leva, l'embrassa, se remit sur son trône, & le fit asseoir à sa gauche, sur un siege semblable à ceux des cardinaux. Les six métropolitains furent pareillement admis au baiser, & rangés à la gauche du patriarche; mais debout, ainsi que les autres Grecs, qu'on fit entrer six à six les uns après les autres, & dont on proportionna l'accueil à leurs qualités respectives. Les évêques & les principaux officiers de l'Eglise de Constantinople furent admis au baiser de la main & de la joue : les autres ecclésiastiques firent une profonde inclination, & les laïcs baiserent à genou les pieds du Pontife. Quelques jours après, on s'occupa de soins plus sérieux.

Aussi-tôt que le Pape Eugene s'étoit vu assuré des Grecs, approuvé qu'il étoit d'ailleurs des meilleurs têtes de Bâle, & voyant les restes de ce concile décidés à ne plus observer de ménagement; il avoit repris courage du sein de l'adversité, & par une bulle du 17 de septembre, il avoit transféré cette assemblée tumultueuse à Ferrare, avec des modifications

cependant. Le concile ne devoit se tenir uniquement en ce dernier lieu, qu'après que les Grecs seroient arrivés, & à tout événement, on pouvoit, durant trente jours à compter depuis cette bulle de translation, s'occuper à Bâle de l'affaire des Bohémiens, qui avoient alors des ambassadeurs en cette ville. Mais il s'en fallut bien que ces tempéramens inspirassent de la modération à cette assemblée sans chef & sans ordre. Parfaitement acéphale dès la vingt-sixieme session, & n'ayant plus qu'un chef de pur appareil, elle avoit renouvellé contre le pape & les cardinaux son procédé favori de l'ajournement à comparoître sous soixante jours, avec un long détail de griefs ou d'injures contre le Pape. Depuis cette époque jusqu'à l'arrivée des Grecs à Ferrare, il y eut à Bâle session sur session, outrage sur outrage envers le chef de l'Eglise. Casser la nomination d'un cardinal, supprimer les bulles de Rome, contumacer Eugene, le déclarer suspens tant au spirituel qu'au temporel, avertir les princes & le clergé qu'ils eussent à ne plus lui rendre obéissance; tous ces excès furent l'ouvrage de quelques mois, & de cinq sessions.

Dans la trente-deuxieme, tenue le 24 mars 1438, comme le vicaire de Jésus-Christ, à la tête du concile de Ferrare, avoit déjà frappé de censures tous ceux qui osoient encore tenir à Bâle des assemblées ecclésiastiques, ils oserent à leur tour fulminer contre le concile uni avec le chef de l'Eglise, & le traiter de conventicule schismatique. Déjà cependant il s'y trouvoit environ quatre-vingts évêques; & deux mois après, il y en eut plus de cent quatre-vingts, en y comprenant les Orientaux, qui avec les Latins formerent enfin le concile général des deux Eglises, le neuvieme d'avril 1438. Il s'étoit tenu auparavant deux sessions, qui ne sont pas comptées dans les actes Romains du concile, parce qu'il n'y fut pas question du différend entre les deux Eglises qui en faisoit l'objet capital. Par la même raison, cette premiere assemblée des prélats Grecs & Latins n'est pas encore comptée au nombre des sessions en regle; elles ne commencerent proprement que six mois après; les Grecs attentifs à leurs intérêts temporels, autant qu'aux spirituels, vouloient attendre la fin des démêlés de Rome avec Bâle, & la réunion de tout l'Occident,

qui leur fourniroit alors de plus grands secours.

On ne laissa pas de faire au jour marqué l'ouverture du concile œcuménique, le premier où ce souverain Pontife, à la tête des évêques Latins, eût assisté en personne avec l'Empereur & les patriarches d'Orient. C'est ce qui occasionna d'abord quelque difficulté, par rapport à l'ordre des séances. Le Pape souhaitoit que son trône fût placé en chef au milieu de l'Eglise; & l'Empereur prétendoit occuper cette premiere place, à l'exemple de Constantin & de Marcien, qui l'avoient eue aux conciles de Nicée & de Chalcédoine : mais l'affaire s'arrangea sans beaucoup de peine, après qu'on eut représenté à Paléologue, que le Pape n'avoit pas assisté en personne à ces anciens conciles. Chacun prit sa place dans l'ordre suivant. Sur un trône illuminé, devant le milieu de l'autel, on mit le livre de l'Evangile, entre les chefs des apôtres S. Pierre & S. Paul. Du côté droit, nommé communément côté de l'Evangile, étoit la chaire apostolique; & un peu au dessous, le trône de l'Empereur Latin quoiqu'absent. Après quoi suivoient les sieges des cardi-

naux, au nombre de huit ou neuf, parmi lesquels siégeoient deux patriarches Latins, celui de Jérusalem après le premier cardinal, & celui d'Aquilée après le dernier; puis les archevêques & les évêques, selon l'ancienneté de leur ordination. Du côté de l'épître, l'Empereur des Grecs étoit dans son trône, vis-à-vis celui de l'Empereur Latin; puis la chaire du patriarche de Constantinople & des autres patriarches Orientaux, savoir Philotée d'Alexandrie, représenté par Antoine d'Héraclée & par Grégoire confesseur de l'Empereur; Dosithée d'Antioche, représenté par Marc Eugénie d'Ephese, & par Isidore de Kiovie en Russie; Joachim de Jérusalem, représenté par Denys de Sardes & d'Osithée de Monembasé; ensuite les métropolitains Dorothée de Trébizonde, Métrophanes de Cyzique, Bessarion de Nicée, Macaire de Nicomédie, Dorothée de Mythilene, celui des Georgiens avec un de ses évêques, & plusieurs autres moins dignes de remarque. Le bas de l'église étoit rempli par les Généraux d'ordres, les abbés, les docteurs, & beaucoup d'autres ecclésiastiques. Le haut étoit occupé par les notaires & les

autres officiers du concile. Aux pieds du trône de l'Empereur Grec, qui avoit à son côté son frere Démétrius, étoient placés les ambassadeurs de Trébizonde du grand duc de Moscovie, du prince des Géorgiens, des despotes de Servie & de Valachie, & les principaux officiers de l'Empire. Les ambassadeurs des princes Latins étoient assis de même, près du trône de l'Empereur d'Occident.

Tout cet arrangement ayant été convenu, on s'assembla dans l'église de S. George, la plus grande de Ferrare, & l'on y déclara, de concert avec les Grecs, que le concile œcuménique y étoit ouvert pour l'union des deux églises. Le patriarche de Constantinople, vieillard plus qu'octogénaire, & retenu chez lui par une indisposition, donna ses lettres de consentement. On ne fit rien de plus ce jour-là; on accorda même quatre mois de délai à ceux qui devoient se rendre au concile, dont les opérations ne devoient commencer qu'à ce terme. Il fut ensuite différé jusqu'à six mois, sans qu'on témoignât beaucoup plus d'empressement à y venir. Le Roi de France, ceux d'Espagne & les princes d'Allemagne, quoique bien décidés à recon-

noître toujours Eugene IV pour vrai Pape, jugerent à propos de ne point lui envoyer leurs évêques, afin d'employer leur médiation avec plus de succès entre ce Pontife & les Peres de Bâle.

Toutefois, pour ne point perdre de temps, Eugene proposa de préparer au moins les voies à la réunion, en éclaircissant par des conférences préliminaires les principaux articles de controverse qui tenoient les Orientaux séparés de l'Eglise Latine. Le cardinal Julien, homme docte & habile, qui entra fort avant dans cette affaire, & sembla vouloir effacer les impressions que sa premiere conduite avoit données à la cour pontificale, réduisit les points de dispute à la primauté du Pape, à la procession du Saint-Esprit, à l'usage des azymes, & au purgatoire. Ensuite il pressa fort les docteurs de la Grece d'entrer en lice sur ces différens objets. Ceux-ci remettoient toujours à le faire jusqu'à ce que le concile composé de deux partis qui divisoient l'Occident, tînt en paix ses sessions réglées. Tout ce qu'on put obtenir, ce fut d'agiter celui des articles où les deux Eglises se rapprochoient davantage. Les Grecs, ainsi que les Latins,

tenoient la foi du purgatoire, ou d'un lieu destiné à purifier les ames des justes, morts coupables de fautes légeres, ou redevables à la divine justice pour des péchés griefs insuffisamment expiés. Ils confessoient encore qu'elles étoient purifiées & délivrées par les sacrifices, les prieres, les aumônes & les autres bonnes œuvres des fideles : mais ils vouloient que tout leur châtiment consistât dans les ténebres, la tristesse, la privation de la vue de Dieu ; & non pas dans la peine du feu, qu'ils prétendoient n'avoir lieu dans l'enfer même qu'après la résurrection des corps. Quoi qu'il ne parût pas difficile de concilier deux sentimens, où de part & d'autre le fond du dogme se trouvoit en sûreté, la dispute ne produisit point cet effet, qui, de même que la docilité sur les autres points de différend, ne put être le fruit que des délibérations publiques, & de la vertu attachée à l'autorité divine des conciles.

Pour trouver quelque voie de conciliation entre le Pape Eugene & les Peres de Bâle, ou du moins pour obvier aux suites d'une mésintelligence qui faisoit languir la discipline dans la plûpart des Eglises, le clergé de France, avec le Roi

Charle VII & les grands du royaume, tint à Bourges une assemblée très-fameuse encore de nos jours, quoique le statut principal en ait été anéanti par le concordat de François I. C'est là que fut dressée la Pragmatique sanction, toujours si chere depuis aux François, dont quelques-uns l'ont nommée le rempart de leur Eglise. Elle comprend vingt-trois articles tirés des décrets de Bâle, avec les sages modifications qui convenoient, tant aux usages du royaume, qu'aux circonstances critiques où se trouvoit tout le monde chrétien. On y reconnut l'autorité des conciles œcuméniques supérieure à celle des Papes; on y abolit les annates, les réserves, les expectatives, la multiplicité des censures & des appellations à Rome, les jugemens ecclésiastiques hors du royaume; &, ce qui mérite ici le plus d'attention, on y rétablit les élections canoniques. La plupart de ces réglemens ont été maintenus par le concordat, qui n'a totalement éteint que les élections, bien dégénérées alors de leur ancienne pureté, & sujettes à une infinité d'abus, auxquels d'illustres prélats de l'Eglise même de France, ont jugé ce remede convenable.

Marc. de Corde, p. 886 & seq.

Tant que les Gaules, & l'on peut dire à peu près la même chose des autres régions, tant que les Gaules furent soumises aux Empereurs Romains, ces maîtres du monde, surchargés des soins d'une domination sans borne, ne s'ingéroient point dans le détail des changemens infinis de titulaires dans les évêchés & les abbayes, peu riches alors, ou du moins peu considérables dans l'ordre politique. Mais les conquérans, qui des provinces Romaines se firent autant de Royaumes, ayant appellé les prélats à leur conseil, & leur ayant donné, avec les titres d'honneur & les grands domaines, une puissante influence dans les affaires d'Etat, n'en obtinrent pas seulement le pouvoir réciproque d'entrer dans bien des affaires de la hiérarchie, mais se montrerent fort jaloux de bien connoître, & de s'attacher ceux qu'ils admettoient ainsi à la participation de leur propre puissance. Tant il est dangereux que l'Eglise, en acquérant un bien étranger, ne perde quelque partie de ses avantages naturels. Cependant ni le clergé, ni le peuple n'étoient encore privés du droit d'élire leurs pasteurs : ils étoient seulement obligés de n'en

point élire, qui ne fussent connus du Roi, & qui n'eussent obtenu son agrément. C'étoit au moins la méthode suivie sous les princes religieux, tels que Charlemagne & Louis le Débonnaire : car avant eux, souvent les Rois nommoient de pleine autorité les évêques ; & depuis, malgré le rétablissement des élections fait différentes fois sous leur bon plaisir, & à condition qu'ils les confirmeroient, il arriva souvent qu'ils ne s'en tinssent point à cette prérogative, & qu'il s'introduisît des abus qui occasionnerent de grands troubles dans l'Eglise & dans l'Etat. Depuis la translation des Papes en deçà des monts, les rois & le clergé de France se trouvoient également frustrés de leurs plus beaux droits à la collation des bénéfices, par les réserves, par les expectatives, par tous les expédiens inventés à Avignon pour en disposer avant même qu'ils fussent vacans. C'est ce qui attacha sur-tout les François au concile de Bâle, si ardent en particulier pour cette partie de la réforme ; c'est ce qui leur en fit emprunter presque tous les réglemens de la pragmatique sanction. On croira sans peine que ce concile ne manqua point de l'approuver.

En Allemagne, auſſi bien qu'en France, on prit tout de nouveau en conſidération, les démêlés du chef de l'Egliſe avec les Peres de Bâle. L'Empereur Sigiſmond, non moins inhabile à conduire ſa femme que ſes armées, étoit mort le 9 décembre en Moravie, où il avoit été contraint de ſe retirer de Prague, tout malade qu'il étoit, dans la crainte d'une ſédition préparée par cette Impératrice débauchée, qui ſans front, comme ſans mœurs, intrigua, ſon mari vivant, afin de ſe remarier avec le roi de Pologne à peine ſorti de l'enfance. Sigiſmond avoit marié Eliſabeth, ſa fille & ſon héritiere, avec Albert II duc d'Autriche, qui fut élu pour l'Empire le vingt mars de cette année 1438. Ce fut dans la diete tenue pour ce ſujet à Francfort, que les princes électeurs délibérerent ſur les décrets & les cenſures contraires que publioient réciproquement le Pape Eugene & le concile de Bâle. Ils arrêterent que l'Allemagne garderoit la neutralité, & que les Egliſes y ſeroient gouvernées ſuivant le droit ordinaire; ce qui déplut également au Pape & au concile. Après ſon élection néanmoins, Albert ſe déclara pour

le concile, & ordonna aux ambassadeurs nommés par Sigismond, de se rendre à Bâle. Il vouloit même que les décrets en fussent observés en Allemagne : mais les princes demanderent du temps pour s'y déterminer. On tint en conséquence plusieurs assemblées, en différens lieux d'Allemagne. On envoya différentes ambassades au Pape, qui parut se prêter aux voies de conciliation : on envoya de même vers le concile ; & ces ambassadeurs Allemands furent soutenus par des François, par des Italiens, par les envoyés même du duc de Milan si contraire à Eugene. La médiation fut presque entiérement inutile, auprès d'une multitude entraînée par l'impétuosité du cardinal d'Arles, par cette aveugle roideur de vertu qui ne contribue pas moins que le vice à la subversion & au scandale. Tout ce qu'on y put gagner, ce fut que le concile surseoiroit pendant quelques mois au jugement du Pape, sans interrompre cependant les instructions de procédures, ni les dépositions de témoins qui se faisoient contre lui.

Enfin, le temps marqué pour reprendre le concile de Ferrare étant près d'arriver, sans qu'il vînt aucun évêque de

Conc. T. XIII, p. 34, & seq.

Bâle, ni presque d'ailleurs, & les Grecs voyant au cours des affaires, qu'une attente plus longue seroit inutile, ils se déterminerent à tenir des sessions solennelles, après que le Pape leur eut encore fait entendre que là où il se trouvoit avec l'empereur & le patriarche de Constantinople, les vicaires des autres patriarches, & les cardinaux ou les premiers prélats d'Occident, tous y ayant été dûment convoqués, là étoit véritablement l'assemblée de l'Eglise universelle. Comme ils témoignerent craindre que les évêques Latins, bien plus nombreux que les Grecs, ne l'emportassent par le nombre seul des suffrages, on leur promit que chacun diroit simplement & paisiblement son avis pour éclaircir les matieres, & que pour la décision, on useroit de tous les tempéramens que la sûreté du sacré dépôt pourroit permettre.

On nomma donc six théologiens de part & d'autre; & parce que le Pape étoit retenu chez lui par la goutte, on s'assembla dans la chapelle de son palais qui étoit fort spacieuse, avec le même ordre & le même appareil qu'on avoit tenu les sessions préliminaires dans la grande

église

église de S. George. Les Peres étoient placés devant le livre d'évangile, les Latins près du Pape, & les Grecs près de leur patriarche. Le cardinal Julien, André Dominicain parvenu à l'archevêché de Rhodes, Louis évêque de Forlti tiré de l'ordre de S. François, & Jean de Montenegro provincial des freres prêcheurs de Lombardie, furent ceux qui se distinguerent le plus entre les Latins. Parmi les Grecs, choisis dans toute la nation pour la montrer avec avantage, on remarqua sur-tout la science & l'éloquence, la maturité jointe au feu de la jeunesse, la modestie, la droiture de Bessarion archevêque de Nicée; le flux de paroles & la souplesse d'esprit de Marc archevêque d'Ephese; la probité d'Isidore archevêque de Kiovie; le raisonnement & l'érudition de Michel Balsamon, grand bibliothécaire de l'Eglise de Constantinople : Nicolas Secundin, placé entre les prélats des deux nations pour écrire en latin ce qui se disoit en grec, étoit si versé dans les deux langues, qu'il rendoit sur le champ dans l'une tout ce qui s'étoit dit dans l'autre.

On avança peu néanmoins par une marche si bien ordonnée, & fournie par

de ſi habiles perſonnages. Le point de controverſe concernant la foi du S. Eſprit, fut ſeul propoſé à Ferrare ; il y fut encore réduit de plus de moitié, ſavoir à la ſimple inſertion que l'Occident en avoit faite dans le ſymbole : toutefois après quinze ſeſſions, à ne compter que de la repriſe du concile au 8 d'octobre, on n'avoit point fait ceſſer les reproches que les Grecs faiſoient aux Latins, d'avoir altéré juſqu'aux premiers monumens de la foi chrétienne. Avant d'entrer en diſpute, Marc d'Epheſe demanda que l'on commençât par lire les définitions des SS. Peres, afin de reconnoître quelle étoit, de la doctrine des Grecs ou des Latins, celle qui s'y trouveroit la plus conforme. On lut en effet, non pas les définitions entieres des ſept premiers conciles, ce qui eût duré trop long-temps ; mais ce qu'elles avoient de relatif à la queſtion propoſée, & ſpécialement la défenſe faite par le concile d'Epheſe, de rien ajouter au ſymbole. Par un ménagement réciproque, on ne cita rien des conciles qualifiés contradictoirement de huitieme général, ni de tous ceux qui avoient été tenus pour & contre Photius. Après qu'on eut bien

examiné les autres conciles ; comme les Grecs accuſoient encore les Latins d'altération ou d'addition dans le ſymbole, l'archevêque de Rhodes leur prouva que ce qu'ils appelloient ainſi, n'étoit ni un changement ni une addition proprement dite, mais une ſimple explication des principes, évidemment conforme à l'évangile qui eſt la ſource du ſymbole. Il établit ce moyen ſur le témoignage des Peres Grecs, en particulier de S. Chryſoſtome, & ſur ces paroles du fils de Dieu dans l'évangile, *Tout ce qu'a mon pere eſt à moi* : d'où il conclut que, ſi le pere eſt le principe d'où procede le S. Eſprit, le fils auſſi eſt néceſſairement le même principe. Or il eſt certain, reprit-il, que ces ſortes d'explications qui ne ſont qu'une déclaration plus étendue de la vérité contenue dans le ſymbole, ne ſont pas du tout défendues ; & quoiqu'on les appelle additions, en tant qu'exprimées par plus de paroles, elles ne le ſont pas véritablement : au moins peuvent-elles s'inſérer dans le ſymbole par l'autorité de l'Egliſe, quand elle les juge propres à l'inſtruction des fideles.

L'archevêque conclut de là, que la défenſe des Peres ne tomboit que ſur les

additions contraires à la croyance une fois définie, & non pas sur celles qui lui donnent le développement convenable; puisqu'eux-mêmes avoient ajouté au symbole des apôtres, dans le concile de Nicée; & au symbole de Nicée, dans les conciles d'Ephese & de Chalcédoine: que les apôtres ayant pu déduire des principes généraux de la foi, les dogmes particuliers qui y sont contenus; qu'ayant inféré par exemple l'unité de l'Eglise de ces mots, *un seul seigneur*, *une seule foi*, le même pouvoir appartenoit à leurs successeurs, que Jésus-Christ a promis d'assister jusqu'à la consommation des siecles; que s'il n'étoit pas permis d'ajouter au dogme par cette voie d'exposition, il ne seroit plus possible de proscrire les hérésies naissantes; que pour cela on ne pouvoit point accuser d'imperfection les premiers symboles, très-parfaits, quant à la vérité & la sûreté de la foi, mais non pas quant aux notions distinctes, qui ne peuvent résulter que du développement des principes; que les Grecs eux-mêmes, depuis les conciles d'Ephese & de Chalcédoine, avoient ajouté à celui de Constantinople ces paroles, *qui est descendu*

des cieux, & celles-ci, *selon les écritures*; que dans le deuxieme concile de Nicée, ils avoient entendu ſans réclamation une formule de foi, portant en termes exprès que le S. Eſprit procede du pere & du fils; qu'ils avoient reçu, ſans réclamer davantage, avec Photius même, auteur de leur ſchiſme, différentes lettres des Pontifes Romains qui contenoient la vérité même; d'où il apparoiſſoit que cette explication ne s'étoit pas faite à l'inſçu des Grecs, comme ils s'en plaignoient; quoique le ſiege apoſtolique, ajouta-t-il, auroit pu en uſer ainſi, ſans outrepaſſer ſes droits. Comme il n'eſt point de concile légitime ſuivant les auteurs même de la Grece, à moins qu'il n'ait été célébré avec le conſentement de ce premier ſiege; tout décret au contraire doit avoir ſon effet, ſi-tôt qu'il émane d'un concile aſſemblé & approuvé par l'autorité apoſtolique, ſoit que les évêques d'Orient & d'Occident tout enſemble, ſoit que les uns ou les autres l'aient célébré ſéparément.

Beſſarion & Marc d'Epheſe répondirent à l'archevêque de Rhodes, que toute addition, de mots ou de choſes, explicative ou ampliative, étoit indiſ-

tinctement défendue ; qu'on pouvoit bien expliquer la foi, & même en inférer les explications dans les définitions ſynodiques, mais jamais dans le corps du ſymbole ; qu'on avoit pu le faire juſqu'au concile d'Epheſe, mais que ce ſage concile l'avoit défendu en termes formels ; qu'au reſte cette défenſe eût été viſiblement inutile, ſi elle ne fût tombée que ſur les choſes contraires à l'ancienne foi, puiſqu'un pareil attentat avoit toujours été défendu. L'évêque de Forli répliqua, & qu'il n'y avoit, & qu'il ne pouvoit y avoir aucune loi qui ôtât ce pouvoir à l'Egliſe, revêtue comme elle l'étoit par Jéſus-Chriſt même de toute l'autorité de cet homme-dieu pour l'inſtruction des fideles, ſelon les temps & les rencontres ; qu'une telle défenſe ne pouvoit regarder que les particuliers, qui voudroient de leur chef faire ces ſortes d'additions.

Le cardinal Julien, avec le provincial des Dominicains de Lombardie, revint encore ſur ce décret du concile d'Epheſe, & l'expliqua par les circonſtances où il avoit été porté. Chariſius, prêtre zélé de Philadelphie, ayant déféré à ce concile un ſymbole dreſſé par les

Nestoriens pour tromper les simples, les Peres défendirent, sous peine d'anathême & de déposition, de dresser & de faire signer aucune autre confession ou exposition de la foi que celle de Nicée. En même temps néanmoins, ils reçurent de Charisius lui-même un autre symbole, conforme à ceux de Nicée & de Constantinople; mais qui n'étoit ni l'un ni l'autre, & qui faisoit confesser plus expressément, contre les novateurs du canton, le S. Esprit consubstantiel au Pere & au fils; d'où les deux docteurs Latins tirerent une conséquence bien naturelle, savoir que le concile d'Epheſe n'avoit point eu d'autre but dans sa défense, que d'empêcher qu'on enseignât ou qu'on introduisît de nouvelles doctrines. Et à Chalcédoine, reprit le cardinal, le Pape Léon & le patriarche Flavien ayant été accusés de contrevenir à la défense d'Epheſe, en exposant plus au long les dogmes catholiques, furent pleinement justifiés par le concile, comme ayant moins fait une addition au symbole, que confondu l'hérésie par de sages & salutaires explications. Que si l'on ne donnoit pas ce sens au concile d'Epheſe,

& qu'on en voulût étendre la défense aux Peres & aux conciles postérieurs, il s'ensuivroit que l'Eglise ne pourroit pas faire une exposition nouvelle de sa foi contre les nouvelles erreurs ; ce que les Grecs eux-mêmes reconnoissoient faux. En finissant, il dit que c'étoit s'amuser à des contestations frivoles ; que le point essentiel & décisif étoit le dogme des Latins sur la procession du S. Esprit ; que s'il étoit faux, on ne devoit l'insérer, ni dans le symbole, ni dans aucune définition ; & que s'il étoit vrai, on ne pouvoit plus douter, après tout ce qu'on avoit entendu, qu'il ne pût s'insérer dans le symbole, afin de maintenir en toute sûreté un dogme si long-temps combattu.

Après le discours du cardinal Julien, Bessarion le félicita sur ce qu'il avoit saisi le nœud de la difficulté ; & avec la candeur qui embellissoit tous ses talens, il lui témoigna combien il étoit satisfait de la justesse de ses conséquences. Cependant il devoit encore lui répliquer : mais on ne trouve point qu'il l'ait fait. Il n'en fut pas ainsi de l'intarissable & opiniâtre archevêque d'Ephese : il recommença une vive & très-longue dia-

tribe contre toute espece d'addition dans le symbole, à quoi il ne vouloit point, sans produire de moyens nouveaux, qu'on ajoutât une seule syllabe. La matiere étant épuisée, le reste de la dispute ne fut plus qu'une espece de joute, où le cardinal Julien montra une mémoire & une présence d'esprit, qui eussent excité une admiration plus flateuse, s'il les eût mieux employées. Il reprit par ordre l'immense verbiage du discoureur schismatique, le réduisit à vingt-huit chefs, & à chacun opposa une foule de passages & d'argumens qui mettoient en poudre tout l'édifice du sophiste. Marc voulant à son tour faire montre de ses forces, rapporta le discours du cardinal à huit chefs, sur lesquels il s'étendit tout de nouveau, avec une diffusion si démesurée, qu'elle parut un jeu d'apprêt, soit pour se signaler par le genre d'escrime où il excelloit, soit plutôt pour retarder un dénouement qui ne pouvoit que le couvrir d'opprobre. Julien lui disputant encore ce pitoyable avantage, & passant les termes de la retenue qu'il prétendoit lui inspirer, lui dit avec toute la jactance du pédantisme, qu'à chaque argu-

ment qu'il oseroit faire, il en opposeroit mille. On s'échauffa, on se piqua réciproquement; & il en arriva ce qui provient communément des disputes substituées en matiere de foi à la voix pacifique & sûre du corps des pasteurs; c'est-à-dire qu'on se trouva plus loin de la paix qu'avant d'entamer les conférences nombreuses qui la devoient procurer. Le chagrin succéda: on fut assez long-temps sans se rassembler; & la plupart des Grecs, ennuyés d'ailleurs de la prolongation de leur séjour sous un ciel étranger, ne sembloient qu'aspirer à la rupture entiere du concile; ce qui fût indubitablement arrivé, sans le zele sincere de l'Empereur & du Patriarche pour l'extinction du schisme.

Pour surcroît de contre-temps, le Pape dans ces entrefaites, soit par la crainte réelle de la peste qui assiégeoit le voisinage, & qui pouvoit gagner Ferrare au sortir de l'hiver, soit plutôt par le besoin où il s'y trouvoit d'argent, à quoi les Florentins s'offroient de subvenir, s'il transféroit le concile chez eux, en fit la proposition, qui redoubla d'abord les mécontentemens. Mais par les bornes & la nature même de l'esprit

humain, qui partagé entre deux passions ne donne à l'une que ce qu'il reprend sur l'autre, le chagrin que ce nouveau déplacement causa aux Grecs, fit diversion à leurs premieres plaintes, & amortit peu à peu toute leur sensibilité. La loi impérieuse du besoin fit le reste; moyennant toutefois la promesse qu'on leur fit de ne point les retenir à Florence au delà de quatre mois. La translation du concile fut publiée le 10 janvier 1439, dans la seizieme & derniere session de Ferrare, où il ne fut question de rien autre chose.

Il y eut encore à Florence, entre les Grecs & les Latins, dix sessions qui n'occuperent que huit jours au delà du terme marqué, savoir depuis le 26 de février jusqu'au sixieme de juillet. Le patriarche de Constantinople accablé de vieillesse & d'infirmités, ne put assister à aucune de ces sessions, où l'on commença par disputer, comme à Ferrare & avec aussi peu de fruit. Tout ce que gagna Paléologue qui entra lui-même en lice avec le cardinal Julien, ce fut la réputation d'une habileté plus propre d'un théologien que d'un Empereur. Le goût de la dispute s'étoit ranimé. On Conc. T. XIII, p. 1235, &c.

nomma derechef des athletes de part & d'autre ; les Grecs demanderent même que cette lutte nouvelle se fît hors des sessions publiques. Le Pape refusa fermement d'y consentir, & voulut, si l'on en revenoit encore à la controverse & aux discussions, qu'elles se fissent du moins en plein concile. Sur ce pied-là, Jean provincial des Dominicains de Lombardie occupa principalement l'arene durant six sessions consécutives, avec Marc d'Ephese, jusqu'à ce que cet antagoniste confus lui eût abandonné le champ de bataille pour les sessions huitieme & neuvieme.

L'ayant d'abord fait convenir, que procéder c'étoit recevoir l'être, & que le S. Esprit recevoit son être du Pere, il lui proposa l'objection suivante, touchant le fond du dogme, qu'enfin l'on traita sérieusement. L'Esprit-saint reçoit la procession de celui dont il reçoit l'être : or il reçoit son être du fils, puisqu'il n'y a qu'un être en Dieu : donc il en reçoit aussi la procession. Le docteur appuya ce raisonnement d'une foule de passages de l'Ecriture, & de témoignages des Peres, Grecs ainsi que Latins ; il en fit l'application avec dextérité, avec

précision, d'une maniere si juste & si pressante, qu'il réduisit plusieurs fois Marc au silence, nonobstant la volubilité de l'éloquence & les détours de la dialectique qui les distinguoient entre les Grecs mêmes. En conférant, sur plusieurs anciens exemplaires apportés de Grece, un texte décisif où saint Basile dans ses livres contre Eunomius dit expressément que l'Esprit-saint procede non seulement du Pere, mais encore du fils, Jean causa bien une autre confusion à l'archevêque d'Ephese : il lui fit toucher, pour ainsi dire, au doigt & à l'œil la fourbe des Grecs, qui dans quelques exemplaires qu'ils produisoient de leur côté, avoient supprimé le mot de *fils*. Marc demeurant sans repartie, l'Empereur prit la parole, & dit qu'il y avoit en Grece beaucoup d'autres exemplaires où ce mot ne s'étoit jamais lu, & qu'on ne devoit pas se prévaloir de ce que la distance des lieux empêchoit de les produire. Mais, seigneur, repartit le cardinal Julien, ne deviez-vous point, en partant pour le combat, vous munir de vos armes? c'est les demander un peu tard, que d'attendre pour cela le fort de la mêlée.

Antonin. Flo. 22. c. 12.

Jean revint encore à l'autorité de S. Basile, comme du plus grand poids sur l'esprit des Grecs. Il en produisit beaucoup de passages nouveaux, quelques-uns en particulier de l'homélie sur le S. Esprit, où la doctrine des Latins est si clairement énoncée, que Marc d'Ephese fut mis derechef hors d'état de répondre. L'Empereur prit encore la parole; & comme si le vaincu n'eût gardé le silence que parce qu'il commençoit à être ébranlé, Paléologue dit qu'en effet il y avoit lieu de douter, & qu'on en délibéreroit dans un moment plus opportun. Avisant ensuite aux expédiens pacifiques, il s'arrêta au passage de S. Maxime, où ce Pere, dans une de ses lettres, parle ainsi du sentiment des Latins sur la procession du S. Esprit: ils ne prétendent pas que le fils soit la cause du S. Esprit; puisqu'ils reconnoissent que le Pere est la cause unique des deux autres personnes, du fils par la génération, & du S. Esprit par la procession; mais ils entendent seulement que le S. Esprit procede par le fils, parce qu'il est d'une même essence. Sur quoi le prince observant que les docteurs Latins reconnoissoient sans difficulté que le Pere est la seule cause

du S. Esprit, il proposa aux évêques ses sujets de conclure l'union, moyennant que le concile approuveroit la lettre & le sentiment de S. Maxime. Puisque nous étions arrêtés uniquement, leur dit-il, par la crainte que les Latins n'admissent deux principes du S. Esprit; à présent qu'ils professent hautement le contraire, tous les blâmes retomberoient sur nous, si nous nous obstinions encore à nous tenir séparés. Tous les prélats de Grece applaudirent à la proposition de l'Empereur, excepté l'archevêque d'Ephese & celui d'Héraclée.

Du consentement des évêques, il voulut entendre encore une fois le savant provincial des Dominicains; mais paisiblement & sans dispute, afin de lever jusqu'à leurs moindres doutes, & de prendre ensuite à la pluralité de leurs suffrages une derniere résolution. Pour ôter tout obstacle à cet éclaircissement pacifique, il défendit aux archevêques d'Ephese & d'Héraclée d'y assister. La défense n'étoit pas nécessaire pour le premier, si mal mené dans les dernieres disputes, si confus & si déconcerté, qu'il n'osoit plus paroître. Selon quelques Historiens, il en pensa perdre l'esprit; Joseph. Methon. in tom. XIII, conc. p. 678.

il en eut au moins quelques accès de délire. On le trouva un jour dans son lit, pleurant & se lamentant de ce que les cardinaux, entrés de nuit par le toit, lui avoient donné mille coups de fouet avec des verges toutes rouges de feu. Telle étoit la trempe d'esprit de ce héros du schisme : tant le fanatisme a d'affinité avec la démence. Le Dominicain Jean, sans antagoniste dans la huitieme session, ainsi que dans la suivante, triompha d'abord de ce que Marc abandonnoit le combat : mais l'Empereur le rappella aussi-tôt à des pensées plus graves & plus modestes, en le faisant souvenir qu'on n'étoit plus rassemblé par un esprit de contention.

Jean reprit le ton de dignité, & posant pour base de ses assertions la doctrine de S. Basile, il montra que ce Pere, & les Latins avec lui, tenoient que le S. Esprit tire son être du fils, aussi bien que du Pere; que toutefois le Pere est la seule cause du fils & du S. Esprit. Il s'appuya de ces paroles de l'évangile, *le consolateur, l'esprit de vérité, qui procede du Pere, que je vous enverrai de la part de mon Pere*; & il insista particuliérement sur ces mots, *que je vous enverrai*. En-

ſuite il rapporta une quantité de témoignages des Papes S. Léon & S. Grégoire, de S. Ambroiſe, de S. Jérôme, de S. Auguſtin & de beaucoup d'autres ſaints docteurs. Il reprit le même ſujet de la tradition & de l'autorité, dans la neuvieme ſeſſion, & montra que les textes du nouveau teſtament dont s'autoriſoient les Latins, avoient été pris dans le même ſens par tous les Grecs qui vivoient dans le troiſieme, le quatrieme & le cinquieme ſiecles, longtemps avant le ſchiſme de Photius; que leur doctrine avoit été regardée unanimement comme très-orthodoxe, par les Grecs auſſi bien que par les Latins; que de tous ceux même de la Grece qui avoient parlé de la proceſſion du S. Eſprit, pluſieurs avoient dit en termes formels ou en termes équivalens, qu'il procede & reçoit l'être du Pere & du fils; pluſieurs, qu'il procede du Pere par le fils, ce qui revenoit au même; quelques-uns, qu'il procede du fils & par le fils, & aucun qu'il procede ſeulement du Pere: ce qui feroit indubitablement arrivé, ajouta-t-il, s'il étoit faux qu'il procédât du fils. Récapitulant enfin tout ce qui s'étoit dit dans les diſcuſſions pré-

cédentes, il remit sous les yeux la substance de toutes les preuves, de toutes les objections. Il parla de la sorte, dans ces deux sessions, huit heures entieres, avec toute l'érudition, la sagacité & la force imaginable; puis donna par écrit le précis de son discours, afin que les Grecs, comme ils le désiroient, pussent l'examiner à loisir dans une assemblée particuliere de leur nation.

Les avis y furent très-partagés, les uns ne voyant plus rien à désirer pour embrasser l'union, & les autres la reculant par toutes sortes de chicanes, ou par une aveugle résistance qu'ils ne se donnoient pas la peine de motiver. Marc d'Ephese qui n'avoit plus d'adversaire en tête, avoit repris tout son courage & son arrogance insultante. Il rejetta avec mépris le dogme des Latins, & alla jusqu'à le qualifier d'hérésie. Bessarion au contraire s'abandonnant aux impressions de la vérité & de la droiture de sa conscience, dit qu'il ne falloit plus que rendre gloire à Dieu; qu'il reconnoissoit de bonne foi, dans la doctrine Romaine, celle des anciens Peres de la Grece; que si quelques-uns d'entr'eux avoient parlé d'une maniere obscure, on devoit les

T. XIII, Conc. p. 563, 392 & seq.

expliquer par ceux qui s'étoient énoncés clairement ; qu'il étoit honteux de n'avoir plus qu'à dire vaguement avec Marc d'Epheſe, que les œuvres des Peres Grecs avoient été corrompues par les Latins, comme ſi l'on ignoroit que tous les anciens exemplaires en ont été tirés de la Grece, & tranſcrits par les Grecs eux-mêmes ; qu'il eſt d'ailleurs de toute néceſſité de concilier enſemble les docteurs de l'Egliſe d'Occident & ceux de l'Orient ; que ſi en quelques paſſages ils ſemblent contraires les uns aux autres, il faut, par la ſuite de l'enſeignement, montrer, comme une choſe néceſſaire à la foi, que ces contradictions ne ſont qu'apparentes ; enfin, que ſi les Grecs avant le concile étoient excuſables dans leur éloignement de l'Egliſe Romaine, depuis que la lumiere avoit lui ſi abondamment à leurs yeux, ils ne pouvoient plus ſe tenir ſéparés ſans crime. Ce Grec plein de droiture & de généroſité, ſembla craindre qu'un caractere ſi étranger à ſa patrie ne lui attirât que des revers, s'il y retournoit. Il reſta dans le centre de la catholicité, où il fut élevé dans la ſuite à la dignité de cardinal, & ne ſe diſtingua pas moins par ſa dex-

térité dans un genre tout nouveau d'affaires, que par sa doctrine & sa piété éminente; George Scholarius, sénateur très-versé dans la théologie, appuya le sentiment de Bessarion, & insista sur la fausseté du point d'honneur qu'on mettroit encore à ne point changer de parti, depuis que des lumieres nouvelles montroient clairement la vérité. Il fit, pour avancer l'union, jusqu'à trois discours, qui, avec plusieurs autres, prononcés de même par les Grecs au concile de Florence, annoncent une grande supériorité de génie, & sur-tout de culture, sur les orateurs Latins du même temps. Nous nous bornons cependant au peu d'analyses que nous en avons présentées jusqu'ici. Déjà peut-être ont-elles paru longues, vu l'aridité d'une matiere si abstraite: mais elles nous ont paru devoir indispensablement entrer dans notre plan, qui nous oblige à fournir des notions justes sur tout ce qui appartient au dogme.

Les discours de Bessarion & de George Scholarius, comme celui du provincial Dominicain, furent remis aux Grecs, afin qu'ils y fissent leurs observations. Ils y employerent plus de deux mois, pen-

sant lesquels ils examinerent sur-tout le docteur Latin avec toute l'exactitude de la jalousie nationale. Enfin, comme il n'y avoit plus d'éclairciſſemens à demander, il fut queſtion de prendre un parti. L'Empereur voulant abſolument terminer cette affaire, & voyant que les conférences, les diſcuſſions, les controverſes ne finiſſoient rien, il alla trouver le chef de l'Egliſe, qui lui perſuada de prendre la voie de l'autorité, comme la ſeule établie de Dieu, pour fixer en matiere de religion l'inſtabilité de l'eſprit humain. On convint d'aſſembler de part & d'autre dix perſonnes, pour opiner chacune ſur les moyens les plus propres à terminer ſans retardement. On ſe propoſa réciproquement des formules de croyance, on ſe rapprocha autant qu'on le put faire ſans donner atteinte au ſacré dépôt; & quand l'Empereur vit l'affaire au terme où la condeſcendance & la prudence de concert la demandoient, il fit aſſembler tous ſes prélats chez le patriarche, pour donner leurs voix & former la déciſion à la pluralité des ſuffrages.

Le vertueux patriarche, tout occupé du dernier compte qu'il ſe ſentoit près de rendre au ſouverain juge, & déter-

miné, comme il s'en expliqua, à se réunir au siege apostolique, quand l'Empereur même ne prendroit pas ce parti, commença par opiner d'une maniere raisonnée, & motivée savamment. Puisque les Peres, tant de l'Orient que de l'Occident, dit-il, enseignent en quelques endroits que le S. Esprit procede du Pere & du fils, & en d'autres qu'il procede du Pere par le fils, ce qui signifie la même chose; toutefois, sans me servir de cette expression, *du fils*, je prononce qu'il procede du Pere par le fils, entendant par-là que le fils est cause, dans la procession du S. Esprit. Je ne m'en tiens pas moins uni aux Occidentaux, qui disent que le S. Esprit procede du Pere & du fils: mais je ne prononce pas, ni qu'on doive ajouter ces paroles au symbole, ni que nous devions changer nos rites en recevant l'union. Après le patriarche, l'Empereur dit qu'il reconnoissoit le concile de Florence pour œcuménique, & que se croyant obligé en conscience à suivre le sentiment du plus grand nombre des Peres, il s'y soumettoit avec une entiere docilité, sans toutefois que l'Occident obligeât les Grecs à rien ajouter au symbole, ni changeât

rien à leurs rites. Isidore de Russie, Bessarion de Nicée, l'archevêque même d'Héraclée, ci-devant contraire à l'union, presque tous les vicaires des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, & d'autres évêques, au nombre de dix, donnerent leur consentement dans cette premiere assemblée. Les contradicteurs les plus opiniâtres furent Marc d'Ephese & Sophrone d'Anchiale. Dans une assemblée nouvelle, tenue peu après, tous enfin, à l'exception du seul archevêque d'Ephese, reconnurent unanimement que le S. Esprit procede du Pere par le fils, comme lui étant consubstantiel : ils confesserent même qu'il procede du Pere & du fils, comme d'un seul principe & d'une seule substance, & par une seule spiration ou production. Cependant il y eut encore quelques difficultés de part & d'autre, sur les formules diverses qu'on dressa dans les deux partis pour énoncer cette doctrine, & spécialement sur ces mots, *par le fils*, auxquels s'étoient arrêtés les Grecs : mais ceux-ci donnerent enfin une déclaration qui satisfit pleinement les Occidentaux.

Il ne s'agissoit plus que de convenir sur les autres articles, savoir la primauté du Pape, la maniere d'offrir le saint sa-

crifice & le purgatoire. On s'accorda ſans peine ſur les deux derniers, à condition qu'on ne ſpécifieroit pas la nature des peines du purgatoire, & que les Grecs reconnoîtroient que la matiere du ſacrifice eſt changée au corps de Jéſus-Chriſt par les ſeules paroles de la conſécration, indépendamment de la priere qu'ils y ajoutoient. Quant à la primauté, ils ne la vouloient reconnoître qu'en général, & non point à l'effet ſpécial d'y interjetter appel du jugement des ſieges patriarchaux, ni de pouvoir célébrer les conciles œcuméniques ſans l'Empereur & le patriarche. Cette difficulté crut à un tel point, que tout l'accord fut preſque rompu. On ſe rapprocha cependant, au moyen des tempéramens & des explications; & tous les Grecs embraſſerent enfin l'union, & avec une entiere liberté, ſelon le témoignage authentique de Beſſarion, qui n'en excepte que Marc d'Epheſe & l'un de ſes diſciples, nommé par quelques auteurs George Scholarius, mais bien différent du ſavant & pieux ſénateur du même nom, qui devint dans la ſuite patriarche de Conſtantinople.

Cependant le patriarche Joſeph étoit mort, avant les derniers arrangemens, dans

dans les désirs les plus vifs de voir son troupeau réuni avec toute l'Eglise, sous la houlette de Pierre. Il mourut subitement, après s'être exprimé par écrit en ces termes : Joseph, par la divine miséricorde, archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, & patriarche œcuménique. Touchant au terme de mes jours, & tout près de payer la dette commune à tous les mortels, j'écris par la grace de Dieu, je souscris & manifeste mes sentimens sinceres à mes chers enfans : Je crois tout ce que croit & enseigne l'Eglise catholique & apostolique de notre Seigneur Jésus-Christ, celle de l'ancienne Rome, & je déclare que j'embrasse tous les articles de cette croyance. Je confesse encore que le Pape de l'ancienne Rome est le pere des peres, le souverain pontife & le vicaire de J. C. pour assurer la foi de tout le Monde, je crois aussi le purgatoire des ames. Le Pape fit faire à un si digne prélat des funérailles magnifiques, dans le monastere des Dominicains où il étoit logé. Les prélats Grecs y officierent selon leur rit ; & tous les cardinaux se firent un devoir d'y assister, avec les évêques Latins.

On tint enfin, le sixième jour de juillet 1439, la dixieme & derniere session réglée du concile général des deux Eglises, pour la publication du décret qui avoit été préparé avec tant de soin. Il étoit conçu en ces termes, que le cardinal Julien rendit en latin, & Bessarion de Nicée en grec : Eugene évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour servir de monument à perpétuité, du consentement de notre très-cher fils en Jésus-Christ Jean Paléologue, illustre empereur des Romains, de ceux qui tiennent la place de nos vénérables freres les Patriarches, & des autres représentans de l'Eglise Orientale; au nom de la sainte Trinité, Pere, Fils & S. Esprit, avec l'approbation de ce saint concile œcuménique assemblé à Florence, nous définissons ce que tout chrétien doit croire & professer, savoir que le S. Esprit est éternellement du Pere & du fils, qu'il reçoit son essence & son être subsistant du Pere & du fils tout ensemble, & qu'il procede de l'un & de l'autre éternellement, comme d'un seul principe & par une seule spiration; déclarant que les saints docteurs & les Peres qui disent que le S. Esprit procede du Pere par le

Conc. T. XIII, p. 510.

fils, entendent & font connoître par-là, que le fils, auſſi bien que le Pere, eſt la cauſe ſelon les Grecs, & ſelon les Latins le principe de la ſubſiſtance du S. Eſprit; & parce que le Pere, en engendrant éternellement le fils, lui a communiqué tout ce qu'il a lui-même, à l'exception de la paternité; il lui a donné auſſi de toute éternité ce en quoi le S. Eſprit procede de lui. Nous définiſſons encore, que l'explication faite par ces paroles *filioque*, pour éclaircir la vérité, comme il étoit néceſſaire alors, a été ajoutée au ſymbole légitimement, & avec raiſon. Nous déclarons de même que le corps de Jéſus-Chriſt eſt véritablement conſacré dans le pain de froment, levé ou azyme, & que les prêtres doivent employer chacun celui qui eſt d'uſage dans ſon Egliſe, ſoit Orientale, ſoit Occidentale; que les ames des vrais pénitens qui ſont morts dans la grace de Dieu, avant d'avoir expié par de dignes fruits de pénitence leurs péchés de commiſſion & d'omiſſion, ſont purifiés après la mort par les peines du purgatoire, & qu'elles y ſont ſoulagées par les ſuffrages des fideles vivans, tels que le ſacrifice de la meſſe, les prieres, les aumônes &

les autres œuvres pies que les fideles font pour les autres fideles suivant les institutions de l'Eglise; que les ames qui n'ont contracté aucune souillure du péché depuis le baptême, & celles qui en ayant contracté les ont effacées pendant la vie, ou après la mort en la maniere que nous venons de dire, entrent aussitôt dans le ciel, & jouissent de la claire vision de Dieu, plus ou moins parfaitement selon la différence de leurs mérites; enfin, que les ames de ceux qui sont morts dans le péché mortel, actuel, ou dans le seul péché originel, descendent aussi-tôt en enfer, pour y être punies, quoiqu'inégalement. Nous définissons aussi que le saint siege apostolique & le pontife Romain a la primauté sur toute la terre, qu'il est le successeur de S. Pierre prince des apôtres, le véritable vicaire de Jésus-Christ, le chef de toute l'Eglise, le pere & le docteur de tous les Chrétiens; que Jésus-Christ lui a donné, dans la personne de S. Pierre, le plein pouvoir de paître, de régler & de gouverner l'Eglise universelle, ainsi qu'il est expliqué dans les actes des conciles œcuméniques & dans les saints canons; renouvellant en outre l'ordre des

canons, concernant les autres patriarches, en sorte que celui de Constantinople soit le second, ou immédiatement après le Pape, celui d'Alexandrie le troisieme, celui d'Antioche le quatrieme, & celui de Jérusalem le cinquieme, sans toucher à leurs droits ni à leurs priviléges.

Ce décret fut signé par le Pape, huit cardinaux, les deux patriarches Latins de Jérusalem & d'Aquilée, huit archevêques, quarante-sept évêques, quatre généraux d'ordre & quarante-un abbés. Les prélats avoient été en plus grand nombre, même jusqu'à la derniere session: mais comme la signature ne se fit que plus de trois mois après, sans doute à cause des questions qui s'agiterent depuis, plusieurs déclarerent d'avance leur sentiment, & partirent incontinent, rappellés par les besoins pressans de leurs Eglises. Du côté des Grecs, Jean Paléologue s'empressa de signer le premier; il ne fut point imité par le prince Démétrius son frere, qui s'obstina dans le schisme. Ceux qui signerent les premiers après l'Empereur, furent les deux vicaires du patriarche d'Alexandrie, celui de Constantinople étant mort; en-

ſuite le ſeul archevêque de Ruſſie pour le patriarche d'Antioche, Marc d'Epheſe ſon autre vicaire perſévérant dans le ſchiſme ; l'archevêque de Monembaſe, demeuré ſeul vicaire du patriarche de Jéruſalem par la mort de l'archevêque de Sardes, au nom duquel ſigna Beſſarion, qu'imiterent différens évêques, commis de même par leurs confreres : puis encore quatorze archevêques, & dix tant abbés qu'eccléſiaſtiques conſtitués en dignité. Il eſt des auteurs qui font monter beaucoup plus haut le nombre des évêques d'Orient qui ſouscrivirent au concile : on le trouve portés juſques à quarante-ſix, ſoit de l'empire de Conſtantinople, ſoit de Trébizonde, de l'Ibérie ou Géorgie, de la Ruſſie, de l'Arménie, d'où il arriva deux métropolitains à Florence avant le départ des Grecs. Il y a toute apparence, que l'on compte dans ce nombre les ſouſcriptions qui ſe firent par procureur.

Avant qu'on ſe ſéparât, les Latins demanderent aux Grecs la raiſon de différentes obſervances tout-à-fait particulieres à leur liturgie. Les plus étonnantes concernoient le ſacrement de confirmation, & l'indiſſolubilité du ma-

riage. Ruard Tapper, docteur célebre de Louvain, assure que les prélats & les théologiens de Grece quitterent leurs erreurs touchant la confirmation, & la reconnurent tous pour un vrai sacrement de la loi nouvelle; ce que plusieurs d'entr'eux ne croyoient point auparavant. Quant au mariage, ils pensoient qu'il étoit permis de le dissoudre pour cause d'adultere, & d'en contracter ensuite un nouveau. En vain leur montra-t-on qu'ils s'écartoient en cela, non seulement de la pratique des Occidentaux, mais de la multitude même de leurs anciens docteurs. Ils n'eurent rien de mieux à répondre, sinon qu'ils n'en agissoient pas ainsi sans de bonnes raisons. On ne les poussa pas plus loin, parce que le concile n'avoit pas prononcé formellement sur cette question: mais on vit avec douleur, & les atteintes funestes que le schisme manque rarement de porter à la croyance, & la triste indulgence où réduit le danger d'éteindre le dernier souffle de vie en enfonçant l'instrument même de la guérison en des plaies si profondes. Le Pape vouloit encore que Marc d'Ephese fût traité, comme les Empereurs chrétiens en

Tapp. T. II art. 12, de confirm.

avoient usé constamment envers les réfractaires qui ne se soumettoient point aux décisions des conciles. Les évêques de la Grece s'assemblerent pour en délibérer, & citerent ce schismatique opiniâtre, qui courut effrayé vers l'Empereur, & le supplia, les larmes aux yeux, de lui donner du temps pour prendre une résolution qui n'eût pas l'air de la contrainte. Paléologue, assez humain, se laissa fléchir, & adoucit les évêques, en leur donnant ces fatales espérances qui renverserent à Constantinople tout ce qu'on avoit fait à Florence.

Il repartit pour la Grece sur la fin de juillet, après avoir obtenu d'Eugene, naturellement grand & généreux, beaucoup plus que n'avoit promis ce Pontife. Outre les frais, tant du voyage que du séjour, & les vaisseaux nécessaires pour s'en retourner, il donna vingt mille écus d'or pour le paiement de la garnison de Constantinople, s'obligea d'y entretenir habituellement deux galeres & trois cents arbalêtriers, de fournir en cas de besoin jusqu'a vingt navires pendant six mois, ou bien dix pendant une année, & si l'on demandoit des troupes de terre, de s'employer de tout son pouvoir auprès

des princes chrétiens, afin de procurer des forces respectables.

A Bâle cependant, Eugene fut mal récompensé de ce qu'il faisoit à Florence. On y tint le 16 mai de cette même année la trente-troisieme session, où malgré les oppositions des cours & des plus grands prélats, on prit les conclusions qui préparoient au dernier scandale. On avoit dressé préalablement un mémoire, où l'on établissoit, comme une chose de principe, que le concile général est au dessus du Pape, qu'il ne peut être dissous, transféré, ni prorogé sans le consentement des Peres, & que celui qui contredit ces vérités est hérétique. On y faisoit ensuite l'application de ces généralités à Eugene, d'où l'on concluoit enfin, particuliérement & comme un point de foi, qu'il étoit coupable d'héresie. Les ambassadeurs des princes près du concile, la diete impériale qui se tint en même temps à Maïence, le plus grand nombre des évêques, tout ce qui conservoit encore assez de sang-froid pour discerner les véritables intérêts de l'Eglise, s'éleva contre une entreprise qui étoit un acheminement si visible & si rapide au schisme.

Nicolas Tudesque, nommé communément Panorme, parce qu'il étoit archevêque de Palerme, ce protée qui n'eut jamais de forme à lui, & qui prit toutes celles que lui marqua la fortune, avoit à Bâle le caractere d'ambassadeur du roi d'Aragon, & se montra l'un des plus ardens défenseurs des droits pontificaux que sa plume trahit par la suite. Il combattit, avec autant de force que d'avantage, les principes schismatiques, les raisonnemens rompus, les bévues & l'ignorance passionnée du cardinal d'Arles, qui confondant le pouvoir de juger les consciences avec celui de juger de la foi, attribuoit aux simples prêtres la même autorité qu'aux évêques pour prononcer sur le dogme, & donnoit même la prépondérance au suffrage d'un pauvre prêtre sur celui d'un prélat opulent.

Comment. Æn. Sylv. L. I, pag. 24.

L'archevêque de Palerme au contraire soutenoit, que ce n'étoit qu'aux apôtres & aux évêques leurs successeurs que cette puissance avoit été accordée. Et depuis quand, s'écria-t-il, de simples prêtres ont-ils voix définitive dans les conciles? Leur état ne les borne-t-il point à donner simplement leur avis? Il cita ces paroles des Peres de Chalcé-

doine ; *un concile eſt une aſſemblée d'évêques, & non pas de clercs* ; ce que le bon cardinal d'Arles crut fort bien réfuter, en diſant que le nom de clercs devoit là s'entendre des ſimples tonſurés. Mais ſi Louis d'Alleman étoit ſi peu verſé dans les antiquités eccléſiaſtiques, il montra du moins qu'il n'en étoit pas ainſi de ce qu'il avoit autrefois puiſé d'érudition & de politique dans les livres de college. Avançant toujours, avec une impétuoſité qui le ſervoit mieux que le goût & la raiſon, il rejetta tous les tempéramens & tous les délais qu'on lui propoſa ; inſtruit, diſoit-il, par l'exemple d'Annibal, qui, au lieu de marcher à Rome incontinent après la bataille de Cannes, avoit manqué ſon coup pour avoir différé au lendemain, & par celui des Gaulois-Sénonois, qui déjà maîtres de cette ville, en furent chaſſés honteuſement, pour s'être laiſſé amuſer autour du Capitole : d'où il conclut qu'il falloit mourir pour l'Egliſe, comme Curtius étoit mort pour Rome, & Codrus pour Athenes.

Ces motifs parurent péremptoires à la plupart des membres du concile, tel qu'il étoit alors, c'eſt-à-dire à une mul-

titude confuse d'ecclésiastiques du second ordre. Le cardinal profitant de l'enthousiasme qu'il avoit inspiré, voulut aussi-tôt approuver dans une congrégation les articles dressés contre le Pape Eugene. Les ambassadeurs des princes, les nations d'Espagne & d'Italie tout entieres, le plus grand nombre des évêques, & sur-tout l'archevêque de Palerme y marquerent la plus grande opposition. L'archevêque voyant que le cardinal n'en prétendoit pas moins conclure, cria fortement pour se faire entendre au milieu de la confusion : Puisque vous mépriſez tant de princes & de prélats, je vous déclare, au nom du corps épiscopal, que vous ayez à surseoir à la conclusion. Il est bien étrange que vous prétendiez l'emporter, avec trois évêques. C'est à nous qui sommes le plus grand nombre, qu'il appartient de prononcer : nous sommes véritablement le concile, & ce titre ne va point au tas de pédagogues & d'écrivains gagés qui vous environnent. L'archevêque s'attira des applaudissemens, & occasionna de vives réclamations. Le patriarche d'Aquilée qui tenoit pour le cardinal d'Alleman, éleva la voix, & dit au

Ibid. p. 53 & 54. Conc. T. IX, p. 1254.

parti de l'opposition, qu'ils ne connoissoient pas la nation Germanique, & que, s'ils continuoient à s'opposer au bien de l'Eglise, ils ne sortiroient pas la tête sauve. Panorme s'écria qu'il n'y avoit plus de liberté dans le concile, & qu'ils eussent à fuir d'une assemblée où on les menaçoit de leur casser la tête. En vain le comte de Tierstein qui faisoit l'office de protecteur du concile, promit toute sûreté, & obligea le patriarche à révoquer ce qu'il avoit osé dire. Le tumulte & la confusion ne firent que s'accroître; & si l'on ne s'emporta point aux derniers excès, on ne tint du moins aucun compte de la protestation de Panorme.

Comme il étoit déjà nuit, & que l'obstiné cardinal ne vouloit point lâcher prise sans avoir rempli son objet, il usa de ce stratagême pour suspendre le tumulte. Feignant tout à coup d'avoir à proposer des choses qui n'avoient aucun rapport aux contestations présentes, il dit qu'il avoit reçu de France des lettres récentes, dont le contenu étoit étonnant & presque incroyable. La curiosité ayant procuré un moment de silence, il lut en effet quelques lettres assez peu intéressantes, d'où il inféra néanmoins que

les nonces d'Eugene rempliſſoient la France de leurs maximes touchant le pouvoir abſolu du Pape & la dépendance du concile. Le feu s'étant auſſi-tôt rallumé parmi la multitude, il conclut, ſans donner le temps de réfléchir, & comme au nom du concile, à confirmer au moins, entre les articles propoſés contre le Pape, ceux qui aſſuroient les principes généraux de la ſainte doctrine.

On tint en conſéquence la trente-troiſieme ſeſſion, où les ambaſſadeurs des princes & la plupart des évêques refuſerent d'aſſiſter. On n'y vit pas un ſeul prélat d'Eſpagne; il y eut un évêque & un abbé d'Italie, dix-huit évêques ou abbés tant de France que d'Allemagne, en tout vingt prélats, dont la plupart n'étoient pas évêques. En récompenſe, on y compta quatre cents de ces Peres factices à qui le cardinal-préſident conféroit la plus haute prérogative de l'épiſcopat. Mais comme cette maxime inouie ne prenoit pas à beaucoup près dans toutes les têtes, il uſa d'un expédient plus étrange encore, pour concilier de la vénération à ſon concile. Il fit recueillir toutes les reliques réparties dans les différentes égliſes de Bâle, &

De Geſt. Concil. Baſil. l. 2, P. 37, in falſ.

les plaça sur les sieges des évêques absens : ce qui inspira tant de dévotion, que *les bonnes gens*, dit Æneus Sylvius, & non pas *un chacun*, comme traduit un écrivain moderne, *fondoient en larmes*. Peut-on chercher des palliatifs, ne doit-on pas laisser à une manœuvre aussi palpable de subornation, tout le hideux de ses couleurs naturelles ? Mais non, jamais on ne donnera le change aux fideles tant soit peu instruits, sur l'infaillibilité accordée aux successeurs des apôtres jusqu'à la consommation des siecles, c'est-à-dire au corps vivant de l'apostolat, ou de l'épiscopat. On n'excitera que le mépris & l'indignation des gens sensés, en suggérant aux simples, avec un autre écrivain encore plus hardi, que de saints & muets témoins de la foi valoient mieux que des témoignages d'évêques vivans & vicieux. Le décret projetté passa sans doute à un pareil tribunal : il y fut décidé, comme trois articles de foi, premiérement que le concile général a une autorité supérieure au Pape & à qui que ce soit ; en second lieu, que le Pape ne peut en aucune maniere dissoudre, transférer ni proroger les conciles ; enfin qu'on doit

traiter en hérétique, quiconque contredit les deux vérités précédentes. Quelques semaines après, on fit à Eugene, dans une congrégation nombreuse, l'application de ce décret général dans les termes, mais très-personnel dans les vues de ceux qui l'avoient si artificieusement ménagé.

Dès le surlendemain de cette congrégation, le 25 de juin, dans la session trente-quatrieme, on déclara le Pape Eugene dépose, comme schismatique, hérétique, endurci, parjure, entaché de tous les vices qui prêtoient aux qualifications injurieuses. Le décret défendoit à quiconque de le reconnoître désormais pour chef de l'Eglise, & déclaroit les contrevenans déchus par le seul fait de toutes leurs dignités, soit ecclésiastiques, soit séculiers; fussent-ils évêques, archevêques, patriarches, cardinaux, rois ou empereurs. Voilà ce que statuoit une assemblée de trente-neuf prélats, dont il n'y en avoit que sept ou huit qui fussent revêtus du caractere épiscopal; tandis que les canons demandent douze juges de cet ordre, pour la déposition d'un simple évêque. Encore dans ce nombre méprisable de sept à

huit, tous avoient contre eux des moyens de récusation, qui les rendoient indignes, ou incapables de juger. Tel est au moins le témoignage du cardinal de S. Sixte, ou du savant Turre-Cremata, qui les démasque l'un après l'autre, & trouve en particulier parmi eux deux évêques, à simple titre, moines de profession & apostats de leur ordre. Il n'épargne pas même le coryphée du parti, Louis d'Alleman, qu'il peint comme envenimé contre le Pape Eugene, pour n'en avoir pu obtenir de succéder à son oncle dans la charge de Camerlingue. Si l'on craint de s'en rapporter à Turre-Cremata dans toute l'étendue de ses inculpations, au moins ne peut-on guere douter de ce qu'atteste saint Antonin, qu'entre ceux qui déposerent Eugene IV, quelques-uns avoient été privés de leurs dignités par ce Pontife à cause de leurs crimes. Nat. Alex. T. VII, pag. 544.

La majesté du siege apostolique étoit violée à Bâle d'une maniere trop outrageante, pour que Rome gardât le silence. Le successeur de Pierre ne se contenta point de casser comme pernicieux, & les conclusions prises contre lui, & tous les actes de cette assemblée; mais il

la traita de brigandage, de conſpiration infernale pour placer l'abomination de la déſolation dans l'Egliſe de Dieu : il en déclara les aſſiſtans opiniâtres, frappés d'anathême, privés de toute dignité, & réſervés à la rigueur de la juſtice divine, avec Coré, Datham & Abiron.

Cependant le concile rendit un décret d'édification, touchant la mere de Dieu. Dans la trente-ſixieme ſeſſion, il déclara que la croyance de la conception immaculée de Marie eſt pieuſe, conforme au culte de l'Egliſe, à la foi catholique, à la droite raiſon & aux ſaintes écritures ; qu'il n'eſt permis à perſonne d'enſeigner ni de prêcher le contraire, & que la fête en ſera célébrée ſuivant l'uſage de l'Egliſe Romaine. Mais à la ſeſſion trente-ſeptieme, les Peres de Bâle, inſtruits & vivement offenſés du décret porté contre eux par le Pape, procéderent au choix des électeurs & aux préparatifs du conclave pour inſtituer un nouveau Pontife ; ce qui fournit encore beaucoup d'exercice à la ſeſſion ſuivante.

Il exiſtoit alors, parmi les princes de l'Europe, un de ces caracteres manqués qui prêtent également au blâme & à l'é-

loge, sans jamais atteindre à l'un de ces deux points marqués qu'on nomme proprement vice ou vertu. Amédée, créé premier duc de Savoie par l'Empereur Sigismond, avoit gouverné sagement son petit Etat durant bien des années. Il quitta le monde sans chagrin, & sans abdiquer la souveraineté; il laissa croître sa barbe à la façon des hermites, & se fit solitaire dans le séjour délicieux de Ripailles, au bord du lac de Geneve. Il établit autour de lui, sous un habit modeste & pénitent, les chevaliers de S. Maurice, qu'on soupçonna de renoncer avec lui, moins aux plaisirs qu'aux embarras du monde, pour couler des jours oiseux dans ce que la volupté avoit de plus raffiné. On ne peut guere se persuader qu'Amédée, réglé durant sa jeunesse, se fût livré à des passions grossieres dans un âge avancé : mais on a trop de raisons de croire que l'ambition qui ne vieillit jamais, n'étoit pas éteinte dans cet étrange solitaire. Des évêques & des troupes de prêtres attirés de ses Etats au concile de Bâle, s'y montroient les plus ardens contre le Pape Eugene; la plupart des électeurs établis au nombre de trente-trois pour choisir un nou-

veau Pontife, étoient de Savoie, ou des contrées voisines; les principaux officiers du conclave étoient pareillement de la domination d'Amédée; enfin le cardinal d'Arles peignit si bien le sujet qu'on devoit élever à la papauté, qu'il ne manquoit au tableau que le nom de ce prince; ce qui fit même décliner sensiblement la confiance illimitée que le concile avoit eue jusque-là dans son président.

On procéda cependant à l'élection, & le duc de Savoie, après quatre scrutins, où sa qualité de prince du siecle & purement laïc écarta bien des suffrages, en eut vingt-six au cinquieme, & fut déclaré pape, le 5 novembre 1439. Il donna son consentement après quelque résistance, & prit le nom de Félix V, sans venir encore à Bâle. Il n'y parut que le 24 juin de l'année suivante; & de là jusqu'à son sacre & son couronnement, il y eut encore un mois d'intervalle: mais il ne négligea pas si longtemps les soins de sa nouvelle dignité. Il se fit d'abord un consistorial, en créant quatre cardinaux, auxquels il en ajouta quatorze par deux autres promotions. Il s'empressa de même à faire partir des nonces pour toutes les cours,

afin de gagner les princes à ſon parti.

Le docteur Thomas de Courcelles, chanoine d'Amiens, puis doyen de Notre-Dame de Paris, & proviſeur de Sorbonne, fut député vers la cour de France, où il n'omit rien pour répondre à la confiance que lui avoit marquée le concile, en l'admettant au nombre des docteurs chargés de nommer les électeurs du nouveau Pape. Le Roi Charle & le corps du clergé avoient conſtamment improuvé la violence avec laquelle on pouſſoit le Pape Eugene. Les ambaſſadeurs du Roi au concile, auſſi-tôt après l'élection d'Amédée, avoient proteſté contre une entrepriſe ſi effrayante pour la politique chrétienne: on en trouve l'acte en bonne forme, dans un manuſcrit reſpectable de la bibliotheque de Saint-Victor. Eugene de ſon côté avoit envoyé vers le Roi, & ce prince avoit raſſemblé à Bourges le clergé de ſon royaume, afin de prendre une réſolution convenable au nouveau péril où retomboit l'Egliſe. On délibéra pendant ſix jours, après leſquels l'évêque de Clermont, au nom du Monarque, répondit qu'encore que ſa Majeſté eût toujours favoriſé le concile de Bâle, le

Mſſ. Victor. part. 8, fol. 124.

Conc. T. IX, p. 1171. Du Boul. T. V, p. 449.

démêlé survenu entre le Pape & les Peres n'avoit point cessé de la remplir d'amertume; qu'elle n'avoit rien négligé pour en prévenir les suites, & que toutes ses interceſſions, tous ses soins, tous ses efforts, avec une sorte d'injure pour sa couronne, étoient demeurés sans effet; qu'ayant fait tout son possible pour empêcher la déposition précipitée du Pape Eugene, elle vouloit avec ses sujets persévérer dans son obéissance, & le reconnoître à jamais pour seul & vrai Pontife. Du reste, ajouta le prélat, ce n'est pas l'intention de sa Majesté, qu'on fasse aucune injure à Monsieur de Savoie, qui lui est uni par les liens du sang: mais comme il s'agit de la religion, le Roi ne le favorisera point contre la justice. Parut aussi-tôt une déclaration, par laquelle Charle VII ordonnoit à tous ses sujets d'obéir au Pape Eugene, avec défense de reconnoître un autre Pape, & de répandre dans le royaume aucunes lettres ou expéditions pontificales, sous le nom de tout autre que ce pût être.

Conc. T. IX, pag. 1175.

L'Empereur Frédéric III, qui fut élû le 2 février 1440, à la place d'Albert II son cousin germain, mort quatre mois auparavant, & la plupart des princes

d'Allemagne se comporterent à peu près comme le Roi de France, nonobstant leur neutralité apparente. Elle consista uniquement à ne rien statuer sur le démêlé des Peres de Bâle avec Eugene, qui passa toujours dans l'Empire pour le vrai Pontife. Le corps Germanique s'occupant fortement de la triste situation de l'Eglise, & Félix lui ayant envoyé, avec le cardinal d'Arles, quatre autres cardinaux de sa création, l'ancien cardinal fut admis comme tel, & non comme légat, à la diete qui se tenoit alors à Maïence; & les quatre nouveaux eurent défense de paroître en public avec leurs chapeaux rouges. Les autres grands Etats de la chrétienté, à la réserve de l'Aragon, que la politique intéressée du Roi Alfonse fit un peu varier, s'attacherent de plus en plus à l'obédience de Rome. Félix n'eut jamais, ou du moins n'eut constamment dans la sienne, que la Savoie, les Suisses, la partie de Baviere qui obéissoit au prince Albert de Munich, la ville de Bâle, celle de Strasbourg, quelques-unes en Saxe, & un assez bon nombre d'universités. Telles furent celles de Paris, de Cologne, d'Erfort & de Cracovie, dont alors les doc- Du Boul. T. V. p. 410.

teurs formoient presque seuls le concile.

La Grece nouvellement réunie avec les Latins, se montra fort indifférente à l'égard de ces deux obédiences, ou plutôt elle se déclara plus vivement que jamais contre le corps & tous les membres de l'Eglise d'Occident. Ceux des Orientaux qui avoient signé l'union à Florence, ne furent pas plutôt retournés à Constantinople, où ils arriverent le premier jour de février 1440, qu'il y eut contre eux un soulevement général du clergé, du peuple, & sur-tout des moines. On les appelloit des noms injurieux d'azymites, d'apostats, de traîtres à la religion & à la patrie, de lâches esclaves des Barbares qui se disoient Romains. On refusa de les admettre aux exercices publics de la religion. L'Empereur d'abord très-zélé, ayant voulu qu'ils y vinssent, tous leurs compatriotes sortirent précipitamment, & les laisserent comme des excommuniés & des impies: Marc d'Ephese triomphoit seul entre les Grecs qui avoient paru à Florence; tout retentissoit de ses louanges à Constantinople, comme de l'unique défenseur de la religion de ses peres, & d'un confesseur magnanime qui avoit tout

tout mépriſé pour s'oppoſer au torrent de la ſéduction. Il exaltoit à ſon tour la foi & la piété de ſes panégyriſtes, il enflammoit leur courage dans toutes les rencontres, il animoit leur haine & leur mépris contre les partiſans de l'union, il s'élevoit avec inſolence contre l'Empereur même, qui reconnut trop tard les effets pernicieux de ſon aveugle indulgence. Les progrès de la ſéduction furent d'autant plus rapides, qu'il n'y avoit point de patriarche à Conſtantinople pour la réprimer.

Un grand nombre de ceux qui avoient aſſiſté au concile œcuménique, & différens prélats des plus conſidérables, tels que les archevêques de Trébizonde & d'Héraclée, ne manquerent pas ſeulement de courage, mais s'emporterent juſqu'à déclamer, tant par écrit que de vive voix, contre les décrets qu'ils venoient de ſouſcrire. Il y en eut cependant pluſieurs qui ſignalerent leur perſévérance, & avec autant de force que d'habileté, firent l'apologie du concile dont ils avoient embraſſé la foi. Tels furent, non pas ſeulement Beſſarion fixé en Italie, mais Joſeph évêque de Méthone, Grégoire confeſſeur de l'Empe-

teur, qu'il avoit si heureusement dirigé, & le célebre George Scholarius. Ils établirent savamment le dogme, & mirent en évidence la mauvaise foi, les calomnies, les inventions insensées & l'ignorance présomptueuse de l'oracle des schismatiques.

Conc. T. XIII, p. 677.

Joseph de Méthone, en particulier, nous fait connoître l'esprit faux & la sotte suffisance de l'archevêque d'Ephese, qui bien moins occupé du dogme que des armes & des flottes des Latins, étoit parti pour l'Italie, dans l'orgueilleuse persuasion qu'il n'auroit à traiter qu'avec un tas d'ignorans; qu'il ne se trouveroit pas entre eux tous un seul homme capable de lui répondre; qu'après le premier argument, il ne seroit plus question que d'armer pour la défense de la Grece. C'est ce qu'il prouve par le tumulte que Marc s'efforça d'exciter, aussi-tôt qu'il vit des séances en regle; & par le saisissement qui souvent pensa lui faire prendre la fuite, quand il entendit une foule de savans à qui tout étoit familier, dans la tradition grecque & latine, ancienne & moderne. Isidore de Russie, ainsi nommé parce qu'il en étoit archevêque, quoique

natif & moine de Grece, soutint sa foi au péril de sa vie & aux dépens de sa liberté, parmi ses ouailles farouches & plus entêtées du schisme Grec que les Grecs eux-mêmes. A l'exception des Russes voisins de la Pologne, où il fit recevoir les décisions de Florence, il n'essuya par-tout que des avanies & des brutalités barbares, jusqu'à ce qu'il fût renfermé, dépouillé de tous ses biens, dans une dure prison, d'où enfin il s'échappa comme par miracle, & s'enfuit auprès du Pape qui le fit cardinal, aussi bien que Bessarion.

Marc d'Ephese ne jouit pas long-temps de son triomphe impie. Dans une dispute avec le savant Dominicain Barthelemi de Florence, envoyé à l'Empereur qui eut la foiblesse de remettre en question ce qui avoit été décidé, Marc s'échauffa si fort, qu'il en mourut au bout de quelques jours. Mais l'incendie étant allumé de toute part, il ne fut plus possible d'en arrêter les progrès. Le fanatisme & l'audace allerent si loin, que dans la plupart des Eglises le nom de l'Empereur fut retranché des dyptiques. Paléologue, soit par la crainte d'une rebellion déclarée, soit par ménagement Ibid.

pour les ombrages qu'Amurat avoit conçus de l'union des Grecs avec les Latins, soit que la mort de l'Empereur Albert qui avoit entrepris la guerre contre le Turc à la sollicitation du Pape Eugene, ne lui laissât plus espérer grand fruit de la réunion, soit plutôt par l'incertitude où le jetterent tant de contre-temps capables d'étonner le plus ferme courage, Paléologue, jusque là si bien disposé, sentit expirer tout son zele, ou du moins s'amortir si considérablement, que les factions schismatiques n'éprouverent presque plus de gêne dans tout ce qu'elles oserent désormais tenter. C'étoit pour la treizieme fois, mais ce fut aussi pour la derniere, que la grace du salut fut ainsi rejettée par l'obstination incomptable des Grecs, treize ans avant l'effroyable catastrophe qui en fut le juste châtiment.

On vit néanmoins éclorre, dans ces temps mauvais, deux productions admirables, plus ou moins directement relatives au bien de la religion. Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, le plus précieux pour la piété après les divines Ecritures, parut pour la premiere fois dont on ait connoissance, dans le cours

de l'année 1441, sous le nom de Thomas à Kempis, chanoine régulier du Mont-Sainte-Agnès près de Zwol en Hollande. Cette édition jointe au témoignage de Jean Brusch, historien contemporain & confrere de Thomas, fait attribuer presque généralement à celui-ci cet incomparable ouvrage. Toutefois la jalousie de corps & de nation lui en fit disputer la gloire, sur bien des indices & des probabilités, qui ne pouvoient manquer contre un auteur beaucoup plus jaloux d'imiter l'humilité de Jésus-Christ, que de s'assurer l'honneur de son travail. Respectons son motif, & ne pensons qu'à nous conformer à des vues si saintes. Il importe infiniment de lire & relire ce livre tout divin, & très-médiocrement d'en connoître l'auteur.

Il ne s'est pas moins élevé de disputes, touchant l'invention de l'imprimerie qu'on rapporte au même temps, & qui servit autant à la propagation des connoissances religieuses, qu'à l'avancement des lettres humaines. On l'attribue communément à Jean de Guttemberg, natif de Strasbourg, & habitué à Maïence, où il s'associa avec Jean

Trittem. Chron. Hirs. an. 1440.

Fauſt & Pierre Schoeffer gendre de Fauſt. La ville de Harlem en Hollande qui en fait honneur à l'un de ſes citoyens, nommé Laurent Janſon, & plus ſouvent Jean Coſter, ne produit pour preuves que des livres ſans date, imprimés d'ailleurs à la maniere des Chinois, c'eſt-à-dire avec des planches ou de petites tables de bois, multipliés à l'égal des feuillets qu'on avoit à copier : méthode uſitée en Chine, dès l'an 930. On attribue encore l'invention de l'imprimerie à Jean Mantel, bourgeois de Strasbourg ; & on la rapporte au regne de l'Empereur Frédéric III, qui pour récompenſe anoblit Mantel. Quoiqu'il en ſoit de ces prétentions diverſes, le livre intitulé *Pſalmorum codex*, imprimé en 1457 en caracteres détachés, & le plus ancien que l'on connoiſſe, ſe trouve, avec tous ceux qui approchent le plus de cette antiquité, imprimé à Maïence chez Jean Fauſt & Pierre Schoeffer. De là, cet art inеſtimable ſe répandit en peu de temps dans tous les Etats de la chrétienté, où bientôt les ſciences, d'une acquiſition ſi difficile & ſi diſpendieuſe auparavant, n'offrirent plus de difficultés, pour ainſi dire, qu'à la ſtupidité & à la noncha-

lance. Avant cette époque, une concordance de la Bible fut vendue cent écus d'or, & les œuvres de Tite-Live en coûtoient jusqu'à six-vingt.

Après que les Grecs eurent quitté Florence, il y eut encore cinq sessions, depuis le six de septembre 1439 jusqu'au sixieme d'avril 1442. Ce fut dans la premiere de ces sessions que le Pape Engene prononça contre les actes & les Peres de Bâle la sentence terrible, sur laquelle il revint encore dans la session troisieme, tant contre Amédée que contre ses fauteurs. Il avoit appris que l'œuvre du schisme étoit enfin consommée; & afin de procurer de nouveaux défenseurs au siege Romain, il fit une promotion de dix-sept cardinaux, moins remarquable encore par le nombre que par les qualités de ceux qu'il honoroit de la pourpre. Ils étoient tirés de presque toutes les nations, & tous estimés pour leur capacité, pour leurs mœurs, pour leur naissance. Ce fut alors que Bessarion de Nicée, le plus distingué entre tant de prélats illustres, & Isidore de Russie reçurent le chapeau. Parmi ceux d'Occident, l'Espagnol Jean Turrecremata, Dominicain, maître du sacré palais,

étoit le plus renommé pour ſon habileté dans la théologie, dans la philoſophie, dans le droit canon, & dans la plupart des ſciences.

La ſeconde ſeſſion de Florence offrit un ſpectacle encore tout nouveau, après la réunion des Grecs. On a déjà vu que des Arméniens étoient arrivés en cette ville, avant que les Grecs en fuſſent partis. Le catholique ou patriarche de cette nation, inſtruit qu'on devoit célébrer un concile œcuménique, afin de réunir toute l'Egliſe ſous un même chef, comme dans une même foi, avoit envoyé quatre de ſes plus habiles docteurs, chargés de le repréſenter, de propoſer quelques difficultés pour s'en éclaircir, & adhérer en ſon nom aux déciſions légitimes du concile. Ces peuples lointains, engagés dans les erreurs d'Eutychès, y perſévéroient plutôt par habitude & faute d'inſtruction, que par opiniâtreté. Ils cherchoient de bonne foi la lumiere, & la reçurent dès qu'on la leur préſenta. Mais comme leur éloignement & leur poſition leur interdiſoit preſque tout rapport avec le reſte de la chrétienté; outre leurs égaremens dans les ſpéculations de la foi, il s'étoit gliſſé parmi eux

Conc. T. XIII, p. 1198.

pluſieurs pratiques abuſives dans l'adminiſtration des ſacremens. C'eſt pourquoi le décret fameux du concile de Florence, ou du Pape Eugene aux Arméniens, s'étend particuliérement ſur cette matiere. Ce qu'il a de plus ſingulier, c'eſt qu'il aſſigne pour matiere au ſacrement de confirmation, l'onction du ſaint chrême, & la tradition des inſtrumens au ſacrement de l'ordre, ſans exprimer d'une maniere formelle & préciſe l'impoſition des mains : elle n'y eſt cependant exclue nulle part ; & ſi l'on veut, ſans eſprit d'école & de ſyſtême, ſe rappeller les circonſtances des lieux & des perſonnes, on ſentira que cette ſorte d'omiſſion étoit ſans inconvénient pour l'Egliſe d'Arménie, extrêmement attachée, comme toutes celles de l'Orient, à l'impoſition des mains. Voilà néanmoins une des fortes raiſons qui ont engagé pluſieurs théologiens modernes à ne plus regarder comme œcuménique, le concile de Florence depuis le départ des Grecs. Nous n'entrerons point du tout dans cette nouvelle controverſe, qui, à raiſon de ſon étendue & de notre dégagement de tout intérêt de ſyſtême, eſt ſous tous les points de vue étrangere à notre plan.

Ibid. p. 1204. Le Patriarche & les évêques Jacobites d'Egypte, Eutychiens ou Monothélites ainsi que les Arméniens, avoient été invités, comme tous les Orientaux, au concile de Florence, par des lettres & des nonces du souverain Pontife. Albert, prêtre de l'ordre des freres mineurs, envoyé vers les Jacobites, s'aquitta parfaitement de sa commission. Leur patriarche, réduit à l'état déplorable où se trouvoient tous ces chefs de la hiérarchie, autrefois si floriſſante sous le gouvernement Romain, & manquant de moyens nécessaires pour paroître d'une maniere convenable à son rang, fit partir en sa place André, abbé du monastere dit spécialement de S. Antoine, parce que ce saint y étoit mort. Il avoit commission de recevoir avec respect la doctrine de la sainte Eglise Romaine, & de la rapporter fidélement dans sa patrie, pour y être embrassée de tout le monde. Le patriarche l'avoit chargé de la lettre suivante, où il parut craindre que toute l'emphase du style Oriental ne pût rendre encore la vivacité de ses sentimens pour le Pape.

Jean, serviteur indigne des serviteurs de Jésus-Christ, évêque du siege de S.

Marc, de la grande Alexandrie, & de toute l'Egypte, de la Lybie, de l'Ethiopie, de l'Afrique Occidentale, & généralement de toute la mission du saint Evangéliste, après avoir demandé au Seigneur le pardon de mes péchés, je me prosterne jusqu'à terre devant vous, très-sage & très-saint Pere, seigneur Eugene, Pape de la grande Rome, prêtre & pasteur par excellence, guide assuré, dont les leçons & les exemples marquent la route du ciel à tous ceux qui fournissent leur pélerinage dans les ombres de ce siecle, chef apostolique de toutes les Eglises chrétiennes, prince unique & vénérable de tous les princes constitués dans les autres sieges: que l'Eternel confirme à jamais la stabilité de votre trône, & que par vos lumieres, comme par l'étoile qui apparut aux Mages, il dirige si bien son immense bercail, qu'aucun de ceux qui entendront votre voix ne manque de la suivre. Après ces hommages, le patriarche instruit le souverain Pontife de la commission qu'il a donnée à l'abbé son représentant. Il ne fut pas difficile de terminer, avec des sujets si bien disposés: André, au nom de son patriarche & de tous les Jaco-

bites, adopta tout ce que tenoit & enſeignoit l'Égliſe Romaine ; il réprouva de même tout ce qu'elle réprouvoit ; & l'acte en fut dreſſé tant en arabe qu'en latin.

L'Empereur d'Ethiopie ou d'Abyſſinie, nommé Zarah, écrivit auſſi au Pape Eugene, & lui envoya ſes lettres par un abbé des Ethiopiens, nommé Nicodême : il témoignoit tant de zele pour l'union, qu'il projettoit de venir lui-même à Rome, afin de l'embraſſer en perſonne ; ce qui ne fut pas ſuivi de l'effet. Toute cette ferveur de climat, auſſi prompte à s'évaporer qu'à s'enflammer, nous donne à connoître quelle foible meſure de chriſtianiſme reſtoit enfin à tous ces étrangers volages, depuis leur ancienne rupture avec le centre de l'unité. Philotée, patriarche Melquite d'Alexandrie, ne manqua pas non plus d'écrire au Pape, en des conjonctures ſi propres à réveiller l'enthouſiaſme. Il lui prodigua les titres d'honneur, avec la même profuſion que le Jacobite ; il l'appella homme céleſte, & ange terreſtre, non moins revêtu de la grace divine que des ornemens pontificaux, le chef divin de toutes les Égliſes,

r Conc. T. XIII, p. 1174.

le ſucceſſeur de Pierre, & la pierre inébranlable de la foi; il applaudit en termes auſſi pompeux à l'union, qu'il confirma auſſi-tôt qu'il en eut reçu la nouvelle. Il ajoute, qu'il écrit à l'Empereur & aux principaux prélats de Conſtantinople, afin de traiter en hérétiques & en objets d'anathême, ceux qui ne l'admettront pas. Bientôt on verra ces bouillans Africains, & généralement tous les Orientaux ſe rengager avec la même chaleur dans la défection de la Grece.

Ces dangers à venir n'empêchoient pas le Pape Eugene d'opérer le bien préſent, malgré les obſtacles & les embarras de tout genre qu'on ne ceſſoit de lui ſuſciter à Bâle. Mais les membres de ce concile, à force de manquer au Pape, s'habituerent à peu révérer la papauté, dans le ſujet même qu'ils en avoient revêtu. Ils ne ſouffroient point que leurs décrets fuſſent publiés au nom de Félix; ils le tenoient dans une dépendance continuelle. L'Empereur & le corps Germanique ayant réſolu dans une diete tenue à Francfort, de faire aſſembler un nouveau concile, celui de Bâle promit que ſon pape n'y préſideroit point, & qu'on y procéderoit en tout comme avant ſon

Cochl. Hiſt. Ruſſ. l. 9.

élection. Félix se plaignoit encore, que, bien loin de lui procurer tous les avantages qu'on lui avoit promis, on lui faisoit épuiser l'héritage de ses peres pour soutenir son obédience. Cependant l'Empereur suivoit toujours le projet d'un nouveau concile. Après en avoir conféré, par des envoyés réciproques, avec le Pape Eugene & l'assemblée de Bâle; comme il retournoit dans ses Etats, il passa près de cette ville, sans y vouloir mettre le pied; parce qu'on y faisoit difficulté d'entrer dans ses vues. Il y envoya des ambassadeurs pour avoir une réponse précise, & n'y laissa point ignorer qu'il traitoit avec Eugene comme avec le vrai Pontife Romain, & que déjà cinq électeurs opinoient à faire cesser leur neutralité entre Rome & Bâle. La crainte & l'intérêt firent ce que tant de motifs plus relevés n'avoient pu faire: on rendit à César l'obéissance qu'on refusoit depuis si long-temps à Dieu & à son Vicaire. Ce prince vint pour lors à Bâle, afin de consolider ce qui avoit été conclu, & l'on observe qu'il ne rendit point à Félix les honneurs dûs au souverain Pontife: il partit aussi-tôt après; & dès-lors le concile de Bâle se dissipa presque

entiérement. Félix se retira lui-même, & avec une partie de ses cardinaux alla s'établir à Lausanne.

Eugene qui, le 6 avril de cette année 1442, dans la cinquieme & derniere session tenue à Florence depuis le départ des Grecs, avoit transféré ce concile à Rome; cet habile & magnanime Pontife répondit à l'Empereur, avec la dignité qui convenoit au vrai chef de l'Eglise, qu'aussi-tôt qu'il seroit dans cette ville il rassembleroit le plus grand nombre possible de prélats, pour examiner s'il étoit expédient de célébrer un autre concile, & qu'ensuite il enverroit des légats en Allemagne, pour délibérer à ce sujet avec l'Empereur & les princes de l'Empire; qu'il ne voyoit pas cependant ce qu'on pouvoit avancer, à moins que l'Allemagne ne se départît d'une neutralité inconciliable avec les vrais principes de la foi, & ne reprît les sentimens de son ancien respect pour le siege apostolique; conduite, qui toute seule rétabliroit la paix dans l'Eglise: que si on prenoit ce parti, il procéderoit volontiers à la célébration d'un nouveau concile, avec l'agrément des rois & des autres princes qui n'avoient point

chancelé dans leur soumission religieuse. Eugene ne laissa point de passer encore à Florence le reste de l'année, & les deux premiers mois de la suivante : mais il n'y eut plus ni sessions, ni congrégations synodiques ; & dès-lors ce concile, quoique transféré à Rome où l'on ne tint qu'une session sans conséquence pour les affaires générales de l'Eglise, put se regarder comme fini.

Deux conciles célébrés en même temps, & en contradiction l'un avec l'autre, forment sans doute un grand scandale dans l'Eglise chrétienne, à qui son instituteur adorable n'a point imprimé de signe plus propre & plus divin, que celui de l'unité. Cette difficulté résulte surtout des décisions, contradictoires en apparence, qui furent prononcées à Florence & dans la seconde session de Bâle, touchant l'autorité respective des Papes & des conciles. Car pour les dernieres sessions de Bâle, à compter depuis la vingt-sixieme inclusivement, c'est-à-dire de la dissolution ou translation expressément ordonnée par le chef de l'Eglise ; comme on reconnoît aujourd'hui, d'une maniere assez unanime, que ce concile dès-lors cessa d'être œcuménique, il ne

reste plus que le scandale de la discorde & de la zizanie, qui ne touche point au fondement de la foi. Mais la prérogative même de l'infaillibilité ne se trouve-t-elle pas compromise dans ces différends? Ne s'y en est-il pas fait deux attributions contradictoires qui l'anéantissent, d'un côté par le concile de Bâle qui ne faisoit que répéter les décrets œcuméniques de Constance, & de l'autre par le concile de Florence, sur lequel renchérit encore, sous Léon X, celui de Latran? Pour dissiper ces alarmes, il suffit de se rappeller les définitions prétendues contradictoires qui les ont fait naître. Et d'abord, quant au décret fameux de Bâle ou de Constance touchant la supériorité des conciles généraux sur les Papes, il nous est inutile d'en rien répéter, après tout ce qu'on en vient de lire. Pour celui de Latran, il paroît tout au contraire attribuer aux Papes cette autorité supérieure: mais outre que cela n'y est pas même prononcé comme définition de foi, ni pour d'autres effets que de convoquer ou de dissoudre les conciles; que nous importe cette contrariété, quelle qu'elle soit? puisque les docteurs les plus respectables de l'Italie même nous

laissent une entiere liberté de regarder ou non ce concile comme œcuménique. Quant au décret de Florence, qui est d'un tout autre poids, il ne porte autre chose, sinon que le Pape a pleine puissance pour gouverner l'Eglise universelle. Or quel est le catholique sincere, qui ne convienne que l'autorité du souverain Pontife s'étend à toutes les Eglises, & que les pasteurs qui les gouvernent immédiatement lui sont subordonnés comme à leur chef?

Après tout, le lien de l'unité n'a jamais été rompu, par ce genre impropre de controverse, entre les Partisans les plus vifs des deux sentimens opposés. Tout en se combattant, ils se reconnoissoient mutuellement pour freres, & pour orthodoxes. Ils contribuoient même, chacun selon ses maximes, au bien général de leur mere commune, ou de la même Eglise; essentiellement différens par cela seul, de ces enfans d'anathême qui ne tournent leurs efforts contre les enfans dociles & zélés, que pour déchirer plus librement ensuite le sein maternel.

HISTOIRE DE L'EGLISE.

LIVRE CINQUANTE-DEUXIEME.

DEPUIS le concile de Florence en 1442, jusqu'à la fin du schisme de Bâle en 1449.

CE qui avoit donné les plus grandes espérances aux Peres de Bâle, la déposition du Pape Eugene & l'élévation de Félix en sa place, ne servit qu'à précipiter la ruine de ce concile. Depuis cette fatale époque, la plupart des évêques & des souverains n'apprenoient plus qu'en tremblant ce qui se passoit dans cette assemblée. Ses membres eux-mêmes prenant une partie de l'effroi qu'ils inf-

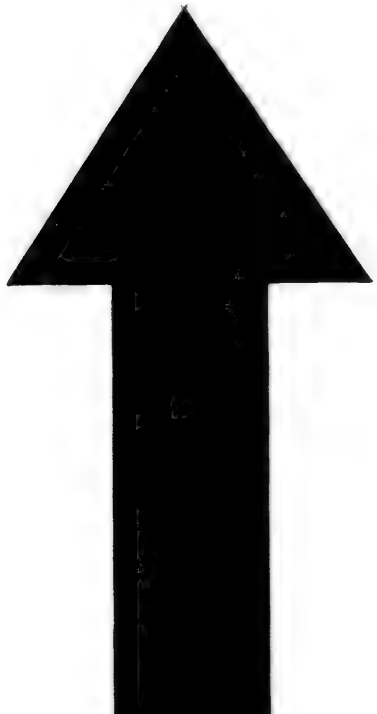

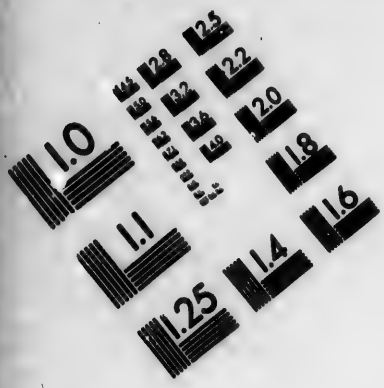

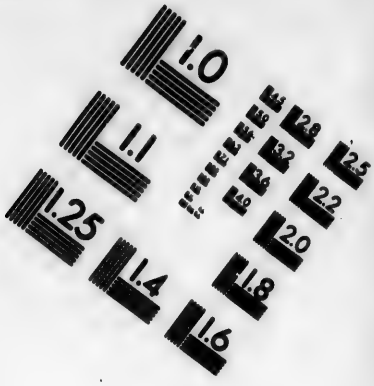

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

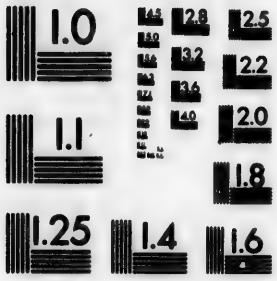

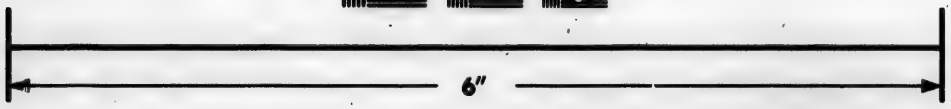

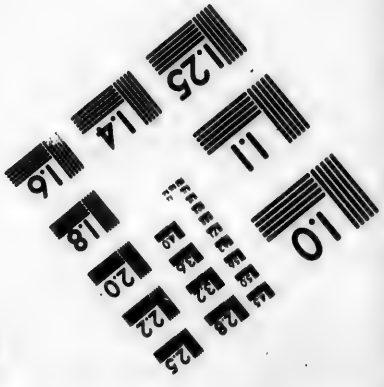

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

piroient, sentirent tout à coup succéder à leurs fougues une espece de langueur & d'engourdissement. Après le premier enthousiasme de leur triomphe déplorable, ils ne tinrent plus que quelques sessions de loin en loin, & ils n'y parurent occupés que de pourvoir à leur sûreté propre, ou à l'impunité de leurs complices. La quarante-cinquieme & derniere session de Bâle se tint enfin le 19 mai 1443. On y condamna quelques propositions, avancées par des religieux mendians, au préjudice du droit des curés, de la juridiction épiscopale & du service des paroisses. Mais ce qu'on y fit de relatif au grand objet qui nous occupe ici, c'est qu'en partant à l'ordinaire des décrets de Constance, on arrêta qu'un autre concile général se célébreroit trois ans après dans la ville de Lyon; & cependant que celui de Bâle ne seroit pas dissous, si les Peres jusque-là y trouvoient la même sûreté qu'auparavant; autrement, qu'il seroit continué à Lausanne. Des causes de toute espece les obligerent presque aussi-tôt à prendre ce dernier parti.

Conc. T. XII, p. 657.

Le froid, avec les contre-temps, augmentoit de jour en jour entre le concile

& Félix, qui refusoit de retourner à Bâle, & qui transportant son séjour, tantôt à Lausanne & tantôt à Geneve, ne réussissoit qu'à diversifier ses ennuis. La dignité où il s'étoit promis le repos & le bonheur, lui causoit infiniment plus de soucis que ne lui en avoit jamais donné le gouvernement de ses Etats. Naturellement enclin à l'économie, il gémissoit sur l'épuisement rapide des trésors amassés par les épargnes d'une longue suite d'années, & souvent il répétoit qu'on l'obligeoit à ruiner ses enfans. L'Empereur, d'un autre côté, parloit toujours de tenir un concile qui ne fût point suspect au Pape Eugene. Le Roi d'Aragon, qui par intérêt s'étoit soumis quelque temps à Félix, se rapprocha d'Eugene par un intérêt plus puissant, & rappella les ecclésiastiques ses sujets qui étoient à Bâle. Enfin, la guerre s'allumant entre le duc d'Autriche & les Suisses, la ville de Bâle, alliée de ceux-ci, ne parut plus un lieu sûr.

Alfonse, roi d'Aragon, prince vraiment digne du surnom de grand, si l'on acquiert ce titre par le sacrifice de toutes les loix de la religion & de la probité, traita tout à la fois, & dans le même

Surit. l. 15. c. 18.

temps avec Eugene & Félix, afin de s'attacher à celui des deux qui lui feroit le meilleur parti. Félix promit par ſes nonces de confirmer l'adoption faite en premier lieu d'Alfonſe par la reine Jeanne de Naples, avec le titre de Roi de Sicile qu'il prenoit en conſéquence, & de fournir deux cent mille écus d'or pour aider ce prince à le mettre en poſſeſſion du patrimoine de l'Egliſe. Eugene qui ne manqua point d'être inſtruit de ces propoſitions, en conçut de vives alarmes; & c'étoit-là vraiſemblablement tout ce que prétendoit l'Aragonois artificieux, qui trouvoit bien plus ſûr & plus honorable de traiter avec le Pontife reconnu de preſque toute Egliſe, qu'avec le Pape des Savoyards & des Suiſſes : l'amour de la gloire, quoique ſubordonné dans Alfonſe à celui de la fortune, n'ceſſoit pas d'être une de ſes paſſions. Quand il vit ſa ruſe réuſſir auprès d'Eugene, il ne chercha plus qu'à éluder les engagemens pris avec Félix, propoſant d'y ajouter des articles nouveaux, extrêmement onéreux, & très-contraires en particulier au goût du nouveau pape pour l'épargne. Il exigeoit, entre autres conditions, qu'on lui livrât les deux cent mille écus d'or,

sans retard, & d'un seul paiement. Ainsi, Félix vit ses espérances avortées aussi-tôt que conçues, & sa petite obédience plus bornée que jamais, au moment où il se flattoit de l'étendre : mais en abandonnant la partie à son compétiteur, il lui rendit le succès beaucoup plus difficile & plus dispendieux.

Le fier Aragonois exigea que le Pontife Romain lui cédât le royaume de Naples, sous cette clause humiliante, *Nonobstant que le Roi Alfonse s'en soit rendu maître à main armée.* Il voulut encore qu'on le tînt quitte de tout ce qu'il redevoit à la chambre apostolique, à quelque titre que ce fût ; enfin, que Ferdinand, son bâtard, fût légitimé par le souverain Pontife, & désigné, lui & sa postérité, successeur de son pere au royaume de Naples. Ce dernier article parut si honteux à Eugene qui l'accorda néanmoins comme les autres, qu'on arrêta que la bulle n'en seroit pas publiée du vivant de ce Pontife ; comme si la tache qu'on laisse, en mourant, imprimée pour toujours à sa mémoire, étoit un moindre mal, que celle qu'on peut, en survivant, se promettre d'effacer. Ibid. c. 32.

Le Roi d'Aragon s'obligea, de son

côté, à reconnoître Eugene pour pape certain, à lui faire hommage pour le royaume de Naples, à rendre les villes qu'il avoit enlevées à l'Eglise Romaine, & à donner des troupes pour forcer le duc de Milan à la même restitution; de plus à fournir contre les Turcs six galeres, & quatre mille hommes de cavalerie. Mais ce qui importoit sur-tout à Eugene, Alfonse, après la conclusion du traité, fit publier dans toutes les provinces de ses Etats, qu'on eût à reconnoître ce pape pour légitime & unique Pontife, & à regarder comme nul tout ce qui s'étoit fait contre lui à Bâle. C'est ainsi que l'esprit d'intérêt dissipa tout à coup les longues incertitudes d'Alfonse, ou plutôt ses doutes affectés, dont il a soin dans son ordonnance d'attribuer la solution à un plus mûr examen. Trois cardinaux ses sujets, & presque tous les autres bénéficiers de ses Etats, après quelques délibérations, sortirent de Bâle, & se retirerent dans leurs Eglises, en se lamentant & en protestant, tandis qu'ils furent éloignés du terrible Alfonse, qu'ils demeureroient toujours fideles à Félix & à son concile. Panorme, dont le zele étoit le plus variable

riable ou le plus servile, qui, après l'avoir signalé avec l'éclat qu'on a vu en faveur d'Eugene, s'étoit si bien retourné vers Félix qu'il en avoit obtenu le cardinalat, renonça tant à cette dignité qu'au titre pompeux de légat du concile par toute l'Allemagne, puis se retira dans son diocese de Palerme, où il mourut de la peste environ deux années après. Personnage le plus versé de son temps dans le droit canonique, comme ses différens ouvrages en font foi; mais le moins stable dans ses principes, ou du moins le plus inconséquent dans sa conduite, tour à tour favorable ou contraire à Eugene, & toujours jusqu'à la passion. On compte parmi ses ouvrages, un traité fameux, composé en faveur du concile de Bâle, & qui comprend les temps les plus orageux de ce concile: mais on a peine à le trouver; parce qu'il fut supprimé, dit-on, comme ne respirant qu'une animosité scandaleuse.

L'accord du Pape avec le Roi d'Aragon porta le coup mortel au parti de Félix. Alfonse s'unit avec les Vénitiens, les Florentins, les Siennois, & les autres villes principales d'Italie; & tous de concert agirent auprès de l'Empereur,

afin de l'engager à favoriſer le deſſein qu'avoit le Pape, d'aſſembler au palais de Larran le concile qui devoit porter le dernier coup au ſchiſme. Frédéric alors conçut que la célébration d'un autre concile qu'il propoſoit depuis ſi long-temps, éprouveroit des difficultés inſurmontables. On chercha des tempéramens, on propoſa des expédiens nouveaux, on s'efforça ſur-tout d'amener les affaires à un point, où ce prince pût avec honneur ſe tirer d'embarras. Dans cette ſituation des affaires & des eſprits, la diſpoſition où ſe montra la France, invariablement attachée à l'autorité d'Eugene, malgré tout ſon reſpect pour la diſcipline de Bâle, fit pencher la balance & déterminer la réſolution finale. On s'en tint au plan donné à l'Empereur par le Roi Charle VII, de tenir une aſſemblée générale des princes de l'Europe, ou de leurs repréſentans, & de mettre à exécution ce qui ſeroit conclu à la pluralité des voix.

Æn. Sylv. pp. 54 & 55.

Le Pape Eugene, au ſortir de Florence, s'étoit rendu à Sienne, où il fit un ſéjour de ſix mois. Il y fut viſité par quantité de princes, & d'autres perſonnages conſidérables d'Italie, dont il s'ef-

força de redoubler l'affection, & qui de leur côté ne manquerent pas de relever ſes eſpérances. Il eſſuya cependant un chagrin ſenſible, par la mort du cardinal de Ste. Croix, le pieux Nicolas Albergati évêque de Bologne: ſon attachement au légitime Pontife avoit conſtamment égalé ſes autres vertus. Il avoit été tiré de l'ordre des Chartreux, dont il conſerva & augmenta même ſous la pourpre la tendre piété, l'eſprit de recueillement & toutes les auſtérités. Son habileté & ſa rare ſageſſe éclaterent dans les légations les plus importantes & les plus épineuſes. Il mourut comme il avoit vécu c'eſt-à-dire en telle réputation de ſainteté, qu'en divers endroits on le trouve honoré du titre de Bienheureux. Thomas de Sarſane & Æneas Sylvius, qui devinrent tous deux Papes, avoient été de ſa maiſon; & ce fut pour honorer ſa mémoire que le premier prit le nom de Nicolas V, en montant ſur le S. Siege. Le corps du Bienheureux Albergati, comme il l'avoit ordonné, fut tranſporté où avoit toujours été ſon cœur, c'eſt-à-dire parmi ſes confreres, à la Chartreuſe de Florence, d'où Thomas de Sarſane étoit alors prieur. Le

ſouverain Pontife honora de ſa préſence le convoi funebre, acheva d'expédier à Sienne pluſieurs affaires, puis ſe rendit à Rome. Il y arriva le 28 ſeptembre de cette année 1443, & y reçut tout l'accueil qu'il devoit ſe promettre, après une abſence de plus de neuf ans, employés au triomphe du S. Siege. Quelques jours après, il ſe tranſporta au palais de Latran, annonça le concile qu'il y devoit célébrer, puis envoya les lettres de convocation aux Etats divers de la chrétienté.

Cependant l'éloquence & l'activité du cardinal Julien, qu'il avoit envoyé légat en Hongrie, rallumerent la foi & le courage dans ce royaume, & dans toutes les contrées voiſines : on arma de toute part, pour faire tête au formidable Amurat, empereur des Turcs qui, à la faveur de la diviſion qui déſoloit la Hongrie, menaçoit d'en ravir également le trône aux deux concurrens qui ſe le diſputoient. Après la mort de l'Empereur Albert, qui n'avoit laiſſé, pour lui ſuccéder en Hongrie, que l'enfant dont l'Impératrice demeuroit enceinte ; les grands, dans le doute ſi ce ſeroit un fils, avoient offert cette couronne à Uladiſlas

Roi de Pologne, qui l'accepta. Cependant la princeſſe étant accouchée d'un fils qu'elle nomma Ladiſlas, ne laiſſa point de le faire couronner. Ce fut la guerre allumée à cette occaſion dans la Hongrie, qui parut à l'équité Muſulmane une raiſon déciſive pour attaquer les Hongrois. Les Polonois & les Valaques leur envoyerent ce qu'ils avoient de meilleures troupes, en cavalerie & en infanterie; & comme le Pape avoit fait prêcher au loin la croiſade contre une ſi odieuſe oppreſſion, il arriva de la France même & de l'Allemagne une quantité de généreux volontaires. Ainſi l'armée chrétienne, aſſez nombreuſe, fut infiniment plus reſpectable encore par les troupes d'élite qui la compoſoient.

On paſſa le Danube avec intrépidité, on s'empara de la ville de Sophie, qu'on croit être l'ancienne Sardique, fameuſe dans l'hiſtoire des conciles, on prit en paſſant pluſieurs autres places; & comme le Roi Uladiſlas eut reçu avis que les Turcs avançoient vers la riviere de Morave, il détacha, avec dix mille chevaux, Jean Corvin, plus connu ſous le nom d'Huniade, afin de les ſurprendre durant la nuit. Ce héros étoit alors vai-

vode ou gouverneur de Transilvanie, & général des troupes Hongroises & Polonoises, qu'il avoit accoutumées à braver toutes les forces Musulmanes. Dans la seule année précédente, il avoit remporté trois victoires éclatantes sur les infideles, l'une devant Belgrade, qu'il avoit délivrée après sept mois de siege, & les deux autres en Transilvanie. Son nom étoit si redoutable aux Turcs, que leurs enfans ne l'entendoient prononcer qu'avec effroi. Leurs Janissaires mêmes, lui donnant ces surnoms injurieux qui sont si honorables dans la bouche d'un ennemi armé, l'appelloient le plus souvent Jean le scélérat.

Ce foudre de guerre exécuta si heureusement l'ordre d'Uladislas, qu'il tomba sur les Turcs au moment où ils s'y attendoient le moins, en fit un carnage effroyable, & dissipa le reste, sans perdre plus de cinq cents hommes. Tout le voisinage de la chrétienté fut purgé d'infideles après cette victoire, & l'armée chrétienne s'avança librement jusqu'aux frontieres de la Thrace & de la Macédoine. Là, elle défit, près du mont Hémus, une seconde armée, qu'Amurat avoit fait venir d'Asie pour garder les

défilés des montagnes. Carambei, son général, avoit eu ordre de couvrir simplement les passages, & défense absolue d'engager une action générale : mais ce bouillant Asiatique ne prenant conseil que de son audace, à la vue du petit nombre des chrétiens infiniment disproportionnés à la multitude qu'il commandoit, accablés d'ailleurs par l'âpreté des chemins, la difficulté de la subsistance & l'inclémence de la saison, tomba tout à coup sur eux la veille de Noël. Ses meilleures troupes furent hachées autour de lui, les autres prirent la fuite, & il demeura prisonnier. Les historiens varient étonnemment sur le nombre des infideles qui périrent dans la mêlée, & qu'ils font monter ou baisser depuis trente mille jusqu'à six mille : mais tous sont d'accord sur la conséquence infinie dont cette affaire fut pour les Turcs, non pas seulement par le respect, alors tout nouveau, qu'elle leur imprima pour la valeur Européenne, mais spécialement par la prise de quatre mille de leurs braves, parmi lesquels on comptoit treize bachas ou généraux. Toutefois comme le reste des Turcs demeuroient cantonnés dans les montagnes, le Roi Uladis-

las craignit de pouſſer plus avant, & reprit le chemin de Bude, où, pour acquitter le vœu qu'il avoit fait, il alla nupieds à l'égliſe Notre-Dame, &, aux acclamations de toute cette capitale, ſuſpendit à la voûte neuf enſeignes qu'il avoit enlevées aux ennemis de la religion.

Rain. an. 1443, Chalcond.

Scanderbeg, non moins digne qu'Huniade de trouver place dans les faſtes de l'Egliſe, commandoit dans l'affaire de la Morave une diviſion de l'armée d'Amurat dont il avoit la confiance, quoiqu'il fût né de parens chrétiens, & qu'il dût être ſuſpect au Sultan pour bien d'autres raiſons. Il étoit fils de Jean Caſtriot roi d'Albanie, qui avoit été réduit par Amurat à lui livrer la ville preſque imprenable de Croie ſa capitale, afin de conſerver le reſte de ſon petit royaume, & à lui donner encore ſes fils en otage pour une entiere garantie de ſa fidélité. George, le plus jeune des quatre, par ſa bonne mine & ſes belles qualités, gagna ſi bien les bonnes graces de ſon tyran, qu'il le tint dans ſon palais & ſa familiarité, le fit élever avec ſoin dans la religion Mahométane, & dans tout ce qui pouvoit for-

mer un Turc distingué. Il changea jusqu'à son nom de George en celui de Scanderbeg, qui veut dire seigneur Alexandre, & qu'il lui donna, frappé de sa stature imposante, de la force prodigieuse de son corps, de l'élévation & de la fermeté de son ame, qui chaque jour se développoient davantage. Ayant mis son intrépidité à toutes sortes d'épreuves, & jusque dans ces duels barbares où les deux champions demi-nus & le poignard à la main, se mesuroient dans une même tonne, il lui confia le commandement de troupes nombreuses, & en tira de grands services, tant contre les chrétiens d'Europe que contre les infideles d'Asie. Toujours il lui avoit promis de le rétablir sur le trône de son pere; mais le Sultan perfide s'étant emparé de l'Albanie après la mort du Roi Jean, & ayant fait empoisonner les freres de Scanderbeg, cette ame haute & sensible prit la détermination de ravir au moins l'héritage de ses proches à leur assassin.

Ayant, selon toute apparence, concerté son dessein avec Huniade avant la bataille dont nous venons de parler, & feignant, durant l'action, de plier avec le

corps de troupes qu'il y commandoit, il se renversa sur le gros de l'armée Turque, qui fut aussi-tôt enfoncée & mise en déroute. Au milieu du désordre & de la confusion, il saisit le secrétaire d'Amurat qui accompagnoit le général en chef, & le poignard sur la gorge, le força d'expédier pour le gouverneur de Croie un ordre en bonne forme, de remettre la place & le gouvernement au porteur de cette commission. Si-tôt qu'il en fût muni, il fit main basse sur le secrétaire & sur le peu de Turcs qui étoient présens, afin que le Sultan n'eût connoissance de l'entreprise qu'après l'exécution. Il vole à Croie, il présente l'ordre, on lui remet la place; puis il se fait connoître à ses peuples, qui enchantés de secouer le joug Ottoman, le proclament Roi, avec des transports inexprimables d'alégresse. C'est ainsi qu'il reprit le sceptre de ses ancêtres, l'an 1443. Ayant captivé à un point unique le cœur de son peuple & de sa noblesse, à laquelle il sut communiquer son héroïsme, il trouva moyen de résister au dépit furieux d'Amurat, remporta souvent sur lui des avantages à peine vraisemblables, & le contraignit enfin à lui

accorder la paix & tous les droits de la souveraineté. Il traitoit en toutes choses d'égal à égal avec lui, sur-tout quand il importoit à la vraie religion, qu'il reprit sincérement, & qu'il honora constamment par ses vertus. Amurat l'ayant invité à rentrer tout à la fois dans son ancienne faveur & dans les observances de la religion Mahométane, Scanderbeg l'exhorta lui-même à se faire chrétien, & avec une supériorité de motif, qui fit au moins sentir l'inégalité des deux religions. Il vouloit que tout mît le christianisme en honneur, jusque dans ses armées, où il fit fleurir la piété, &, par un bien plus grand prodige, régner une pureté de mœurs qu'on eût admirée dans une communauté religieuse. Par les secours qu'il attiroit ainsi d'en haut, il soutint, il augmenta sa puissance durant tout le regne d'Amurat, & enfin, sous les murs de Croie, lui fit essuyer un affront personnel, & des pertes immenses qui firent mourir de chagrin cet orgueilleux Sultan. Le héros chrétien, avec son petit Etat & le secours unique du Ciel, lutta long-temps encore depuis contre toutes les forces Ottomanes, contre le plus formidable

des Sultans, Mahomet II, qu'il fit souvent trembler, dont il eut constamment l'estime, & qu'il réduisit à l'admiration lors même qu'il faillit succomber sous le poids énorme qui écrasa tout l'Orient.

Amurat déconcerté par la valeur réunie d'Huniade & de Scanderbeg, les deux héros de leur siecle, & par une ligue formidable, conclue contre l'ennemi commun de la chrétienté entre les Hongrois, les Polonois, les Vénitiens, les Génois, le bon duc de Bourgogne que sa piété associa aux entreprises des plus grandes puissances, le prince de Caramanie qui incommodoit beaucoup Amurat en Asie, & l'Empereur de Constantinople tout foible qu'il étoit; Amurat, quoiqu'animé d'une haine implacable contre les chrétiens, & d'une passion qui n'étoit pas moins ardente pour l'agrandissement de ses Etats, ne vit que la paix, pour écarter une attaque qu'il ne se croyoit pas en état de surmonter. Il envoya des commissaires, comme pour traiter de la rançon du bacha Carambei; & par leur moyen, il y fit promettre secrétement au despote de Servie dont il avoit épousé la fille, & qu'il n'en avoit pas moins dépouillé de ses Etats,

Bonfin. 3. dec. 6 Mart. Thom. l. 11.

qu'il l'y rétabliroit, s'il engageoit les autres princes ligués à conclure au moins une treve supportable. Le despote, nommé George, gagna d'abord Huniade, à qui l'on n'épargnoit point les promesses, & qui fit ensuite consentir le roi Uladislas, peu porté d'ailleurs à continuer la guerre loin de la Pologne menacée par les Tartares : ainsi, au grand regret & contre les remontrances du cardinal-légat, le célebre Julien Césarini, on conclut une treve de dix ans aux conditions suivantes : Qu'Amurat garderoit la Bulgarie, & que toutes les autres possessions qu'il avoit envahies de ce côté-là, seroient restituées à ceux qui les tenoient avant la guerre ; qu'on rendroit tous les prisonniers faits de part & d'autre, nommément les fils du despote George de Servie. Le Turc, pour bien cimenter cette paix furtive, vouloit qu'on la jurât sur la divine eucharistie ; ce qui révolta la piété chrétienne, alarmée de la seule idée de donner en spectacle aux infideles nos plus redoutables mysteres. Elle fut néanmoins jurée sur l'évangile par les chrétiens, & sur l'alcoran par les Turcs.

Amurat se promettant bien de recou-

vrer par la suite ce qu'il rendoit en Europe, fit passer toutes ses troupes en Asie, afin d'accabler d'abord le prince de Caramanie abandonné, pour ainsi dire, à la discrétion du Turc. Le cardinal François Condolmer, neveu du Pape Eugene, qui commandoit la flotte des chrétiens déjà rassemblée sur ces plages, fit savoir à Uladislas ce qui s'y passoit. Il le pressoit en même temps de seconder avec vigueur, selon ses promesses, des alliés éloignés & de bonne foi, qui déjà s'étoient exécutés avec tant de grandeur d'ame; lui représentant que jamais l'occasion n'avoit été si belle, que depuis que le Mahométan avoit épuisé de troupes tous ses domaines d'Europe. L'Empereur de Constantinople écrivit de son côté, que les Occidentaux ne pouvoient plus différer à lui prêter la main, sans imprimer une tache ineffaçable à leur mémoire; lui qui n'avoit pas seulement rejetté la paix & l'alliance qu'Amurat lui avoit offertes, mais qui tenoit toutes ses armes prêtes contre lui, & avoit déjà commencé les hostilités; que dans leur treve tout avoit été fait en fraude & par surprise, de la part du Turc, disposé à reprendre les armes au

premier moment favorable, malgré tous ses sermens ; que ce jeu familier à ces infideles, s'il arrêtoit les vainqueurs au milieu de leurs succès, les rendroit la fable de l'univers. Uladislas, Huniade & tous les grands de l'armée, préconisés jusque là par la voix unanime de tant de rois & de tant de nations comme les sauveurs de la république chrétienne, commencerent à rougir de leur inconsidération, & conçurent un repentir amer de s'être ainsi précipités.

Le cardinal-légat que le torrent des avis contraires avoit arrêté dans ses premieres réclamations, les fit alors valoir avec cette force de raisons qui caractérisoit son éloquence. Il conjura les chefs de l'armée de bien enviſager à quoi leur légéreté avoit abouti ; qu'en engageant leur foi aux infideles, ils avoient violé celle qu'ils avoient donnée antérieurement à toute l'Eglise militante, au premier pasteur qui est en terre le vicaire de Jésus-Christ, aux souverains ligués avec eux, à tous les princes & à tous les peuples chrétiens ; & cela pour un mince avantage, pour un avantage illusoire, pour le recouvrement de la Mysie entiérement ruinée, & où le Musulman par-

jure rentreroit quand il lui ſeroit expédient ; qu'auroient-ils donc à répondre au pere commun de tous les fideles dont ils trompoient l'eſpérance ; à l'empereur de Conſtantinople, qui ſe tenoit ſous les armes depuis l'alliance qu'il avoit contractée authentiquement avec eux, & qui les attendoit pour marcher à un ſûr & plein triomphe ; aux Vénitiens & aux Génois qui avoient ſi ponctuellement équipé leur flotte ; aux Bourguignons, qui, ſéparés de la mer par tant de provinces, l'avoient déjà franchie, & couvroient l'Helleſpont ; à tout le monde chrétien, qui les accuſeroit d'infidélité à leurs promeſſes, de lâcheté, de perfidie, d'avoir foulé aux pieds tout droit ſocial, & au lieu de l'immortalité qu'ils avoient preſque acquiſe à leur nom, de lui avoir imprimé une ignominie éternelle.

Revenant encore, comme au point capital de la difficulté, à la nullité de la treve conclue contre des engagemens antérieurs, il les preſſa vivement de réparer une faute ſi honteuſe, avant que la renommée eût donné plus d'éclat à cette infamie. Il leur dit, qu'à la vérité on devoit obſerver inviolablement un

ſerment juſte, & que tel étoit celui qui les engageoit envers le Pape & les princes ligués ; mais qu'un ſerment téméraire, fait au préjudice d'un tiers & du bien public, contre un traité précédent, en faveur d'un ennemi ſans foi qui n'avoit pas délivré, ſelon ſes propres conventions, les priſonniers & les places des chrétiens, qu'un pareil ſerment étoit nul, & que ſon obſervation ne pouvoit que déplaire à Dieu, au lieu de l'honorer ; que pour écarter néanmoins tout ſcrupule, il leur en donnoit l'abſolution au nom du ſouverain Pontife. Æneas Sylvius rapporte en effet, que le Pape Eugene écrivit à ſon légat d'abſoudre le Roi Uladiſlas de ſon ſerment, & de l'obliger même par menaces à continuer la guerre contre le Turc. Æn. Sylv. Europ. c. 5.

Le diſcours du légat fit tant d'impreſſion, qu'on n'entendoit dans toute l'aſſemblée que les cris de ceux qui demandoient la guerre, quand même l'iſſue en devroit être malheureuſe ; qu'il valoit beaucoup mieux mourir pour la religion que de traîner une vie honteuſe, après avoir trahi avec elle ceux qui étoient plus zélés pour ſa défenſe. Huniade même & le deſpote de Servie,

qui avoient ménagé la treve, revinrent au ſentiment commun ; celui-ci dans l'eſpérance de recouvrer plus glorieuſement ſa principauté, & celui-là au moyen de la promeſſe qu'on lui fit de l'établir Roi des Bulgares. Auſſi-tôt après cette réſolution, on l'envoya notifier à l'Empereur de Conſtantinople & au cardinal neveu qui commandoit la flotte. Uladiſlas partit enſuite de Segedin dans la Baſſe-Hongrie, paſſa le Danube, & traverſa la Bulgarie, ſans s'arrêter au ſiege des places & des forts nombreux encore occupés par les Turcs, dans le deſſein de faire ſa jonction avec les troupes embarquées. Il fut joint en route par le prince de Valachie, grand homme de guerre, qui, par ſon habileté autant que par ſa valeur, avoit juſque là défendu lui ſeul ſon pays contre les Turcs. Mais quand ce ſage capitaine vit l'armée d'Uladiſlas, extrêmement diminuée par la retraite de quantité de Valaques & de Polonois, qu'on avoit licenciés auſſi-tôt après la ſignature de la treve, ſans compter les auxiliaires de toute nation dont elle avoit éteint la chaleur, il fit tout ſon poſſible pour empêcher le Roi de s'avancer davantage,

ou du moins pour lui faire attendre différens secours qu'on lui promettoit. Et que ferez-vous, lui ajouta-t-il, contre le grand-seigneur, avec une armée qui n'équivaut pas à son équipage de chasse? Toutes ses instances étant inutiles, le généreux Valaque ne laissa pas de lui donner quatre mille chevaux commandés par son fils; puis il alla pourvoir par lui-même, en cet imminent péril, à la défense de ses propres Etats.

Instruit à son tour de la rupture des traités, & des mouvemens de l'armée chrétienne, Amurat ne vit plus de salut pour lui que dans son extrême diligence: mais ce qui le faisoit frémir, c'étoit d'avoir à repasser des mers couvertes de la flotte ennemie. Soit par surprise, soit par l'avarice perfide des Génois, qu'on accusa d'avoir vendu le passage aux Turcs, à raison d'un écu d'or par tête, le Sultan réussit à repasser en Europe avec toutes les troupes qu'il en avoit tirées, & à joindre encore celles qui s'étoient assemblées vers la Chersonese de Thrace. Avançant à grandes journées au devant des chrétiens, il les rencontra sur le rivage du Pont-Euxin, à Varne dans la Basse-Mésie, & se disposa sur le

Bonf. Hist. Hung. Decad. 6.

champ à leur livrer bataille. Le Roi de Pologne n'étoit pas moins empreſſé à combattre, quoiqu'il fût tourmenté par un abcès qu'il avoit à la cuiſſe. Le légat opina ſagement à ſe retrancher près des montagnes, pour bien reconnoître les forces de l'ennemi, & pour attendre des nouvelles préciſes, tant de la flotte que des troupes Grecques, avec qui l'on devoit agir de concert. Pluſieurs capitaines expérimentés furent de même avis : mais Huniade emporté par le feu de ſon courage, à la vue des bataillons qu'il avoit ſi ſouvent rompus, dit qu'il connoiſſoit l'oſtentation Muſulmane, qu'on faiſoit toujours les armées Turques beaucoup plus nombreuſes qu'elles n'étoient; qu'après tout, quand toutes les forces de la Turquie ſeroient raſſemblées, elles n'offriroient à la valeur Hongroiſe que plus de lauriers à cueillir. Sur cet avis dicté par une bravoure de ſoldat, le combat fut imprudemment réſolu pour le lendemain : mais quand les deux armées ſe trouverent en préſence, Huniade fut ſi étonné de leur énorme diſpropor[illegible] qu'il ne diſſimula point au Roi tout ce qu'on haſardoit, & lui conſeilla la retraite. Uladiſlas lui répliqua bruſque-

ment que ſon conſeil venoit trop tard ; qu'il eût à ſe rappeller les aſſurances pompeuſes qu'il avoit données le jour précédent ; qu'il n'étoit plus temps que de combattre avec le courage qu'il avoit prématurément témoigné, & non pas de faire une retraite qui ne pouvoit plus être qu'une fuite honteuſe. Après quoi, il donna ordre à chacun de prendre les armes, & de ſe tenir tout prêt à charger. Huniade rangea auſſi-tôt l'armée en bataille. Elle n'étoit que de dix-huit à vingt mille hommes ; & celle des Turcs, ſelon différens auteurs, en comprenoit cent mille.

La bataille ſe livra le dixieme de novembre, veille de S. Martin ; & aſſez long-temps, on ſe battit avec une grande bravoure de part & d'autre. Mais l'impétuoſité des chrétiens ayant renverſé les premieres lignes des Turcs, Amurat en prit une terreur ſoudaine & ſi vive, qu'il ne penſoit qu'à s'enfuir ; & bientôt il fût ſorti de la mêlée, ſi ſes officiers prenant la bride de ſon cheval, ne l'euſſent forcé à rétablir le combat. On ſe battit de nouveau, avec une ardeur prodigieuſe, & durant pluſieurs heures, la victoire penchant, tantôt du côté des

Naucler. Gener. 49, pag. 466.

Turcs, & tantôt du côté des Chrétiens, jusqu'à ce que ceux-ci, accablés par le nombre, commencerent à perdre quelque terrein. Alors Uladislas, avec un groupe de ses braves, se jette au plus fort de la mêlée; & taillant à droite & à gauche, avance à travers les Janissaires, jusque sur une colline où le Sultan s'étoit posté : fougue de jeunesse & de désespoir, qui ne laissa point de porter encore la terreur dans le cœur d'Amurat & de ses gens, & qui pouvoit décider la victoire, si Huniade avoit marqué la même vigueur. Mais ce grand capitaine, qu'on ne peut pas raisonnablement soupçonner d'avoir eu peur, s'astreignit trop aux regles ordinaires; & jugeant par-là toute l'armée perdue, s'il n'en sauvoit quelque partie, il battit en retraite, avec dix mille hommes, tant Hongrois que Valaques. Le Roi eut son cheval tué sous lui & périt, accablé plutôt que vaincu. Héros infortuné, âgé de moins de vingt ans, & déjà digne de l'immortalité, non seulement pour sa valeur à laquelle on ne reprocha que l'excès, mais pour toutes les qualités solides & brillantes du corps & de l'esprit, pour de rares vertus, la tempérance, la fru-

galité, l'insigne piété; & même pour l'amour de la justice, qui ne l'empêcha pas néanmoins d'usurper sur un roi enfant le royaume de Hongrie. Mais où sont les vertus qui tiennent contre l'appât d'une couronne? Amurat attendri lui-même lui décerna sur le champ de bataille une sépulture honorable, avec une colonne & des inscriptions qui pussent au moins perpétuer la mémoire d'un héros digne de plus longs jours.

Mais si-tôt qu'il fut tué, on lui coupa la tête, & on l'éleva sur une pique, à la vue de toutes les troupes. Les Turcs qui commençoient à désespérer, tant de la vie du Sultan que de leur propre salut, reprirent courage, & à leur insçu pour ainsi dire, remirent en fuite ceux qui les faisoient fuir, & remportèrent contre leur attente une pleine victoire. Déjà ceux d'entre eux que l'irruption d'Uladislas avoit d'abord dissipés, s'étoient répandus dans les places voisines, & y avoient publié que les chrétiens étoient vainqueurs. Ceux même qui avoient soutenu le combat jusqu'à la fin, ignorant encore que la victoire fût restée au Sultan, & ne sachant où les chrétiens s'étoient retirés depuis leur fuite, crai-

gnirent que ce ne fût là qu'un piége, & demeurerent deux jours sans oser piller le camp des vaincus. Tous les soldats Polonois néanmoins, selon le torrent des auteurs, périrent jusqu'au dernier, avec la plupart des Hongrois, soit sur le champ de bataille, soit dans les campagnes où ils se disperserent. Les seigneurs & les évêques furent jettés dans les fers. Æneas Sylvius dit que le cardinal Julien fuyant à cheval, & déjà soustrait aux poursuites des Turcs, fut assassiné par des voleurs qui le croyoient chargé d'argent. Telle fut la fin de cet excellent homme, ainsi qualifié par les Grecs mêmes, & digne de toute sa célébrité, par ses vertus, par sa doctrine, par son éloquence, par son influence dans les plus grandes affaires de deux conciles généraux, avant l'âge de quarante-six ans où il périt. Tout lui avoit réussi, excepté la conduite des armées, étrangere à son état.

Chalcond. L. 7.

Le malheureux Jean Paléologue, empereur d'Orient, ou pour mieux dire, de la ville de Constantinople enclavée dans l'empire des Turcs, s'attendoit après la bataille de Varne, à tous les emportemens de la vengeance, de la part d'Amurat.

d'Amurat. Le Sultan usa d'une modération à peine croyable, lui accorda la paix, à la premiere demande, & l'observa ponctuellement tout le reste de sa vie. On ne le vit point s'enfler de cette victoire; loin d'en témoigner la joie qui lui étoit ordinaire dans ces rencontres, il paroissoit triste & rêveur, & répondit un jour à ceux qui lui en demandoient la raison, qu'il ne voyoit point de plus grand malheur que de vaincre souvent à ce prix. C'est pourquoi, sans poursuivre ses avantages, il s'en retourna vivre paisiblement dans sa capitale d'Andrinople. Il avoit perdu au moins trente mille hommes de ses meilleures troupes. On dit que voyant tout tomber ou plier autour de lui, il tira de son sein l'acte de la treve signé par les chrétiens, & leva les mains & les yeux au ciel, en conjurant Jésus-Christ, s'il étoit véritablement Dieu, d'en punir les violateurs parjures: on ajoute qu'à l'instant l'armée chrétienne se débanda. Historiette bâtie sur le fond des annales Turques, où il est dit simplement, qu'Amurat, au fort du péril, implora l'assistance du ciel, à quoi la verve exaltée de l'Italien Bonfinio a donné peu sensément un air de mira-

cle. En se rappellant ce que nous avons touché de la foi violée, à l'égard du Pape & des princes chrétiens, par le traité contraire & conclu depuis avec Amurat, peut-on raisonnablement imaginer que le ciel ait fait intervenir les prodiges, pour punir l'infraction de ce nouvel engagement, qu'on n'avoit pu contracter sans fouler aux pieds tout ce qu'on devoit au corps entier de la république chrétienne? Il est même des auteurs qui justifient absolument cette conduite, sur ce qu'Amurat avoit le premier violé son traité, en retenant les prisonniers & les places qu'il s'étoit obligé de rendre aux chrétiens.

Le Pape Eugene fut accablé de douleur, quand il apprit les suites de la journée de Varnes, qui faisoit évanouir les espérances conçues de tenir au moins les Turcs relégués pour long-temps au delà du Bosphore. Il s'efforça de s'en consoler, en s'occupant de fonctions moins tumultueuses, propres uniquement au successeur de Pierre & au vicaire du Sauveur de tous les hommes. Dans la premiere session du concile de Rome, tenue au palais de Latran le trentieme de septembre 1444, il réunit à

Conc. T. XIII, p. 1222.

l'Eglise Romaine les peuples chrétiens de la Syrie & de la Mésopotamie, qui étoient infectés des erreurs d'Eutychès & des Grecs. L'archevêque d'Edesse, nommé Abdala, vint à Rome, de ces extrémités de l'Orient, & au nom du Patriarche Ignace, reçut après quelques conférences une confession de foi, par laquelle il reconnoissoit qu'il y a dans Jésus-Christ deux natures sans confusion, ainsi que deux volontés sans opposition, & que le Saint-Esprit procede du Pere & du fils, comme d'un seul principe. On vit avec admiration, que ces freres séparés du centre de la catholicité par tant de mers & de terres incultes, & plongés depuis si long-temps dans les ténèbres de l'erreur, étoient entiérement orthodoxes, à la réserve de ces trois articles, auxquels ils se soumirent, dès qu'ils les connurent.

Le concile de Latran continuant toujours, le septieme du mois d'août de l'année suivante, dans une congrégation générale, Elie, évêque des Maronites qui tenoient aussi les erreurs d'Eutychès, & Timothée de Tarse, archevêque des Chaldéens, entachés du Nestorianisme, revinrent à la saine doc- Ibid. 12-5.

trine, avec tout leur peuple & leur clergé. L'archevêque de Tarse étoit venu en personne, & l'évêque Elie avoit envoyé Isaac son représentant au concile, où tous deux firent une profession solennelle de la foi Romaine, & furent admis à la communion catholique.

Thurof. c. 441 & 45. Dubrav. l. 28.

La bataille de Varne, entre autres effets désastreux, avoit rendu deux trônes vacans, fort exposés l'un & l'autre à la rapacité des infideles. Les Hongrois, pour remplir le leur, porterent cependant leurs vues sur un prince de cinq ans, soit qu'ils fussent touchés d'un reste d'inclination pour ce même Ladislas qu'ils avoient d'abord rejetté à cause de son enfance, soit qu'ils ne visent point de moyen plus propre à étouffer les factions si dangereuses dans les circonstances présentes, que de couronner le sang de leurs anciens Rois. Mais pour tenir les rênes dans un gouvernement si agité & des conjonctures si difficiles, on établit régent du royaume le célebre Huniade, auquel on applaudit alors de s'être conservé pour le salut de la patrie & de la religion. Il ne fallut pas moins que ce grand homme pour les préserver d'une ruine entiere, durant

un interregne de plus de six ans, causé par l'obstination de l'empereur Frédéric à retenir près de lui le jeune Ladislas son neveu. Durant ce temps-là, le régent eut à combattre, tantôt cet Empereur, & tantôt les Turcs; & contre ceux-ci même, tantôt vainqueur, tantôt vaincu, sans jamais rien perdre de sa force d'ame, & faisant redouter aux infideles jusqu'à ses défaites. Les Polonois, après s'être obstinés à révoquer en doute la mort du Roi Uladislas, élurent enfin pour lui succéder le duc de Lithuanie, qui refusa d'abord la couronne. Ce ne fut qu'après une seconde élection qu'il l'accepta, & qu'il prit avec le diadême le nom de Casimir IV, le vingt-six de juin 1447. Crom. l. 12.

Vers le même temps mourut l'Empereur de Constantinople, Jean Paléologue, deuxieme du nom, à la mort duquel les historiens Grecs & les Latins assignent des époques qui varient considérablement. Ils s'accordent tous sur l'état déplorable où restoit son empire, par la puissance formidable des Turcs, par l'extrême foiblesse des Grecs, & sur-tout par les querelles de politique & de religion qui divisoient ceux-ci. Des quatre Naucl. Gener. 59, pag. 479.

freres de l'Empereur qui mourut sans laisser d'enfant, Constantin & Démétrius les deux plus âgés, dont celui-ci tenoit pour le schisme, & l'autre pour l'union, étoient bien plus divisés encore par leurs prétentions au trône. Constantin l'emporta, par le moyen du grand-seigneur qui fut choisi pour arbitre, & qui en disposant ainsi de l'Empire, parut préluder à la puissance absolue qu'y exerceroit bientôt son fils & son successeur.

L'Empereur d'Occident continuoit toujours ses soins pour la paix de l'Eglise, & toujours suivoit le dessein, peu goûté du Pape Eugene, d'assembler un nouveau concile. Comme chacun poursuivoit assez modérément sa prétention particuliere, il survint un événement qui sembla d'abord devoir tout brouiller, & qui forma néanmoins une issue à ce labyrinthe. Le pape légitime ayant déposé les archevêques de Treves & de Cologne, comme fauteurs des plus ardens de l'antipape Félix, les autres électeurs de l'Empire, assemblés à Francfort, convinrent entre eux, que si Eugene n'annulloit cette déposition, ils adhéreroient à celle qui avoit été faite de lui-même par le concile de Bâle. Ils envoyerent

Æn. Sylv. Comm. l. 1, Antonin. Tit. 22, c. 11.

aussi-tôt après vers l'Empereur, pour lui déclarer cette résolution & le prier de la soutenir. Frédéric l'improuva hautement, la traitant d'inique & dimpie, comme faisant dépendre d'un intérêt privé l'état & l'autorité du vicaire de Jésus-Christ; mais il envoya Æneas Sylvius, exercé dès la jeunesse à remplir les personnages les plus disparates, & alors secrétaire de l'Empereur, afin de représenter au Pape, combien il lui importoit de ménager les esprits en des conjonctures si critiques. Eugene qu'un tact sûr guidoit toujours dans ces rencontres décisives, ne balança point à faire ce qu'on lui demandoit, & renvoya vers les princes Allemands les légats Thomas de Sarsane, déjà évêque de Bologne, & Jean de Carvajal, Espagnol d'une grande prudence.

Le concile de Bâle, réduit presque à rien par la mort & la défection journaliere de quelqu'un de ses membres, voulut encore avoir l'air d'influer dans ce qu'on alloit résoudre. Ces évêques, ou ces clercs qui avoient rejetté avec tant de hauteur tous les projets d'abrogation & de translation de leur concile, quand ils avoient été proposés avec mé-

nagement par le Pape, ou même par l'Empereur, rendus enfin pacifiques & modestes par le décri où ils étoient tombés, & par la vénération qui se réveilloit dans tous les cœurs pour le pontife légitime, déclarerent par un décret formel qu'il n'y avoit point de voie plus propre qu'un nouveau concile pour terminer le schisme, & qu'ils transféreroient le leur au lieu qu'indiqueroient l'Empereur & les princes de l'Empire; après quoi, ils envoyerent le cardinal d'Arles leur chef à la diete nouvelle, où l'on devoit entendre les légats d'Eugene. Sur les conseils d'Æneas Sylvius & des autres ministres de l'Empereur, on y proposa quelques demandes, moyennant la concession desquelles les Eglises d'Allemagne devoient mettre fin à leur neutralité, & obéir au Pape Eugene comme au seul souverain Pontife. L'affaire fut consommée au commencement de l'année suivante, par les ambassadeurs que l'Empereur & les princes envoyerent à Rome; mais dès cet arrêté conditionel, le succès absolu parut si certain, que le Pape, pour récompense, créa cardinaux ses légats encore absens, & leur envoya le chapeau sur la route.

Il étoit temps de faire cardinal Thomas de Sarsane, si le successeur d'Eugene devoit être tiré du sacré college; puisqu'il ne restoit que quelques mois de vie à ce Pontife, qui peu après cette promotion fut attaqué de la maladie dont il ne releva point.

Eugene plaça néanmoins encore sur le chandelier une des plus brillantes lumieres de ce siecle, mais si attentive à tempérer son éclat par tous les pieux artifices de la modestie, qu'elle se déroba presque aux yeux qu'elle frappoit continuellement. Depuis neuf mois le siége important de Florence demeuroit vacant, malgré la foule des compétiteurs qui aspiroient à ce riche archevêché; les uns portés par les citoyens de cette ville, les autres par les brigues de la cour de Rome. Mais Eugene vouloit un évêque, tel en tout que les Florentins en corps le lui avoient demandé, c'est-à-dire un prélat docte, saint, expérimenté, & Florentin lui-même, afin de mieux connoître les mœurs, & de mieux gagner l'affection du peuple qu'il auroit à conduire. Le Pape avoit si fort à-cœur de remplir ces vœux édifians, sur-tout pour une ville qui lui avoit tou-

Baill. T. II. pag. 283.

jours témoigné un attachement tout particulier, qu'au milieu de tant d'affaires majeures qui devoient abſorber toute ſon attention, celle-ci paroiſſoit l'occuper uniquement. Un jour qu'il prenoit quelque relâche près d'un frere Dominicain, peintre habile & facétieux, dont le propos ne l'égayoit pas moins que le talent, il lui dit que l'archevêché de Florence lui cauſoit plus de ſoucis que toute l'Egliſe. Ils me demandent un ſaint, un ſage, un ſavant, & qui ſoit Florentin: où trouver cette merveille? Je n'en dors point depuis neuf mois. Vous voilà bien embarraſſé, repartit le frere: vous trouverez tout cela dans notre Pere Antonin.

A ce nom, Eugene fut comme un homme à qui on tire le bandeau qui lui déroboit la lumiere. Il ſe piqua contre lui-même, & rougit de ne voir, pour ainſi dire, que par les yeux d'un autre un mérite qui lui étoit ſi perſonnellement connu, & qui, au ſeul nom d'un paſteur accompli, auroit dû le premier ſe préſenter à ſa penſée. Il le propoſa ſur le champ, & le diocèſe l'accepta unanimement avec le plus grand reſpect & la plus vive alégreſſe. Il avoit cinquante-cinq ans, étoit entré dans l'ordre de S.

Dominique dès l'âge de seize ans, & en avoit gouverné les monasteres dans toutes les bonnes villes d'Italie, qui de leur côté l'employerent en des négociations très-épineuses. Dans tous les lieux & tous les emplois, il avoit laissé dans la plus haute estime, sa sainteté, sa doctrine, son habileté dans le gouvernement monastique & dans la conduite des plus grandes affaires. Mais si toute sa modestie ne put éclipser des talens d'un si grand éclat, jamais non plus tout cet éclat ne causa le moindre éblouissement à sa modestie. Bien affermi dans le saint éloignement des dignités ecclésiastiques, seul garant irrécusable de la vraie sainteté, il prit une résolution ferme de ne point accepter l'épiscopat. Il reçut la nouvelle de sa nomination, comme il retournoit à Naples, avec son neveu & un frere de son ordre, après la visite de l'un de ses monasteres. Quittant aussitôt la route de cette grande ville, où sa célébrité ne lui permettoit pas de demeurer inconnu; il s'avança précipitamment vers la mer, dans le dessein de passer en Sardaigne, & de se tenir caché le reste de ses jours parmi ces insulaires demi-sauvages : mais ses compagnons

prétextant l'obéissance qui étoit due au vicaire de Jésus-Christ, empêcherent absolument le saint de s'embarquer ; & usèrent même d'une sorte de violence pour le ramener jusqu'à Sienne. Là, il résista invinciblement à toutes les voies de la persuasion, & à toutes les prieres : il fallut un ordre formel du souverain Pontife, qui tout ensemble lui envoya ses bulles gratuitement, avec défense rigoureuse de laisser plus long-temps son Eglise sans pasteur. Il en prit enfin possession, après beaucoup de plaintes & de larmes, que ne partagea point son peuple, & s'abandonna tout au contraire à une joie presque démesurée.

Bullar. Tal, Eugene IV, Const. 27.

Eugene IV, au terme de sa carriere, s'empressa aussi de donner à S. Nicolas de Tolentin, au moins après le trépas, la célébrité à laquelle ce brillant flambeau de l'ordre des hermites de S. Augustin s'étoit constamment dérobé pendant la vie. Déjà même il y avoit plus d'un siecle que ce mortel admirable, fruit de bénédiction, accordé aux vœux de parens stériles, regle vivante & constant modele d'un ordre fervent, l'objet de l'édification & de l'admiration publique dans tous les lieux où il s'étoit montré ; il y

avoit, dis-je, cent quarante ans qu'il étoit mort avec la réputation d'un saint & même d'un Thaumaturge, sans qu'on pensât à le tirer des ombres du tombeau, où il étoit passé de l'obscurité du cloître, peu différent pour lui de la sépulture. Mais le Seigneur se plaît surtout à glorifier ceux de ses saints qui se sont le plus dépréciés eux mêmes; & le vicaire de Jésus-Christ entrant dans ces vues, inscrivit avec une grande solennité, l'humble Nicolas au nombre des élus dignes de l'imitation & de la vénération publique. Depuis le décès du saint, il s'étoit continuellement opéré à son tombeau, des miracles plus éclatans encore, & en bien plus grand nombre que ceux qu'il avoit faits de son vivant.

Les ministres de paix qui devoient rétablir l'harmonie parfaite entre l'Empire & le chef de l'Eglise, arriverent enfin à Rome, comme il ne restoit à Eugene que le temps précis de consommer cette grande œuvre. Le jour même où ils firent leurs propositions, le Pape, après les avoir entendues, fut réduit à garder le lit qu'il ne devoit plus quitter que pour le tombeau. Æneas Sylvius, chargé de la parole, comme le plus habile à la

Cochl. Hist. Huss. l. 9. Pie II, comment l. 1.

manier entre les agens impériaux, dit que le corps Germanique apportoit la paix, mais qu'il venoit aussi la chercher, & qu'elle dépendoit de quelques articles, dont la concession pouvoit seule guérir les cœurs ulcérés de cette nation, & les attacher solidement à l'unité. Outre le rétablissement des archevêques déposés de Cologne & de Treves, on demandoit trois choses : la premiere, d'assembler un concile général, dans le temps & le lieu qui seroient désignés ; la seconde, de reconnoître l'autorité & la prééminence des conciles généraux ; & la troisieme, de libérer l'Eglise d'Allemagne des charges onéreuses dont elle se plaignoit. Le Pape, arrêté par sa maladie, donna pouvoir aux cardinaux de traiter en son nom : & comme on lui eut fait le rapport des conventions projettées, il approuva le tout en général, & ordonna d'en expédier les lettres ; après quoi les ambassadeurs introduits près du malade, lui firent leurs soumissions, & lui promirent obéissance au nom de leurs commettans. Æneas Sylvius qui fut encore chargé par Eugene de rédiger la bulle, & qui de secrétaire de l'Empereur devint ainsi se-

crétaire du Pape, après l'avoir été de l'antipape Félix, remit sur le champ cette piece aux ambassadeurs.

On y voit que ce qui intéressoit le plus les Allemands, n'étoit, ni la célébration d'un nouveau concile, ni la puissance ou prééminence des conciles en général. La bulle regarde sur-tout la distribution des bénéfices, la juridiction des évêques, les droits des princes, les annates, les communs services; sur quoi elle accorde ou confirme beaucoup de priviléges à la nation Germanique. Elle absout aussi tous ceux qui avoient adhéré au concile de Bâle depuis sa rupture; pourvu qu'ils reviennent à l'unité de l'Eglise, & les rétablit dans leurs dignités, offices & bénéfices. Au moyen de ces concessions ou confirmations, sans plus incidenter sur ce qui pouvoit nuire à la réconciliation parfaite, on regarda mutuellement l'accord comme inébranlable, & l'on ne s'occupa plus que des actions de graces & des réjouissances extraordinaires qu'occasionna cette heureuse issue dans toute l'étendue de Rome.

Il y a toute apparence que les princes Allemands qui agissoient de concert

avec les François, & qui les avoient admis à leurs assemblées, se relâcherent sur les articles les plus contraires aux prétentions de la cour de Rome, par les conseils modérés & les sages tempéramens de celle de France. Le Roi Charles VII, animé du zele le plus vif pour le rétablissement de l'unité catholique, fit un projet d'accommodement, qui écartoit tous les préjugés nationaux, & les différends les plus difficiles à concilier. Il n'y étoit pas question de convoquer un nouveau concile, ni même de confesser expressément l'autorité du concile œcuménique sur le Pape; tout décidé qu'eût été cet article à Bâle & à Constance. Il demandoit simplement, que les procédures & les censures adversatives des deux partis fussent réputées non avenues; qu'Amédée de Savoie, dit Félix V, eût dans l'Eglise le rang le plus élevé après le souverain Pontife, & que l'on conservât à ses partisans leurs offices & leurs dignités. A ce moyen, Félix devoit renoncer au pontificat, & par-tout Eugene devoit être reconnu pour seul & vrai Pape. Ce plan dressé à Tours sur la fin de l'an 1446, & porté en premier lieu aux Peres de Bâle, ne

J. Chart. p. 119. Spicil. T. IV, pag. 124.

parvint à Rome qu'après la mort d'Eugene IV, qui arriva le vingt-trois février de l'année ſuivante, la ſeizieme de ſon pontificat, & de ſon âge la ſoixante-quatrieme.

Si-tôt qu'on avoit ſu la vie du Pape en péril, le ſaint archevêque de Florence, ſans qu'il fût appellé, étoit venu pour lui adminiſtrer les derniers ſecours de l'Egliſe. Eugene, comme tous les grands, inſtruit le dernier du peu d'heures qu'il avoit à vivre, marqua d'abord beaucoup d'étonnement : mais rappellant auſſi-tôt la fermeté de courage & les grands ſentimens de religion qui l'avoient animé toute ſa vie, il fit raſſembler dans ſa chambre tous les cardinaux qui ſe trouvoient à Rome, afin de pourvoir, autant qu'il le pouvoit encore, au bien de l'Egliſe. Durant ſon long pontificat, tous, à la réſerve d'un ſeul, avoient reçu de lui le chapeau. Il les exhorta paternellement à la concorde & à l'union fraternelle, à l'exemple de Jéſus-Chriſt, qui, avant de ſe livrer à la mort, avoit légué ſa paix à ſes diſciples, comme l'héritage le plus précieux. Il les conjura, par ce qu'il y a de plus ſacré, d'établir dans un ſaint concert un digne

Platin. in Eugen. IV. Æn. Sylv. Europ. c. 58.

vicaire de l'éternel pasteur ; de préférer dans ce choix, à tout intérêt particulier, le bien public, la gloire de l'Eglise, le service de Dieu, & sur-tout de choisir une personne que l'esprit de charité & de modération, si spécialement nécessaire à un pape dans ces conjonctures, rendît agréable à tout le monde. Dieu veuille me pardonner, ajouta-t-il, les fautes que j'ai pu commettre dans l'administration de cette dignité formidable ! J'avoue qu'il est arrivé bien des choses fâcheuses au saint Siege, tandis que je l'occupois : mais toujours mes intentions furent droites ; & ma consolation en ce moment terrible, c'est que la divine miséricorde a plus d'égard à la bonne volonté qu'au succès. J'avois sans doute pris trop de plaisir à me voir élevé aux grandeurs qui m'échappent comme une ombre, & le Seigneur a usé des revers pour me faire sentir l'instabilité des choses humaines. Eugene fort éloquent sur cet article, au moins à ce dernier moment, s'écrioit devant tout le monde : O Gabriel ! c'étoit son nom de baptême, ô Gabriel ! qu'il te seroit bien plus avantageux de n'avoir jamais été, ni pape, ni cardinal, ni évêque ; mais

Ampliss. Coll. Præf. T. VIII, p. xlv.

d'avoir fini tes jours comme tu les avois commencés, en suivant paisiblement dans ton monastere les exercices de ta regle !

Ce fut toutefois un des plus grands papes, quoiqu'un des moins heureux. Il eut toutes les qualités qui font révérer & chérir les grands, l'élévation de l'esprit, la fermeté du courage, la noblesse des goûts & des manieres, la libéralité & la bienfaisance, le don de la parole, le talent des affaires, l'amour des lettres sans être bien savant lui-même, & ce qu'on ne peut trop apprécier dans sa place & dans son siecle, la sagesse de ne point se mêler dans les différends temporels des princes. Sa vie fut édifiante & réglée ; il se montra extrêmement charitable envers les pauvres, & très-zélé pour la réduction des sectes, qu'il eut le bonheur de réunir en si grand nombre au centre de l'unité. Un historien ecclésiastique, plus abondant que judicieux, dans sa compilation sans choix & sans discernement, l'accuse d'une ambition odieuse, & d'avoir entretenu le schisme, dans la seule vue de maintenir son autorité. Mais ne lui eût-on pas reproché, avec plus de sens & de

justice, l'imprudence, la pusillanimité, l'abandon du devoir, la trahison même & la prostitution de l'épouse de Jésus-Christ, si, à l'ordre de huit évêques & d'un amas confus de clercs travestis en successeurs des apôtres, il fût descendu de la chaire apostolique, pour y élever un intrus avéré ? Eugene IV étoit naturellement si modeste, qu'en le voyant en public, on l'eût pris, dit un écrivain du temps, pour une vierge timide qui n'a pas l'assurance de lever les yeux. Observons cependant qu'on en a dit trop de bien, comme trop de mal. C'est le sort de tous les grands, en des situations même beaucoup moins critiques.

Volaterr. l. 22.

Dix jours après les funérailles du pape défunt, selon la coutume, on ouvrit le conclave, où entrerent dix-huit cardinaux ; & d'abord on eût donné pour certain que le pieux & savant cardinal Prosper Colonne lui succéderoit, si ce n'eût été un point de fait, déjà passé en proverbe, que celui qui entre pape au conclave n'en sort que cardinal. Colonne, après différens scrutins où il eut toujours le plus de suffrages, sans néanmoins atteindre aux deux tiers, vit tout à coup ses espérances passer à Thomas

de Sarsane, autrefois chartreux, & alors cardinal-évêque de Bologne, qui parut fort étonné de sa fortune, & voulut s'en défendre en se disant indigne d'un rang si élevé. Æneas Sylvius rapporte néanmoins deux songes prophétiques, l'un où l'Empereur Frédéric III se vit couronner par Thomas, cinq ans avant son élection; & l'autre, où Thomas lui-même vit Eugene IV, la veille de sa mort, se dépouiller des ornemens pontificaux pour l'en revêtir. Des observateurs de même goût remarquerent aussi que, dans le conclave, tandis que les cellules des autres cardinaux se tendoient de vert ou de violet, le cardinal de Sarsane voulut que la sienne fût tendue de blanc. Quoi qu'il en soit de ces observations mystérieuses ou minutieuses, le cardinal de Sarsane, peu puissant dans le sacré collége, réunit sur sa personne les deux tiers des suffrages, & fut instamment prié de ne pas se refuser aux besoins de l'Eglise. Il donna son consentement, & fut créé pape le sixieme de mars 1447, veille de saint Thomas d'Aquin dont il portoit le nom. Il prit sur le S. Siége celui de Nicolas V, en mémoire du saint cardinal Nicolas Al-

Comment. Pii II.

bergati, qu'on prétend encore lui avoir prédit qu'il seroit pape. Il étoit de si basse extraction, que sa mere Andréole, quoique mariée à un médecin, avoit, selon Frégose, vendu publiquement des œufs & des volailles. Mais sa piété & son habileté en tout genre de sciences & de connoissances lui avoient acquis tant d'estime, qu'en moins de seize mois, elles lui firent déférer l'évêché de Bologne, le chapeau de cardinal, & enfin la tiare. Sa douceur, sa modestie, si nécessaires à un pape dans les circonstances où il se trouvoit, se distinguoient entre toutes ses autres vertus.

Dict. & Fact. Mem. l. 3, c. 4.

Après son élection, le 20 Juillet de la même année, l'Empereur Frédéric assembla au pays de Maïence les princes d'Allemagne, tant ecclésiastiques que séculiers; & il y fit confirmer l'obéissance déjà rendue par les ambassadeurs de l'Empire, d'abord au Pape Eugene, puis à Nicolas son successeur. En même temps, la neutralité fut totalement abolie, & toute communication rompue tant avec le prétendu Pape Félix qu'avec les évêques ou les prêtres de son parti, qui prenoient toujours à Bâle & à Lausanne le nom de concile. L'Empereur,

Cochl. 9, in fin.

à ce ſujet, fit publier un édit, portant que chacun eût à reconnoître ſincérement & invariablement Nicolas V pour ſeul & indubitable pontife, vicaire de Jéſus-Chriſt, & ſucceſſeur légitime de S. Pierre; qu'on lui rendît une obéiſſance effective & entiere; & qu'on rejettât avec mépris tout acte revêtu du nom de Félix qui avoit uſurpé le pontificat, ou émané de l'aſſemblée de Bâle. Ce trait de vigueur porta le dernier coup à l'autorité depuis long-temps défaillante de cet étrange concile, & fit ſonger ſérieuſement Amédée à ſe démettre de ſa papauté chimérique.

Il y étoit d'ailleurs ſans ceſſe porté par les preſſantes ſollicitations du Roi Charle VII, d'intelligence avec Louis de Savoie, fils & ſucceſſeur d'Amédée. Charle qui avoit été conſtamment attaché au Pape Eugene, ne balança point à reconnoître Nicolas, & le fit aſſurer, auſſi-tôt après ſon élection, des ſoins que l'on continuoit de prendre en France pour la deſtruction du ſchiſme: le duc Louis, prince ſenſé & très-peiné du perſonnage ridicule qu'on faiſoit jouer à ſon pere, fit ſecrétement un voyage à Bourges, afin de s'aboucher avec le Roi,

qui avoit invité les princes étrangers à venir traiter en commun avec les François, des besoins pressans de l'Eglise. On y vit des ambassadeurs, non seulement de l'Allemagne, mais de l'Angleterre même, nonobstant l'animosité qui subsistoit toujours entre cette couronne & celle de France. Comme on y revenoit encore au projet d'un nouveau concile, & au maintien de l'autorité des conciles en général; pour ménager avec sagesse les dispositions des esprits, il fut dit qu'il n'étoit rien de plus juste que de procurer la célébration d'un concile œcuménique, & de maintenir en toute maniere la prééminence de ces saintes assemblées; que le Roi désiroit même que le nouveau concile se tînt dans son royaume, & cela dans l'année prochaine; qu'il auroit soin d'obtenir du Pape Nicolas la bulle de convocation, ainsi que de lui faire reconnoître & révérer, à l'exemple de ses prédécesseurs, la puissance éminente du concile de Constance, & généralement de tous les conciles représentant l'Eglise catholique. Revenant ensuite à son objet, il fit sentir qu'il convenoit, avant toutes choses, d'éteindre les divisions qu'avoit causées dans l'Eglise

Hist. Chron. Car. VII, p. 430.
Conc. Hard. T. IX, pag. 1321.
Spic. T. IV, p. 326.

gliſe le différend du Pape Eugene avec le concile de Bâle; qu'il falloit pour cela ſupprimer toutes les ſentences rendues, & tous les appels interjettés de part & d'autre, régler & aſſurer le rang qu'il convenoit d'accorder à M. de Savoie après qu'il auroit renoncé à la papauté, pourvoir à l'état de ſes officiers, & confirmer la poſſeſſion de leurs bénéfices & dignités à tous ceux qui en avoient été pourvus dans ſon obédience. Tel fut le plan de la réconciliation, qui fut adopté de tout le monde; après quoi, il ne s'agit plus que de le faire agréer à Félix & à ſon concile.

On tint pour cela de nouvelles conférences à Lyon, au mois de juillet de cette même année 1447. Les ambaſſadeurs d'Angleterre s'y trouverent encore, avec ceux d'Allemagne, ceux du roi de Sicile comte de Provence, & un choix illuſtre de plénipotentiaires François, à la tête deſquels on avoit mis le fameux comte de Dunois, afin de donner le plus grand poids à la commiſſion. De la part de Félix qui avoit eu vent des préliminaires de Bourges, vint le cardinal d'Arles, avec quelques autres tenans principaux du parti. Le Roi, dans les inſtructions qu'il avoit données à ſes plé-

nipotentiaires, n'approuvoit pas qu'aucun député de Bâle vînt à Lyon, sans néanmoins défendre positivement de les y recevoir : mais en cas qu'ils s'y présentassent, on ne devoit pas souffrir qu'aucun de ceux qui avoient été créés cardinaux par Félix parût avec les marques de sa dignité. Avant toute chose, on devoit leur proposer de se soumettre à Nicolas V, & de faire renoncer Félix au pontificat.

Les ambassadeurs de France s'écartant de l'esprit de ces instructions, se transporterent à Geneve où étoit alors Félix, par le conseil de l'assemblée, & dans l'espérance d'y négocier avec plus de succès. Félix en effet consentit à quitter le pontificat, mais à des conditions que le légitime pontife jugea ne pas même mériter une réponse. Il vouloit tenir la qualité de légat apostolique, & tous les traitemens qu'il demandoit tant pour lui-même que pour ses partisans, non de la grace du Pape, mais de l'autorité du concile dont il reconnoissoit, au moins indirectement, l'illégitimité en se démettant. Ce fut sans doute pour l'intimider & l'amener à une soumission plus recevable, que Nicolas publia sur la fin

de cette année une bulle fulminante, par laquelle il abandonnoit toutes les terres de la maiſon de Savoie au Roi Charle VII & au Dauphin ſon fils; puiſque ce jour-là même, douzieme de décembre, on vit paroître une autre bulle qui laiſſoit ce monarque maître abſolu de l'accommodement.

Cependant pour ſatisfaire aux plaintes de la nation Germanique, & y cimenter le rétabliſſement de l'unité, le Pontife y envoya le cardinal de Carvajal, en qualité de légat. Les principaux griefs des Allemands rouloient ſur la diſtribution des bénéfices, en quoi ils ſe prétendoient exceſſivement léſés. Après plusieurs conférences entre le légat & l'Empereur Frédéric, accompagné des princes eccléſiaſtiques & laïcs de l'Empire, on fit enfin le réglement qui porte le nom de concordat Germanique, & qui fut confirmé par une bulle de Nicolas V, en date du premier avril 1448. On y laiſſe au ſouverain Pontife le droit de nommer à tous les bénéfices des grandes Egliſes, comme auſſi à toutes dignités & à tous bénéfices qui vaqueroient en cour de Rome, conſidérables ou médiocres, ſimples ou onéBullar. T. I, Nicol. V, Conſt. 1.

reux, séculiers ou réguliers, électifs ou non électifs; enfin à tous ceux des cardinaux, & des officiers de la cour Romaine, en quelque lieu que meurent ceux qui les possedent. D'un autre côté, on arrêtoit que les élections canoniques se feroient dans les métropoles, les cathédrales & les monasteres, à charge d'être confirmées par le S. Siege, dans le temps marqué par les anciens décrets; quant aux autres dignités & bénéfices, à la réserve des dignités principales des cathédrales & des collégiales, que le pape & l'ordinaire alternativement y pourvoiroient chacun pendant six mois de l'année, de telle maniere cependant que, si, dans trois mois, à compter de la vacance du bénéfice laissé à la nomination du Pape, on n'en produisoit point l'acte, l'ordinaire y pourvoiroit; & quant aux annates, qu'on payeroit celles des cathédrales & des abbayes d'hommes selon la taxe de la chambre apostolique, excepté pour les bénéfices dont le revenu n'excede pas la somme de vingt-quatre florins d'or, lesquels seroient conférés *gratis* par le saint Siege.

Cochl. Hist. Hun. l. 10.

Le légat Jean de Carvajal passa, selon les ordres du Pape, de la Germanie

dans la Boheme, où l'on croyoit qu'il ne s'agissoit plus que de mettre la derniere main au rétablissement de la religion & de l'ordre public : mais on y reconnut ce qu'on expérimenta de tout temps, qu'une secte abattue est bien loin d'être anéantie, tandis qu'elle a des fauteurs animés par cet esprit de faction qui ne dogmatise qu'afin de brouiller, & sur-tout tant qu'un prêtre ambitieux en a toute la confiance. A la naissance de Ladislas, fils posthume de l'Empereur Albert, roi de Boheme, les Etats de ce royaume, possédés par les Hussites, avoient refusé de se soumettre à ce descendant de Sigismond, sous prétexte de son enfance, & avoient offert la couronne à différens princes, qui eurent la générosité de la refuser. Ils avoient ensuite nommé deux administrateurs, Praczeckou-Petarscon choisi par les Hussites, & Meinard de Neuhauf par les catholiques. Petarscon, livré aux sectaires qui avoient surpris sa probité, ne laissoit pas de révérer la vertu de Meinard, pour qui il eut une déférence étonnante en mille rencontres : mais il étoit l'ami intime, ou plutôt la dupe des fourberies de Roquesane, ce prêtre parjure & ambitieux,

hérétique ou catholique suivant les intérêts de son ambition, & suivant le plus ou le moins d'espoir que lui donnoit de parvenir à l'épiscopat la profession ou l'abjuration de l'impiété. Ce fourbe, appuyé de l'administrateur son patron, circonvint tellement les Bohémiens par ses artifices, que le salut de la patrie & la félicité publique leur parurent attachés à son élévation sur le siege de Prague, & qu'ils en firent dépendre le destin de l'Etat.

Pour comble de contre-temps, l'administrateur Petarscon vint à mourir; & George de Cunstat, plus connu sous le nom de Pogebrac, aussi ami de Roquesane & bien plus dangereux que Petarscon, se fit substituer en sa place. Il avoit une ambition démesurée, qui n'aspiroit à rien de moins qu'à monter sur le trône de Boheme: mais pour la satisfaire, comme il y réussit par la suite, les troubles & les schismes lui devenoient nécessaires; & rien n'étoit plus contraire à ses vues, que la concorde & l'unité catholique. Ainsi, quoiqu'il tînt médiocrement à la doctrine des Hussites, il ne laissa point d'appuyer de tout son pouvoir les préjugés & les innovations de

ces inquiets sectaires. On reçut néanmoins le légat du saint Siege, avec des marques extraordinaires d'honneur, on le harangua publiquement, on lui prodigua les éloges les plus flatteurs, on se répandit en expressions magnifiques, tant au sujet de l'Eglise Romaine que de ses Pontifes Eugene IV & Nicolas V: on conclut cependant par demander qu'il confirmât les concessions du concile de Bâle, & que Jean de Roquesane fût ordonné archevêque de Prague. Sur les articles accordés par ce concile, & que les novateurs entendoient à leur maniere, le cardinal répondit qu'on en traiteroit plus à loisir; que pour l'ordination de Roquesane, avant qu'elle se fît, il falloit restituer les biens de l'Eglise de Prague, afin que l'évêque d'un si grand siege pût vivre avec la dignité convenable. Le sage légat vouloit, ou amortir le zele des Bohémiens pour Roquesane, au moyen des difficultés & des délais nécessaires pour ce qu'il proposoit; ou il prétendoit se ménager le temps d'étudier & de connoître à fond les dispositions véritables de cet aspirant équivoque. Rien ne fait obstacle à l'esprit de parti: les Bohémiens replique-

rent, qu'en attendant qu'on eût rétabli les affaires de l'archevêché, ils s'obligeoient à fournir abondamment sur leur propre fortune, non seulement aux besoins, mais à l'aisance, & à toute la splendeur qu'ils souhaitoient plus que personne proportionner à la dignité de leur archevêque.

Roquesane, de son côté, craignant qu'un si vif intérêt ne vînt à se ralentir avec le temps, n'omit rien pour obtenir une réponse définitive, tandis qu'il étoit dans toute sa vivacité : mais en voulant faire cesser les incertitudes ou les répugnances du légat, il ne fit que les augmenter : il protesta que, si le S. Siege le faisoit archevêque, il exécuteroit aveuglément tous les ordres qui lui viendroient de Rome, & garantit que, pendant tout son épiscopat, il n'arriveroit aucun trouble en Boheme, pour ce qui regardoit la religion. Un propos si peu réfléchi redoublant avec raison les ombrages du légat contre un ambitieux démasqué, qui faisoit dépendre sa religion, ainsi que la tranquillité publique, de son élévation à l'épiscopat, le cardinal chercha plus que jamais à traîner en longueur; & cependant il s'efforça d'ouvrir les yeux

aux Bohémiens sur l'ame oblique de l'hypocrite qui les fascinoit. Le charme en étoit au point, où la main la plus habile ne pouvoit plus le lever. En quelques momens, l'émotion des esprits devint telle, que le légat Romain les voyant tout prêts à violer sans ménagement le respect dû au siege apostolique, & ne pouvant plus se promettre de sûreté pour sa propre personne, il pensa sérieusement à se retirer, sans le faire néanmoins furtivement. Mais ce dernier trait de magnanimité & de ménagement pour la dignité de son caractere, pensa lui couter la vie. La secte perfide ne se contenta point de lui dresser des embûches dans la Boheme : leurs manœuvres homicides s'étendirent jusque dans la plupart des provinces Germaniques, où il devoit repasser. Ce ne fut qu'à la faveur de la marche la mieux concertée, & de l'affection sincere que lui portoient tant les princes que les peuples de l'Empire, qu'enfin il arriva auprès du Pape.

Après son départ & la dissolution des Etats du royaume, ce qu'il y avoit de Hussites à Prague, furieux de ce que Meinard y avoit rétabli les anciennes cérémonies de l'Eglise, interrompues

depuis vingt-quatre ans, formerent le complot de l'exclure des affaires, & de rendre Pogebrac ſeul adminiſtrateur du royaume. Ils s'ouvrirent à celui-ci, qui ne manqua point d'accepter leur propoſition, mais qui joignant la ruſe à l'audace, ainſi qu'à tous les talens des rebelles & des uſurpateurs, voulut s'aſſurer avant l'entrepriſe, que les ſectaires fuſſent en état de la bien ſoutenir. On envoya de tous côtés, pour faire ſourdement cet examen : ſur le rapport, qui fut favorable, on prit la derniere réſolution, & l'on s'arrêta, pour l'exécuter, à ce plan barbare : quelques Huſſites devoient mettre le feu durant une nuit fort ſombre, au quartier de l'ancienne Prague qui étoit voiſin de la nouvelle ; & après que les catholiques ſeroient venus pour l'éteindre, d'autres Huſſites devoient ouvrir à Pogebrac une porte déſignée de la nouvelle Prague, où il ne manqueroit pas de ſe trouver avec toutes les forces du parti. Le ſuccès paſſa les eſpérances des incendiaires : la violence d'un vent ſoudain qui portoit les flammes vers cette ville neuve, où logeoient la plûpart des catholiques, les fit tous accourir, ſans nulle autre appré-

hension que celle de l'embrasement qui les menaçoit; aussi-tôt les hérétiques demeurés seuls introduisirent Pogebrac, qui, avant que les catholiques fussent instruits de la surprise, eut le loisir de s'emparer du pont qui sépare les deux villes; les places, les remparts, tous les postes avantageux occupés de même par ses troupes, rendirent inutiles tous les efforts de ses malheureux concitoyens, dont il immola sans peine ceux qui voulurent résister. Meinard, à qui l'on en vouloit principalement, fut pris & jetté dans un cachot, où il mourut peu après, soit par l'accablement du chagrin ajouté au poids des années, soit par le poison, comme tout porte à le croire. C'est ainsi que, sur les traces des tyrans nés particuliers, Pogebrac se frayoit la route au trône. Dès-lors, il fut seul maître de Prague, & il ne lui manqua dans la Boheme, que le titre de roi. Par sa protection, Roquesane s'empara peu après de l'archevêché, & fit, sans autre mission, toutes les fonctions d'archevêque.

Le discrédit où étoit tombé le concile de Bâle, en ressuscitant le schisme, n'avoit pas rejailli sur ses plans utiles de

reſtauration & de réforme. En conſéquence de ſes premiers décrets, la célébration des conciles provinciaux qu'il recommandoit ſi ſpécialement, reprit ſur-tout en France, où le zele de ces Peres fut conſtamment applaudi, pour tout ce qui étoit du vrai bien de l'Egliſe. Entre autres conciles qui ſe tinrent dans ces circonſtances, ceux de Rouen, d'Angers & de Lyon ſont remarquables, à raiſon des mœurs du temps qu'ils nous font connoître, & des ſages réglemens qu'ils dreſſerent pour les épurer. Les ſecrets prétendus de la divination & la magie avoient pris tant de faveur dans les têtes mal-ſaines, que le maréchal de Rais, de l'illuſtre maiſon de Laval, l'un des plus valeureux capitaines de ſon temps, & d'abord poſſeſſeur d'une fortune immenſe, ne ſut pas néanmoins ſe préſerver de cette épidémie. Abîmé dans la débauche, & bientôt après dans l'indigence; afin de réparer le délabrement de ſes affaires, il eut recours au grand œuvre, puis au ſortilége, reſſource abandonnée aux derniers des miſérables : outre les évocations & les enchantemens de toute eſpece, il commit des maléfices, des profanations, des

Lobin. T. I, p. 614.

infamies, des violences & des meurtres si abominables, qu'ayant été mis entre les mains de la justice, il se confessa lui-même coupable de plus de forfaits qu'il n'en falloit pour condamner à mort dix mille personnes. Il fut brûlé, comme un monstre pernicieux à la société.

Pour empêcher désormais de pareils scandales, le concile tenu à Rouen l'an 1445 proscrivit d'abord, sous des peines rigoureuses, les livres de magie, les sortiléges, la divination, les enchantemens, les talismans, la profanation du saint nom de Dieu. Et parce que l'usage où l'on étoit de donner des noms particuliers à différentes images de la sainte Vierge, par exemple, *Notre-Dame de recouvrance*, *Notre-Dame de pitié*, dégénéroit en superstition, outre qu'il servoit d'expédient à la cupidité pour attirer les offrandes, il fut abrogé par le concile. Les mêmes raisons ne subsistant plus, il a été rétabli. Par la suite des décrets qui sont au nombre de quarante, on ne doit admettre aux saints ordres que les sujets bien instruits des articles de foi, de la distinction entre les péchés, de la doctrine du décalogue & des sacremens: pour cela, on ne manquera point

Conc. Hard. T. IX, pag. 1295 & seq.

de les examiner avant l'ordination. On exigera auſſi qu'ils aient un bénéfice, ou un titre patrimonial; & s'ils commettent quelque fraude à cet égard, ils ſeront ſuſpens de leurs ordres. Les prêtres ne feront point de conventions intéreſſées, pour la célébration de la meſſe; ils éviteront tous les gains ſordides, tout négoce, les procès en cour ſéculiere, l'intempérance, la vanité dans les habits. Les prêtres, tant réguliers que ſéculiers, ne prêcheront qu'après avoir été trouvés capables par l'évêque ou ſes grands vicaires. Les curés, chaque dimanche, inſtruiront ſoigneuſement leurs paroiſſiens, touchant la foi & les mœurs. Ceux qui ont l'autorité ſur les écoles publiques, y mettront des maîtres d'une maturité, d'une vertu & d'une capacité éprouvées. On entretiendra la propreté & la décence dans les choſes ſaintes. Il eſt défendu de paſſer la nuit de Noël à jouer aux dés, ou à d'autres jeux. Jamais on ne ſe promenera, ni on ne converſera dans les égliſes: quant à la régularité monaſtique, il eſt enjoint aux ſupérieurs réguliers de bien s'aquitter de leur charge; & s'ils la négligent, l'évêque eſt autoriſé à ſe ſaiſir de l'affaire.

Au concile de la province de Tours, tenu à Angers au mois de juillet 1448 les évêques, par ménagement pour ceux de Rennes & du Mans qui se disputoient la préséance, convinrent d'abord de siéger suivant l'ancienneté de leur ordination. Ils firent ensuite dix-sept réglemens, où l'on retrouve tout l'esprit du concile de Bâle, par rapport à la manutention de la discipline. Suivant ces dispositions, ceux qui obtiennent des rescrits apostoliques, ne pourront traîner leurs parties hors du diocese, au delà d'une journée de chemin. Les sentences d'excommunication seront publiées dans l'espace d'un mois, & demeureront sans effet, si l'on prévient le terme marqué dans les monitions. On ne distribuera point de reliques nouvelles, & l'on ne publiera point de nouvelles indulgences, sans la permission de l'ordinaire. On refusera les distributions aux chanoines qui n'auront point assisté aux offices. Ceux qui auront été pourvus de quelques dignités, sont tenus de prendre les ordres majeurs dans l'année, sous peine de perdre leurs bénéfices. Outre la résidence, on recommande instamment le silence & le res- Ibid. p. 2502.

pect durant les offices. On condamne sévérement le concubinage, & même pour les laïcs, les jeux de hasard, les mariages clandestins, les charivaris ou vacarmes qui se faisoient aux secondes noces, & enfin la fête des foux, si digne de cette qualification, & depuis si long-temps néanmoins défendue sans succès.

Anecd. T. IV, p. 375. L'année suivante, on fit à Lyon dix-huit réglemens de discipline, vraisemblablement dans l'assemblée qui négocioit l'extinction du schisme, & qui, par les vues générales tracées dans le préambule, semble annoncer un concile national de l'Eglise de France : au moins est-il constant, qu'aux prélats de la province de Lyon, il se joignit plusieurs archevêques, & vraisemblablement de ceux qui étoient chargés de traiter avec la cour de Savoie. Dans ce concile, ou cette assemblée, on étudia sur-tout à prendre les mesures convenables, pour n'établir dans l'Eglise que de dignes ministres. On n'en doit ordonner que le nombre nécessaire pour le service. Tous, jusqu'aux moindres clercs, doivent être examinés soigneusement, tant sur la conduite, que sur le degré de doctrine qui leur convient. On examinera plus

ſcrupuleuſement encore ceux qui ſont nommés pour les bénéfices à charge d'ames. Tout l'extérieur des eccléſiaſtiques annoncera la gravité & la modeſtie : ils porteront la ſoutane, la tonſure, & jamais ils n'adminiſtreront les ſacremens ſans ſurplis. Les attentions religieuſes des Peres s'étendent juſqu'aux univerſités qui formoient les premiers éleves de l'Egliſe, & auxquelles ils enjoignent de veiller diligemment à ce précieux dépôt. Ils défendent auſſi l'abus des indulgences, les prédications & les confeſſions faites ſans l'approbation des ordinaires, l'infraction de la clôture religieuſe, les mariages clandeſtins, le concubinage, le blaſphême alors très-commun, & qu'ils veulent qu'on réprime, en implorant même le bras ſéculier.

Ces prélats eurent à Lyon tout le loiſir de s'occuper des mœurs & de la diſcipline, durant toutes les démarches & les pour-parlers qui furent néceſſaires pour concilier les grands intérêts dont le conflit ſuſpendoit la paix de l'Egliſe. Déjà le roi d'Angleterre avoit envoyé ſans ſuccès à Rome, pour y faire goûter les conditions auxquelles Félix attachoit ſa démiſſion. Cet événement ne rebuta

point le zele du Roi très-chrétien, qui envoya au Pape Nicolas une ambassade, composée de deux archevêques, de cinq évêques, d'une troupe de seigneurs, & d'ailleurs si magnifiques, qu'on ne se souvenoit pas d'avoir jamais vu rien de pareil à Rome. Le Pape prit une grande confiance dans les ministres d'un prince qui marquoit tant de révérence pour le S. Siege, & un zele si soutenu pour ses intérêts. Il dit publiquement aux ambassadeurs, qu'il n'y avoit rien, sauf l'honneur de Dieu & de l'Eglise, qu'il ne fût prêt à accorder à un roi si chrétien; puis il leur communiqua plusieurs articles secrets, pour être envoyés en France.

Conc. T. XIII, pag. 1316.

Les ambassadeurs, suivant leurs ordres, allerent de Rome à Lausanne, où Félix tenoit sa cour & tout son concile, depuis environ un an que l'Empereur Frédéric & les magistrats de la ville de Bâle les avoient contraints de se retirer. Félix, avant de s'ouvrir aux ambassadeurs, voulut savoir le résultat d'une ambassade qu'il avoit envoyée lui-même au Roi Charle VII. Quelles que fussent ses propositions, la réponse & l'avis immuable du Monarque fut, que

Félix se démettroit purement & simplement du pontificat ; que le Pape Nicolas, par trois bulles, annulleroit toutes les procédures faites contre Félix & ses partisans, confirmeroit tous les actes publiés dans cette obédience, & rétabliroit toutes les personnes qu'il y avoit dépouillées de leurs dignités ou de leurs bénéfices. Tout cela, & sans doute aussi le traitement futur de Félix, ayant été stipulé & bien assuré ; comme on touchoit au moment tant désiré de la paix & de la concorde, un secrétaire d'Amédée, nommé Bolomier, tout puissant sur l'esprit de son maître, pensa tout faire échouer, par les défiances qu'il lui inspira : mais l'activité du duc régnant découvrit & arrêta le mal à sa source. En quelques momens, le perturbateur fut mis aux fers, interrogé, convaincu, & précipité dans le lac de Geneve ; après quoi, Félix reprit les sentimens de droiture, dont l'ame des princes ne s'écarte guere qu'aux suggestions des ames viles.

Après avoir donné trois bulles dans le goût de celles que promettoit le Pape Nicolas, foible consolation qu'on ne lui disputa point, il rendit enfin la paix à l'Eglise, par la démission pure & simple

qu'il fit du pontificat, le ſeptieme jour d'avril de l'année 1449. Quand cette nouvelle eut été répandue, la joie fut parfaite dans tout le monde chrétien, & ſur-tout à Rome, où l'on exalta de toute part le nom & la ſageſſe du Pape Nicolas, qui de ſon côté en rapporta toute la gloire à Dieu, & lui en fit rendre les actions de graces les plus ſolennelles. Il en fit enſuite ſes remerciemens au Roi Charle VII, qu'il regardoit avec raiſon comme l'inſtrument principal dont le Seigneur s'étoit ſervi pour faire ceſſer la déſolation de ſon Egliſe. La réconciliation fut entiere & cordiale entre Nicolas & Félix. Le Pape ne s'en tint pas aux termes convenus, il n'expédia pas ſeulement les trois bulles promiſes ; mais, outre Louis d'Alleman, ce fameux cardinal d'Arles qu'il avoit dépoſé, il rétablit dans le ſacré collége Jean d'Arſi archevêque de Tarentaiſe, Louis de Varambon évêque de Maurienne, & Guillaume de l'Etang, archidiacre de Metz, créés cardinaux par Félix : les autres étoient morts, ou avoient renoncé à cette dignité.

Pour Amédée, il fut inſtitué cardinal-évêque de Sabine, légat & vicaire

perpétuel du S. Siege dans les Etats de Savoie, & dans les lieux voisins quand il s'y rencontreroit; premier personnage de l'Eglise après le souverain Pontife, qui seroit tenu de se lever à son approche, & de n'exiger de lui que le baiser de la bouche : de plus, en droit de conserver les ornemens & les marques d'honneur du pontificat, excepté le dais, l'anneau du Pêcheur, la croix sur la chaussure, & le port du saint sacrement en voyage. Par ces concessions qui ne font qu'une partie de ce que Félix avoit demandé, il paroît que, s'il fut aussi détaché de la papauté que l'ont publié ses admirateurs, les décorations & les symboles en conserverent un attrait bien singulier pour lui. Mais telle est la misere humaine jusque dans la piété, & avec de grandes vertus. Combien de personnages, érigés pareillement en saints, se trouveroient répréhensibles au jugement des hommes mêmes! Quoi qu'il en soit des dispositions de l'ame que nous ne prétendons pas scruter, on peut dire que Félix, pour un antipape qui se reconnoît, fut assez bien traité. Après son abdication, il retourna dans la solitude de Ripailles, où, dit-on, il ne s'y

souvint pas plus de son pontificat, qu'il ne l'avoit ambitionné; ce qui est encore équivoque. Mais ce qu'on atteste d'une voix unanime, c'est qu'il vécut encore dix-huit mois, d'une maniere chrétienne & vraiment édifiante. Heureux d'avoir mis cet intervalle entre sa vaine papauté, & le compte terrible qu'il eut à en rendre! Plus heureux, ajoute Æneas Sylvius, l'un de ses admirateurs prématurés, s'il n'eût pas imprimé cette flétrissure, & réservé cette amertume à sa vieillesse!

Le plus zélé de ses partisans, Louis d'Alleman, cardinal de sainte Cécile, archevêque d'Arles, montra des vertus plus éclatantes encore. Rentré dans les bonnes graces du Pape, mais dégoûté à jamais des affaires & des agitations qui lui avoient si mal réussi, il se livra tout entier au gouvernement de son diocese & à la pratique des bonnes œuvres. Après sa mort, qui arriva presque en même temps que celle d'Amédée, il se fit à son tombeau différens miracles, qui engagerent dans la suite le Pape Clément VII à permettre de l'honorer comme Bienheureux; déclarant néanmoins dans une constitution qui est rapportée par diffé-

Addit. ad Ciaccon. hist. Eccl. Arel. per Petr. Sax.

rens auteurs, qu'il ne prétendoit point par-là le placer dans le catalogue des Saints, jusqu'à ce qu'on eût fait sa canonisation avec les solennités accoutumées. L'historien de l'Eglise d'Arles raconte que de son temps, c'est-à-dire depuis plus d'un siecle, on a cessé de faire son office dans cette Eglise, & de l'y invoquer publiquement; résolution dont M. d'Attichi, évêque d'Autun, dans ses histoires choisies des cardinaux, attribue la cause aux réflexions sérieuses que l'on fit alors sur tout ce que le cardinal d'Alleman s'étoit permis en faveur du schisme. Cependant le décret de Clément VII n'a point été révoqué; & par conséquent, il est censé demeurer en vigueur.

Qu'en conclura tout esprit impartial & attentif aux grands principes, sinon, comme le fait Sponde, avec tant d'autres savans judicieux, que celui qui a eu le bonheur de mourir saintement après avoir plongé l'Eglise dans le schisme, avoit dans l'intervalle expié sa faute par une digne pénitence? Autrement le schisme ne seroit pas contraire au salut, pas même à ce degré de sainteté qui mérite un culte public; ce qui renverseroit

tous les élémens de la saine doctrine ; & ne pourroit se soutenir sans un énorme scandale. Ces principes de droit sont inconteſtables ; & portent avec eux une évidence entiere : tout ce qu'on pourroit imaginer chrétiennement, c'est que dans le fait les lumieres bornées du cardinal d'Alleman ; & la qualité singuliere de son zele, en le tenant dans une ignorance invincible, auroient rendu sa faute purement matérielle. Mais sans pénétrer dans ces replis de la conscience dont il n'appartient qu'à Dieu de juger, & sans supposer à ce prélat vénérable une trempe d'esprit qui lui feroit si peu d'honneur ; il nous suffit qu'il se soit réconcilié avec le pontife légitime, & qu'il ait fait de bonne foi, comme tous les partis en conviennent, cette démarche héroïque, la plus essentielle sans contredit de toutes les satisfactions. La plupart des auteurs témoignent encore, qu'après avoir reconnu la vérité, il fut un des plus ardens à presser la renonciation de Félix. Dans ces dispositions, & avec les éminentes vertus que tout le monde lui accorde, il est hors de doute que, s'il fut un temps où s'est démentie cette vertu, il aura depuis, comme un écrivain de premiere antiquité

Jannoz. Mannet. in vit. Nicol. V, ap. Raiu. an. 1449, n. 6.

antiquité l'assure de Félix même, il aura reconnu sa faute, l'aura confessée, & en aura fait la pénitence convenable.

Après l'abdication du prétendu Pape Félix V, le concile de Lausane, foible reste de celui de Bâle, & toujours paré du grand titre de concile œcuménique, voulut se dissoudre avec honneur. Expirant, pour ainsi dire, à sa naissance, il n'avoit tenu sa premiere session, que pour y voir descendre de la chaire apostolique son chef & son Pape. Au bout de huit jours, le 16 d'avril, il fit deux décrets dans la seconde session, l'un pour abolir les censures prononcées à l'occasion du schisme, & l'autre pour rétablir les actes portés & infirmés presque tout ensemble dans ces temps de trouble & de contradiction. Le personnage & l'imitation continuant à plaire à ces représentans fictifs de l'Eglise, ils tinrent le 19 une troisieme session, où ils élurent pape Nicolas V, qui l'étoit depuis deux ans. Trois jours après, ils en tinrent enfin une quatrieme, où ils déférerent à Félix les titres & les dignités, qu'il ne pouvoit recevoir que de Nicolas. La piece finie, le concile se déclara dissous, & sur le champ il se sépara.

Il avoit duré dix-huit ans entiers, à compter de ses premiers commencemens à Bâle; il avoit été ordonné par deux conciles généraux, ceux de Constance & de Sienne; convoqué par deux papes légitimes, Martin V & Eugene IV; long-temps & justement révéré comme l'assemblée de l'Eglise universelle, qu'il représenta, suivant l'estimation la plus sûre, durant les vingt-cinq premieres sessions; très-utilement appliqué encore depuis à rétablir la discipline ancienne, & à remettre en vigueur ces décrets salutaires, dont l'Eglise de France a profité plus qu'aucune autre, & que son attrait pour la sainte antiquité lui a fait inférer pour la plupart dans sa pragmatique sanction; & pour cette raison, puissamment & presque invariablement protégé par tous les princes qui eurent à cœur la gloire & la régularité cléricale. Mais l'amour du plus grand bien produit souvent de grands maux; & toujours il manque absolument son objet, s'il n'évite cette intempérance de sagesse, & cette amertume d'émulation, qui détruisent au lieu d'édifier. Pour parvenir à la réforme, Bâle fit schisme, & déposa le Pontife que reconnoissoit tout le

monde chrétien. Tel eſt un des exemples nombreux, qui, dans la premiere période de cet âge de rétabliſſement & de reſtauration, nous marquent les précipices où conduit le zele outré de la réforme. Iſſue fatale & heureuſe tout enſemble, puiſqu'elle imprima tant d'horreur du ſchiſme, que depuis ce temps-là, par un ſage concert de toutes les Egliſes & de toutes les puiſſances chrétiennes, le ſiege de Pierre fut toujours inacceſſible aux ſciſſions qui l'avoient ſi ſouvent déſolé dans tous les âges précédens : leçon plus utile encore, ſi elle nous convainc à jamais, que pour édifier, il ne faut pas détruire, & qu'en redreſſant la regle, il faut craindre de la rompre.

Fin du quinzieme Volume.

Errata du Tome XV.

Page 34, élurent, *lisez* avoient élu.
P. 98, à la plupart des nations, *l.* à différentes nations.
P. 129, des quatre maîtres-ès-arts, *l.* de quatre maîtres-ès-arts.
P. 134, ce qui restoit, *l.* & ce qui restoit.
P. 161, Gottelbea, *l.* Gothleben.
P. 169, prêches séditieuses, *l.* prêches séditieux.
P. 174, environné de bois qui, *l.* environné du bois qui.
P. 237, ceux qui ont enterr. *l.* ceux qui ont enterré.
P. 256, le cardinal de Foi, *l.* le cardinal de Foix.
P. 260, à Paninole, *l.* à Panisçole.
P. 275, Nicolas de Pelhisiraon, *l.* Nicolas de Pelhisimon.
P. 289, Jean de l'Esguive, *l.* Jean de l'Esguise.
P. 347, l'année 1431, *l.* l'année 1435.
P. 375, d'Osithée de Monembasé, *l.* Dosithée de Monembase.
P. 385, Fortli, *l.* Forli.
P. 389, la vérité même, *l.* la même vérité.
P. 397, qui les distinguoient, *l.* qui le distinguoient.
P. 420, aussi-tôt approuver, *l.* aussi-tôt faire approuver.
P. 423, *Æneus Sylvius*, l. *Æneas Sylvius.*
P. 459, d'où Thomas, *l.* dont Thomas.
P. 477, la victoire penchant, *l.* la victoire pencha.
P. 492, & s'abandonna, *l.* qui s'abandonna.
P. 520, on érudia, *l.* on s'érudia.
P. 522, d'ailleurs si magnifiques, *l.* d'ailleurs si magnifique.
P. 525 & 526, il ne s'y souvint pas, *l.* il ne se souvint pas.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1400 *juſqu'à l'an* 1449.

TOME QUINZIEME.

PAPES.

CXCIX. Boniface IX, mort le 1. *Oct.* 1404.
CC. Innocent VII, élu 17 *Oct.* 1404, mort 6 *Nov.* 1406.
CCI. Grégoire XII, 30 *Nov.* 1406, dépoſé 4 *Juillet* 1409.
CCII. Alexandre V, 26 *Juin* 1409, 3 *Mai* 1410.
CCIII. Jean XXIII, 17 *Mai* 1410, dépoſé 29 *Mai* 1415.
CCIV. Martin V, 11 *Nov.* 1417. 20 *Févr.* 1431.
CCV. Eugene IV, 3 *Mars* 1431, 23 *Févr.* 1447.
CCVI. Nicolas V, élu le 6 *Mars* 1447.

SOUVERAINS.

EMPEREURS D'ORIENT.

Manuel Paléologue, mort en 1425.
Jean Paléologue II, 1448.
Conſtantin XII. . . .

EMPEREURS D'OCCIDENT.

Robert, 1410.
Sigiſmond, 1437.
Albert II, 1439.
Frédéric III. . . . .

ROIS DE FRANCE.

Charle VI, 1422.
Charle VII. . . . .

ROIS D'ESPAGNE.

Henri III, 1406.
Jean II. . . . . .

PAPES.

Papes à Avignon, pendant le schisme.

Benoît XIII, déposé 4 *Juil.* 1409.
Clément VIII, élu & non reconnu.
Félix V, antipape depuis 1440 jusqu'à 1449.

ROIS D'ANGLETERRE.

Henri IV, 1413.
Henri V, 1422.
Henri VI. . . . . .

SECTAIRES.

FLAGELLANS, ou Freres de la croix, Sacramentaires fanatiques, au commencement du quinzieme siecle.

Jean Hus, brûlé en 1415. Il répandit en Boheme les erreurs de Wiclef & des Vaudois, auxquelles il en ajouta plusieurs autres.

Jérome de Prague, l'un des principaux coopérateurs de Jean Hus, subit le même sort que lui l'année suivante.

Jacobel de Misnie, autre chef des Hussites.

Les Thaborites, les Orébites, Les Sionites, les Orphelins, les Calistins sont autant de branches, plus ou moins perverses, de la secte des Hussites.

Adamites, secte dissolue, renouvellée par Picard, à la faveur de celle des Hussites.

Marc d'Ephese rétablit, après le concile de Florence, le schisme que les Grecs y avoient abjuré.

PERSÉCUTIONS.

RÉVOLTE & brigandage des Lollards ou Wiclésistes en Angleterre dans les commencemens du quinzieme siecle.

Cruautés & désordres de toute espece, commis par les Hussites en Boheme & dans les provinces voisines, sur-tout après la mort de Jean Hus & sous les ordres de Zisca, puis des deux Procopes.

Catholiques outragés & très-maltraités en Grece, depuis le concile de Florence.

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

THIERRI de Niem, vers 1416. Son ſtyle eſt dur & peu agréable, mais plein de force. Sa narration eſt exacte & fidele, par-tout où il ne ſe laiſſe pas emporter à ſon génie ſatyrique. On a de lui une hiſtoire tres-curieuſe du ſchiſme ; le journal du concile de Conſtance ; l'hiſtoire de l'évaſion de Jean XXIII ; un traité de l'union, & un autre touchant la néceſſité de la réformation : mais on doute ſi ce dernier ouvrage n'a pas Pierre d'Ailli pour auteur.

S. Vincent-Ferrier, 1419. On a de lui un traité de la vie ſpirituelle, un livre de la fin du monde, des épîtres, enfin ces ſermons qui opéroient des converſions ſi admirables, & dont la ſimplicité fait connoître que ce n'eſt pas l'éloquence humaine qui change les cœurs.

Pierre d'Ailli, cardinal-évêque de Cambrai, 1425. Entre ſes nombreux ouvra-

PRINCIPAUX CONCILES.

CONCILE de Londres, 1401, tenu contre différens Wicléfiſtes.

Conciles de Paris, 1404 & 1408. On y fit de ſages réglemens pour le régime de l'Egliſe Gallicane, & pour la conſervation des privileges, pendant le ſchiſme, en particulier pour le gouvernement des réguliers exempts & non exempts. Quelques critiques penſent que ces deux conciles n'en font qu'un.

Concile de Hambourg, 1406. On y condamna l'opinion ſuperſtitieuſe où étoit un peuple groſſier, qu'on étoit aſſuré de la vie éternelle, en mourant avec l'habit de ſaint François.

Différens conciles en France, en Angleterre & en Allemagne, dans les années 1408 & 1409, à l'effet de célébrer un concile général à Piſe.

Concile d'Oxfort, 1409, où l'on fait des réglemens pour les prédicateurs &

ges, où l'on trouve un grand ſens, des vûes ſaines & profondes, avec un raiſonnement nerveux, ſon traité de la Réforme de l'Egliſe eſt le plus digne d'attention.

Jean Gerſon, chancelier de l'univerſité de Paris, 1429. Il a laiſſé quantité d'ouvrages, ſur le dogme, la diſcipline, la morale, l'écriture & les affaires de ſon temps, qui rempliſſent cinq volumes *in-fol.* On y trouve partout, avec une profonde connoiſſance de la théologie, la ſageſſe & la piété que reſpiroit l'auteur. Quelques écrivains lui attribuent, mais ſans beaucoup de raiſon, le livre incomparable de l'Imitation de Jéſus-Chriſt, dont Thomas à Kempis, chanoine régulier du monaſtere de ſainte Agnès, près de Zwol en Hollande, eſt plus vraiſemblablement l'auteur.

Thomas de Valden, 1430. Carme connu par ſes écrits contre Wiclef & les Huſſites.

les profeſſeurs de théologie, à l'occaſion des erreurs de Wiclef.

Concile de Piſe, 1409, convoqué en forme œcuménique, par les cardinaux des deux obédiences, pour l'extinction du ſchiſme, & célébré depuis le 25 Mars juſqu'au 7 Août. Il s'y trouva vingt-deux cardinaux des deux obédiences, quatre patriarches Latins, quatre-vingt-douze tant évêques qu'archevêques, & les procureurs de cent deux autres, cent vingt-huit abbés ou prieurs & les procureurs de plus de deux cents, avec quatre généraux d'ordre, le grand-maître de Rhodes & les ambaſſadeurs d'un grand nombre de Souverains. Les deux Papes rivaux, Grégoire XII & Benoît XIII, y furent dépoſés dans toutes les formes requiſes; après quoi on élut pour nouveau Pape, Alexandre V. On remit la réformation au concile prochain, indiqué pour l'année 1412.

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

Nicolas Clemangis, ou de Clamange, 1440. Docteur de Paris, regardé comme l'écrivain le plus éloquent & le plus poli de son temps. Nous avons, outre ses lettres, des traités sur le schisme & sur les mœurs.

Léonard Bruni, dit l'Arétin, 1443. Il est auteur, entre autres ouvrages, d'une histoire de Florence, & d'un traité contre les hypocrites.

Saint Bernardin de Sienne, 1444. Il s'est rendu très-célebre par ses sermons remplis d'onction, & par ses traités de piété.

Nicolas Tudesque, nommé Panorme, du nom Latin de Palerme dont il étoit archevêque, 1445. Il étoit très-versé dans la jurisprudence. Son traité sur le concile de Bâle, contre Eugene IV, est fameux; & ses commentaires sur les décrétales sont fort estimés.

PRINCIPAUX CONCILES.

Concile de Rome, commencé en 1412, suivant l'indication qui en avoit été faite à Pise, & fini au mois de Juin suivant, sans avoir fait autre chose que de condamner les erreurs de Wiclef, parce que les prélats n'y vinrent qu'en petit nombre.

CONCILE DE CONSTANCE, XVII.me GÉNÉRAL, tenu depuis le 5 Novembre, 1414, jusqu'au 22 Avril 1418. Le Pape Jean XXIII, qui y assista en personne, y fut déposé, après qu'on eut décidé la supériorité du concile œcuménique sur les Papes; & Martin V fut élu, pour lui succéder. On y proscrivit les erreurs de Wiclef & de Jean Hus en général, c'est-à-dire sans qualifier chaque proposition en particulier. Ce concile eut quarante-cinq sessions.

Concile de Saltzbourg, 1420, pour le rétablissement de la discipline, presque anéantie durant le schisme.

Concile de Cologne, 1423, aussi pour le rétablissement de la discipline.

PRINCIPAUX CONCILES.

Concile de Pavie, 1423, ſuivant l'indication qui en avoit été faite à Conſtance. On en fit l'ouverture au mois de Mai; & dès le 22 Juin ſuivant, il fut transféré à Sienne, où il n'acquit pas beaucoup plus de célébrité Il fut enfin diſſous entiérement le 26 Février 1424, & la grande affaire de la réformation fut renvoyée au concile de Bâle.

Concile de Coppenhague, 1425, pour la réformation des mœurs, extrêmement corrompues par la continuité des guerres.

Concile de Paris, 1429, compté pour le quarante-huitieme. On y dreſſa quarante articles de réglemens, concernant ſur-tout les devoirs & les mœurs des eccléſiaſtiques, des moines & des chanoines réguliers.

Concile de Nantes, 1431. On y proſcrivit un abus auſſi indécent qu'inſenſé, & qui conſiſtoit à ſurprendre le lendemain de Pâques les clercs pareſſeux dans leurs lits, à les promener par les rues dans l'état où on les avoit ſurpris, & à les porter de même dans l'égliſe, où on les inondoit d'eau bénite.

CONCILE DE BASLE, XVIII.me GÉNÉRAL, depuis le 25 Juillet 1431 juſqu'au mois de Mai 1443. Il y eut quarante-cinq ſeſſions; après quoi, en ſe ſéparant, les Peres déclarerent encore que le concile n'étoit pas diſſous, mais qu'il ſe continueroit à Lyon, ou à Lauſane. En effet, il y eut encore quelque ſimulacre de concile, dans cette derniere ville. Il eſt difficile de ſpécifier au juſte, ſur-tout dans des Tables, les bons & les mauvais momens de ce concile, qui varient beaucoup. Il fut en liaiſon, il rompit, il ſe réconcilia avec le Pape, puis le dépoſa, & mit en ſa place le duc Amédée de Savoie, qu'il nomma Félix V. On y fit néanmoins pluſieurs bons réglemens de diſcipline, qui lui concilierent conſtamment la bienveillance des princes, tandis même qu'ils blâmoient les excès où il ſe portoit contre le Pape Eugene IV. Ce Pontife l'ayant enfin emporté ſur les Peres de Bâle dans l'eſtime & la confiance des

Grecs, & ayant transféré le concile de Bâle à Ferrare, cette premiere assemblée tomba dans un décri qui en consomma la ruine.

XIX me CONCILE GÉNÉRAL, tenu d'abord à Ferrare, depuis le 10 Janvier 1438 jusqu'au 10 Janvier 1439; puis à Florence, depuis le 26 Février de cette derniere année jusqu'au 26 Avril 1442. La réunion des Grecs, qui, avec la réformation, faisoit l'objet du concile de Bâle, s'effectua véritablement à Florence. On y réunit encore à l'Eglise plusieurs peuples schismatiques d'Afrique & d'Asie. Tous les docteurs ne sont pas d'accord sur l'œcuménicité du concile de Florence, depuis le départ des Grecs, qui étoient au nombre de vingt-un prélats du premier ordre, sans compter bien des ecclésiastiques constitués en dignité, l'Empereur & ses officiers représentans de toute la nation.

Assemblée des princes de l'Empire, 1438, où l'on prit le parti de la neutralité entre le Pape Eugene IV & le concile de Bâle.

Assemblée de Bourges, 1438, où fut dressée la fameuse Pragmatique Sanction. Elle tendoit particuliérement à établir la prééminence des conciles généraux, rétablissoit la liberté des élections, & abolissoit les annates, ainsi que les expectatives, les réserves & toutes les charges semblables.

Concile de Maïence, 1439, où l'on reçut les décrets de Bâle, à l'exception de ceux qui étoient contre le Pape Eugene.

Assemblée de Bourges, 1440, où l'on marque les mêmes dispositions que dans le concile précédent.

Concile de Maïence, 1441. On y adopta plusieurs réglemens de discipline, pris du concile de Bâle.

Concile de Rouen, 1445, où l'on condamna, ceux qui par esprit d'intérêt donnoient des noms particuliers à des images de la Vierge, ou leur attribuoient superstitieusement une vertu particuliere.

FIN.

s.

à Ferrare,
cri qui en

Ferrare,
ier 1439;
e derniere
es Grecs,
concile de
n y réunit
ques d'A-
pas d'ac-
e, depuis
de vingt-
bien des
eur & ſes

on prit le
IV & le

fameuſe
rement à
rétabliſ-
annates,
outes les

écrets de
e le Pape

es mêmes

urs régle-
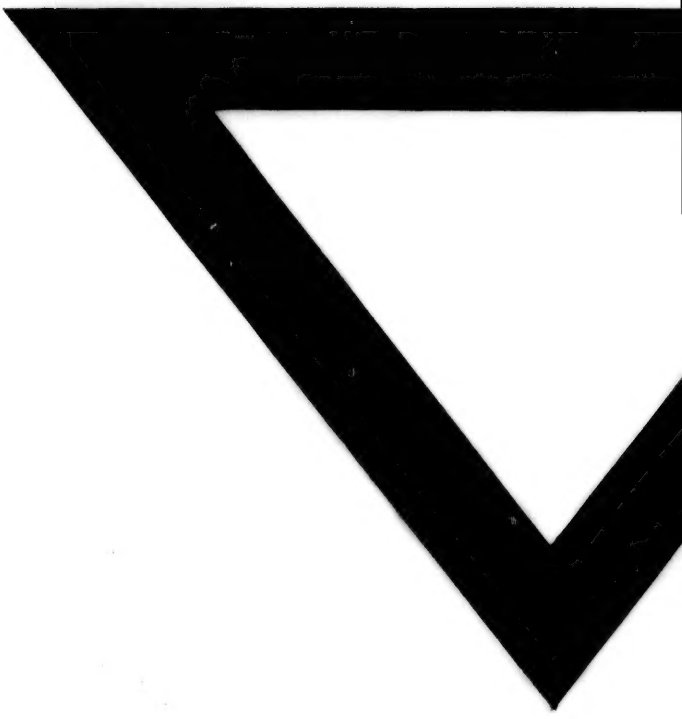
ceux qui
iculiers à
t ſuperſ-